

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Février 2017 - RAAE n° 11 du 15 février 2017
publié le 15 février 2017

Préfecture du Val-d'Oise
Direction du Pilotage des Actions de l'Etat
Bureau de Liaison des Services de l'Etat
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET

Pôle sécurités intérieure et routière

Arrêté n° 2017-50 du 1^{er} février 2017 portant sur la désignation des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) au programme « Agir pour la Sécurité Routière » 001

Pôle affaires générales

Arrêté n° 2016-277 du 2 janvier 2017 accordant la médaille d'honneur du travail au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2017 002

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE LA CITOYENNETE

Bureau de la citoyenneté et des professions réglementées

Bureau de l'intégration et des naturalisations

Décision n° 2017-001 du 9 février 2017 portant nomination des agents habilités à établir le compte-rendu d'entretien d'assimilation des candidats à la nationalité française 096

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Arrêté n° 2017037-0002 du 6 février 2017 constatant la représentation-substitution de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise à la communauté d'agglomération Seine et Vexin au sein du syndicat mixte interdépartemental de gestion des eaux de ruissellement, des eaux de la Montcient et de ses affluents (SMIGERMA) 097

Arrêté n° 17-047 du 9 février 2017 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France 100

Bureau de la réglementation et des élections

Liste départementale mise à jour le 1^{er} février 2017 des personnes habilitées à dispenser des formations des maîtres de chiens dangereux 111

Arrêté n° 102/17/UER du 10 février 2017 portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN 1 dans le sens Province-Paris pour les travaux de raccordement de l'autoroute A 16 sur le territoire des communs de Baillet-en-France et de Montsout 113

Arrêté n° 002/17/UER/P/CD du 14 février 2017 réglementant temporairement la circulation concernant l'autoroute A 15 - bretelle de sortie vers D170 dans le sens Paris-Province 116

Arrêté 2017-016 du 14 février 2017 portant autorisation de la tenue d'une bourse aux armes à Roissy-en France le dimanche 19 février 2017 118

Arrêté 2017-017 du 14 février 2017 portant dérogation de survol du département du Val-d'Oise pour la surveillance aérienne de pipelines à la société Air Loisirs International aéroport de Rouen Vallée de Seine 121

DIRECTION DU PILOTAGE DES ACTIONS DE L'ETAT

Bureau de liaison des services de l'Etat

Arrêté n° 17-015 du 14 février 2017 donnant délégation de signature à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour le Val-d'Oise 126

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Arrêté n° 221 du 26 décembre 2017 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2017 129

Arrêté n° 222 du 26 décembre 2017 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2017 176

Arrêté n° 223 du 26 décembre 2017 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2017 203

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Bureau de direction

Arrêté n° 13857 du 9 février 2017 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise 205

Arrêté n° 13858 du 9 février 2017 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué en matière de comptabilité aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise 212

Arrêté n° 13859 du 9 février 2017 donnant subdélégation de signature pour mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés et signer les marchés aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise 215

Arrêté n° 13860 du 9 février 2017 donnant subdélégation de signature pour les conventions relatives aux prêts destinés aux formations à la conduite de véhicules et à la sécurité routière aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise 217

Arrêté n° 13861 du 9 février 2017 donnant subdélégation de signature pour la gestion globale du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise 219

Arrêté n° 13863 du 9 février 2017 donnant subdélégation de signature de la présidente du conseil régional dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Ile-de-France aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise 221

Arrêté n° 13864 du 13 février 2017 donnant délégation de signature aux agents de la DDT du Val-d'Oise en matière de fiscalité de l'urbanisme 224

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable

Arrêté inter-préfectoral n° 2017-0305 du 6 février 2017 portant approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris le Bourget 226

Ordre du jour de la réunion de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise du mercredi 22 février 2017 : extension de 9750 m² de l'ensemble commercial de l'Oseraie par création de 8 magasins de détail spécialisés dans l'équipement de la personne, de la maison et de la culture-loisirs, situé sur le territoire de la commune d'Osny 230

Décision n° 26-2017 de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise du 26 janvier 2017 concernant la création d'un établissement cinématographique sous l'enseigne « Etoile Cinémas » composé de 9 salles de projection et de 1700 places, situé boulevard Héloïse à Argenteuil 231

Décision de la commission nationale d'aménagement cinématographique du 15 décembre 2016 refusant à la SA Kinopolis Immo Thionville l'autorisation préalable requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques de 8 salles et 1099 places à l'enseigne « Kinopolis » à Cormelles-en-Parisis 234

Décision de la commission nationale d'aménagement cinématographique du 15 décembre 2016 refusant à 237

- la SCCV Bezons Coeur de Ville l'autorisation préalable requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques de 8 salles et 1190 places à l'enseigne « C2L » à Bezons
- Arrêté n° 2017-13802 du 7 février 2017 autorisant l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) à pénétrer dans les propriétés privées sur les communes du département du Val-d'Oise 239
- Arrêté n° 2017-13804 du 27 janvier 2017 déclarant cessibles, au profit et sur le territoire de la commune de Nerville-la-Forêt, les terrains nécessaires à la création d'une station d'épuration au lieudit « Les Coutumes » 242
- Arrêté n° 2017-13805 du 27 janvier 2017 déclarant cessibles, au profit et sur le territoire de la commune de Nerville-la-Forêt, les terrains nécessaires à la mise en œuvre d'un espace naturel sensible au lieudit « Les Coutumes » 250
- Arrêté n° 13811 du 27 janvier 2017 portant suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de « Louvres Parc » située sur le territoire de la commune de Louvres sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public d'aménagement de la Plaine de France 254

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

- Arrêté n° 2017-13817 du 23 janvier 2017 portant définition des cours d'eau du département du Val-d'Oise 257
- Arrêté n° 2016-13820 du 27 janvier 2017 relatif au renouvellement de l'autorisation temporaire de pompage et de rabattement de la nappe alluviale de la Seine en phase chantier pour la réalisation d'un ensemble immobilier situé à Bezons 258

Service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment

- Arrêté modificatif n° 17-13868 du 8 février 2017 annulant l'article 3 de l'arrêté n° 14-11992 du 5 août 2014 qui fixait la majoration du prélèvement prononcée lors de la procédure de carence définie par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2011-2013 pour la commune de La-Frette-sur-Seine 261

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

- Décision n° 13854 du 13 février 2017 de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs 263

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service santé, protection animales et environnement

- Arrêté préfectoral n° 2016-226 du 20 décembre 2016 portant mise en demeure pour l'établissement de 2ème catégorie de « vente, transit » d'animaux d'espèces non domestiques « Gamm Vert » à Louvres 268

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DU VAL-D'OISE

Pôle politiques de l'emploi – Services à la personne

- Arrêté n° AD.2017-02 du 31 janvier 2017 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne à l'association « Les P'tits Avions » sise 1 rue de la Croix à Epiais-les-Louvres 270
- Récepissé n° DA.2017-02 du 17 janvier 2017 de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de la maison des services ADMR Montsoult sise centre commercial Les Clotins à Montsoult 273
- Récepissé n° DA.2017-03 du 31 janvier 2017 de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de l'association « Les P'tits Avions » sise 1 rue de la Croix à Epiais- 275

les-Louvres

Récépissé n° D 2017-06 du 23 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de M. Thierry PARENT, gérant de la SAS CAP Services sise 2 & 4 avenue du 6 juin 1944 à Goussainville	277
Récépissé n° D 2017-07 du 23 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de M. Jérémy MONNIER sis 2 rue Georges Guynemer à Survilliers	279
Récépissé n° D 2017-08 du 26 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de Mme Claire GROSBOIS sise 147 Parc de Cassan les Eroncelles à L'Isle-Adam	281
Récépissé n° D 2017-09 du 26 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de Mlle Aurélie GUEPPE sise 17 rue des Iris à Argenteuil	283
Récépissé n° D 2017-10 du 26 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de Mme Anne-Gaëlle LALLEMENT sise 325 Parc de Cassan à L'Isle-Adam	285
Récépissé n° D 2017-11 du 31 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de M. Aboubakar TRAORE, directeur de la SAS RPR Services sise 6 rue Paul Appel à Saint-Ouen l'Aumône	287
Récépissé n° D 2017-12 du 31 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de l'entrepreneur individuel M. Nicolas GILBERT, nom commercial « Kifaitout » sis 31 rue de l'Ermitage à Saint-Clair-sur-Epte	289
Récépissé n° D 2017-13 du 31 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de l'entrepreneur individuel Mme Mireille RENAULT, présidente de Mireille Services Chauffeurs sise 2 résidence Carré Mansart à L'Isle-Adam	291
Récépissé n° D 2017-14 du 31 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de M. Bruno DUBOIS, président de la SAS Dubois Paysage, sise 50 rue Charles de Gaulle à Andilly	293
Récépissé n° D 2017-15 du 31 janvier 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de Mme Elisabeth MARQUES MOREIRA, présidente de la SAS MME, sise 9 rue Georges Pitard à Goussainville	295
Récépissé n° D 2017-16 du 1 ^{er} février 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de l'auto-entrepreneur Mlle Andrea ADEQUIN, sise 1 impasse du Bréon à Gonesse	297
Récépissé n° D 2017-17 du 1 ^{er} février 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de l'auto-entrepreneur Mme Fatomata BARADJI sise 1 square Edgar Degas à Chennevières-les-Louvres	299
Récépissé n° D 2017-18 du 1 ^{er} février 2017 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée au nom de l'auto-entrepreneur individuel Mlle Lucie KOPIEC sise 50 rue de l'Yser à Saint-Prix	301

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

Arrêté interpréfectoral n° 2017-DRIEE-004 du 31 janvier 2017 portant dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées, dans le cadre du projet EOLE de prolongement du RER E à l'Ouest entre Paris et Mantes-la-Jolie	303
---	-----

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE – DD VAL-D'OISE

Arrêté n° 2017-13 du 10 février 2017 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour un site de rattachement de la structure dispensatrice	344
---	-----

Département médico-social

Arrêté n° 2017-40 du 13 février 2017 portant requalification de places de l'institut médico-éducatif « La Chamade » à Herblay géré par l'association « La Chamade » à Herblay 346

Département ambulatoire et professionnels de santé

Arrêté n° 2017-12 du 2 février 2017 portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants Françoise Dolto de l'hôpital Simone Veil sis 14 rue de Saint-Prix à Eaubonne 349

Service santé environnement

Arrêté n° 2017-109 du 31 janvier 2017 abrogeant l'arrêté n° 2013-575 du 31 mai 2013 déclarant interdits à l'habitation les locaux situés au sous-sol de la construction sise 61 rue Edouard Vaillant à Bezons 351

Arrêté n° 2017-119 du 2 février 2017 portant mise en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habitation des locaux situés au sous-sol accès par le jardin, de la construction sise 17 avenue du général Delarue à Pontoise 352

Arrêté n° 2017-120 du 2 février 2017 portant mise en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habitation des locaux situés au rez-de-jardin de la construction principale sise 6 avenue Balzac au Thillay 355

Arrêté n° 2017-123 du 2 février 2017 portant mise en demeure de faire cesser définitivement la mise à disposition aux fins d'habitation des locaux situés à gauche derrière la construction principale sis 6 rue de Fleurus à Goussainville 358

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

Centre hospitalier Victor Dupouy à Argenteuil

Décision de délégation de signature n° DG/04/2017 du 1^{er} février 2017 donnée à M. Benoît LABRIERE, directeur adjoint chargé des affaires financières 361

HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE (HUPNVS) Hôpital Beaujon / Bichat-Claude-Bernard / Bretonneau / Adelaïde-Hautval / Louis Mourier

Avis de recrutement au sein des hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine de 8 postes d'agent des services hospitaliers qualifiés de classe normale au titre de 2017 363

Avis de recrutement au sein des hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine de 20 postes d'adjoint administratif hospitalier de 2^{ème} classe au titre de 2017 366

Avis de recrutement au sein des hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine de 2 postes d'agent d'entretien qualifié au titre de l'année 2017 369

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL-D'OISE

Arrêté n° 2017-31 du 31 janvier 2017 portant délégation de signature de Mme Marielle SOULEZ, responsable du pôle d'évaluation des locaux professionnels (SDIF Cergy) à ses collaborateurs 372

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE

Arrêté n° 2016-1851/M25 du 30 septembre 2016 portant fin de fonctions de directeur départemental des services d'incendie et de secours du colonel à M. Jean-Yves DELANNOY à compter du 3 octobre 2016 374

Arrêté n° 2016-2379/M26 du 27 octobre 2016 portant fin d'activités du médecin-commandant de sapeurs-pompiers volontaires M. Richard AMORETTI à compter du 30 septembre 2016 375

Arrêté n° 2016-2380/M27 du 27 octobre 2016 portant nomination de M. Richard AMORETTI en qualité de médecin lieutenant-colonel honoraire à compter du 30 septembre 2016	376
Arrêté n° 2016-2533/M28 du 25 novembre 2016 portant intégration de Mme Sandrine DURANTON dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1 ^{er} octobre 2016	377
Arrêté n° 2016-2534/M29 du 25 novembre 2016 portant intégration de M. Thierry SCHWETTERLE dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1 ^{er} octobre 2016	378
Arrêté n° 2016-2535/M30 du 25 novembre 2016 portant intégration de M. François POREE dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1 ^{er} octobre 2016	379
Arrêté n° 2016-2538/M33 du 25 novembre 2016 portant intégration de Mme Valérie PERARO-LABARTETTE dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1 ^{er} octobre 2016	380
Arrêté n° 2017-359/P12 du 31 janvier 2017 portant tableau d'avancement au grade de cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2017	381
Arrêté n° 2017-364/P14 du 31 janvier 2017 portant tableau d'avancement au grade d'infirmiers hors-classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2017	382
Arrêté n° 2017-P-21 du 17 janvier 2017 portant constitution de la liste opérationnelle départementale des sapeurs-pompiers volontaires experts déclarés aptes opérationnels au titre de l'année 2017	383

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

SNCF IMMOBILIER

Décision n° SPA 20160243 du 2 février 2017 de déclassement du domaine public du terrain de plain-pied à Méry-sur-Oise, références cadastrales sections B n° 2965 - 71 m ² , 2964 - 843 m ² et 2962 - 55 m ²	385
--	-----

PREFECTURE DE POLICE

Cabinet du Préfet

Arrêté n° 2017-00094 du 1 ^{er} février 2017 accordant la délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence	388
--	-----



PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

CABINET

**ARRETE n° 2017-50 portant sur la désignation des
Intervenants Départementaux
de la Sécurité Routière (IDSR)
du programme « Agir pour la Sécurité Routière »**

**Le préfet du Val-d'Oise,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la décision du Comité Interministériel à la Sécurité Routière du 7 juillet 2004 de mettre en œuvre dans chaque département un nouveau programme d'action en faveur de la Sécurité Routière ;

Vu la lettre du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière aux préfets du 23 août 2004, portant sur le lancement du nouveau programme pour la politique locale de Sécurité Routière, et notamment le programme "Agir pour la Sécurité Routière";

Sur proposition de la cheffe de projet sécurité routière et de la coordinatrice départementale de sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : La personne dont le nom suit est nommée Intervenant Départemental de Sécurité Routière (IDSR) et participera, à ce titre, à des actions de prévention proposées par la préfecture, en conformité avec les orientations de la politique de Sécurité Routière dans le département.

- 1) Samir CORNET

Article 2 : La cheffe de projet sécurité routière est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le **- 1 FEV. 2017**

Pour le Préfet et par délégation
La sous-préfète, directrice du cabinet
Cheffe de projet sécurité routière


Cécile DINDAR



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

CABINET

Pôle affaires générales

ARRETE N°2016-277
accordant la médaille d'honneur du Travail
au titre de la promotion du 1er janvier 2017

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABRAHAM Sandrine**
Assistante commerciale, Société de distribution internationale, PUTEAUX.
demeurant à PONTOISE
- **Madame AICH Karine**
Comptable, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur AÏSSAL Abdallah**
Opérateur polyvalent, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur AKOUN Gérard**
Responsable opération aéroportuaire, FEDEX, ROISSY-CHARLES-DE-
GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur ALIDJRA Lyazid**
Directeur de Magasin, VETIR, MONTREVAULT SUR EVRE.
demeurant à PONTOISE
- **Madame ALLEZY Laurence**
Chef d'édition adjointe, LE PARISIEN, SAINT-OUEN.
demeurant à PONTOISE
- **Madame ALMEIDA MARTINS Maria**
Employée d'immeuble, OSICA, PARIS.
demeurant à BESSANCOURT
- **Madame ANNEBICQUE Fabienne**
Ingénieure commerciale, OBERTHUR TECHNOLOGIES, COLOMBES.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur ANTEMER Stéphane**
Régleur sur commande numérique, SARL CLAUDE GAZAIX, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Madame ATTIORI ESSIS Florence**
AGENT DE SOINS, APF HANDAS, JOUY-LE-MOUTIER.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BABAKIAN Marc**
Expert manager, AXA Group Solutions, COURBEVOIE.
demeurant à ERMONT
- **Madame BAGNATO Véronique**
Chargée d'études statistiques, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame BAILLA Isabelle**
Hôtesse Technique, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur BAILLON Gilles**
PROJETEUR, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, BUCHELAY.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur BAPTISTA Manuel**
GERANT, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant à TAVERNY
- **Madame BARBONI Sandrine**
CADRE BANCAIRE, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame BARLIER Séverine**
CONTROLEUR DE SECURITE, CRAMIF, PARIS.
demeurant à BESSANCOURT
- **Monsieur BARLIER Stéphane**
CONTROLEUR DE SECURITE, CARSAT NORD PICARDIE, VILLENEUVE-
D'ASCQ.
demeurant à BESSANCOURT
- **Madame BARTHE Cécile**
ASSISTANTE FACTURATION, SPI ENVIRONNEMENT, ANDRESY.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur BARTHE François**
Resposable transport, LA BROSSE ET DUPONT SAS, ROISSY CHARLES
DE GAULLE.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE
- **Monsieur BAUDAIS Loïc**
Responsable groupe maintenance ferrage, PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur BAVAY Philippe**
Directeur des systèmes d'information, VINCI, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MERIEL
- **Madame BELVILLE Christine**
ASSISTANTE CONFIRMEE, SAFIGEC, PARIS.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur BEN ACHOUR Bechir**
Employé restauration polyvalent, PIZZA PINO, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame BENHAMMI Latifa**
Ouvrier polyvalent, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur BENOIT Eric**
EMPLOYE LOGISTIQUE, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur BERNE Olivier**
Ingénieur chef de projet, VALEO SCM, CERGY PONTOISE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame BERQUIER Stéphanie**
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur BERTHIER Olivier**
Contrôleur de gestion, CITYNOVE, PARIS.
demeurant à PONTOISE

- **Madame BERTRON Marie Agnès**
DEMONSTRATRICE, AG COM, PARIS.
demeurant à SAINT-CYR-EN-ARTHIES

- **Madame BIGOT Karen**
GESTIONNAIRE SINISTRE, SIACI SAINT-HONORE, PARIS.
demeurant à MERIEL

- **Monsieur BIGUET David**
COMPTABLE, EFIDIS, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame BILLON Brigitte**
ASSISTANTE COMMERCIALE, YARA FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur BIOJOUT Alain**
CHEF DE PROJET DIGITAL, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à OSNY

- **Monsieur BIZEUL Bruno**
Directeur SMIL, SCHNEIDER ELECTRIC HIGH VOLTAGE SA, GRENOBLE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur BONNAND François**
ELECTRONICIEN, ELNO, ARGENTEUIL.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur BONNARD Kléber**
EMPLOYE TECHNIQUE, ASPP, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BORGNE Laurent**
Gestionnaire assistant d'assurances de personnes, GROUPAMA GAN VIE,
PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame BOTHEMINE Anne**
CADRE RH, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BOUALEM Mustapha**
AGENT TECHNIQUE, INGEROP Conseil et Ingénierie, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CERGY

- **Monsieur BOURGEOIS Patrice**
RESPONSABLE DE RAYON, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à CERGY

- **Madame BOURGEOIS Sabrina**
HOTESSE DE CAISSE, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur BOURGEROLLE Christophe**
Technicien d'atelier, AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS, LES MUREAUX.
demeurant à BOISEMONT

- **Madame BOUYE Cécile**
SECRETAIRE COMMERCIALE, SIREMBALLAGE, BOISEMONT.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur BOUYSSOU Jérôme**
CONTINUOUS IMPROVEMENT DIRECTOR, GIVAUDAN FRANCE SAS,
ARGENTEUIL.
demeurant à ERMONT

- **Madame BOYVAL Marie- Noël**
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE, PUBLIDISPACTH GROOUBE STACI,
MARLY-LA-VILLE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur BRACCIALI Guy**
Responsable opérationnel de compte, FUJITSU TECHNOLOGY
SOLUTIONS, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur BRAHMI Philippe**
AGENT D'EXPLOITATION, GEODIS CALEXPRESS, GENNEVILLIERS.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BRATULIC Stéphane**
Ouvrier, APAJH, LE PLESSIS-BOUCHARD.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur BREVALLE Christophe**
Ingénieur en électronique, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à OMERVILLE

- **Madame BRODIN Pascale**
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à OSNY

- **Madame BUTRUILLE Sylvie**
Assistante achats, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, MERU.
demeurant à AUVERS SUR OISE

- **Monsieur CACHELOU Sébastien**
Correspondant local SVP, CNAV, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame CALLE Stéphanie**
ASSISTANTE DE DIRECTION, IPSEN PHARMA, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CAMARA Nadine**
Rédacteur graphiste, MONDADORI MAGAZINES FRANCE, MONTROUGE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur CANAUD Georges**
Technicien de controle principal, DASSAULT FALCON SERVICE, LE
BOURGET.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CANCAL Muriel**
ADJOINT RESPONSABLE DE SERVICE, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur CAPRONNIER Jean-Claude**
CONDUCTEUR POID LOURD, OTALIA, LA PLAINE -SAINT-DENIS.
demeurant à PERSAN

- **Madame CARLIER Sylvie**
CHEF DE PROJET, Défense Conseil International, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CARO Jean-Yves**
Employé principal, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Madame CARRE Sandrine**
REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à PRESLES

- **Madame CASTEL Stéphanie**
Informaticienne, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur CAUMARTIN Jean-Baptiste**
CHEF DE PROJET, ECONOCOM-OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-
ROBINSON.
demeurant à HEROUVILLE

- **Monsieur CAUSSADE Eric**
DIRECTEUR DE RESTAURANT, SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame CERCAS Christelle**
EMPLOYE COMMERCIAL, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à MARINES

- **Madame CHAMOIS Isabelle**
Cadre supérieur administratif, Société nationale de radiodiffusion Radio
France, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Madame CHARLAULT Valérie**
TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIE, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE,
NOISY-LE-GRAND.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CHARLIER Franck**
Auditeur, AXA FRANCE, MARLY-LE-ROI.
demeurant à MARINES

- **Madame CHASSANG Laurence**
Manager relation client, SIMPLY MARKET, VILLEPINTE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CHASSERIEAU Thierry**
INGENIEUR, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame CHATEAU Corinne**
COMPTABLE, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur CHIBANE Hocine**
Ajusteur monteur, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, Cergy-Pontoise.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur COCQUELET Laurent**
INGENIEUR ELECTRICIEN, ARTELIA BATIMENT & INDUSTRIE, LA PLAINE
SAINT DENIS.
demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Madame COIN Guylaine**
Consultant psychologue, AFPA IDF, MAGNANVILLE.
demeurant à CONDECOURT

- **Monsieur COLIN Thierry**
OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame COLMANO Olivia**
Assistante ressources humaines, AUCHAN, OSNY.
demeurant à BRIGNANCOURT

- **Madame COLOGON Murielle**
Technicien d'escale commerciale, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à ARRONVILLE

- **Monsieur COMMUNAY Fabrice**
RESPONSABLE DE SERVICE, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE,
PARIS 13EME.
demeurant à ERMONT

- **Madame COQUERELLE Stéphanie**
Conseiller prévoyance, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur CORBIN Bertrand**
DIRECTEUR IMMOBILIER, Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens,
PARIS CDX 09.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DA COSTA VALENCA Manuel**
CARISTE, XPO SUPPLY CHAIN GEL FRANCE, SILLY-EN-GOUFFERN.
demeurant à PONTOISE

- **Madame DADEZ Caroline**
Chargée d'étude statistiques, ALLIANZ VIE, PUTEAUX.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur D'ALMEIDA Amah**
Agent de service - sureté, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur DA SILVA TEIXIRA Manuel**
PEINTRE EN BATIMENT, MONTI PEINTURE, SAINT-GRATIEN.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur DAUNES Jean-Marc**
Employé service généraux, TARKETT FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame DAVID Elise**
RESPONSABLE GESTION ABONNES, SPI ENVIRONNEMENT, ANDRESY.
demeurant à CERGY
- **Madame DE CORTE Monique**
Ouvrière spécialisée, YVEL SAS, BEZONS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur DE JESUS FERREIRA Mario**
Responsable sécurité maintenance, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à FREMECOURT
- **Monsieur DELALAIN José**
Monteur contrôleur, KELVION SAS, WINGLES.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur DELATTRE Alain**
Assistant gérant, BPE, FRANCONVILLE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame DELEURME Valérie**
AGENT D'ESCALE, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur DELHAYE Cyril**
Ajusteur, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame DEMANGEON Sabrina**
RESPONSABLE PERFORMANCE FOURNISSEURS, THALES AES, MERU.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur DENISE Sylvain**
Expert électronique, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame DERNONCOURT Alexandra**
ASSISTANTE COMMERCIALE, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à MENU COURT
- **Monsieur DESJARDINS Patrice**
MAGASINIER SPECIALISTE, LES ARTS DECORATIFS, PARIS 1ER.
demeurant à CERGY
- **Monsieur DESLANDES Fabrice**
Chargé de pilotage, ALLIANZ VIE, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Monsieur DESLANDES Olivier**
Manager commerce, AUCHAN, OSNY.
demeurant à GENICOURT

- **Madame DE SOUZA Dominique**
Employée logistique, GALERIES LAFAYETTE, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur DESSEAUX Sylvain**
RESPONSABLE D'AFFAIRES, INEO DIGITAL, CLICHY.
demeurant à CERGY

- **Madame DESSEROVER Ghyslaine**
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, E.T.F., BEAUCHAMP.
demeurant à VALLANGOUJARD

- **Monsieur DIAGNE Pierre**
CADRE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame DIAW Malika**
ASSISTANTE CREATION d'article, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur DIEU Christophe**
CONDUCTEUR ROUTIER, GEODIS CALEXPRESS, GENNEVILLIERS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame DIEU Karine**
CHARGE DE MISSION, GEODIS, Gennevilliers.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame DJENANI Emmanuelle**
Gestionnaire RH formation, ISS SERVICES, PARIS 17EME.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DODIER Bruno**
BOULANGER, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à OSNY

- **Madame DOMINGUES Maria de Lurdes**
Aide -soignante, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame DROUSSENT Angéline**
Chef de projet, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.
demeurant à OSNY

- **Monsieur DUCAMP Sébastien**
INGENIEUR SYSTEME, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DUCHEMIN Thierry**
OUVRIER, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.
demeurant à PUISEUX-PONTOISE

- **Monsieur DUMONT Jacques**
OPERATEUR DE MARCHE/ RESPONSABLE D'UNITE,
TRANSATLANTIQUE GESTION, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame DUPAS Anne-Elisabeth**
Pharmacien, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame DUPONT Sylvie**
RESPONSABLE SUPPLY CHAIN, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à SERAINCOURT

- **Monsieur DUVAL Catherine**
Correspondante ressources humaines, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE
GAULLE.
demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Madame DUWAT Michelle**
SECRETAIRE ADMINISTRATIF- FACTURIERE, CLINIQUE CLAUDE
BERNARD, ERMONT.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur EL HAJAM Mohamed**
Conducteur installations robotisés, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
POISSY.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur ETOUBLEAU Lionel**
Responsable commercial, MILLS, LE BOURGET.
demeurant à CHAUMONTEL

- **Madame EVRARD Sylvie**
CONDUCTEUR RECEVEUR, TRANSDEV ILE DE FRANCE, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur FACQUET Jean-Marie**
Technicien, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Madame FANTIN Ghislaine**
Assistante, SCP KERMIN et associés, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur FARCACHE Jean-François**
CHARGE DE CLIENTELE, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame FAUGERE Nathalie**
ASSISTANTE COMMERCIALE, INAPA France, CORBEIL-ESSONNES.
demeurant à PONTOISE

- **Madame FAUVET Valérie**
Gestionnaire de contrat niveau 2, AGEAS, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à PERSAN

- **Madame FENNICHE Stéphanie**
COMPTABLE, TF1 SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame FERNANDES Ana**
OUVRIERE QUALIFIEE- OPERATRICE POLYVALENTE, SAINT-GOBAIN
ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur FERNANDES Georges**
AGENT DE MAITRISE, CHRONOPOST- AGENCE CERGY, SAINT-OUEN-
L'AUMONE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame FILHOL Danièle**
Acheteur assistant, COLAS RAIL, MAISONS-LAFFITTE.
demeurant à NUCOURT

- **Monsieur FIORUCCI Bernard**
DIRECTEUR, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à OSNY

- **Madame FLATTARD Laurence**
Experte, S V P, SAINT-OUEN.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur FOUCREAU Nicolas**
BOUCHER, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à CHARS

- **Monsieur FOUQUE Dominique**
Responsable du personnel, 3G S.A.S, OSNY.
demeurant à EPIAIS-RHUS

- **Madame FOUQUE Dominique**
AGENT ADMINISTRATIF, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à EPIAIS-RHUS

- **Madame FOURNIER Carole**
AGENT ADMINISTRATIF, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur FOYER Eric**
Mécanicien rectifieur, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à CHARS

- **Monsieur FRISETTI Philippe**
INFORMATICIEN, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS,
STRASBOURG.
demeurant à TAVERNY

- **Madame FROT Lina**
Responsable GTA et correspondant local paie, SAINT-GOBAIN ABRASIFS,
CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à COMMENY

- **Monsieur GARODEL Laurent**
INGENIEUR CADRE, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GAUDIO Eric**
Agent technique atelier hautement qualifié, DASSAULT AVIATION,
ARGENTEUIL.
demeurant à MOURS

- **Madame GERMANY Nicaise**
EMPLOYE DE RESTAURANT, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame GILAIS Christine**
Responsable approvisionnements, POLYONE FRANCE, SAINT-OUEN-
L'AUMONE.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur GILBERT Stéphane**
PATISSIER, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame GILLET Sylvie**
INGENIEUR COMMERCIALE, WEST PHARMACEUTICAL, LE NOUVION-
EN-THIERACHE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame GIRARD Marie-Christine**
ACHETEUSE, HYD&AU FLUID, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame GLAY Brigitte**
ASSISTANTE INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Madame GOFFARD Valérie**
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE, CM CIC FACTOR, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GOLISZEWSKI Urszula**
AGENT ADMINISTRATIF, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à OSNY
- **Monsieur GOMES FERREIRA Joao**
Chef d'équipe LAT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame GOUZOU Valérie**
Subject Matter Expert, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE
- **Monsieur GRANDMOUGIN Daniel**
Responsable transport, SONEN, LE HAVRE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur GUERIN Frédéric**
Référént GED, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-GERVAIS
- **Madame GUERREY Laurence**
LOGISTIQUE SUPPORT TRANSPORT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS,
CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à MENU COURT
- **Madame GUFROY Linda**
CHAUFFEUR, STE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES,
GUYANCOURT.
demeurant à ERMONT
- **Madame GUIBOUX Virginie**
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur GUSTAVSON Philippe**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à LE PERCHAY
- **Monsieur GZADY Khalil**
CHEF DE CHANTIER, CGECP- VEOLIA IDF, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur HAFDALLAH Abdelkrim**
RESPONSABLE D'ACTIVITE, COLAS RAIL, CERGY PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Madame HAGGAI Joëlle**
INFORMATICIENNE, EMMAUS HABITAT, CLICHY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HAMNANE Larbi**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur HARKATI Riadh**
OPERATEUR CONVERSION, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à CERGY

- **Madame HARTZ Valérie**
Conseillère produit, PAREDES PARIS, GOUSSAINVILLE.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur HATRON William**
Agent de maîtrise/Chef de secteur, OTUS VÉOLIA PROPRETÉ,
GENNEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame HAUT Sabine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CLERY-EN-VEXIN

- **Madame HEINTZ Isabelle**
CHARGE D ETUDE COMPTABLE, HSBC FRANCE, Paris.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame HENRY Véronique**
CHARGE DE CLIENTELE, ESH SOVAL VAL DE SEINE, MANTES-LA-
JOLIE.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur HERNANDO Serge**
INGENIEUR, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur HESS Jean-Marc**
Directeur systèmes d'information, SAINT-GOBAIN CRISTAUX &
DETECTEURS, COURBEVOIE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame HORIAVILLE Christine**
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-
GRAND.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur HORNOY Denis**
Chargé d'affaire service, HYD&AU FLUID, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame HOWARD Brigitte**
CADRE BANCAIRE, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à OSNY

- **Monsieur HUNEVALD Marc**
ATTACHE COMMERCIAL, CODES ROUSSEAU, CHATEAU-D'OLONNE.
demeurant à ARRONVILLE

- **Madame JAVAUD BLANCHARD Sandra**
CONSEILLERE VENTE, AUCHAN, CERGY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur JORGE Henrique**
Technicien commercial cargo, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur JOUBERT Sylvain**
Directeur adjoint, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur KELSCH Patrice**
SERVICE CLIENT EXTERNE, RLD2 / UNITE DE SAINT OUEN, SAINT-OUEN.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur KERLEU Jean-Claude**
Analyste d'exploitation confirmée, GEHIS, Saint-Ouen.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame KHELOUA Marie**
Coordinateur IMDS & REACH, VALEO SCM, CERGY PONTOISE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame KLEMCZAK Véronique**
Gardiennne d'immeuble, OSICA, CERGY PONTOISE.
demeurant à ERMONT

- **Madame KLIMCZAK Véronique**
Experte, S V P, SAINT-OUEN.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame LACOSTE Florence**
Vendeuse, MONOPRIX, SANNOIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LAMBERT Richard**
CONDUCTEUR POIDS LOURD, SOCIETE DES TRANSPORTS COTTIN,
VILLENEUVE LA GARENNE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur LARABA Kamel**
Analyste informatique, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, PARIS.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur LARGET Laurent**
RESPONSABLE PRODUCTION, DHL STOCK EXPRESS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame LAVERGNE Alexandra**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur LEMOUCHER Franck**
CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE, ALLIANZ IARDVIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame LE BUHAN Claire**
CHEF COMPTABLE, COLAS RAIL, MAISONS-LAFFITTE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame LECHAUDEL Nathalie**
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, BONA SARL, GEISPOLSHHEIM.
demeurant à MONTLIGNON

- **Monsieur LECOINTE Laurent**
Boucher, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Madame LECRIVAIN Corinne**
Gestionnaire de clientèle, EFIDIS, PARIS.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame LE CUNFF Céline**
Agent de médiation expert, CAF des Yvelines, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
demeurant à AINCOURT

- **Monsieur LEGARES Jean-Marie**
Technicien gestion administratif, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame LEGENDRE Corine**
EMPLOYEE COMMERCIAL, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur LE GOFF Loïc**
Employé qualifié libre service bricolage, AUCHAN, CERGY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur LE GOFF Patrice**
Opérateur conversion, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à PONTOISE

- **Madame LEGRAND Christele**
EMPLOYEE DE BUREAU, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
demeurant à US
- **Madame LEGRUSLEY Sophie**
SECRETAIRE DE DIRECTION, COLAS RAIL, CERGY PONTOISE.
demeurant à CHARS
- **Madame LELANDAIS Aline**
Opératrice numérique, REPROTECHNIQUE SCOP, COLOMBES.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur LEMAIRE Christophe**
Attaché commercial, MERCEDES BENZ PARIS, LE PORT-MARLY.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur LEMAIRE Jean-Paul**
Représentant, MYLAN MEDICAL SAS, SURESNES.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur LE MOUROUX Lionel**
Directeur d'entité, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CERGY
- **Madame LENGRAND Dora**
Technicien communication, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur LEPAUVRE François**
Directeur coordination achats, VINCI, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Madame LEPOIVRE Sylvie**
Responsable de Service R&D, DIAGNOSTICA STAGO, GENNEVILLIERS.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur LERAT Olivier**
COMPTABLE, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à MERIEL
- **Madame LE ROUX Jocelyne**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, SCORE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur LEROY Franck**
INGENIEUR, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame LHUILLIER Annick**
AGENT ADMINISTRATIF, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à CONDECOURT

- **Madame LIPPENS Sonia**
CADRE INFORMATIQUE, GIE AXA, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur LOUNIS Ammar**
Employé, L OREAL MITRY MORY, MITRY-MORY.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE
- **Madame MAFOUA Salimata**
Responsable service clients, HOTEL MERIDIEN ETOILE, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur MAGHAKIAN Jean-Paul**
Thanatopracteur, HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE, GARGES-LES-
GONESSE.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur MAILLARD Marc**
FORMATEUR RENAULT, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à BERNES-SUR-OISE
- **Madame MAISON Caroline**
Account manager, PUBLIDISPACHT GROOUBE STACI, MARLY-LA-VILLE.
demeurant à RONQUEROLLES
- **Madame MAITREPIERRE Bernadette**
Gestionnaire relation client et réseaux, SWISSLIFE, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur MANRESA Gilles**
Technicien méthodes, G.TS.I, TAVERNY.
demeurant à CERGY
- **Monsieur MARCHAND Matthieu**
DIRECTEUR, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur MARCHOIS Christophe**
DISPATCHER, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MERIEL
- **Monsieur MARECHAL Philippe**
RESPONSABLE D'EQUIPE, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur MARIE Frédéric**
Chef de secteur, E.T.F., BEAUCHAMP.
demeurant à CERGY
- **Madame MARQUES DA SILVA CORREIA Severina**
COMPTABLE, COGEP, ARGENTEUIL.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur MARQUES DA SILVA Mario**
RESPONSABLE SERVICE, CHUBB FRANCE, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
demeurant à PERSAN

- **Madame MARQUES REMEDIOS**
Vendeuse, LA HALLE AUX CHAUSSURES, HERBLAY.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MARTIN Céline**
Assistante technique, CNAMTS, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur MARTIN Eric**
Comptable, AXA CORPORATE SOLUTIONS, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame MARTINEZ Madeleine**
CONSEILLERE DE VENTE, FRANCE ARNO S.A.S., MONTREVAULT-SUR-
EVRE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur MARTIN Franck**
Electricien, EIFFAGE ENERGIE IDF, MANTES LA JOLIE.
demeurant à SERAINCOURT

- **Madame MARTIN Laure**
RESPONSABLE DEVELOPPEMENT, NEXANS FRANCE, CLICHY.
demeurant à VAUREAL

- **Madame MARTIN Sabine**
Ouvrière, RERO, ARGENTEUIL.
demeurant à ERAGNY

- **Madame MASFRANCKS Véronique**
CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à MARINES

- **Monsieur MASSAROTTO Nerio**
Technicien étude et travaux, SANEF GROUPE ABERTIS, ISSY-LES-
MOULINEAUX.
demeurant à MERIEL

- **Madame MAUGENDRE Stéphanie**
FORMATRICE, TNT EXPRESS FRANCE, LYON.
demeurant à MONTLIGNON

- **Madame MAURICE Florence**
Consultante support, LINEDATA SERVICES LEASING & CRÉDIT, ARCUEIL.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur MEDJEDOVIC Dusan**
Responsable logistique du site, AXA Assistance France, CHATILLON.
demeurant à HEROUVILLE

- **Monsieur MEIMON Frédéric**
Responsable prototypes, VALEO VSCM, CERGY.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame MENARD Sylvie**
INGENIEUR INFORMATIQUE, BNP PARIBAS PERSONNAL FINANCE,
LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à VAUREAL

- **Madame MENDES Marlène**
Adjoint responsable de caisse, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur MERIOT Stéphane**
Responsable d'équipe, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur MEUNIER Franck**
GESTIONNAIRE COMPTE, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS 14EME.
demeurant à NOINTEL

- **Monsieur MEYER Stéphane**
Directeur Commercial, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, MERU.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur MICHEL Nicolas**
Inspecteur technique, TECHMO HYGIENE, LE BLANC-MESNIL.
demeurant à HODENT

- **Madame MIGNOT Janine**
Assistante, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame MONNET Laurence**
ASSISTANTE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur MONSAT Christophe**
Responsable d'activités, Société des auteurs compositeurs éditeurs de
musique, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame MONTERO Sylvie**
Comptable, NATIXIS, PARIS.
demeurant à FREPILLON

- **Monsieur MOREAU Vincent**
Cadre directeur des opérations, GEODIS M.G. TRANSPORTS, SAINT-
OUEN-L'AUMONE.
demeurant à PARMAN

- **Madame MOREL Sylvie**
ASSISTANTE, SCP OFFICE NOTARIAL PARIS REPUBLIQUE, PARIS
10EME.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame MORIN Valérie**
CHARGEES DE CLIENTELE, GE FACTOFrance SAS, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame MOUSSOUNI Samira**
ANIMATRICE, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur MOUTINHO José**
Echafauteur, MILLS, LE BOURGET.
demeurant à MONTMAGNY

- **Monsieur NEISSON Pascal**
Chef de service transport international, BOLLORE LOGISTICS SERVICES,
PUTEAUX.
demeurant à VALMONDOIS

- **Madame NGUYEN Christine**
CONSEILLERE EN GESTION DES DROITS, PÔLE EMPLOI SERVICES,
COLOMBES.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur NGUYEN François**
Econome, ECONOCOM-OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
demeurant à CERGY

- **Monsieur NGUYEN Michel**
BOULANGER, BOULANGERIE PAUL, MARCQ-EN-BAROEUL.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur NICOLAZO Jacques**
Coordinateur technique SAV, HUSQVARNA FRANCE SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur NICOL Philippe**
Cadre technique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame NOEL Christelle**
Aromaticienne, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à VAUREAL

- **Madame NOGUEIRA Isabelle**
Comptable, 3G S.A.S, OSNY.
demeurant à CERGY

- **Madame NUNES Anabela**
AGENT ADMINISTRATIF, YG OSNY, OSNY.
demeurant à MENU COURT

- **Madame NUNES Stéphanie**
Agant administratif, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à HERBLAY

- **Monsieur ORTALDA Laurent**
Chargé responsable pôle, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame OUCHIKH Samia**
ASSITANTE DE DIRECTION, TNT EXPRESS FRANCE, LYON.
demeurant à PARMAN

- **Monsieur PADIEU Fabrice**
Conducteur receveur, TRANSDEV LES CARS ROSE, MONTLIGNON.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame PAILLES Isabelle**
SENIOR CREATIVE FRAGRANCE MANAGER, GIVAUDAN FRANCE SAS,
ARGENTEUIL.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur PASCHAL Antoine**
Chargé de développement social, HUMANIS, MONTREUIL.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur PASCOA David**
CONSEILLER PROFESSIONNEL, CIC CREDIT INDUSTRIEL ET
COMMERCIAL, PARIS 9EME.
demeurant à VAUREAL

- **Madame PASCUAL Karine**
RESPONSABLE DE BOUTIQUE, SAN MARINA, AUBAGNE.
demeurant à PARMAN

- **Madame PASTEUR Fabienne**
CLERC DE NOTAIRE, 14 PYRAMIDES NOTAIRES, PARIS.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur PERBOST Marc**
ELECTRONICIEN, THALES OPTRONIQUE S.A.S, ELANCOURT.
demeurant à CERGY

- **Monsieur PERRERA Olivier**
Forgeron Artilleur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
demeurant à MERIEL

- **Madame PERRUSSET Guillemette**
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE CLAUDE BERNARD,
ERMONT.
demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- **Madame PETIT Bernadette**
CONSEILLERE DE VENTE, LEROY MERLIN, ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à PONTOISE

- **Madame PETIT Carinne**
EMPLOYE COMMERCIAL, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à OSNY

- **Madame PETIT Laurence**
Account Development Manager, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur PHAN Chann Thong**
GESTIONNAIRE DE BACK OFFICE, BOURSORAMA, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame PIERROT Stéphanie**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à PONTOISE

- **Madame PINSON Anne-Marie**
Acheteur, POLE EMPLOI DIRECTION GENERALE, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur PLACIDOUX François**
CHEF D'EQUIPE EXPEDITIONS, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame PLE Delphine**
OPERATRICE DE PRODUCTION, ESAT ANRH, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame PLOT Annick**
chargée de services bancaires, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE,
PARIS 13EME.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur POULIQUEN Ludovic**
CADRE BANCAIRE, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et
d'IDF, Paris.
demeurant à ERAGNY

- **Madame PRETAT Delphine**
EMPLOYE COMMERCIAL, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à VALMONDOIS

- **Madame PRIVAL Mélanie**
Assistante, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur PUECH Olivier**
CONSULTANT SENIOR, GEHIS, Saint-Ouen.
demeurant à SERAINCOURT
- **Monsieur PUECH Olivier**
Consultant sénior, GEHIS, Saint-Ouen.
demeurant à SERAINCOURT
- **Madame QADI Myriam**
Manager opération, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAGY
- **Madame RAMANANARIVO Bakovelo**
Vendeur Service, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à CERGY
- **Madame RAMSI Dominique**
CHARGÉE D'ASSISTANCE, AXA Assistance France, CHATILLON.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur RAYNAUD Thierry**
Technicien support production informatique et réseaux, PICTORIAL
SERVICE, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Madame REAU Michèle**
Responsable DSI BI, SE LOGER, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur REMY Philippe**
Electrotechnicien, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY.
demeurant à TAVERNY
- **Madame RENAUD Anne**
RESPONSABLE FORMATION, ICF LA SABLIERE, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame RICCI Aude**
Assistante, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN
- **Madame RICHARD Elodie**
Agent d'accueil, FIDUCIAL PRIVATE SECURITY, COURBEVOIE.
demeurant à LA ROCHE-GUYON
- **Monsieur RIVIERE Philippe**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur ROBINET Philippe**
RESPONSABLE DE RAYON, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Madame ROPARTZ Céline**
Parfumeur, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur ROULLEAU Michel**
Responsable patrimoine, JCDECAUX FRANCE, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à FREMAINVILLE

- **Madame ROY Emmanuelle**
Responsable marchandise opérationnel, GROUPE GO SPORT,
SASSENAGE.
demeurant à PONTOISE

- **Madame RUDET Peggy**
Technicien escale, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à COURCELLES-SUR-VIOSNE

- **Madame RUMOR Amélia**
Employée de transformation, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Madame RYS Kyra**
Gestionnaire logistique clients, TELMA S.A, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur SAADANI Alain**
Gestionnaire back-office, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur SAKI Karim**
Technicien PSP CBD/B Purification, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur SALEMBERE Abdou**
INGENIEUR, VALEO VSCM, CERGY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur SALOME Gaël**
Analyste risques, BNP PARIBAS, PARIS 9EME.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame SALVADORI Isabelle**
Employée d'assurance, GENERALI VIE, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur SAMOUDI Mohamed**
AGENT DE FABRICATION, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame SANCHEZ Hélène**
ACHETEUSE, REED ORGANISATION, PUTEAUX.
demeurant à CERGY

- **Monsieur SANE Assane**
Standardiste, HOTEL MERIDIEN ETOILE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur SARR Charles**
INFORMATICIEN, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur SAUTEREAU Cédric**
Magasinier préparateur de commande, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY
CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur SAUVAGEOT Fabien**
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur SCHMITT Bernard**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.
demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Madame SCHORI Martine**
SECRETAIRE, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame SEBAG Nathalie**
Assistante commerciale, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur SIRADJOUNDINE SP**
OPERATEUR LOGISTIQUE, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à OSNY

- **Madame SMET Nathalie**
Chargée de communication et marketing, VERSPIEREN, LA PLAINE SAINT-
DENIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur SOARES VITORINO**
CONDUCTEUR TRAVAUX PRINCIPAL, SPAC, CLICHY.
demeurant à ERMONT

- **Madame SOHM Virginie**
Chargée de pilotage, CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING,
MONTROUGE.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame SOMMERARD Sylvie**
Responsable logistique et administration, LABORATOIRES ALCON S.A.S.,
RUEIL-MALMAISON.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame SOUCHAL Chantal**
Employée de service, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
demeurant à PRESLES

- **Madame STARY Muriel**
Relais fonctionnel, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Madame SUBLIN Sylvie**
Hôtesse de caisse, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur SUPPO Gilles**
PROJETEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame SZYPROWSKA Dorota**
AGENT ADMINISTRATIF, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à OSNY

- **Monsieur TAKLIT Nouredine**
Expert intégrateur, CNAV, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur TALLOT Fabrice**
RESPONSABLE COMMERCIAL, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur TAMBOURNEAU Stéphane**
AGENT POLE EMPLOI, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur TATENCLOUX Jean-Marc**
Responsable Magasinage Réception, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame TEYLOUNI Corinne**
Technicienne affiliations cotisations, SIACI SAINT-HONORE, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame THENARD Jacqueline**
Retraitée, 3 M FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur THERY Jean-Pierre**
MAGASINIER, LOUIS VUITTON SERVICES, CERGY - PONTOISE.
demeurant à OSNY

- **Madame TOBIE François**
Réparateur maroquinier, LOUIS VUITTON SERVICES, CERGY - PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Madame TOURNEVILLE Valérie**
CHARGÉE DE SECURITE, BPCE VIE, PARIS.
demeurant à OSNY
- **Madame TRAN Anh-Thu**
Gestionnaire administration du personnel et paie, GIE AMPHITHEATRE,
METZ.
demeurant à ERMONT
- **Madame TRAN Anh-Thu**
Gestionnaire administration personnel paie, GSE AMPHITHEATRE, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Madame TRAVENTHAL Micheline**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame TRON Isabelle**
TECHNICIEN PRESTATIONS, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur TRUONG David**
MAGASINIER, LACTALIS LOGISTIQUE, THIAIS.
demeurant à CERGY
- **Madame TSHITENGE Sophie**
AIDE SOIGNATE, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à SAINT-GRATIEN
- **Madame VALERIO Sabine**
CHARGÉE DE CLIENTELE, OSICA, CERGY PONTOISE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur VANDERVOORDE Arnaud**
CADRE DE PROXIMITE, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à MERIEL
- **Madame VAUZANGES Cécile**
DIRECTEUR DE PROJET, LYONNAISE DES EAUX, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CONDECOURT
- **Monsieur VELSCH Frédéric**
CHEF DE PROJET, CM-CIC TITRES, STRASBOURG.
demeurant à ARRONVILLE
- **Madame VEREIN Christine**
Technicienne, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame VERNEREY Chantal**
Responsable du service financier, COOPERATION ET FAMILLE, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur VIDAL Bruno**
EMPLOYE D'ASSURANCES, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur VIJAY Kalaiselvan**
OUVRIER, HOWMET SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame VILLEFRANQUE Carole**
Hôtesse au sol, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Madame WATRIN Céline**
Manager de proximité, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame ZAMOLO Christine**
CHARGEES DE RELATION ENTREPRISES, ADAETAE, ARGENTEUIL.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur ZERKOUNE Mokrane**
Technicien applicateur hygiéniste polyvalent, ISS HYGIENE ET
PREVENTION, PARIS.
demeurant à OSNY

Article 2 - La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur AGMAN Patrick**
RESPONSABLE GRAND COMPTES EPARGNE, GIE AG2R REUNICA,
PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur AISSAL Mostafa**
OPERATEUR, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur AKOUN Gérard**
Responsable opération aéroportuaire, FEDEX, ROISSY-CHARLES-DE-
GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur ALBERT Eric**
SECRETAIRE DE REDACTION, S.A.C.I.J.O., PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur ALCALOIDE Ciro**
Assistant maîtrise d'ouvrage SIRH, Centre national d'études spatiales, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame ALLOT Elisabeth**
médecin, HOPITAL JEAN JAURES, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame AMBROISE Zuta**
AGENT DE SERVICE, CLINIQUE LES ORCHIDEES, ANDILLY.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur AMIOT Christophe**
Chauffeur PL HQ, GEODIS CALBERSON PARIS EUROPE, LEVALLOIS-
PERRET.
demeurant à SERAINCOURT

- **Monsieur AUBERT Francis**
INGENIEUR, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à FROUVILLE

- **Madame AUDIBERT Muriel**
Parfumeur, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur BADRI Chakib**
CHEF D'ATELIER, YVEL SAS, BEZONS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur BAILLON Gilles**
PROJETEUR, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, BUCHELAY.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame BANUS Pilar**
CHARGEЕ DE TRESORERIE, UNION TECHNIQUE DU BATIMENT, PANTIN.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame BARBARIT Pascale**
GESTION DE LA DEMANDE, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur BARTHE François**
Resposable transport, LA BROSSE ET DUPONT SAS, ROISSY CHARLES
DE GAULLE.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur BASSET Laurent**
INGENIEUR INFORMATIQUE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE,
ERAGNY SUR OISE.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame BEAULIEU Martine**
SECRETARE MEDICALE, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BEHIER Pascal**
CONTROLLER HS&SRC, PHILIPS FRANCE COMMERCIAL, SURESNES.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame BERNIER Jacqueline**
Opératrice conversion, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame BEURET Martine**
ASSISTANT DE DIRECTION, NEXITY, BESANCON.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BINGONDA Ghislain**
AGENT D'EXPLOITATION, UGC SA, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Madame BLAISE Valérie**
Projeteur cadre B1, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, RUEIL-
MALMAISON.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Madame BLANCHARD Isabelle**
Gardiennne, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur BLANCHET Patrice**
INGENIEUR, ONERA, PALAISEAU.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame BOCHE Sylvie**
Chef du service des entreprises, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1.
demeurant à OSNY

- **Madame BOINET Patricia**
RESPONSABLE RESEAUX, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur BORIE Patrice**
Gestionnaire exploitation informatique, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à OSNY

- **Madame BOSSART Françoise**
Conseillère clientèle distribution industrielle, SAINT-GOBAIN ABRASIFS,
CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur BOUCHER Laurent**
Technicien, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY.
demeurant à ERMONT

- **Madame BOUGOT Christine**
Employée de banque, CRÉDIT AGRICOLE S.A, MONTRouGE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame BOURELIE Sylvie**
Assistante de direction, MONDIAL ASSISTANCE-AWP France, SAINT-OUEN.
demeurant à PONTOISE

- **Madame BOURNAZEL Sylvie**
Opératrice conversion, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur BOURSETTE Jean-François**
INGENIEUR COMMERCIAL, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur BRIVE Robert**
INGENIEUR, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à HEROUVILLE

- **Monsieur BRODIN Alain**
RESPONSABLE TECHNIQUE, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur BROSSARD Pascal**
INGÉNIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BROUTIN Benoît**
EMPLOYE DE BANQUE, HSBC FRANCE, Paris.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame BRUGIERE Sylvie**
RESPONSABLE FORMATION, EIFFAGE ENERGIE THERMIE IDF, VELIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur BRUNSCHWEILER Laurent**
COMMERCIAL, CHOMETTE S.A.S., GRIGNY.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame BUISINE Nathalie**
RESPONSABLE D'UNITE, CAVIMAC, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur BUSSIENNE Marc**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur CAIAZZO Raphaël**
 Chef de chantier, E.T.F., BEAUCHAMP.
 demeurant à VAUREAL

- **Monsieur CAILLIEZ André**
 Directeur santé et sécurité, TRANSDEV, ISSY-LES-MOULINEAUX.
 demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame CALLEGARI Marie-Andrée**
 Cadre supérieur de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
 demeurant à ERMONT

- **Monsieur CANAUD Georges**
 Technicien de contrôle principal, DASSAULT FALCON SERVICE, LE
 BOURGET.
 demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame CAPITAINE Pascale**
 TECHNICIEN DE PRESTATION, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
 PONTOISE.
 demeurant à VAUREAL

- **Monsieur CARNE Pascal**
 Ingénieur électronicien, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
 OISE.
 demeurant à OSNY

- **Monsieur CARRAT Laurent**
 Responsable comptes stratégiques, ESSO SAF, COURBEVOIE.
 demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur CARRIOU Jean-René**
 Project manager, VALEO VSCM, CERGY.
 demeurant à CERGY

- **Monsieur CASTEL Christophe**
 Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
 demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame CASTELLI Catherine**
 Conseillère patrimoniale, GMF VIE, ERMONT.
 demeurant à ERMONT

- **Monsieur CAURARD Pascal**
 Chargé d'études techniques d'assurances, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.
 demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur CAUSSADE Eric**
 DIRECTEUR DE RESTAURANT, SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT.
 demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CAVAGNERO Bruno**
Ingénieur pakaging, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame CAYOTIN Sandrine**
Conseillère de vente, C ET A, PARIS 1ER.
demeurant à CERGY

- **Monsieur CENTANNI Philippe**
EMPLOYE DE BANQUE, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur CHAMPETIER Laurent**
Commercial, INTERNATIONAL PAPER- SNCO, CREIL.
demeurant à RONQUEROLLES

- **Monsieur CHAPLAIN Olivier**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame CHARLEUX Catherine**
GESTIONNAIRE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur CHASSERIEAU Thierry**
INGENIEUR, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur CHAUFOURNIER Thierry**
Responsable production informatique, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS,
COLOMBES.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame CHAUVIN Elisabeth**
TECHNICIEN SUPPORT CLIENT, APRIA RSA, MONTREUIL.
demeurant à CERGY

- **Madame CHAUVIN Elisabeth**
Technicien support client, APRIA RSA, MONTREUIL.
demeurant à CERGY

- **Madame CHHIV Christine**
GESTIONNAIRE EN ASSURANCE, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE,
BOIS-COLOMBES.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame CHOQUET Nathalie**
ASSISTANTE DE DIRECTION, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur CHOQUET Philippe**
INGENIEUR, THALES TRAINING & SIMULATION SAS, CERGY PONTOISE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame COFFIGNIEZ Brigitte**
Gestionnaire sinistres automobiles, DIOT, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame COLAS Nadège**
R.R.H., THALES AES, MERU.
demeurant à CERGY

- **Monsieur COLIN Thierry**
OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur COLOMBA Patrick**
CHAUFFAGISTE, ENGIE HOME SERVICES, SAINT-DENIS LA PLAINE.
demeurant à SAGY

- **Madame CORNILLE Isabelle**
DIRECTRICE ADJOINTE, SACD, PARIS 9EME.
demeurant à PONTOISE

- **Madame COURBOIS Michelle**
Assistante technique impression, PAGES JAUNES, SEVRES.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CUTULLIC Christophe**
Cadre technique - Ingénieur logistique, SEGULA TECHNOLOGIE, TRAPPES.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur DA COSTA Pédro**
Agent de fabrication, UMICORE / Usine de BRAY et LU, BRAY-ET-LU.
demeurant à BRAY-ET-LU

- **Monsieur DARRAS Dominique**
ANALYSTE PROGRAMMEUR, EUROCLEAR, PARIS 9EME.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DA SILVA Thérèse**
SECRETAIRE COMMERCIALE, CARAY S.A.S, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur DAUNES Jean-Marc**
Employé service généraux, TARKETT FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DAUSSE Catherine**
Statisticienne, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur DAVID Alain**
Ingénieur- Chef de service adjoint, SAIPEM SA, SAINT QUENTIN YVELINES.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur DE ARAUJO MONTEIRO Augusto**
Chauffeur, TBI, VOISINS-LE-BRETONNEUX.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur DE BARROS Armando**
Maçon coffreur, TBI, VOISINS-LE-BRETONNEUX.
demeurant à MONTMORENCY
- **Madame DEGISORS Béatrice**
Technicienne d'exploitation monétique, CM-CIC SERVICES, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Madame DEHMOUS Nadia**
Responsable site pilote, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur DELALAIN José**
Monteur contrôleur, KELVION SAS, WINGLES.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur DELANDE Joël**
RESPONSABLE MOYENS GENERAUX, SAFRAN ELECTRONICS &
DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Monsieur DENISE Sylvain**
Expert électronique, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame DENIS Valérie**
Responsable services généraux, TETRA PAK, COLOMBES.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur DE RYCK Christian**
INGENIEUR, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur DESBORDES Eric**
Employé de jeux casinos, SEETE, ENGHIEEN-LES-BAINS.
demeurant à VIGNY
- **Monsieur DESFONTAINES Daniel**
CHAUFFEUR PL, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur DESJARDINS Patrice**
MAGASINIER SPECIALISTE, LES ARTS DECORATIFS, PARIS 1ER.
demeurant à CERGY
- **Madame DESMOULINS Camille**
CARISTE, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DEVICQUE FOURNIER Estelle**
Employée de banque, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Monsieur DIAGNE Pierre**
CADRE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame DIEULAFAIT Catherine**
AGENT TECHNIQUE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame DIVARET Anne-Marie**
Assistante administrative, ELOGIE, PARIS.
demeurant à ABLEIGES

- **Monsieur DONCE Lucien**
Ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Madame DOS SANTOS Theresa**
Opératrice polyvalente, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame DOSTERT Sylvie**
SECRETAIRE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame DUBOIS Corinne**
Assistante, CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT, PARIS 7EME.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame DUCLY Véronique**
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, CERGY.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur DUHALDE Christophe**
CHARGE D'ETUDES ET D'ENGAGEMENT, CREDIT FONCIER DE FRANCE,
CHARENTON.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur DUHAMEL François**
RESPONSABLE DE DOMAINE, EURO-INFORMATION
DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur DUPREY Franck**
Cadre de banque, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DUPREZ Carole**
Directrice d'agence, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à GRISY-LES-PLATRES
- **Madame DURIMEL Christiane**
ASSISTANTE DE DIRECTION, EURO PROPULSION, SURESNES.
demeurant à CERGY
- **Monsieur DUVAL Frédéric**
Ingénieur en conception optique, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE,
ERAGNY SUR OISE.
demeurant à FREPILLON
- **Madame EBERLE Catherine**
Responsable Engagements, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur ESQUINAS Francisco**
PROJECT MANAGER, NEXTIRAONE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à AMBLEVILLE
- **Madame EYCHENNE Valérie**
TECHNICIENNE LABORATOIR ESSAIS, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEM,
SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur FIGON Philippe**
RESPONSABLE DE LA GESTION DU BCR, G P S A, PARIS.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN
- **Madame FLAMENT Sophie**
Manager opérations, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-GERVAIS
- **Monsieur FRANCOIS Denis**
RESPONSABLE GROUPE TECHNIQUE, MIELE S.A.S., LE BLANC-MESNIL.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur FRISETTI Philippe**
INFORMATICIEN, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS,
STRASBOURG.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur GASSELIN Fabrice**
Chef machines, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à CERGY
- **Madame GASSMANN Corinne**
Conseillère en vente, AUCHAN, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Madame GAUDRON Isabelle**
Analyste programmeur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur GENEST Jean-Marc**
COMMERCIAL, KDI, AUBERVILLIERS.
demeurant à US

- **Madame GEOFFROY Véronique**
Technicienne de laboratoire, RHODIA OPERATIONS, PARIS 9EME.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame GERBAULT Isabelle**
SECRETAIRE, SELAS LACOURTE NOTAIRES ET ASSOCIES, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur GILLET Jean-Noël**
Opérateur études, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame GILLET Sylvie**
INGENIEUR COMMERCIALE, WEST PHARMACEUTICAL, LE NOUVION-
EN-THIERACHE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame GIRARD Marie-Christine**
ACHETEUSE, HYD&AU FLUID, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur GIRAUD Stéphane**
COORDINATEUR, JOHNSON CONTROLS INDUSTRIES S.A.S.,
CARQUEFOU.
demeurant à VALMONDOIS

- **Monsieur GLACHANT Patrick**
Employé de banque, LCL- DSBA NANTERRE BC-CF-PP, NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Madame GLOAGUEN Sylvie**
OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur GOBE Franck**
Agenceur de Magasin, VETIR, MONTREVAULT SUR EVRE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur GOBIN Philippe**
Dessinateur / projeteur, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur GONCALVES MARTINS Messias**
 Chef d'équipe, BREZILLON S.A, MARGNY-LES-COMPIEGNE.
 demeurant à TAVERNY

- **Monsieur GOSSET Jean-François**
 INGENIEUR INFORMATIQUE, THALES SERVICES SAS, VELIZY
 VILLACOUBLAY.
 demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame GRAMLICH Christiane**
 CONTROLEUR DE GESTION, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES.
 demeurant à TAVERNY

- **Monsieur GRANDMOUGIN Daniel**
 Responsable transport, SONEN, LE HAVRE.
 demeurant à TAVERNY

- **Monsieur GRENE Didier**
 OUVRIER OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS,
 CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
 demeurant à MENU COURT

- **Madame GRIOT Patricia**
 Assistante de direction, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
 demeurant à TAVERNY

- **Madame GUETTIER Anne**
 TECHNICIEN SERVICE MEDICAL, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE
 MEDICAL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
 demeurant à CERGY

- **Monsieur GUIGNET Maurice**
 Responsable cercle et chef de cuisine, MOUVEMENT DES ENTREPRISES
 DU VAL D'OISE, ARGENTEUIL.
 demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame GUILLARD Michele**
 RESPONSABLE ASSURANCES, BASF FRANCE SAS, LEVALLOIS
 PERRET.
 demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur GUILLOTIN Olivier**
 Chef de produits, METTLER TOLEDO SAS, VIROFLAY.
 demeurant à MARINES

- **Madame GULOTTA Isabelle**
 RESPONSABLE JURIDIQUE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
 demeurant à VAUREAL

- **Madame HAGGAI Joëlle**
 INFORMATICIENNE, EMMAUS HABITAT, CLICHY.
 demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HAMNANE Larbi**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame HARDY Véronique**
Assistant informatique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur HATRON William**
Agent de maîtrise/Chef de secteur, OTUS VÉOLIA PROPRETÉ,
GENNEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame HAUTEUR Isabelle**
EMPLOYEE DE BANQUE, CIC, PARIS.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur HENRY Christophe**
AGENT TECHNIQUE, JC. DECAUX FRANCE, GENNEVILLIERS.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur HERNANDO Serge**
INGENIEUR, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur HESS Jean-Marc**
Directeur systèmes d'information, SAINT-GOBAIN CRISTAUX &
DETECTEURS, COURBEVOIE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur HORBEZ Dominique**
INGENIEUR, RHODIA OPERATIONS SOLVAY, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame HUBERT Catherine**
HR BUSINESS PARTNER, YARA FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame JAFFREZIC Maud**
EMPLOYEE DE BANQUE, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur JAILLON Gino**
PREPARATEUR DE COMMANDE, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur JEGOU Didier**
STANDARDISTE, SODIOS EXPLOITATION, OSNY.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur JOUBERT Sylvain**
Directeur adjoint, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame JOUMIER Irène**
Chargée de mission développement durable, BOLLORE LOGISTICS SERVICES, PUTEAUX.
demeurant à ERAGNY

- **Madame JOUNEAU Marie-Christine**
ASSISTANTE METIER, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame JOURAVLIOV Florence**
Responsable de service, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à PONTOISE

- **Madame JOURQUIN Sylvie**
Repreneur de Masters, DESRUES SAS, PLAILLY.
demeurant à PRESLES

- **Madame KELBICHE Caroline**
EMPLOYEE D'ASSURANCE, GAN ASSURANCES, PUTEAUX.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur KEREBEL Jean-Luc**
RESPONSABLE D'ETUDES, GAN PREVOYANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame KERFOURN Agnès**
Téléédactrice, PAGES JAUNES, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur KLUN Patrice**
Chef opérateur du son, Société nationale de radiodiffusion Radio France,
PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur KRISHNAN Loïc**
OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Monsieur LADENISE Hervé**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur LAMBERT Richard**
CONDUCTEUR POIDS LOURD, SOCIETE DES TRANSPORTS COTTIN,
VILLENEUVE LA GARENNE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur LANGLET Christophe**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, EIFFAGE SERVICES, VELIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur LAUVERNIER Daniel**
RETRAITE, O.G.F., PARIS.
demeurant à CORMEILLES-EN-VEXIN
- **Madame LEBOURG Blandine**
Rédactrice pré-contencieux, MFPRECAUTION, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame LECOUSY DESIR Fabienne**
Chargée gestion sinistre, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à ERMONT
- **Madame LEDET Valérie**
Secrétaire assistante, LCL, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Monsieur LE DU Serge**
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à MENU COURT
- **Monsieur LE DU Sylvie**
Contrôleur interne, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame LEFEBVRE Catherine**
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à OSNY
- **Monsieur LEGEAY Christophe**
Chargé d'études techniques, SE A14, MONTESSON.
demeurant à AVERNES
- **Monsieur LEGUY Daniel**
Ingénieur CAO, ATOS TIME REVERSAL COMMUNICATIONS, CERGY PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur LEJAY Laurent**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame LEMAIRE Sylvie**
Sales Assistant, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame LE ROUX Jocelyne**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, SCORE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur LESIGNAC Luc**
Chaudronnier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
demeurant à OSNY

- **Monsieur LIBEBE Ahono**
MAGASINIER, FASSI FRANCE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à CERGY

- **Madame LIMOZIN Jocelyne**
Responsable de formation, IFOCOP, RUNGIS.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur LOHIER Yves**
Informaticien, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame LOREE Arielle**
INFOGRAPHISTE, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur LOUBRY Patrick**
Cadre rédacteur technique, SONOVISION, BAGNEUX.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LUCE Franck**
OUVRIER OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS,
CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame LUNEL Martine**
ASSISTANTE COMMERCIALE, KDI, AUBERVILLIERS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame MACHAVOINE Véronique**
Chargée d'administration, GAN PREVOYANCE, PARIS.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur MACH Christian**
INGENIEUR, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur MACQUET Eric**
LEAD ENGINEER R&D, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur MADEC Marc**
TECHNICIEN MAINTENANCE, XYLEM WATER SOLUTIONS FRANCE SAS,
NANTERRE.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur MADEC Patrice**
MONITEUR, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à MENU COURT

- **Madame MAES Jocelyne**
AGENT DE STERILISATION, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur MAILLARD Marc**
FORMATEUR RENAULT, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Monsieur MAKI Abdelkrim**
Electromecanicien, Chantiers modernes construction, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à ERMONT

- **Madame MAMBOLE Jeannette**
AGENT QUALIFIE, Centre médical et pédagogique Jacques Arnaud,
NOINTEL.
demeurant à PERSAN

- **Madame MANDERY Camille**
CADRE BANCAIRE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF,
PARIS.
demeurant à MAUDETOUT-EN-VEXIN

- **Monsieur MARTINOLI Fausto**
CABLEUR, BERNARD CONTROLS, GONESSE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur MATHIEU Jean- Marc**
CHEF DES VENTES, MOULINS DE CHARS, CHARS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame MAURO Nathalie**
ACHETEUSE, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur MEDJEDOVIC Dusan**
Responsable logistique du site, AXA Assistance France, CHATILLON.
demeurant à HEROUVILLE

- **Madame MENDES Christine**
Assistante commerciale export, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Madame MESSINA Isabelle**
COLLABORATRICE DE NOTAIRE, SCP KEY-PLANCHON- NOTAIRES
ASSOCIES, SANNOIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur MIALON Eric**
Cadre maintenance aéronautique, AIR FRANCE, CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MARINES

- **Madame MIGNOT Janine**
Assistante, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame MILLERET Martine**
Responsable facturation logistique, ODI, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur MIRIEL Dominique**
Cadre bancaire, BARCLAYS BANK PLC, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur MOITEL Denis**
RESPONSABLE DES VENTES, PRODILAC SNC, RUNGIS.
demeurant à TAVERNY
- **Madame MONJARRET Roseline**
Responsable MOA Finances, CROMOLOGY SERVICES, CLICHY.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur MONTASSIER Jean**
INGENIEUR SUPPORT TECHNIQUE, SAFRAN IDENTITY & SECURITY,
OSNY.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE
- **Madame MOREL Sylvie**
ASSISTANTE, SCP OFFICE NOTARIAL PARIS REPUBLIQUE, PARIS
10EME.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur MORENO José Antonio**
Chargé d'opérations d'assurance, GENERALI FRANCE ASSURANCES,
PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur MOUILLON Laurent**
CLERC DE NOTAIRE, ETUDE THIEBIERGE & ASSOCIÉS, PARIS.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame MOYNATON Dominique**
Professionnel HQ de la fonction informatique, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur NEULAT Philippe**
Responsable d'études, GAN assurances, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CERGY
- **Madame NGUYEN Nhu Xuan Lan**
Secrétaire comptable - gestionnaire, AUCHAN, CERGY.
demeurant à MENU COURT
- **Monsieur NOEL Jean-Marc**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à CERGY

- **Madame NOJAC Catherine**
Aide chimiste, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à CHAUVRY

- **Monsieur NORMAND Régis**
COMPTABLE, CARAY S.A.S, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à MENU COURT

- **Madame OLIVIER Laurence**
Adjointe responsable magasin, SAN MARINA, ARGENTEUIL.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame OUZNADJI Aziza**
Conseiller en assurance vie, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur PABAN Jean-Pierre**
Responsable informatique, SCHNEIDER ELECTRIC HIGH VOLTAGE SA,
GRENOBLE.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame PACHARRO Maria**
Comptable fournisseurs, COCHERY IDF /Agence de Pierrelaye,
PIERRELAYE.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur PAUPY Bertrand**
INGENIEUR TECHNICO COMMERCIAL, ALE INTERNATIONAL,
COLOMBES.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur PAUTHONIER Nicolas**
RESPONSABLE ACHAT ET DEVELOPPEMENT, IMS FRANCE /Bruyeres
-sur-Oise, BRUYERES-SUR-OISE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur PEPIN Laurent**
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE, AFTRAL, PARIS 17EME.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur PEREIRA DA SILVA José**
CADRE BANCAIRE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur PERSON Olivier**
INFORMATICIEN, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS,
STRASBOURG.
demeurant à SANTEUIL

- **Monsieur PERSON Xavier**
Ingénieur consultant, DASSAULT SYSTEMES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur PICARD Pascal**
Référent accueil, CAF DE SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame PICHOT Valérie**
Référent administratif PDP, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à CHARS

- **Madame PIJANOWSKI Nicole**
Employée administrative, COCHERY IDF /Agence de Pierrelaye,
PIERRELAYE.
demeurant à ARRONVILLE

- **Madame PIOTAIX Françoise**
CHARGÉE DE COMPTE COURTAGE ASSURANCE, GRAS SAVOYE,
PUTEAUX.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur PIRIOU Bernard**
Employé de banque, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame PLOT Annick**
chargée de services bancaires, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE,
PARIS 13EME.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur POULAIN Patrick**
Responsable ventes, CRISTALFRANCE SAS, PARIS.
demeurant à MONTLIGNON

- **Monsieur POULET Jean-Paul**
GESTIONNAIRE ASSURANCE, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à ERAGNY

- **Madame PREVOST Brigitte**
Assistante de production photo audiovisuelle, AIR FRANCE, ROISSY
CHARLES DE GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur PRIGENT Jean-Claude**
PREPARATEUR DE COMMANDE, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame RAILLOT Valérie**
Employé d'assurance, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à CLERY-EN-VEXIN

- **Monsieur RAMAUGE Bruno**
Technicien, SOISY ARROSAGE, SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
demeurant à MOURS

- **Monsieur RAULT Christian**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame RAVOISIER Valérie**
Responsable des services généraux, SAINT-GOBAIN ABRASIFS,
CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur RENAUX Jacques**
Technicien supérieur PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à CERGY

- **Madame RICHY Yvette**
COMPTABLE, CE CAF 95, CERGY PONTOISE.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame RIOU Gladys**
FACTURIERE, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à ERMONT

- **Madame RIVIERRE Laurence**
TECHNICIEN LABO, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur RODRIGUES DO REGO José**
CHEF DE DEPOT, SRBG, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur ROGER Hervé**
Cadre de banque, BANQUE SBA, PARIS 8EME.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame ROPERT Sylvie**
Informaticienne, EURO-INFORMATION, STRASBOURG.
demeurant à AVERNES

- **Monsieur ROSAMONT Daniel**
OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à CERGY

- **Madame ROSE Nathalie**
Comptable paie, COCHERY IDF /Agence de Pierrelaye, PIERRELAYE.
demeurant à GRISY-LES-PLATRES

- **Madame ROYER Agnès**
Travailleur social, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FREPILLON

- **Monsieur SABRE Franck**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame SALLA Anne-Marie**
ASSISTANTE DE DIRECTION, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame SANDRETTI Martine**
ASSISTANTE DE DIRECTION, NEXANS FRANCE, CLICHY.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur SANE Assane**
Standardiste, HOTEL MERIDIEN ETOILE, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur SAPIS Patrick**
Expert maitrise d'ouvrage, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à ERAGNY
- **Madame SARRAZIN Sylvie**
Coordinatrice de site, FACEO FM IDF - VINCI FACILITIES, ELANCOURT.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame SAUTIF Hélène**
Chef de projet informatique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur SCHAFF Didier**
Directeur et MSE, AIR LIQUIDE WELDING FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Madame SEBAG Nathalie**
Assistante commerciale, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à TAVERNY
- **Madame SERIN Marie**
Assistante, ARTELIA BATIMENT & INDUSTRIE, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à BESSANCOURT
- **Monsieur SIMON Patrick**
INFORMATICIEN, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à CERGY
- **Monsieur SOULTANOUL Arif**
Mécanicien Refoucheur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur STANISLAS René**
Tourneur, TELMA S.A, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à CERGY
- **Madame STARY Muriel**
Relais fonctionnel, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Madame STAUB Catherine**
Responsable SCE généraux, COLAS RAIL, MAISONS-LAFFITTE.
demeurant à LONGUESSE

- **Monsieur STEFFANUT Jean-Marc**
INFORMATICIEN, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur TAITON Marc**
RISK MANAGER, BNP PARIBAS SA, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur TARRIT Jean**
INFORMATICIEN, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame TAYEB HAMMANI Zahia**
Secrétaire comptable, ETS LADOUGNE SAS, LE MESNIL-EN-THELLE.
demeurant à CHARS

- **Madame THEBAUDEAU Edwige**
TECHNICIEN COMPTABLE, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame THENARD Jacqueline**
Retraitée, 3 M FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame THOMAS Muriel**
Directrice d'agence habitat social, OSICA, PARIS 13EME.
demeurant à ERMONT

- **Madame THOMAS Nathalie**
RESPONSABLE DE SERVICE, HUMANIS, MALAKOFF.
demeurant à CERGY

- **Monsieur TOCNY Sosthène**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame TOUAD Fatima**
Responsable de service, A.G.E.S.S.A., Paris.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE

- **Monsieur TUGAR Edwige**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CROIX ROUGE FRANCAISE-HOPITAL
D'ENFANTS MARGENCY, MARGENCY.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame UBEDA Elisabeth**
ASSISTANTE COMMERCIALE, JC DECAUX FRANCE, NEUILLY SUR
SEINE.
demeurant à ERMONT

- **Madame UDDIN Pascale**
Rédacteur juridique, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.
demeurant à NUCOURT
- **Monsieur UNG Frédéric**
TECHNICIEN QUALITE, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame VALLETTE Catherine**
Technicien poste de travail, SAFRAN, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à BESSANCOURT
- **Madame VALLOIS Nathalie**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS - LCL, VILLEJUIF.
demeurant à MONTLIGNON
- **Monsieur VANDERHEGGEN Guy**
OPERATEUR DE PRODUCTION, MAJ ELIS / Etablissement de Bezons,
BEZONS.
demeurant à TAVERNY
- **Madame VANTOURS Brigitte**
Employée d'assurances, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à MONTLIGNON
- **Monsieur VELEZ Pascal**
Emballleur, EMBALLAGE SFE, ROISSY.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur VIDJEACOMAR XXX**
INGENIEUR, THALES TRAINING & SIMULATION SAS, CERGY PONTOISE.
demeurant à OSNY
- **Madame VILLERMET Laurence**
Assistante grands comptes, WHIRLPOOL FRANCE, SURESNES.
demeurant à TAVERNY
- **Madame VIVAN Michèle**
Chargée d'archives, SACD, PARIS 3EME.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur VRIZ Marc**
MANAGER D'ACTIVITE, GIE SI2M, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE
- **Madame ZAMOLO Christine**
CHARGEЕ DE RELATION ENTREPRISES, ADAETAE, ARGENTEUIL.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur ZEGER Elizabeth**
HOTESSE D'ACCUEIL, ADAETAE, ARGENTEUIL.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur ZINSIUS Philippe**
CADRE D'ASSURANCES, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à COURDIMANCHE

Article 3 - La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AKOUN Gérard**
Responsable opération aéroportuaire, FEDEX, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Madame ALVES Maria**
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CROIX ROUGE FRANCAISE-
HOPITAL D'ENFANTS MARGENCY, MARGENCY.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame ANCELIN Catherine**
Responsable Formation, TOTAL SA, COURBEVOIE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur ANCELIN Patrick**
CHEF DE PROJET, TOTAL SA, COURBEVOIE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur ANDRIEU Jean- Marc**
CHARGE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE PICARDIE, AMIENS.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Madame ARCIET Dominique**
Assistante commerciale bilingue, Federal Mogul Opérations France SAS,
SAINT JEAN DE LA RUEILLE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur ARTH Sylvaine**
CADRE TECHNIQUE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Monsieur AUBERT Francis**
INGENIEUR, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à FROUVILLE
- **Monsieur AUGENDRE Alain**
Ingénieur, THALES TRAINING ET SIMULATION, OSNY.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame BAC Nadine**
CADRE DE BANQUE, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur BAILLON Gilles**
PROJETEUR, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, BUCHELAY.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur BAPTISTE Jean-Claude**
Chauffeur livreur placier, OCP REPARTITION, SAINT-OUEN.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur BARBONI Olivier**
Charge de conformité, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame BAROUH Sophie**
Assistante d'Études, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame BARRY Nelly**
Choriste, Société nationale de radiodiffusion Radio France, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame BARUCHELLO Andréa**
Agent de maîtrise- RU, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à VAUREAL
- **Madame BEAUREGARD Nicole**
Employée de restauration, ELIOR ENTREPRISES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame BEAUVOIS Elisabeth**
ASSISTANTE COMMERCIALE, HSBC FRANCE, Paris.
demeurant à TAVERNY
- **Madame BELLANCE Nelly**
Assistante technique, CRAMIF, PARIS.
demeurant à MENU COURT
- **Monsieur BENNADJA Jamel**
Responsable IT, TELMMA, PUTEAUX.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame BENYAHIA Zina**
Webmaster, TOTAL ELF EXPLOITATION PRODUCTION, COURBEVOIE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame BENZONI-VINCENT Jocelyne**
Technicienne conseil, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à CHARS
- **Monsieur BERAL Pascal**
RESPONSABLE DES OPERATIONS, DALKIA ILE-DE-FRANCE,
COURBEVOIE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur BERNON Jean**
Responsable de comptes, SPIE INFOSERVICES, MALAKOFF.
demeurant à ERMONT

- **Madame BERTELOOT Béatrice**
EMPLOYE DE BANQUE, LCL- DSBA NANTERRE BC-CF-PP, NANTERRE.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame BERTHOD Axelle**
INFIRMIERE, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame BEZIEL Hélène**
Directrice adjointe, MAISON D'ENFANTS IGESA, LA ROCHE-GUYON.
demeurant à LA ROCHE-GUYON

- **Monsieur BIGOURIE Jean-Michel**
Cadre bancaire, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur BIOLE Michel**
Responsable service méthodes et industrialisation, CAMECA,
GENNEVILLIERS.
demeurant à VAUREAL

- **Madame BLOUINEAU Nathalie**
Assistante brevets, DELPHI FRANCE SAS, VILLEPINTE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame BONIN Brigitte**
Assistante achat, MILLS, LE BOURGET.
demeurant à GROSLAY

- **Madame BORDAS Corinne**
ASSISTANTE SOCIALE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à PARMAIN

- **Monsieur BOUCHER Patrick**
Cadre technique, SN SICAVIC, SAINT-OUEN.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur BOURLET Gilles**
Ingénieur d'études, SPIE FONDATIONS, CERGY-PONTOISE.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN

- **Monsieur BOUSQUET Dominique**
RESPONSABLE OUTILLAGES ET CAO, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES,
COLOMBES.
demeurant à TAVERNY

- **Madame BOUTIN Laurence**
Réfèrent conseil allocations, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Madame BRARD Sylvie**
Employée de production, DACAPOST, CERGY PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Madame BREL Christine**
Assistante de gestion de carrière, TOTAL MARKETING SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur BROSSARD Bernard**
Opérateur de mélanges, HUTCHINSON S.A, PERSAN.
demeurant à BERNES-SUR-OISE
- **Monsieur BROILLER Jean-Claude**
Responsable qualité, RENAULT RETAIL GROUP, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BRUGE Bernard**
Ingénieur, RENAULT TRUCKS DEFENSE, VERSAILLES.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur BRUNOIS Lucien**
INGENIEUR CADRE INFORMATIQUE, BULL SAS, SAINT-OUEN.
demeurant à TAVERNY
- **Madame BULOT Christiane**
Secrétaire, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur BUSIAU Guy**
Gestionnaire, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Monsieur CAILLIEZ André**
Directeur santé et sécurité, TRANSDEV, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur CANAUD Georges**
Technicien de controle principal, DASSAULT FALCON SERVICE, LE BOURGET.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur CAPDEVILA Philippe**
DECLARANT EN DOUANE, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur CAPPE Christian**
Account manager, ESSO SAF, COURBEVOIE.
demeurant à CERGY
- **Madame CARAYON Brigitte**
Assistante de direction, RIO TINTO FRANCE SAS, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CERGY

- **Madame CARPENTIER Nicole**
Responsable administrative, GALERIES LAFAYETTE, PARIS.
demeurant à LABBEVILLE

- **Monsieur CARRION Patricia**
Assistante matériel AM, ANTARGAZ, COURBEVOIE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur CASTAN LAFUENTE Florian**
OPERATEUR CONVERSION, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur CHAIX DE LAVARENE Jacques**
Cadre finance, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame CHAMPEAU Martine**
AIDE-MEDICO-PSYCHOLOGIQUE, RESIDENCE DE LA FORET DE
CARNELLE, BEAUMONT-SUR-OISE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame CHAPELIER Marie**
Chargée de mission, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCES AMA,
PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur CHAPUIS Bruno**
Informaticien, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame CHARDET Catherine**
AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE, CROIX ROUGE FRANCAISE-HOPITAL
D'ENFANTS MARGENCY, MARGENCY.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CHAUFOURNIER Thierry**
Responsable production informatique, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS,
COLOMBES.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame CHEVALIER Sylvie**
Technicien comptable, TOTAL MARKETING FRANCE, NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur CHEVRIN Frédéric**
Chargé de prévention, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à CERGY

- **Madame CHRETIEN Nicole**
Cadre assurance, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur CHRISTEN Denis**
Evalueur en parfums, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Madame COMONT Sylvie**
Secrétaire action sociale, RSI, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à CHAUVRY
- **Monsieur CONSTANT Patrick**
ADJOINT DE DIRECTION, CARAY S.A.S, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE
- **Monsieur COPIN Philippe**
DEVISEUR/ FABRICANT, SIP IMPRESSIONS, CLICHY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur COSSIAUX Eric**
OUVRIER OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS,
CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur COURRIER François**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à ERAGNY
- **Madame D'ALBARET Sylvie**
ASSISTANTE COMMERCIALE, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame DAMOIS Sylviane**
COMPTABLE, GROUPE POCH ORGANISATION - GIE, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur DANEL Patrick**
AGENT DE MAITRISE, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à PARMAN
- **Monsieur DAUTANCOURT Bruno**
Agent technicien, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
demeurant à SAINT-GERVAIS
- **Monsieur DE CARLI Stéphane**
Ingénieur R&D, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur DECUIGNIERRE Thierry**
Cadre, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à BRIGNANCOURT
- **Monsieur DEFFARGES Gilbert**
Cadre de Banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DELARACE Patrick**
Chargé d'affaires, SCHNEIDER ELECTRIC HIGH VOLTAGE SA,
GRENOBLE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur DELAUNAY Christian**
AUDITEUR DIRECTION DES ENGAGEMENTS, CM CIC FACTOR, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur DELAVEAUX Christian**
CADRE EN ASSURANCES, ALLIANZ-IARD, COURBEVOIE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur DENISE Sylvain**
Expert électronique, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur DESJARDINS Patrice**
MAGASINIER SPECIALISTE, LES ARTS DECORATIFS, PARIS 1ER.
demeurant à CERGY

- **Monsieur DESOS Jean-Luc**
Ingénieur- responsable performance opérationnelle, AREVA BUSINESS
SUPPORT, COURBEVOIE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur DIABY Batoura**
MAGASINIER, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DI GIORGIO Giuseppe**
Conducteur de travaux, L' ESSOR, SANNOIS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame DIVARET Anne-Marie**
Assistante administrative, ELOGIE, PARIS.
demeurant à ABLEIGES

- **Madame DOMBROWSKI Viviane**
Employée commercial, MONOPRIX, SANNOIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur DOS SANTOS E SILVA José**
CARISTE, SEAC GUIRAUD FRERES, TOULOUSE.
demeurant à MARINES

- **Monsieur DOS SANTOS MOURA Sergio**
Chef d'équipe, EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS, CLICHY.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DUBOC Eric**
DESSINATEUR PROJETER, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE,
ERAGNY SUR OISE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DUBOIS Gérard**
LOGISTICIEN, SCHERDEL, BEAUVAIS.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame DUBOIS Marie**
COMPTABLE, SEQUANA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur DUDICOURT Thierry**
RESPONSABLE METHODES, SCHERDEL, BEAUVAIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur DUFRECHE Pascal**
Gestionnaire support management projet, THALES COMMUNICATIONS &
SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur DUJARDIN Yvon**
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE,
NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame DUMOND Cécile**
TECHNICIEN RETRAITE CONSEIL, CNAV, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur DUPONT Eric**
CHARCUTIER, RERO, ARGENTEUIL.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame DUQUESNE Annick**
Animatrice commerciale, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame DUSSANGE Florence**
Secrétaire, NATIXIS, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame DUTRANNOY Bernadette**
REFERENT METIER, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur DUVAL Robert**
Exploitant industriel Magasinier distributeur, RENAULT SAS, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à CERGY

- **Madame EGRON Wieslawa**
Comptable, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur ELBAZ Marc**
Cadre de Banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur EPERT Jean-Luc**
RESPONSABLE DE DOMAINE, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame FABIANO Annie**
ASSISTANTE SOCIALE, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur FARIA DE FREITAS José Manuel**
Metteur au point, MA FRANCE, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame FAURE Dominique**
Agent d'exploitation, DHL STOCK EXPRESS, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur FERNANDES ALVES Carlos**
RESPONSABLE MAGASIN, ISS PROPLETE, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame FERNBACH Christine**
Assistante, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame FLAHERTY Joëlle**
INFORMATICIENNE, EURO-INFORMATION PRODUCTION,
STRASBOURG.
demeurant à SAGY

- **Monsieur FODIL Abbas**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur FRANCOIS Denis**
RESPONSABLE GROUPE TECHNIQUE, MIELE S.A.S., LE BLANC-MESNIL.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame FRUITIER Régine**
Assistante, GROUPE BERRI, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur GAILLOT Bernard**
RESPONSABLE DE SITE, RAVE DISTRIBUTION, MEYZIEU.
demeurant à PRESLES

- **Madame GANET Claire**
Assistante, THALES TRAINING ET SIMULATION, OSNY.
demeurant à CERGY

- **Madame GARRAUD Marthe**
FORMATEUR TECHNIQUE, CAF des Yvelines, SAINT QUENTIN EN
YVELINES.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur GAUTHIER Francis**
MAGASINIER, CROIX ROUGE FRANCAISE-HOPITAL D'ENFANTS
MARGENCY, MARGENCY.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame GAUTHIER Françoise**
Lingère, CROIX ROUGE FRANCAISE-HOPITAL D'ENFANTS MARGENCY,
MARGENCY.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur GHOUAS Azzedine**
Technicien, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GILLIARD Yves**
CADRE, CEFIVAL, PERSAN.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur GILLOZ Pascal**
COMPTABLE, SIACI SAINT-HONORE, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur GIRAUD Pascal**
TECHNICIEN AVION, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur GOMBAULT Jean-François**
Ingénieur, EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à OSNY

- **Monsieur GOSSENT Didier**
Cadre bancaire, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame GOSSET Carla**
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, ELOGIE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur GRALL Gilles**
Technicien, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur GRANIER Didier**
Ingénieur, INERIS, VERNEUIL-EN-HALATTE.
demeurant à ERAGNY

- **Madame GREGOIRE Patricia**
GESTIONNAIRE SERVICE CLIENT, UMICORE BUILDING PRODUCTS
FRANCE, BAGNOLET.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame GUERIBOUT Corinne**
Analyste crédit client, METTLER TOLEDO SAS, VIROFLAY.
demeurant à MARINES

- **Madame GUERRE Evelyne**
CADRE TECHNIQUE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à MARINES

- **Madame GUETTIER Anne**
TECHNICIEN SERVICE MEDICAL, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE
MEDICAL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GUEYE Yoby**
MAGASINIER, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame GUILLARD Michele**
RESPONSABLE ASSURANCES, BASF FRANCE SAS, LEVALLOIS
PERRET.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur GUILLEMIN Dominique**
INGENIEUR INFORMATIQUE, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GUILLON Frédéric**
Employé banque, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame GUILLOSSOU Jocelyne**
RESPONSABLE DE SECTEUR, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à OSNY

- **Monsieur GUINET Pascal**
MAGASINIER, RENAULT RETAIL GROUP MANTES, MANTES-LA-VILLÉ.
demeurant à MENU COURT

- **Madame GUSMINI Françoise**
FORMATRICE, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame GUYADEC Claudie**
Responsable service personnel, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur HAINAU Thierry**
Cadre Technique, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à SAGY

- **Monsieur HALIN Jean-Luc**
Ingénieur, ASSYSTEM Engineering and operation services, SAINT QUENTIN
EN YVELINES.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur HALOIN Patrick**
Directeur territorial bancaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,
PARIS 07 SP.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur HANNAGAN Nicholas**
Agent de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame HELLEC Sylvie**
Gestionnaire applications, TOTAL MARKETING SERVICES, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur HENRY Didier**
COMPTABLE, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur HERNANDO Serge**
INGENIEUR, VISTEON ELECTRONICS FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Madame HERRY Marie-Christine**
Technicienne FSL, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur HESS Jean-Marc**
Directeur systèmes d'information, SAINT-GOBAIN CRISTAUX &
DETECTEURS, COURBEVOIE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur HEULINE Patrick**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur HOARAU Philippe**
Technicien, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur HUET Pascal**
Inspecteur en assurances, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur IDIR Hocine**
Responsable logistique, EJ FRANCE, GIVORS.
demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Monsieur JACQ Joël**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
demeurant à OSNY

- **Madame JAMY Martine**
Assistant Technique, CNAMTS, Paris.
demeurant à CERGY

- **Madame JOUANEN Valérie**
Technicien retraite conseil, CNAV, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur JOUANNEAU Alain**
Informaticien, TOTAL SA, COURBEVOIE.
demeurant à MONTGEROULT

- **Monsieur JOUBERT Sylvain**
Directeur adjoint, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur JOUIN Alain**
INGENIEUR, THALES TRAINING & SIMULATION SAS, CERGY PONTOISE.
demeurant à VALMONDOIS

- **Monsieur JOUNY Philippe**
Cadre, AIR FRANCE, CHARLES DE GAULLE.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE

- **Madame JOURDAN Christine**
SECRETAIRE, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur JOURNEE Patrick**
CADRE, AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS, LES MUREAUX.
demeurant à NUCOURT

- **Madame KASTLE Catherine**
ASSISTANTE PARFUMEUR, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à OSNY

- **Monsieur KERBRAT Patrick**
Technicien, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur KLUN Patrice**
Chef opérateur du son, Société nationale de radiodiffusion Radio France,
PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame LAFARGUE Brigitte**
Ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur LANDRY Philippe**
Responsable contrôle exploitation, POINT P Ile de France, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame LARUELLE-PITON Sylvie**
Responsable ressources humaines, CAF DU VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE.
demeurant à EPIAIS-RHUS

- **Monsieur LAVALLARD Didier**
Manager commercial, GEANT CASINO, ARGENTEUIL.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur LAVAL Régis**
TECHNICIEN AERONAUTIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame LEBOURG Blandine**
Rédactrice pré-contencieux, MFPRECAUTION, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LE BRIS Gilbert**
Contrôleur aviation, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame LE BRIS Gilberte**
Gestionnaire administration paie, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LEFEBVRE Christian**
INGENIEUR, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame LEFEBVRE Françoise**
Animatrice d'activité action sociale, CAF DU VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LEFEBVRE Eric**
INGENIEUR, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame LEFLOCH Inès**
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL, CRAMIF, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur LEFORT Hubert**
Agent infrastructure, MONTUPET SA, LAIGNEVILLE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur LE GALL Eric**
RESPONSABLE ACHAT, CIMLEC INDUSTRIE, LES MUREAUX.
demeurant à SAINT-CYR-EN-ARTHIES

- **Madame LE KERVERN Nadine**
Employée de banque, CIC, PARIS.
demeurant à HEROUVILLE

- **Monsieur LEMOINE Didier**
Conseiller retraite, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS 14EME.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur LENNE Eric**
Responsable logistique, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame LE PARC Nadine**
CONTROLEUR DE GESTION, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame LEROUXEL Sylvie**
Assistante de gestion commerciale, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame LE ROUX Jocelyne**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, SCORE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame LEROY Véronique**
RESPONSABLE DE SERVICE, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à FREPILLON

- **Madame LHEURETTE Liliane**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CROIX ROUGE FRANCAISE-HOPITAL
D'ENFANTS MARGENCY, MARGENCY.
demeurant à ERMONT

- **Madame LIGER Véronique**
Assistante administrative CE, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VELIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à OSNY

- **Madame LORAND Corinne**
ASSISTANTE COMMERCIALE, AUBERT & DUVAL, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame LORAND Sylvie**
RESPONSABLE DES VENTES, AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Monsieur LORET Bruno**
 Chef de quai principal, GEODIS CALBERSON PARIS EUROPE, LEVALLOIS-PERRET.
 demeurant à LE MESNIL-AUBRY

- **Monsieur LYSSANDRE Didier**
 RESPONSABLE D AFFAIRES, EIFFAGE ENERGIE RESEAUX ET TELECOM, AUBERVILLIERS.
 demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MABILLE Florence**
 Négociatrice, INAPA France, CORBEIL-ESSONNES.
 demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Madame MAHIEU Françoise**
 Assistante, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
 demeurant à VAUREAL

- **Monsieur MAILLARD Claude**
 ASSISATNT SERVICE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS 13EME.
 demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur MAILLARD Marc**
 FORMATEUR RENAULT, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
 demeurant à BERNES-SUR-OISE

- **Monsieur MALGRATI Gilles**
 Cadre en production aéronautique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
 demeurant à TAVERNY

- **Madame MALVAL Laurewce**
 MAGASINIERE, RENAULT CERGY PONTOISE, ERAGNY.
 demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame MARCIAL ARRIETA SAN SEBASTIAN Michèle**
 DIRECTEUR D'AGENCE BANCAIRE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
 demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur MARCOS Guillaume**
 Chef d'équipe Electricien, ETS PRUNEVIEILLE, SAINT-DENIS.
 demeurant à OSNY

- **Madame MARIN Luzdivina**
 TECHNICIENNE DE GESTION COMPTABLE, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
 demeurant à ERAGNY

- **Monsieur MAROT Jean-Michel**
 Assistant marketing, TOTAL MARKETING FRANCE, NANTERRE.
 demeurant à ERAGNY

- **Madame MARTIN Valérie**
Secrétaire de direction, DACAPOST, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur MASSARD Jean-François**
MANAGER RAYON, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS.
demeurant à SARAINCOURT
- **Madame MAURISSE Catherine**
Chanteuse, Société nationale de radiodiffusion Radio France, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Madame MAZIERE-PAULE Isabelle**
Acheteur, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur MBAPE-EKAMBI Richard**
Technicien d'assurances, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à PIERRELAYE
- **Monsieur MEJEAN Jean-Paul**
Chargé de mission, AXA Assistance France, CHATILLON.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame MELHITE Brigitte**
Marroquinière, STÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON, ASNIÈRES.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Monsieur MELITHE Pierre**
Maroquinier, STÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON, ASNIÈRES.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Monsieur METAIS Colette**
Chargé de sinistre, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur MEUNIER Daniel**
INGENIEUR, AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS, LES MUREAUX.
demeurant à ORMEVILLE
- **Monsieur MEUNIER Joël**
Ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN
- **Madame MEYNIER DE SALINELLES Sabine**
Technicienne, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à TAVERNY
- **Madame MEZOUARI Liliane**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame MICEK Nadine**
Directeur de projets, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à PIERRELAYE
- **Madame MICHAUD Pascale**
RESPONSABLE RH, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
demeurant à PARMAN
- **Monsieur MICHELOU Gilbert**
Ingénieur, DEGRÉMONT, PARIS LA DÉFENSE.
demeurant à ERAGNY
- **Madame MIELE Isabelle**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur MISDARIIS Bruno**
Cadre PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Madame MO Martine**
Gestionnaire sinistres, GMF ASSURANCES, PARIS.
demeurant à CERGY
- **Monsieur MORAIS José**
Cadre dirigeant, SARL CLAUDE GAZAIX, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE
- **Monsieur MORAND Daniel**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, COLAS IDF NORMANDIE, MAGNY LES
HAMEAUX.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN
- **Monsieur MORINEAU Jean-Luc**
Responsable relation technique, TOSHIBATEC FRANCE IMAGING
SUSTEMS, PUTEAUX.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Monsieur MORIZUR Yvon**
OPERATEUR EDM, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
demeurant à SAINT-PRIX
- **Madame NAI IM Lynda**
Pilote processus revenus de remplacement, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Madame NANCEY Béatrice**
Assistante, THALES TRAINING ET SIMULATION, OSNY.
demeurant à BOISSY-L'AILLERIE
- **Monsieur NICOLAS Pascal**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame NICOLAS Sylvaine**
gestionnaire en assurance, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame NOBILE Patricia**
Conseiller Action Sociale, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Madame NOCHEZ Dominique**
GESTIONNAIRE ASSURANCE, PRÉVOIR-VIE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur ORMIERES André**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC HIGH VOLTAGE SA, GRENOBLE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur ORTIZ Diégo**
Gestionnaire Paie et Personnel, HUTCHINSON LJF, BEZONS.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur PAPIN Jean-Paul**
Agent BDF, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
demeurant à SANTEUIL

- **Madame PARIS Véronique**
DELEGUEE ASSURANCE MALADIE, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame PASQUET Pascale**
Gestionnaire Back Office, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à MOISSELLES

- **Madame PECHER GRELHA Catherine**
GESTIONNAIRE LIQUIDATION RETRAITE, KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à ERMONT

- **Madame PELAGATTI Muriel**
GESTIONNAIRE FORMATION, TOTAL SA, COURBEVOIE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur PELEGRY Dominique**
CONTROLEUR EN MACRO GRAPHIQUE, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES,
COLOMBES.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur PEQUERY Patrice**
MANAGER RELATION CLIENT, RENAULT SAS, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame PERICHET Sylvie**
Chargée de ressources humaines, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame PERONNEAU Patricia**
Assistante commerciale, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur PESTEL Daniel**
JOURNALISTE, LE PARISIEN, SAINT-OUEN.
demeurant à CERGY

- **Madame PETIT Brigitte**
Magasinière, BALT, MONTMORENCY.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur PETITHOMME Stéphane**
Opérateur laser, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
demeurant à THEMERICOURT

- **Madame PILARD Laurence**
CONSEILLER PATRIMONIAL, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
PARIS.
demeurant à OSNY

- **Monsieur PIRES SANTOS Joao**
Responsable de clientèle, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à LIVILLIERS

- **Monsieur PLATEAUX Hervé**
Ingénieur soudeur, SOCIETE COFELY ENDEL, COLOMBES.
demeurant à MENU COURT

- **Madame PLOT Annick**
chargée de services bancaires, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE,
PARIS 13EME.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Madame POLO Chantal**
CHARGEE DE FORMATION, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant à BESSANCOURT

- **Monsieur POU CET Dominique**
Technicien de distribution d'eau, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION
D'EAU, NANTERRE.
demeurant à CHARS

- **Madame POUCH Sylvie**
Marketing, SCHNEIDER ELECTRIC HIGH VOLTAGE SA, GRENOBLE.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur POULAIN Arnaud**
Technicien assurances qualité méthode, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES,
COLOMBES.
demeurant à OSNY

- **Monsieur PRAT René**
INGENIEUR ELECTRONICIEN, NEXTER SYSTEMS, VERSAILLES.
demeurant à ERMONT

- **Madame PREVOST Brigitte**
Assistante de production photo audiovisuelle, AIR FRANCE, ROISSY
CHARLES DE GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur RADIGUET Michel**
GESTIONNAIRE COMPTABLE, FONCIERE DES REGIONS PROPERTY,
METZ.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame RADOU Monique**
ASSISTANTE COMMERCIALE, ARKEMA FRANCE, COLOMBES.
demeurant à CERGY

- **Madame RAGOIS Valérie**
CONSEILLER CLIENTELE REFERENT, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame RAMMAERT Colette**
OPERATEUR POLYVALENT, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-
SAINTE-HONORINE.
demeurant à PONTOISE

- **Madame RAMOS-FAURE Laurence**
Secrétaire assistante, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Monsieur RATIEUVILLE Jean-Pierre**
Préparateur scieur, IMS FRANCE /Bruyeres -sur-Oise, BRUYERES-SUR-
OISE.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur RAVINDRA Roubane**
Opérateur de production, DACAPOST, CERGY PONTOISE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame REMON Isabelle**
Rédactrice technicienne service prévoyance collective, AXA FRANCE IARD
VIE, NANTERRE.
demeurant à MERIEL

- **Madame RICOUL Catherine**
Gestionnaire Service Bancaires, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE,
PARIS 13EME.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur RIVEL Patrick**
Chef d'équipe, SEPUR, THIVERVAL-GRIGNON.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur RODRIGUES Alexandrino**
Chef de chantier, EUROVIA IDF, SAINT-GRATIEN.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur RODRIGUES DOS SANTOS ALVES Leonardo**
Ouvrier des moyens généraux, CROIX ROUGE FRANCAISE-HOPITAL
D'ENFANTS MARGENCY, MARGENCY.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame ROERO DÉ CORTANZE Guylaine**
RESPONSABLE DE SERVICE, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame ROUILLARD Christine**
COMPTABLE, AVANSSUR - DIRECT ASSURANCE, SURESNES.
demeurant à CERGY

- **Madame ROYER Agnès**
Travailleur social, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FREPILLON

- **Madame RYBSTEIN Isabelle**
Agent de contrôle, HUTCHINSON S.A, PERSAN.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur SAINT Jean-Philippe**
INFORMATICIEN, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame SAMARAN Catherine**
Technicienne, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Monsieur SANE Assane**
Standardiste, HOTEL MERIDIEN ETOILE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Madame SARRAZIN Sylvie**
Coordinatrice de site, FACEO FM IDF - VINCI FACILITIES, ELANCOURT.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Monsieur SCHAFF Didier**
Directeur et MSE, AIR LIQUIDE WELDING FRANCE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame SCHEFFLER Maryse**
Agent de transit aérien, HEPPNER, NOISY-LE-SEC.
demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame SIMARD Corinne**
Assistante fiscale, RIO TINTO FRANCE SAS, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur SIMON Jean-Claude**
Responsable produit, SCHERDEL, BEAUVAIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur SIMON Patrick**
INFORMATICIEN, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur SOLLOSSI Michel**
Caissier/ Comptable/Taxateur, SCP BEGON HERBERT BOUGEARD
BRULON BONNEA, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame SPLINDER Catherine**
Comptable, TIMPAE, CRETEIL.
demeurant à GOUSSAINVILLE

- **Madame SPOLADORE Elisabeth**
Gestionnaire recouvrement, ASTRIA, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur STURM Jean-Paul**
Agent de réseau, SOCIÉTÉ DES EAUX DE FIN d'OISE, ANDRESY.
demeurant à CERGY

- **Madame TAUPELET Chantal**
ASSISTANTE DE DIRECTION, CARAY S.A.S, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur THEBAULT Jean-Pierre**
Technicien, AIR FRANCE, MAUREGARD.
demeurant à TAVERNY

- **Madame THENARD Jacqueline**
Retraitée, 3 M FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur TILLET Christian**
Technicien méthodes, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à NUCOURT

- **Madame TITOLO Catherine**
Responsable de groupe, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur TIVARD Thierry**
CADRE AERONAUTIQUE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur TOMAS Gérard**
Dessinateur projeteur, EIFFAGE ENERGIE TRANSPORT & DISTRIBUTION,
CERGY-PONTOISE.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur TOULOT Eric**
ARCHITECTE SYSTEME D'INFORMATION, THALES COMMUNICATIONS &
SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à WY-DIT-JOLI-VILLAGE

- **Madame TRINEAU France**
Assistante sociale, CRAMIF, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur TROGNEUX Patrick**
Solution application engeneer, SCHNEIDER ELECTRIC HIGH VOLTAGE SA,
GRENOBLE.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur TRUCHOT Xavier**
INGENIEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur VALET Joël**
Gestionnaire commercial technique, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame VANNEAU Catherine**
Secrétaire de direction, Véolia Recherche & Innovation, MAISONS-LAFFITTE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur VASLIN Pascal**
Rresponsable étude & Développement matériel, THALES GLOBAL
SERVICES SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur VEYRAT Eric**
Responsable systèmes réseaux et sécurité, Caisse d'Assurance Vieillesse
des Pharmaciens, PARIS CDX 09.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame VIAUD Marie-Claire**
Aide diététicienne, CROIX ROUGE FRANCAISE-HOPITAL D'ENFANTS
MARGENCY, MARGENCY.
demeurant à ERMONT

- **Madame VICAINNE Claudine**
Chargée d'assistance technique Partenariat, GENERALI VIE, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame VIFFRY Roselyne**
Adjoint au responsable de service, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame VIOT Sylvie**
ASSISTANTE DE GESTION, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame VIRANIN Marie-Line**
Chargée d'affaires générales, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame VORANGER Christine**
Assistante accueil, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame VREL-CHOLLET Christina**
Assistante technico-commerciale, AXA FRANCE IARD/VIE, MARLY-LE-ROI.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur WURFFEL Lionel**
INGENIEUR CADRE INFORMATIQUE, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur YON Jean-Louis**
Chargée d'activité exploitation immeubles, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS.
demeurant à TAVERNY
- **Monsieur ZUIN Bruno**
Cadre, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à THEMERICOURT

Article 4 - La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AKOUN Gérard**
Responsable opération aéroportuaire, FEDEX, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à L'ISLE-ADAM
- **Monsieur AMBROISE Jean-Jacques**
INGENIEUR, ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE, MONTATAIRE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame ARNAUD Martine**
REFERENT TECHNIQUE, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame ASTIER Sylvie**
RESPONSABLE SECTEUR COMPTABILITE, CCR, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame BACHMANN Sylvie**
EMPLOYEE DE BANQUE, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.
demeurant à OSNY
- **Monsieur BAER Jean-Michel**
INGENIEUR, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame BAISSIN Catherine**
RESPONSABLE DE SERVICE, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE
- **Madame BARRE Françoise**
Cadre, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Monsieur BARROUX Guy**
TOURNEUR, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
demeurant à OSNY
- **Madame BAUDET Marylène**
GESTIONNAIRE AMIABLE I.R.D., MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à CERGY
- **Madame BAUMGARDEN Gemma**
CADRE DE BANQUE, BARCLAYS BANK PLC, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur BEAUSSIER Roger**
Employé de bureau, AVIVA, BOIS-COLOMBES.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur BELHOMME Geroges**
Exploitant industriel, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à VAUREAL
- **Madame BEN AMMAR Jeanine**
AGENT DE TRANSIT, SDV LI PARIS PROJETS INDUSTRIELS,
COLOMBES.
demeurant à CERGY
- **Monsieur BENNADJA Jamel**
Responsable IT, TELMMA, PUTEAUX.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET
- **Monsieur BERAL Pascal**
RESPONSABLE DES OPERATIONS, DALKIA ILE-DE-FRANCE,
COURBEVOIE.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur BERLIER Louis**
Cadre Technique Assurances, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BERTAULT Pascal**
TECHNIC ETUD & DEVT MECANIQUE, THALES TRAINING & SIMULATION
SAS, CERGY PONTOISE.
demeurant à VAUREAL

- **Monsieur BERTRAND Eric**
Expert production, ZODIAC ACTUATION SYSTEMS, LA COURNEUVE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BETANCOURT Alain**
Tecnicien de production, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame BODEL Myriam**
2 rue de l'Eglise, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur BOUCET Jean-François**
Chef de service administration des ventes, RENAULT SAS, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à BOISEMONT

- **Monsieur BOUCHER Patrick**
Chef d'équipe, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à MENU COURT

- **Madame BOURGEOIS Hélène**
Technicien de l'information, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame BOURGEOIS Sylvie**
CADRE TECHNIQUE, CNAV, PARIS.
demeurant à ENNERY

- **Madame BOUSLAH Nora**
Chargée de qualité RH, DIAC, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à TAVERNY

- **Madame BOUZIDI Catherine**
TECHNICIENNE PRESTATION, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à ARRONVILLE

- **Madame BRIANT Lucie**
CADRE ADMINISTRATIF, MONTE PASCHI BANQUE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame BUGAJSKI Florence**
Collaborateur Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur BUNEL Philippe**
CHEF DE PROJET, RAKON FRANCE, ARGENTEUIL.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame BUTEL Claire**
CADRE BANQUAIRE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ENGHIEEN-LES-BAINS

- **Madame BUZAT Nicole**
Assistante 2 RH, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur CAILLIEZ André**
Directeur santé et sécurité, TRANSDEV, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER

- **Madame CAPEL Micheline**
Assistante, L'OREAL, CLICHY.
demeurant à TAVERNY

- **Madame CARCELLER Mryvonne**
TECHNICIENNE DE PRESTATION, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur CATREVAUX Philippe**
Analyste Programmeur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY
SUR OISE.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur CAURAT Daniel**
Technicien expert auto, S.C. A.DARL'MAT, PARIS.
demeurant à BESSAN COURT

- **Monsieur CHARTON Philippe**
Comptable technique, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS.
demeurant à ARGENTEUIL

- **Madame CHAUVEAU Dominique**
Animatrice service, CARREFOUR, GENNEVILLIERS.
demeurant à PRESLES

- **Monsieur CHLOUS Frédéric**
INGENIEUR SYSTEME, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à BESSAN COURT

- **Madame CLEMENT Marie-Hélène**
Chef comptable, RAND FRERES S.A, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame CLERET Fabienne**
Secrétaire 2 ème degré, BOLLORE LOGISTICS SERVICES, PUTEAUX.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur COPIN Philippe**
DEVISEUR/ FABRICANT, SIP IMPRESSIONS, CLICHY.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame COQUER Christine**
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur COQUER Grégoire**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ERMONT

- **Madame CORNIER Sylviane**
Assistante technique, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à SANTEUIL

- **Madame COURTEILLE Sylvie**
Chef du département formation, POLE EMPLOI DIRECTION GENERALE,
PARIS.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur DAMION Eric**
Agent de confection, HUTCHINSON S.A, PERSAN.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur DANIEL Joseph**
Ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à TAVERNY

- **Madame DANVERS Francine**
ASSISTANTE PARFUMEUR, GIVAUDAN FRANCE SAS, ARGENTEUIL.
demeurant à FROUVILLE

- **Monsieur DAOUDI Béchir**
AGENT ADMINISTRATIF, HUTCHINSON S.A, PERSAN.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame DAUPIN Nicaise**
TECHNICIEN SUPERIEUR DE GESTION, Société nationale de radiodiffusion
Radio France, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame DAVID Brigitte**
Assistante de direction, CABINET DAUGE ET ASSOCIES, PARIS.
demeurant à MARINES

- **Madame DAVID Christine**
FORMATRICE, B2V, COURBEVOIE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame DELONDRE Béatrice**
Analyste surestaries, TOTAL MARKETING SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Monsieur DELOR Jean**
Agent de médiation social, MAIRIE D'ERMONT, ERMONT.
demeurant à ERMONT

- **Madame DELTOMBE Michèle**
Assistante de formation, OGESTION, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Madame DE PARSCAU DU PLESSIS Guillemette**
REFERENTE TECHNIQUE, MUTEX, CHATILLON.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Madame DETOC Edith**
Expert technique PF, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur DETUNE William**
AGENT DE MAGASIN, SAFRAN IDENTITY & SECURITY, OSNY.
demeurant à TAVERNY

- **Monsieur DHOYE Fabrice**
INFORMATICIEN, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.
demeurant à RONQUEROLLES

- **Madame DORDAIN Chantal**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à PARMAIN

- **Madame DUBIN Annie**
Cadre administratif, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à ENNERY

- **Madame DUEZ Sylvie**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à MERIEL

- **Madame EVRARD Catherine**
REFERENT TECHNIQUE CONTROLE PRESTATIONS, CPAM DU VAL
D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à CERGY

- **Madame FERDEAU Chantal**
REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Madame FEUILLOLEY Murielle**
TECHNICIEN RETRAITE CONSEIL, CNAV, PARIS.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur FLORENTIN Daniel**
TECHNICIEN APRES VENTE, RENAULT SAS, GUYANCOURT.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur FONG Yien**
Tolier carrossier, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à VAUREAL
- **Monsieur FORVEILLE Jean-Michel**
CHEF DE PROJET, CIE GEN CREDITS PARTICULIERS - CREDIPAR,
GENNEVILLIERS.
demeurant à FREPILLON
- **Monsieur FOURGOUS Pierre**
RESPONSABLE D'ACTIVITE, CM-CIC Services, STRASBOURG.
demeurant à OSNY
- **Monsieur FRANCOIS Denis**
RESPONSABLE GROUPE TECHNIQUE, MIELE S.A.S., LE BLANC-MESNIL.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur FREHNER Alain**
Technicien, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, Cergy-Pontoise.
demeurant à VALMONDOIS
- **Madame GABOURG Clémence**
Coordinatrice technique, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY
PONTOISE.
demeurant à CERGY
- **Monsieur GARRET Philippe**
Responsable de domaine, VINCI CONSTRUCTION SI, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Madame GASTE Evelyne**
ASSISTANTE DE DIRECTION, TECHNIP CORPORATE SERVICES, PARIS.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE
- **Monsieur GEMMICH Franck**
TECHNICIEN METIER DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à PARMAIN
- **Monsieur GERALDES MORAIS José**
Conducteur d'engin, COCHERY IDF /Agence de Pierrelaye, PIÉRRELAYE.
demeurant à BRUYERES-SUR-OISE
- **Madame GERNEZ Patricia**
CONSEILLER EXPERT, EPARGNE ACTUELLE GROUPE AVIVA, PARIS.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur GHIZZONI Jean-Thierry**
Employé opérateur L3, XEROS TECHNOLOGY SERVICES, ROISSY
CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GIOLET Jean-François**
Technicien, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, Cergy-Pontoise.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur GIRAUD Pascal**
TECHNICIEN AVION, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Monsieur GOLLIOT Jean-Pierre**
CADRE TECHNIQUE, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GOSH Jorge**
INSPECTEUR DE SECURITE, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GOUSSET Dominique**
RESPONSABLE UNITE, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GUEHENNEC Pierre**
Chauffeur PL, RAVE DISTRIBUTION, MEYZIEU.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame GUENGARD Véronique**
CHEF DE PROJET, HSBC FRANCE, Paris.
demeurant à LIVILLIERS

- **Madame GUERINEAU Martine**
Animatrice d'unité, B2V, COURBEVOIE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame GUETTIER Anne**
TECHNICIEN SERVICE MEDICAL, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE
MEDICAL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur GUEVELOU Jean- Marc**
RECTIFIEUR, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
demeurant à BEAUCHAMP

- **Madame GUILLARD Michele**
RESPONSABLE ASSURANCES, BASF FRANCE SAS, LEVALLOIS
PERRET.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame GUILLOUX Christine**
EMPLOYEE DE BANQUE, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Monsieur GUION Philippe**
DIRECTEUR DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES, AJINOMOTO
EUROLYSINE SAS, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Monsieur HAON Jean-Luc**
INFORMATICIEN, PRÉVOIR-VIE, PARIS.
demeurant à AVERNES

- **Monsieur HELAL Marie-Jacques**
Technicien maintenance, RENAULT SAS, AUBERGENVILLE.
demeurant à CLERY-EN-VEXIN

- **Monsieur HESS Jean-Marc**
Directeur systèmes d'information, SAINT-GOBAIN CRISTAUX &
DETECTEURS, COURBEVOIE.
demeurant à L'ISLE-ADAM

- **Monsieur HILLION Thierry**
MECANICIEN, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CHAUSSY

- **Monsieur HOUIZOT Marc**
Préparateur vérificateur, RESO LOGISTIQUE S.A.S, VILLENEUVE-LA-
GARENNE.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur HUET Hervé**
CADRE COMPTABLE, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à CERGY

- **Monsieur HUET Pascal**
Inspecteur en assurances, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame JACQ Françoise**
Technicien bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame JACQUEMIN Michèle**
CONSEILLERE CLIENTELE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à MENU COURT

- **Monsieur JEAN JOSEPH Philippe**
CONCEPTEUR DEVELOPPEUR, CNAV, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Madame JOLY Odile**
Chargée d'études RH, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur KAING Kuong**
Analyste - Programmeur, GFI INFORMATIQUE-PRODUCTION, SAINT-OUEN.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur KAYAT Jilali**
OUVRIER QUALIFIE, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur KEERSTOCK Patrick**
Gardien de résidence, LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE SA, PONTOISE.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur KLUN Patrice**
Chef opérateur du son, Société nationale de radiodiffusion Radio France,
PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Madame KOKOSZANER Edith**
COORDINATEUR LOGISTIQUE, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY
PONTOISE.
demeurant à BUHY
- **Madame KUPCZYK Catherine**
Chargée de souscription en assurances, GAN ASSURANCES, PUTEAUX.
demeurant à CERGY
- **Monsieur LAGARDE Francis**
Expert méthodes, ZODIAC ACTUATION SYSTEMS, LA COURNEUVE.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Monsieur LANCEREAU Régis**
ATTACHE COMMERCIAL, GODET, PARIS.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur LANCIEN Gilles**
Employé d'assurance, ALLIANZ, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur LANEAU Michel**
ATTACHE COMMERCIAL, OLIVIER BERTRAND, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame LAURENT Colette**
Gestionnaire de santé, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à PARMAN

- **Madame LAVAGEN Dominique**
CADRE MANAGER, CNAV, PARIS.
demeurant à PIERRELAYE

- **Madame LAVIRON Chantal**
Responsable recouvrements, CLIFFORD CHANCE EUROPE LLP, PARIS.
demeurant à OSNY

- **Monsieur LE BAIL Jean-Marc**
Agent de fabrication OHQ, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur LE BRIS Gilbert**
Controleur aviation, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
demeurant à BESSANCOURT

- **Madame LE BRIS Gilberte**
Gestionnaire administration paie, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur LE FAUCHEUR Bernard**
Responsable contrôle, BODYCOTE, CHANTELOUP-LES-VIGNES.
demeurant à MARINES

- **Monsieur LE FOLL Didier**
INGENIEUR, THALES OPTRONIQUE S.A.S, ELANCOURT.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame LEFRAN Chantal**
Assistante retour qualité, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à HEROUVILLE

- **Monsieur LEGENDRE Patrick**
Directeur technique, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à SANTEUIL

- **Madame LE GOFF Marie-Pierre**
Gestionnaires enregistrement numérisation, ASSOCIATION DE MOYENS
RETRAITE - MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur LEGRAS Pierre**
Chef de vente export, BOLLORE, QUIMPER.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur LE MEUR Roland**
Chargé de mission, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à MONTGEROULT

- **Madame LEMOINE Chantal**
Facturière, CLINIQUE CLAUDE BERNARD, ERMONT.
demeurant à OSNY
- **Monsieur LEMOINE Didier**
Exploitant industriel magasinier distributeur, RENAULT CERGY PONTOISE,
ERAGNY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur LEMOR Guy**
responsable travaux neufs et maintenances, HUTCHINSON S.A, PERSAN.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Madame LENAIN Nicole**
AGENT DE PRODUCTION, ELIS / E tablissement de PERSAN, PERSAN.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur LENCAUCHEZ Robert**
COORDINATEUR ETUDES SPECIALES, NIELSEN SERVICES FRANCE,
CERGY PONTOISE.
demeurant à CERGY PONTOISE
- **Madame LE ROUX Jocelyne**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, SCORE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE
- **Monsieur LISSAJOUX Philippe**
Directeur de travaux, Entreprise PETIT, Courbevoie.
demeurant à MENU COURT
- **Monsieur LYSSANDRE Didier**
RESPONSABLE D AFFAIRES, EIFFAGE ENERGIE RESEAUX ET
TELECOM, AUBERVILLIERS.
demeurant à MERY-SUR-OISE
- **Monsieur MAGNIN Albert**
EMPLOYE D ASSURANCE, ALLIANZ-IARD, COURBEVOIE.
demeurant à FRANCONVILLE
- **Monsieur MAILLOT Daniel**
Analyste Qualité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à PONTOISE
- **Monsieur MARCQ Patrick**
INGENIEUR RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, SAFRAN
ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant à BRAY-ET-LU
- **Madame MARIE Catherine**
Technicien, CNAV, PARIS.
demeurant à SAINT-OUEN-L'AUMONE

- **Monsieur MARTIN Didier**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à MERY-SUR-OISE

- **Madame MARTINEAU Dominique**
Responsable de production, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à NEUVILLE-SUR-OISE

- **Monsieur MASSE Didier**
Gestionnaire de stocks, PPG AC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ENNERY

- **Monsieur MEILLASSOUX Thierry**
INGÉNIEUR, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES.
demeurant à COURDIMANCHE

- **Monsieur MEYER Rémi**
Chef de groupe audiovisuel, TF1 SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à LABBEVILLE

- **Monsieur MOKHTARI Patrice**
CONSEILLER CLIENTELE, CPAM DU VAL, D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur MORAILLON Dominique**
INGÉNIEUR, THALES TRAINING & SIMULATION SAS, CERGY PONTOISE.
demeurant à VAUREAL

- **Madame MORAWECK Farida**
Animatrice d'unité, B2V, COURBEVOIE.
demeurant à EAUBONNE

- **Monsieur MOSSER Denis**
INGENIEUR, AREVA NP, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CERGY

- **Madame MOURONVAL Line**
Archiviste, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur N'DIAYE Christian**
Responsable des outils métiers de l'achat, Société nationale de radiodiffusion
Radio France, PARIS.
demeurant à ERMONT

- **Monsieur PAGES Jean-Marie**
Opérateur confirmé, SCA PEUGEOT RETAIL BUSINESS, NANTERRE.
demeurant à ERMONT

- **Madame PARENT Françoise**
Responsable accueil - clientèle particulier, BRED BANQUE POPULAIRE,
PARIS 12EME.
demeurant à ERMONT

- **Madame PASQUET Pascale**
Gestionnaire Back Office, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à MOISSELLES
- **Monsieur PELLETIER Bruno**
TECHNICIEN R & D, HUTCHINSON S.A, PERSAN.
demeurant à PERSAN
- **Madame PELTIER Marie-Christine**
Assistante administrative, NIELSEN SERVICES FRANCE, CERGY
PONTOISE.
demeurant à OSNY
- **Monsieur PEQUERY Patrice**
MANAGER RELATION CLIENT, RENAULT SAS, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à EAUBONNE
- **Madame PHILIPPOT Marie-Hélène**
Cadre, CPAM DES YVELINES, VERSAILLES.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE
- **Monsieur PIOT Gérard**
Ingénieur, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à ERMONT
- **Monsieur PIQUET Lionel**
Cadre, ALCATEL LUCENT ENTERPRISE, COLOMBES.
demeurant à MENU COURT
- **Monsieur PIRES ESTEVES Gualdino**
CONDUCTEUR DE PRESSE, SEAC GUIRAUD FRERES, TOULOUSE.
demeurant à MAGNY-EN-VEXIN
- **Monsieur PLASSART Jean-Pierre**
RESPONSABLE D'UNITE, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Madame POLIN Catherine**
CONTROLEUR PRESTATIONS, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame PONCE Thérèse**
TECHNICIENNE, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant à AUVERS SUR OISE
- **Madame PORQUER Jocelyne**
CONTROLEUR FINANCIER, CGR ROULEMENTS, HERBLAY.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD
- **Madame QUIROS Solange**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE

- **Monsieur RADJE Chégarin**
Tourneur, TELMA S.A, SAINT-OUEN-L'AUMONE.
demeurant à PERSAN
- **Monsieur RAVINDRA Roubane**
Opérateur de production, DACAPOST, CERGY PONTOISE.
demeurant à VAUREAL
- **Madame REVAUX Jacqueline**
Employée de banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, CLICHY.
demeurant à EAUBONNE
- **Monsieur RIEU Christiane**
Assistante, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à CHAMPAGNE-SUR-OISE
- **Madame RISSELARD Danielle**
Audiencière au confencieux de la CNAV, CNAV, PARIS.
demeurant à JOUY-LE-MOUTIER
- **Monsieur RIVIERRE Max**
Spécialiste projet technique D, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.
demeurant à COURDIMANCHE
- **Madame ROBERT Pierrette**
Assistante de secrétariat, CRAMIF, PARIS.
demeurant à BEAUCHAMP
- **Madame ROBIN Annie**
ASSISTANTE RH, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE.
demeurant à ERAGNY
- **Monsieur ROBIN Jean-Marie**
METROLOGUE, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à CERGY
- **Madame ROGLIN Brigitte**
Opératrice conversion, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à ERAGNY
- **Madame ROQUES Catherine**
EMPLOYE DE BANQUE, CIC, PARIS.
demeurant à VAUREAL
- **Madame ROUSSEL Marie-Claude**
TECHNICIEN FORMATION, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à MENU COURT
- **Madame ROZA Viviane**
OPERATEUR DE PRODUCTION, ELIS / E tablissement de PERSAN,
PERSAN.
demeurant à BEAUMONT-SUR-OISE

- **Madame SEGUIS-TUIL Sylvie**
TECHNICIEN COMMERCIAL, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame SEVAULT Jocelyne**
CADRE, CNAV, PARIS.
demeurant à NESLES-LA-VALLEE

- **Madame SIVET Annick**
SECRETAIRE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à ERAGNY

- **Monsieur SOBCZAK Didier**
Chaudronnier - Tuyauteur, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE.
demeurant à CERGY

- **Madame SOTELO Gammara**
Responsable commerciale interne, IMS FRANCE /Bruyeres -sur-Oise,
BRUYERES-SUR-OISE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Monsieur STEPHAN Jacques**
PREPARATEUR, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, ERAGNY SUR
OISE.
demeurant à AUVERS-SUR-OISE

- **Madame TEISSEDRE Mylène**
CADRE BANCAIRE, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à ERMONT

- **Madame THENARD Jacqueline**
Retraitée, 3 M FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Madame THOMAS Sylvie**
Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à CLERY-EN-VEXIN

- **Monsieur THOUVENEL Christian**
Dessinateur, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.
demeurant à PERSAN

- **Monsieur THUILLIER Pierre**
Adjudant banque de France, BANQUE DE FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à PONTOISE

- **Monsieur THUILOT Gérard**
Maître chef d'équipe, ROUTIERE DE L'EST PARISIEN, CLAYE-SOUILLY.
demeurant à BUTRY-SUR-OISE

- **Madame TOFILI Chantal**
Ouvrière minuteuse, ACCESS CORP, MONTMORENCY.
demeurant à SAINT-LEU-LA-FORET

- **Monsieur TRANNIN Gérard**
Ingénieur HEI, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à CERGY

- **Monsieur VALET Joël**
Gestionnaire commercial technique, AMPHENOL AIR LB, CARIGNAN.
demeurant à LE PLESSIS-BOUCHARD

- **Madame VIGNAUD Nathalie**
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE.
demeurant à PIERRELAYE

- **Monsieur VILLECHANOUX Patrice**
Responsable achat it, STIME, MONTROUGE.
demeurant à EAUBONNE

- **Madame VUILLAUME Marie**
ASSISTANTE, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à FRANCONVILLE

- **Monsieur WITT Bernard**
Ingénieur, THALES TRAINING ET SIMULATION, OSNY.
demeurant à OSNY

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Cergy-Pontoise, le **02 JAN. 2017**

Le Préfet



Jean-Yves LATOURNERIE

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Cergy dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ
Service de l'immigration et de
l'intégration
Bureau de l'intégration et des
naturalisations

**DÉCISION N°2017-001
PORTANT NOMINATION DES AGENTS HABILITÉS À ETABLIR
LE COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN D'ASSIMILATION DES CANDIDATS
À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code civil et notamment ses articles 21-15 à 21-29 ;

VU le décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française et son article 43 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise :

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les agents nominativement désignés sont habilités à conduire l'entretien d'assimilation prévu à l'article 43 du décret susvisé :

Monsieur Patrick CALVEZ, CAIOM, Directeur de l'accueil du public, de l'immigration et de la citoyenneté,
Madame Annick CAPPELLE, Attachée Principale, Chef du Service de l'immigration et de l'intégration,
Madame Andrée BEILLEAU, Attachée Principale, Chef du bureau de l'intégration et des naturalisations,
Madame Gwenaëlle BRACONNIER, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
Madame Edith FLEURY, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
Madame Sylvie LACROIX, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
Madame Anne-Marie BAILLEUL, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
Madame Fatima ARHAB, Adjoint administratif,
Madame Sonia DESGRANGES, Adjoint administratif,
Madame Rosana KOMLA-SOUKHA, Adjoint administratif,
Madame Béatrice MARCIANO, Adjoint administratif,
Monsieur Maxime MENEGHETTI, Adjoint administratif,
Madame Rachida MESSAOUDI, Adjoint administratif.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 9 FEV. 2017,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

Préfecture
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du contrôle de légalité
et Intercommunalité

Arrêté n° 2017037-0002
constatant la représentation-substitution de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise à la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin au
sein du Syndicat Mixte Interdépartemental de Gestion des Eaux de
Ruissellement, des Eaux de la Montcient et de ses affluents (SMIGERMA)

Le Préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) modifiée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du Schéma Régional de Coopération Intercommunale de la Région Île-de-France ;

Vu le Schéma Régional de Coopération Intercommunale de la Région Île-de-France du 4 mars 2015 prévoyant la fusion de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.5215-22 ;

Vu le décret n°0169 du 24 juillet 2015 portant nomination de M. Serge MORVAN, Préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté n°2015237-0002 du 25 août 2015 portant délégation de signature à M. Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

Vu l'arrêté n°15-053 du 16 février 2015 portant délégation de signature à M. Daniel BARNIER, Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 1964 portant création du « Syndicat Intercommunal pour l'assainissement et l'entretien des rivières La Montcient et la Bernon, son affluent » (SIAEM) entre les communes de Brueil-en-Vexin, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Meulan-en-Yvelines, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Sailly et Seraincourt ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 3 janvier 2001 portant changement de nom du SIAEM en Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Entretien de la Montcient et de ses Affluents (SIGEMA), modification de ses statuts et confirmant l'adhésion de la commune de Lainville-en-Vexin ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 février 2006 portant changement de nom du SIGEMA en Syndicat Intercommunal de Gestion des Eaux de Ruissellement, des Eaux de la Montcient et de ses affluents (SIGERMA) et modification de ses statuts ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 15 juin 2007 portant adhésion de la commune d'Aincourt au SIGERMA ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2014100-0011 du 10 avril 2014 portant substitution de «Seine & Vexin Communauté d'Agglomération » aux communes de Brueil-en-Vexin, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Lainville-en-Vexin, Meulan-en-Yvelines, Montalet-le-Bois et Oinville-sur-Montcient, au sein du Syndicat Mixte Interdépartemental de Gestion des Eaux de Ruissellement, des Eaux de la Montcient et de ses affluents ;

Vu l'arrêté n°2015362-0002 du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté n°2015362-0003 du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'article 4 de l'arrêté n°2015362-0003 mentionnant les compétences de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) ;

Vu les statuts du SMIGERMA ;

Considérant que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise exerce désormais en lieu et place de l'ancienne Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, à titre facultatif, la compétence « gestion des cours d'eau, des rivières et du fleuve sur le territoire», conformément à l'article 4 de l'arrêté n°2015362-0003 ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Yvelines et du Val d'Oise,

Arrêtent:

Article 1^{er} : Il est constaté la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise à Seine & Vexin Communauté d'Agglomération au sein du SMIGERMA au 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : Le SMIGERMA est désormais composé au titre de la carte « opérations relevant de l'entretien des berges pour le compte des collectivités membres » des communes de Sailly, Aincourt et Seraincourt et de la CU GPS&O pour le compte des communes de Brueil-en-Vexin, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Lainville-en-Vexin, Meulan-en-Yvelines, Montalet-le-Bois et Oinville-sur-Montcient.

Article 3 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures des Yvelines et du Val d'Oise, le Président du Syndicat Mixte Interdépartemental de Gestion des Eaux de Ruissellement, des Eaux de la Montcient et de ses affluents, le président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, les maires des communes concernées, les Directeurs Départementaux des Finances Publiques des Yvelines et du Val d'Oise et toutes autorités administratives compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures des Yvelines et du Val d'Oise.

Fait à Versailles, le **6 FEV. 2017**

Le Préfet du Val d'Oise

~~Pour le Préfet
Le Secrétaire Général~~

Daniel BARNIER

Le Préfet des Yvelines

~~Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général~~

Julien CHARLES

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Service des relations
avec les collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité

A 17- 047 - SRCT

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

PORTANT ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

LE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-5-1, L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Pays de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Mont de France au 1^{er} janvier 2016, créant ainsi la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

VU la délibération de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 13 octobre 2016 approuvant l'adoption de ses nouveaux statuts ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes intéressées suivantes :

1. Arnouville	du 15 novembre 2016 ;
2. Chennevières-lès-Louvres	du 20 octobre 2016 ;
3. Claye-Souilly	du 24 novembre 2016 ;
4. Comans	du 03 novembre 2016 ;
5. Dammartin-en-Goele	du 12 décembre 2016 ;
6. Ecœu	du 28 novembre 2016 ;
7. Epiais les Louvres	du 19 décembre 2016 ;
8. Fontenay en Paris	du 15 novembre 2016 ;
9. Fosses	du 23 novembre 2016 ;
10. Garges-lès-Gonesse	du 14 décembre 2016 ;
11. Gonesse	du 28 novembre 2016 ;

12. Gressy	du 15 novembre 2016
13. Juilly	du 22 novembre 2016
14. Le Mesnil-Amelot	du 02 décembre 2016
15. Le Mesnil Aubry	du 20 décembre 2016
16. Le Plessis Gassot	du 09 novembre 2016
17. Le Thillay	du 14 décembre 2016
18. Longperrier	du 22 novembre 2016
19. Louvres	du 09 décembre 2016
20. Mauregard	du 1 ^{er} décembre 2016
21. Marly-la-Ville	du 07 novembre 2016
22. Mitry-Mory	du 05 décembre 2016
23. Moussy-le-Neuf	du 03 novembre 2016
24. Moussy-le-Vieux	du 28 novembre 2016
25. Othis	du 23 novembre 2016
26. Puiseux en France	du 02 décembre 2016
27. Roissy en France	du 21 novembre 2016
28. Rouvres	du 24 novembre 2016
29. Saint-Mard	du 16 novembre 2016
30. Saint Witz	du 28 novembre 2016
31. Sarcelles	du 12 décembre 2016
32. Survilliers	du 06 décembre 2016
33. Thieux	du 14 décembre 2016
34. Vaudherland	du 24 novembre 2016
35. Vémars	du 12 décembre 2016
36. Villeneuve-sous-Dammartin	du 09 novembre 2016
37. Villeparisis	du 09 novembre 2016
38. Villeron	du 1 ^{er} décembre 2016
39. Villiers-le-Bel	du 18 novembre 2016

approuvant les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

CONSIDÉRANT que l'absence de délibération des conseils municipaux des communes de Bonneuil-en-France, Bouqueval et Goussainville vaut avis favorable à l'adoption des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité qualifiée telles que définies aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales sont réunies pour autoriser l'adoption des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

SUR proposition de MM. les Secrétaires Généraux des préfectures du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne.

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Est autorisée l'adoption des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France tels qu'annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Il sera également publié aux recueils des actes administratifs des services de l'Etat dans les départements du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne, consultables sur le site internet des deux préfectures aux adresses suivantes : <http://www.val-doise.gouv.fr/> et <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>

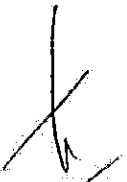
ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : MM. les Secrétaires Généraux des préfectures du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne, Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, MM. les Directeurs Départementaux des Finances Publiques du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne, M. le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et Mmes et MM. les Maires des communes intéressées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 09 FEV. 2017

Le Préfet du Val-d'Oise,

Le Préfet de Seine-et-Marne,


Jean-Yves LAFOURNERIE


Jean-Luc MARX

Statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté interpréfectoral A 15-579-SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France, et extension de périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016

I – DENOMINATION, COMPOSITION, SIEGE, DUREE ET OBJET

Article 1 – Dénomination de la communauté d'agglomération :

En application des articles L.5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est formé une communauté d'agglomération qui prend le nom de :

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Article 2 – Communes adhérentes :

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France associe les communes ci-après :

Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Ecoen, Eplais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Garges-lès-Gonesses, Gonessé, Goussainville, Gressy, Juilly, Le Mesnil-Aubry, Le Mesnil-Amelot, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Longperrier, Louvres, Marly-la-Ville, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Witz, Sarcellès, Survilliers, Thieux, Vaud'herland, Vémars, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeparisis, Villéron et Villiers-le-Bel.

Article 3 – Siège de la communauté d'agglomération :

Le siège de la communauté d'agglomération est fixé 6 bis avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France (95700).

Article 4 – Durée de la communauté d'agglomération :

Conformément à l'article L.5216-2 du Code général des collectivités territoriales, la durée de la communauté d'agglomération est illimitée.

Article 5 – Adhésion – extension du périmètre de la communauté d'agglomération :

Conformément aux articles L.5211-18 et L.5216-10 du Code général des collectivités territoriales, une commune peut adhérer à la communauté d'agglomération dans le cadre des procédures d'extension de périmètre.

Article 6 – Objet de la communauté d'agglomération :

L'objet de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, est défini à l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales. En effet, elle exerce, en lieu et place des communes membres, au sein d'un espace de solidarité, les compétences suivantes :

I – La communauté d'agglomération Roissy Pays de France exerce de plein droit les compétences obligatoires suivantes :

1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même Code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat ; programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4° En matière de politique de la ville ; élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;

6° Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ;

7° A partir du 1^{er} janvier 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

II – La communauté d'agglomération Roissy Pays de France exerce en lieu et place des communes les compétences optionnelles suivantes :

1° Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

3° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

4° Action sociale d'intérêt communautaire.

III – Compétences facultatives :

1° Assainissement collectif et non collectif y compris en matière de boues issues du traitement des effluents de l'assainissement collectif et eaux pluviales (la communauté d'agglomération est compétente s'agissant des eaux pluviales et de ruissellement en zones d'assainissement collectif – hors zone d'assainissement individuel – à partir de la bouche avaloir) sur le territoire des communes de Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Gressy, Jully, Le Mesnil-Amélot, Longperrier, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Villeparisis et jusqu'au 31 décembre 2019 ;

2° Eau potable : la communauté d'agglomération est compétente en matière d'alimentation en eau potable, y compris la production, la distribution et l'entretien des réseaux d'alimentation en eau potable et y compris la recherche et la mise en place des périmètres de protection des captages, sur le territoire des communes de Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Gressy, Jully, Le Mesnil-Amélot, Longperrier, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Villeparisis et jusqu'au 31 décembre 2019 ;

3° Petite enfance : Intégralité de la compétence petite enfance (crèches, relais assistants maternels, haltes garderies ...) sur le territoire des communes de Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Gressy, Jully, Le Mesnil-Amélot, Longperrier, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin et Villeparisis ;

4° Coopération décentralisée :

Soutien à des opérations de coopération décentralisée cofinancées par des fonds publics (Etat français, Union européenne, pays étrangers territoires d'intervention, établissements publics français et étrangers).

5° Culture et patrimoine :

- actions de soutien à la lecture publique entre les bibliothèques municipales et associatives existantes implantées sur son territoire ;
- actions culturelles ayant un fort rayonnement ;
- actions de soutien et de sauvegarde du patrimoine ;
- gestion et entretien du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses.

6° Sports :

- organisation de manifestations sportives et de loisirs ayant un fort rayonnement ;
- bourse d'aide aux sportifs de haut niveau (critères, listes et montants fixés chaque année par délibération du conseil communautaire) ;
- natation scolaire : transport des élèves dans les conditions définies par le conseil communautaire ;
- création, entretien et gestion de l'aire Intercommunale de loisirs à caractère sportifs de Roissy-en-France.

7° Informatique et télécommunication :

Etablir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques situés sur le territoire intercommunal au sens des 3° et 15° de l'article L.32 du Code des postes et des communications électroniques,

8° Transport :

- mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire intercommunal de rabattement des villages du territoire vers les gares dans les conditions définies par le conseil communautaire ;
- participation aux frais de transports scolaires et étudiants selon des modalités définies par le conseil communautaire.

9° Action sociale :

Consultations juridiques et sociales selon des modalités définies par le conseil communautaire.

10° Environnement :

- constitution de réserves foncières pour la préservation d'espaces naturels ouverts présentant un intérêt en termes de paysage, de biodiversité et de cadre de vie, figurant au Schéma régional de cohérence écologique et dans les documents de la Trame verte et bleue déjà élaborés et qui seront repris ultérieurement au Schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération ;
- aménagement, gestion et entretien desdits espaces naturels ;

- participation à la gestion et à l'entretien de l'espace naturel régional de la forêt d'Ecouen, de la forêt de Claye-Souilly et le Bois du Moulin des Marais à Mitry-Mory, selon des modalités définies par le conseil communautaire.

II – MUTUALISATION

Article 7 – Schéma de mutualisation des services :

Conformément à l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération établit un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre, accompagné d'un impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement.

Article 8 – Modes et domaines de mutualisation :

Ces actions de mutualisation sont non exhaustives et pourront être complétées dans le cadre du schéma de mutualisation des services :

En matière d'informatique et de télécommunication : gestion de systèmes informatiques nécessaires au fonctionnement des services des communes membres qui le souhaitent ; mise en commun des moyens matériels et humains nécessaires ;

En matière de sécurité : mise en commun des moyens humains et matériels afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes ; développement des dispositifs de vidéo-protection sur le territoire intercommunal ;

En matière sportive : mise à disposition à la demande des communes, des éducateurs sportifs pour des missions d'encadrement de l'éducation physique et sportive des groupes scolaires et des centres de loisirs ;

En matière de droit des sols : instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour le compte des communes qui le souhaitent.

III – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Article 9 – Composition du conseil communautaire :

Conformément à l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération est administrée par un organe délibérant, le conseil communautaire, composé de délégués des communes membres, élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi.

Le conseil communautaire est institué d'après les règles fixées par l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'arrêté préfectoral n°2015352-0007 du 18 décembre 2015.

Les communes membres sont ainsi représentées :

Sarcelles	16 sièges
Garges-lès-Gonnesse	11 sièges
Goussainville	8 sièges
Villiers-le-Bel	7 sièges
Gonnesse	7 sièges
Villeparisis	7 sièges
Mitry-Mory	5 sièges
Arnouville	4 sièges
Claye-Souilly	3 sièges
Louvres	2 sièges
Fosses	2 sièges
Dammartin-en-Goële	2 sièges
Écouen	2 sièges
Othis	1 siège
Marly-la-Ville	1 siège
Le Thillay	1 siège
Survilliers	1 siège
Saint-Mard	1 siège
Puiseux-en-France	1 siège
Moussy-le-Neuf	1 siège
Roissy-en-France	1 siège
Saint-Witz	1 siège
Longperrier	1 siège
Juilly	1 siège
Vémars	1 siège
Fontenay-en-Parisis	1 siège
Moussy-le-Vieux	1 siège
Le Mesnil-Aubry	1 siège
Gressy	1 siège
Le Mesnil-Amelot	1 siège
Villeron	1 siège
Thieux	1 siège
Compans	1 siège
Bonneuil-en-France	1 siège
Villeneuve-sous-Dammartin	1 siège
Rouvres	1 siège
Bouqueval	1 siège
Mauregard	1 siège
Chennevières-lès-Louvres	1 siège
Eplais-lès-Louvres	1 siège
Vaudherland	1 siège
Le Plessis-Gassot	1 siège

portant ainsi le nombre total de conseillers communautaires siégeant au conseil à 105.

Les communes représentées par un conseiller communautaire titulaire, disposent d'un conseiller communautaire suppléant.

Article 10 – Durée des fonctions des délégués :

Conformément à l'article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales, et sans préjudice des dispositions de l'article L.2121-33, le mandat des conseillers communautaires est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus.

En cas de vacance parmi les délégués d'un conseil municipal, pour quelque cause que ce soit, il appartient à ce conseil municipal de pourvoir à son remplacement.

Article 11 – Fonctionnement du conseil communautaire :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire établit son règlement intérieur, précisant notamment, les conditions de fonctionnement des commissions, du bureau, de la présidence et des différentes instances exécutives et délibératives de la communauté d'agglomération.

Article 12 – Composition du bureau communautaire :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit en son sein le bureau, composé du Président, des vice-présidents et de membres.

La composition du bureau est fixée par délibération du conseil communautaire.

Les règles relatives à l'élection du Président, des vice-présidents et du ou des membres du bureau sont décrites dans le règlement intérieur de la communauté d'agglomération.

Article 13 – Pouvoirs du Président de la communauté d'agglomération :

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président est l'organe exécutif de la communauté d'agglomération. Il prépare et exécute les délibérations du conseil d'agglomération. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté d'agglomération.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou aux conseillers membres du bureau.

Il est le chef des services de la communauté d'agglomération. Il la représente en justice.

Article 14 – Conférence des maires

Il est créé une conférence des maires des communes membres de la communauté d'agglomération, dont l'objectif est d'échanger sur des sujets appelant une interface communauté d'agglomération / communes membres, ou encore sur des dossiers communautaires appelant un arbitrage particulier.

La conférence des maires se réunira, à titre consultatif, sur convocation du Président de la communauté d'agglomération.

IV – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES

Article 15 – Régime financier :

Le régime fiscal de la CA Roissy Pays de France est un régime de fiscalité professionnelle unique. La communauté d'agglomération perçoit l'ensemble des taxes issues des entreprises ainsi que des produits additionnels sur les taxes dites ménages (TH, TFB et TFNB). Les communes adhérentes bénéficient de la compensation de ressources en matière de fiscalité par un reversement de la communauté à chaque commune (article 1609 nonies C du Code général des impôts).

Article 16 – Ressources :

Les ressources de la communauté d'agglomération sont énumérées à l'article L.5216-8 du Code général des collectivités territoriales.

Article 17 – Comptable public :

Les fonctions de trésorier de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France sont exercées par le trésorier désigné par l'Etat.

Article 18 – Evaluation des transferts de charges :

Il est créé une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres de la communauté d'agglomération (article 1609 nonies C du Code général des impôts), la CLECT.

La composition de la CLECT est fixée par délibération du conseil communautaire.

La commission rend ses conclusions l'année de la création de la communauté d'agglomération et lors de chaque transfert de charges ultérieur. L'évaluation du montant des charges nettes transférées est déterminée à la date de leur transfert par délibération concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux définie au second alinéa de l'article L.5211-5-II du Code général des collectivités territoriales, repris dans l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

V – AUTRES DISPOSITIONS

Article 19 – Modifications statutaires :

Des modifications statutaires pourront être apportées aux présents statuts dans les conditions prévues aux articles L.5211-17 à L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales.

Article 20 – Dissolution :

La communauté d'agglomération pourra être dissoute dans les conditions prévues à l'article L.5216-9 du Code général des collectivités territoriales.

Vu pour être annexé à l'arrêté A 17- 047 - SRCT

en date du 09 FEV 2017
Le Préfet de Seine et Marne

Jean-Luc MARX

Vu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
ERGY-PONTOISE, le 09 FEV. 2017
Le Chef de Bureau

Jausset

Liste départementale des personnes habilitées à dispenser des formations des maîtres de chiens dangereux

Département du Val d'Oise

Mise à jour le **01 FEV. 2017**

Nom et prénom	Adresse professionnelle	Coordonnées téléphoniques	Diplôme ou titre de qualification	Lieu de délivrance de formation
MICHAUX Jean-Michel	85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS	01 43 62 67 82	Docteur vétérinaire	Itinérant (salle mairie)
LEBLANC Frédérique - Pascaline	8 rue Raymond léourier 60110 Méru	06 61 45 20 02	Docteur vétérinaire	1 allée Lucien Barbier 60110 MERU A domicile (95)
PAUTE ép. DANIEL Claire Marie Christine	Route Nationale N°1 ATTAINVILLE 95570	01 39 91 24 04	Certificat d'étude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres	Route Nationale N°1 ATTAINVILLE 95570
DANIEL ROGER RENE	Route Nationale N°1 ATTAINVILLE 95570	01 39 91 24 04	Certificat d'étude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres	Route Nationale N°1 ATTAINVILLE 95570
GODEBOUT GUY- LIONEL	120 chemin de l'épinermerie 95220 HERBLAY	01 34 50 17 10	Certificat d'étude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres	DSDE SARL ALLO DRESSAGE SERVICE 120 chemin de l'épinermerie 95220 HERBLAY
LENOIR PASCAL	Route nationale 16 chemin de Coye 95270 CHAUMONTEIL	06 07 31 12 83	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	-Route nationale 16 chemin de Coye 95270 CHAUMONTEIL -Route nationale 14 magasin TRUFFAUT CROC BLANC 95650 PUISEUX-PONTOISE
CLEMENT JEAN	Avenues des Bonshommes 95290 L'ISLE ADAM	01 30 36 74 40 06 75 12 45 07	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Avenues des Bonshommes 95290 L'ISLE ADAM
BLANCHET PIERRE	130 route de la croix Blanche 95580 ANDILLY	06 73 23 75 39	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	- au domicile (théorie) - Zone agricole route du fort 95580 ANDILLY (pratique)
VALBOUSQUET FRANCOISE épouse BLANCHET	130 route de la croix Blanche 95580 ANDILLY	06 73 23 75 39	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	- au domicile (théorie) - Zone agricole route du fort 95580 ANDILLY (pratique)
DE CONINCK EDDY	Chemin des carrières 95660 CHAMPAGNE sur Oise	01 34 70 23 85	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Chemin des carrières 95660 CHAMPAGNE sur Oise
SONET LIONEL	18 route de Giez 95270 VIARMES	06 08 69 43 79	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	Route N16 95720 LE MESNIL / AUBRY
PELLETIER BRUNO	72 bd Charles de Gaulle 92700 COLOMBES	01 47 80 32 32	Docteur vétérinaire	Salle (mairie) 95 A domicile (95) Hors département
MASSON CATHERINE	75 rue du Garde- Chasse 93260 LES LILAS	06 11 89 23 28	Éducateur canin niveau IV	75 rue du Garde-Chasse 93260 LES LILAS A domicile (95)
GILLOT SEVERINE épouse LESOURD	Route de Lesches 77450 TRILBARDOU	06 63 90 92 67	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	A domicile (95)
AMENDOLA SERGE	-Chemin des glaises 95480 PIERRELAYE -26 rue de la mairie 95710 AMBLEVILLE	01 34 30 08 46 06 85 81 12 79	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	-Chemin des glaises 95480 PIERRELAYE -26 rue de la mairie 95710 AMBLEVILLE
CETTE MICHEL	17 bis rue de la Gerbe d'Or 95490 VAUREAL	06 78 15 29 18	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	ASECS route d'Epiais Rhus 95300 LIVILLIERS (pratique) Dr FOUCON LEDOGARD 17 rue de Paris 95150 TAVERNY (théorie)
SERIGNAC GEORGES	20 avenue Marcel Perrin 95540 MERY S/O	01 30 36 48 17	Docteur vétérinaire	Rue roger Tagliana 95430 AUVERS S/Oise

CATALAN FRANCOISE épouse SERIGNAC	20 avenue Marcel Perrin 95540 MERY S/O	01 30 36 48 17	Docteur vétérinaire	Rue roger Tagliana 95430 AUVERS S/Oise
POITEVIN STEPHANE	6 avenue Léon Bollée 75013 PARIS	06 43 28 01 25	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	A domicile (95)
FILLEAUDEAU MURIEL	Route de Vallangoujard 95690 LABBEVILLE	01 39 37 80 47	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	Route de Vallangoujard 956 LABBEVILLE
LACATON FRANCOISE	2 rue pierre joigneaux 92270 BOIS COLOMBES	06 80 38 40 79	Moniteur en éducation canine 1 ^{er} degré + MOFAA	Chaussée Jules César (bois de boissy) 95250 BEAUCHAMP
ROGGERO JULIA	30 rue Jean Pomier 93700 DRANCY	06 65 67 59 07	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	A domicile (95)
JACOPIT JACQUES	6 rue de Boran 95820 PERSAN	06 03 09 31 56	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	Locaux municipaux dans le 95
KAYSER CAROLINE épouse DE CANDOLLE	1 Hameau de courcailles 78270 BLARU	01 34 76 23 03	Moniteur en éducation canine 2ème degré + Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	A domicile (95)
MAGUET BENEDICTE épouse COURTEL	85 rue de Paris 93100 MONTREUIL	06 66 28 06 45	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	A domicile (95)
MASCARIN Jérôme	23 rue Guy de Maupassant 92500 RUEIL MALMAISON	06 05 40 40 45	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	A domicile (95)
BRAMI ROSEMARY	28 rue de Saint Cado 56550 BELZ	06 29 46 31 43	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	A domicile (95)
LEPRETRE PIERRE	6 rue Onésime Vaillant 95810 VALLANGOUJARD	06 81 44 05 11	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	6 rue Onésime Vaillant 95810 VALLANGOUJARD
GIROUX CYRILLE	ACBIF route de Bouqueval 95440 ECOUEN	06 89 89 23 07	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	ACBIF route de Bouqueval 95440 ECOUEN
NATAF SANDRINE épouse OTSMANE	Chien Chat, Mode d'Emploi 1 ter rue des petits Clozeaux 77540 COURPALAY	06 64 64 28 86	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	A domicile (95)
LANNEVAL STEPHANE	FORCYNO Fort de Domont route stratégique 95330 DOMONT	01 34 39 00 44	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	FORCYNO Fort de Domont route stratégique 95330 DOMONT
GARGAR NADEGE épouse DONGA	31 rue Camille Pissarro 60590 ERAGNY SUR EPTÉ	06 80 88 83 21	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Chemin des fontaines, le carré Cesar 95420 NUCOURT A domicile (95)
BREVIERE LINDA	26 rue de Montfort 93000 BOBIGNY	06 68 84 30 07	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques + Certificat d'étude pour les Sapeurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres	A domicile (95)
DIDIER JEAN-MARC	6 rue de Bourgogne 93420 VILLEPINTE	03 60 86 04 38	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	Cynoclub de Goussainville 2 chemin de Saint Denis 95190 GOUSSAINVILLE
DESSIAUVE CHRISTELLE épouse LANNEVAL	FORCYNO Fort de Domont route stratégique 95330 DOMONT	01 34 39 00 44	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	FORCYNO Fort de Domont route stratégique 95330 DOMONT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 102/17/UER

**portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 1 dans le sens
Province > Paris pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16
Sur le territoire des communes de Baillet en France et de Montsoul**

**Le Préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la sécurité Intérieure, notamment son article L131-,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie fixant annuellement le calendrier des « Jours hors Chantier »,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 14 avril 2016 nommant Monsieur Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de Préfet du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n° 2016-PREF-MCP-048 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'avis du directeur des routes Île-de-France,

Vu l'avis du Président du Conseil Départemental du Val d'Oise,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 1, sur le territoire des communes de Baillet en France et de Montsoul,

ARRÊTE

ARTICLE 1er: Des travaux sont exécutés sur RN1 dans le sens Province > Paris entre les PR 10+800 et 10+300, sur le territoire des communes de Baillet en France et Montsoul hors agglomération pendant les nuits du 15 au 17 février et du 16 au 17 mars 2017.

Pendant l'exécution de ces travaux la section courante de la Route Nationale n°1 dans le sens Province > Paris sera fermée à la circulation entre 21h00 et 5h00 du PR 10+800 au PR 10+300.

La bretelle d'accès en provenance de Montsoul en direction de Paris débouchant au droit du PR 10+300 de la Route Nationale n°1 sens Province > Paris sera fermée concomitamment à la section courante .

ARTICLE 2: Déviation mise en place :

Au droit de la fermeture en section courante ainsi qu'en provenance de Montsoul, les usagers seront orientés en direction du carrefour giratoire de la Croix Verte en empruntant la N104 dans le sens Cergy > Roissy.

Au carrefour giratoire de la Croix Verte la déviation se poursuivra sur N104 sens Cergy > Roissy jusqu'au diffuseur n°94.

Les usagers emprunteront ensuite la D316 sens Province > Paris jusqu'à l'intersection avec la D125 puis celle-ci en direction de Montmorency jusqu'à la D301, fin de déviation.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du Chef de chantier (routes à chaussées séparées).

La signalisation et les balisages et protections nécessaires dans le cadre des mesures définies aux article 1 et 2 du présent arrêté seront mises en place, entretenues et déposées par :

DIRIF/SEER/AGER-N/UER d'Eragny sur Oise/CEI de Fontenay en Parisis, exploitant de la N1

ou à défaut par l'entreprise AGILIS , 245 allée du Sirocco , Z.A. de la cigalière , 84250 LE THOR

ARTICLE 4: Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours

hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Val d'Oise,

- le Directeur des Routes Île-de-France,
 - le Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie,
 - le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière, Nord Ile de France
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise .

Une copie est adressée au(x) :

- Préfet de région, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,
- Président du Conseil Départemental du Val d'Oise,
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à Cergy , le 10 FEV 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE
DIRECTION des COLLECTIVITES
LOCALES et des AFFAIRES
JURIDIQUES

Service des Affaires juridiques et des
Elections

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRETE N° 002/17-UER/P/CD

RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION CONCERNANT L'AUTOROUTE
A15 - BRETELLE DE SORTIE VERS D170 DANS LE SENS PARIS-PROVINCE

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-d'Oise en date du
7 février 2017,

VU l'avis favorable de la DIRIF en date du 3 février 2017,

CONSIDERANT que les travaux du Conseil départemental du Val-d'Oise nécessitent la
fermeture de la bretelle de sortie de l'autoroute A15 vers la D170 dans le sens Paris-Provence
entraînant des déviations en et hors agglomération.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et
assurer la sécurité des ouvriers du chantier et des usagers utilisant les voies publiques,

.../...

SUR proposition de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement

ARRETE

ARTICLE 1 - La bretelle de sortie de l'autoroute A15 vers la D170 dans le sens Paris-Provence sera fermée à la circulation une journée entre 10 h 00 et 16 h 00 au cours de la période du 13 février 2017 au 17 février 2017.

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Prendre l'A15 direction de Cergy, puis l'A115 en direction de Beauvais, sortir au diffuseur n° 1 faire demi tour et reprendre l'A115 puis l'A15 en direction de Paris et sortir au diffuseur D170 en direction d'Enghien.

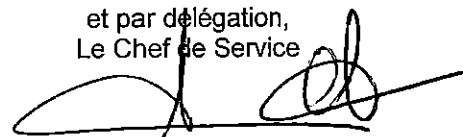
ARTICLE 2 - Les mesures d'exploitation et de la signalisation de chantier seront conformes aux dispositions interministérielles de la signalisation routière et de ses textes modificatifs «le Livre I – Huitième Partie – Signalisation temporaire». Les dispositifs des mesures d'exploitation seront mis en place par la DiRIF/SEER - AGER Nord - Unité d'exploitation de la Route d'Eragny sur Oise.

ARTICLE 3 - Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaires qui seront mis en place selon les modalités de l'article 2. Cette signalisation sera conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – Huitième Partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 4 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le Commandant de la Compagnie autoroutière Nord Île-de-France, Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique du Val-d'Oise, Monsieur le Directeur des Routes Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'U.E.R. d'Eragny sur Oise, 1 rue Léo Lagrange à Eragny-sur-Oise et inséré au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à CERGY-PONTOISE
Le 14 février 2017

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Chef de Service



Jacqueline COCHENNEC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Service des Affaires Juridiques et des
Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

**Arrêté n°2017 – 016 portant autorisation
de la tenue d'une bourse aux armes à
Roissy-en-France le dimanche 19 février 2017**

**LE PRÉFET DU VAL D'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code pénal et notamment les articles 321-7, 321-8 et R 321-9 à R 321-12 ;

VU le code du commerce, notamment l'article L 310-2 modifié ;

VU le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce (application des dispositions de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie concernant les ventes au déballage),

VU le décret n° 2010-771 du 8 juillet 2010 modifiant le régime des matériels de guerre, armes et munitions,

VU la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif,

VU le décret n°2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif,

VU le décret n° 2013-723 du 12 août 2013 de coordination pris en application du décret n°2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne simplifié et préventif,

VU la circulaire NOR/INT/D/99/0096/C du 19 avril 1999 rappelant les règles applicables à l'organisation des bourses aux armes et précisant les catégories d'armes pouvant être vendues par les personnes participant à la vente,

VU la demande du 5 décembre 2016 présentée par Monsieur Jacques DEVILLE – président de l'association sportive de « Tir de Roissy-en-France » sise : « Les Fonds de Changy » – 95 700 Roissy-en-France, en vue d'être autorisé à organiser une vente au déballage dite « bourse aux armes » (expo-vente et échanges d'armes anciennes de catégorie C et D), le 19 février 2017 de 9h00 à 18h00 au Complexe des Toumelles – 55, rue Jean Houdart – 95 700 Roissy-en-France,

VU l'avis favorable du commandant de la brigade de gendarmerie de ROISSY-EN-FRANCE en date du 06 février 2017 ;

VU l'avis favorable du Maire de ROISSY-EN-FRANCE en date du 4 décembre 2016 ;

CONSIDERANT que la demande remplit les conditions fixées par la réglementation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur Jacques DEVILLE – président de l'association sportive de « Tir de Roissy-en-France » sise : « Les Fonds de Changy » – 95 700 Roissy-en-France, est autorisé à organiser une « bourse aux armes » sur une surface de 300 mètres carrés, le 19 février 2017 de 9h00 à 18h00 au Complexe des Tournelles – 55, rue Jean Houdart – 95 700 Roissy-en-France,

ARTICLE 2 : L'autorisation est accordée pour la vente d'armes de catégories C, du 1° D et des paragraphes a, b, c, h, i, j du 2° D. La vente des armes de catégorie B ne peut être proposée sur place.

ARTICLE 3 : Seules les personnes titulaires d'une autorisation peuvent y vendre des armes, leurs éléments d'arme ou leurs munitions. L'organisateur est tenu de vérifier que les exposants possèdent une autorisation conformément à l'article 107 du décret du 30 juillet 2013 précité.

Les particuliers ne sont pas autorisés à vendre des armes, éléments d'armes ou munitions dans les bourses aux armes.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est valable uniquement pour le dimanche 19 février 2017 de 9h00 à 18h00.

ARTICLE 5 : Pendant la durée de la bourse aux armes, il est interdit de proposer à la vente d'autres produits que ceux figurant sur la liste des exposants sur le fondement duquel l'autorisation a été accordée. Tous les participants doivent respecter les conditions de sécurité en vigueur relatives aux armes : plus précisément les armes des catégories C, D 1° et du h du 2° D, doivent être enchaînées par passage d'une chaîne ou d'un câble dans les pontets, la chaîne ou le câble étant rattaché à un point fixe.

ARTICLE 6 : L'organisateur est tenu de constituer un registre des exposants comprenant :

– Les noms, prénoms, qualités, et domiciles de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce, ainsi que la nature, le numéro, la date de délivrance de la pièce d'identité produite et l'indication de l'autorité qui l'a établie.

– Pour les personnes morales, la dénomination et le siège de celles-ci, les noms, prénoms, qualités et domicile du représentant des personnes morales, ainsi que les références de la pièce d'identité produite.


Le registre sera coté et paraphé par le commissaire de police ou à défaut par le maire de la commune du lieu de la manifestation. Il est tenu à la disposition des services de police, de la direction départementale des finances publiques du Val d'Oise, des douanes ainsi que de la direction départementale de la protection des populations du Val d'Oise pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 7 : Au terme de la manifestation et dans un délai de 8 jours, l'organisateur transmettra à mes services une copie dudit registre.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles, le Maire de Roissy-en-France, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au commandant de la brigade de gendarmerie de Roissy-en-France, au directeur régional des douanes et droits indirects, au directeur départemental des finances publiques, au directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise et au Président de la chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à CERGY-PONTOISE, le **14 FEV. 2017**

Pour Le Préfet et par délégation,

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet

Cécile DINDAR

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Cergy Pontoise le 4 FEV. 2017

Service des Affaires juridiques et des Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

**ARRETE N° 2017-017 portant dérogation de survol
pour la surveillance aérienne de pipelines**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'aviation civile, et notamment son article R. 131-1

VU l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux

VU l'arrêté du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères ;

VU l'arrêté du 24 juillet 1991 et son annexe – J.O. du 30/08/1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en Aviation Générale ;

VU le paragraphe 5005 f) 1) de l'annexe au règlement d'exécution (UE) n°923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne ;

VU les règlements SERA.3105, FRA.3105 (arrêté du 11/12/2014) et SERA.5005 (Reg.EU n° 923/2012) ;

VU les circulaires NR 22 228 du 25 août 1989 et NR 22 945 du 18 novembre 1991 de la Direction Générale de l'Aviation Civile ;

VU la circulaire NOR/INT/D/01/00096/C du 19/03/2001 du ministre de l'intérieur ;

VU la demande présentée par la Société AIR LOISIRS INTERNATIONAL en date du 18 janvier 2017 ;

VU l'avis n° 93/DSAC-N/SR2/AG (dossier n°06) et son annexe du 20 janvier 2017 du directeur de l'aviation civile nord ;

VU l'avis DGPN/DCPAF/EM/BPA n°17-13 du 23 janvier 2017 du directeur central de la police aux frontières – Bureau de la Police Aéronautique ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : la Société AIR LOISIRS INTERNATIONAL – aéroport de Rouen Vallée de Seine – 76520 BOOS est autorisée à survoler le département du Val-d'Oise, notamment les communes Sud Frémainville, nord de Vigny, nord Ableiges, sud Corneilles-en-Vexin, sud Epiais-Rhus, sud Frouville, nord Champagne-sur-Oise, ouest Presles, nord-est Montsoulst, sud L'Isle-Adam, nord Osny, nord-ouest Cergy, nord Vigny et sud Magny-en-Vexin, pour effectuer des vols de surveillance de pipelines pour le compte de la société TRAPIL, **pour une durée d'un an à compter de la date du présent arrêté, hormis les dimanches et jours fériés.**

L'Exploitant devra néanmoins, à compter du 21/04/2017, être conforme aux exigences du règlement européen N° 965/2012 AIR OPS.

La dérogation aux règles de survol est accordée aux pilotes et aéronefs concernés exploités par la société AIR LOISIRS INTERNATIONAL, ci-après dénommée l'Exploitant ;

Elle ne dispense pas l'exploitant du respect des restrictions relatives à l'espace aérien et des autres règlements concernant les activités pratiquées.

ARTICLE 2 : Le survol sera effectué au moyen d'un aéronef de type C172 immatriculé F-GCYR ou F-GIIS, ou de type Cessna 152 immatriculé F-GDOE ou F-GDOF.

ARTICLE 3 : Le survol sera effectué par l'un des pilotes mentionnés dans le dossier à l'appui de la demande de dérogation, à savoir : M. Jean-Sébastien BUISSON, M. Gonzague CALMET, M. Baptiste DEGOY ou M. Franck VERGNE.

ARTICLE 4 : Les documents de bord de l'appareil prévu pour cette opération, la licence et les qualifications du pilote et sa déclaration de niveau de compétences devront être conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le survol ne pourra s'effectuer que conformément à l'arrêté ministériel du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale, notamment à son paragraphe 5.4 qui stipule que seules les personnes ayant une fonction en relation avec le but du vol effectué sont autorisées à être à bord.

ARTICLE 6 : L'Exploitant et son personnel, notamment les équipages de conduite, devront utiliser le manuel d'activités particulières de l'Exploitant pour l'exécution des missions, se conformer aux consignes énoncées par ce manuel et veiller à sa stricte application (chapitre 3 de l'annexe à l'arrêté du 24 juillet 1991 susvisé). Toute section de ce manuel utile au déroulement d'une mission devra être présente à bord de l'aéronef.

Un manuel d'activités devra être déposé auprès du District Aéronautique.

ARTICLE 7 : Le survol ne pourra s'effectuer que par conditions météorologiques de vol à vue de jour.

ARTICLE 8 : Le survol sera effectué selon l'itinéraire proposé dans le dossier de l'Exploitant dans le respect des conditions techniques en annexe et à une distance d'au moins 150 mètres ar rapport à toute personne, tout véhicule et tout obstacle artificiel (NB : l'organisme de la circulation aérienne compétent pourra imposer un itinéraire différent et une altitude différente strictement supérieure en fonction des contraintes liées à la sécurité des vols).

ARTICLE 9 : Le pilote devra se conformer aux dispositions de l'article R131-1 du code de l'aviation civile. Il devra s'assurer qu'il pourra, à tout moment au cours de sa mission, en cas de panne moteur ou en cas d'urgence, effectuer un atterrissage d'urgence sur une aire libre de toute personne et dégagée de tout obstacle.

ARTICLE 10 : Pour le survol des usines isolées et toutes autres installations à caractère industriel situées en dehors des agglomérations au sens de l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et pour le survol des sites portant une marque d'interdiction de survol conformément à l'arrêté du 15 juin 1959 précisant les marques distinctives à apposer sur les hôpitaux, centres de repos ou autre établissement ou exploitation pour en interdire le survol à basse altitude, le pilote doit obtenir l'accord préalable des responsables de ces installations ou établissements et l'altitude de vol ne peut être inférieure à 1000 ft AGL.

ARTICLE 11 : L'Exploitant contactera les organismes de la circulation aériennes suivants avec un préavis de 72 heures :

- la tour de contrôle de Roissy (01 74 37 86 18)
- la tour de contrôle d'Orly (01 70 03 48 15 ou 01 49 75 58 66)
- la tour de contrôle du Bourget (01 48 62 53 00 ou 04)
- la tour de contrôle de Melun (01 64 14 27 36)
- la tour de contrôle de Pontoise (01 30 31 13 25)
- la tour de contrôle de Toussus-le-Noble (01 39 56 34 75)

L'Exploitant contactera pour information les aérodromes d'aviation générale non contrôlés notamment Enghien-Moisselles, La Ferte-Alais et Beynes.

ARTICLE 12 : Le pilote devra respecter le statut et les conditions de pénétration des différentes classes d'espaces aériens et zones réglementées, dangereuses et interdites.

ARTICLE 13 : L'Exploitant devra s'assurer que les trajectoires choisies ne mettent pas en cause la tranquillité et la sécurité publique, en l'occurrence, une précaution particulière sera apportée afin que soit évité le survol des établissements sensibles tel qu'hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc...

ARTICLE 14 : Si la mission nécessite le survol de l'agglomération de Trappes et si l'aéronef évolue à moins de 60kt, il est interdit de survoler verticalement les lasers de Météo France situés aux coordonnées suivantes : 48°46'29" N 002°00'30"E.

ARTICLE 15 : Les personnes désirant faire un usage aérien des appareils photographiques, cinématographiques, de détection et d'enregistrement des données de toute nature sont tenus de se conformer aux articles D133-10 à D133-14 du code de l'aviation civile.

Les polygones délimités par les points suivants sont des zones interdites à la prise de vue aérienne :

A:N48°32'20"/E002°21'56"	B:N48°32'20"/E002°22'50"	C:N48°32'14"/E002°21'58"
D:N48°32'10"/E002°22'16"	E:N48°32'01"/E002°22'03"	F:N48°31'56"/E002°21'53"
G:N48°32'06"/E002°21'52"		

A:N49°04'12"/E002°05'44"	B:N49°04'06"/E002°05'37"	C:N49°04'16"/E002°05'20"
D:N49°04'21"/E002°05'25"		

ARTICLE 16 : Toute modification concernant les pilotes ou les aéronefs susvisés devra faire l'objet d'un accord préalable de la direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord (01 69 57 60 00 poste 74.54 ou 75.43 ou travail-aerien.idf-bf@aviation-civile.gouv.fr).

ARTICLE 17 : L'Exploitant sera tenu d'aviser les services de la police de l'air et des frontières préalablement pour chaque vol ou chaque groupe de vols, en indiquant les horaires et les lieux précis survolés pour les nécessités de la mission projetée (bureau de la police aéronautique, tél 01 70 29 20 20 – email : bpa-dcpaf@interieur.gouv.fr).

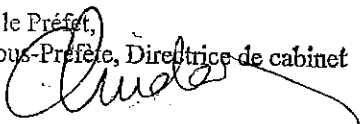
ARTICLE 18 : Tout accident ou incident devra être immédiatement signalé au bureau de la police aéronautique (Tél 01 70 29 20 20) ou en cas d'impossibilité de joindre ce service, au Centre National d'Information et de Commandement de la DCPAF (Tél 01 49 27 38 38 - H 24) (courriel : dcpaf-cic@interieur.gouv.fr).

ARTICLE 19 : L'annexe à l'avis n° 93/DSAC-N/SR2/AG (dossier n°06) du 20 janvier 2017 du directeur de l'aviation civile Nord est jointe en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 20 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le directeur de l'aviation civile nord, le chef de bureau de la police aéronautique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 14 FEV. 2017

Pour le préfet et par délégation,

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet

Cécile DINDAR

5	SURVEILLANCE ET OBSERVATIONS AERIENNES	<i>En agglomération ou sur un rassemblement de personnes</i>
----------	---	--

Caractéristiques de l'activité

- Exemple : Surveillance de réseaux, de lignes électriques, suivi d'une route, d'une ligne de chemin de fer, d'un cours d'eau, d'un pipeline etc.

Manuel d'Activités Particulières (M.A.P.)

- Un M.A.P. doit avoir été déposé au district aéronautique compétent ou une attestation/autorisation de travail aérien avec un aéronef étranger délivrée. Il doit mentionner, pour l'activité particulière concernée, la formation et le maintien de compétence de l'équipage.

Aéronefs autorisés

- Hélicoptères multimoteurs
- Hélicoptères monomoteurs
- Avions

Équipage

- Equipage minimum de conduite conforme au manuel de vol
- Déclaration de Niveau de Compétence (D.N.C.)

Préparation du vol

- Prise en compte effective de l'environnement de la zone de travail avec reconnaissance préalable des aires de recueil.

Conduite du vol

- *Avions* : Vitesse supérieure ou égale à la vitesse minimale d'évolution de la configuration.
- *Hélicoptères multimoteurs* : vitesse minimale supérieure ou égale à la vitesse de sécurité au décollage (VSD) sauf si les performances de l'hélicoptère lui permettent d'acquiescer, dans les conditions du vol, cette vitesse de sécurité et de maintenir ses performances ascensionnelles après avoir évité tous les obstacles, malgré la panne du groupe moto-propulseur le plus défavorable.
- *Hélicoptères monomoteurs* : Lors de la mise en place, prévoir un cheminement adapté à la position des aires de recueil proposées, où un atterrissage forcé sans mise en danger des personnes et des biens à la surface est toujours possible.

Actions spécifiques

- L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.

Hauteurs minimales

- 150m pour tout avion et hélicoptère pour le survol d'usines isolées ou de toutes autres installations à caractère industriel ainsi que pour les vols suivant une direction parallèle à une autoroute et à proximité de celle-ci.
- 300m pour tout avion et hélicoptère pour le survol de toute agglomération dont la largeur moyenne ne dépasse pas 1200m ainsi que pour le survol de tout rassemblement inférieur à 10 000 personnes.
- 400m pour tout avion et hélicoptère pour le survol de toute agglomération dont la largeur moyenne est comprise entre 1200m et 3600m ainsi que pour le survol de tout rassemblement compris entre 10 000 et 100 000 personnes environ.
- 500m pour tout avion et hélicoptère pour le survol d'agglomérations dont la largeur moyenne est supérieure à 3600 m et le survol de tout rassemblement supérieur à 100 000 personnes.

Ces réductions de hauteur ne sont pas valables pour :

- le survol des plages et de la bande littorale maritime de 300 m mesurée à partir de la limite des eaux (lorsqu'il y a lieu de considérer ces emplacements comme des rassemblements de personnes) ;
- le survol d'hôpitaux, de centres de repos ou de tout autre établissement ou exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude ;
- le survol d'établissements pénitentiaires.

Lorsque le demandeur ne peut pas respecter certaines des conditions prévues ci-dessus, il doit au coup par coup solliciter une dérogation spécifique qui donne lieu à un avis technique spécial et temporaire (les hélicoptères et avions multimoteurs seront favorisés et notamment toute demande de dérogation à très basse hauteur ne sera accordée que pour les hélicoptères multimoteurs).

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Cergy-Pontoise, le

PREFECTURE

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'Etat

Bureau de liaison
des services de l'Etat

**ARRETE n° 17-015 donnant délégation de signature à M. Eric CAMBON de LAVALETTE,
délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
pour le Val-d'Oise**

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain,

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

VU le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine et au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur,

VU le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 janvier 2015 portant nomination de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 1^{er} mars 2015 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 31 juillet 2015 portant nomination de Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale adjointe des territoires du Val-d'Oise à compter du 1er septembre 2015.

VU l'arrêté n° 12339 du 24 mars 2015 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU la décision du 1^{er} mars 2015 du directeur général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine, nommant M. Eric CAMBON de LAVALETTE, délégué territorial adjoint de l'agence pour le Val-d'Oise ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU et NPNRU et sans limite de montant pour :

- Signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU
- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
 - o Les engagements juridiques (DAS)
 - o La certification du service fait
 - o les demandes de paiement (FNA)
 - o les ordres de recouvrer afférents
- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
 - o Les engagements juridiques (DAS)
 - o La certification du service fait
 - o les demandes de paiement (FNA)
 - o les ordres de recouvrer afférents

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Clément POINT, chef du pôle rénovation urbaine, pour le département du Val d'Oise pour les programmes de rénovation urbaine PNRU et NPNRU et sans limite de montant pour :

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
 - o Les engagements juridiques (DAS)
 - o La certification du service fait
 - o les demandes de paiement (FNA)
 - o les ordres de recouvrer afférents

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Eric CAMBON de LAVALETTE, délégation est donnée à Mme Sylvie PIERRARD, directrice départementale des territoires adjointe, à Mme Dominique PETIGAS-HUET, adjointe au directeur départemental des

territoires, à Mme Josette DEROUX, chef du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et bâtiment, à M. Olivier GAUDRON, adjoint au chef du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment, et à M. Clément POINT, chef du pôle rénovation urbaine, aux fins de signer et de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément POINT, délégation est donnée à Mme Céline CULEMBOURG, chargée de mission rénovation urbaine et à Mme Idelma COLLYMORE, chargée de mission rénovation urbaine, aux fins de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 2.

Article 5 : Cet arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise. Une copie de l'arrêté est transmise à l'agent comptable de l'ANRU.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise, communiqué au directeur général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le **14 FEV. 2017**

Le préfet,
Délégué territorial de l'ANRU



Jean-Yves LATOURNERIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE n° 221 accordant la Médaille d'Honneur du Travail

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du **01 janvier 2017**;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

-Monsieur AFONS Georges
technicien magasinier, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 3 allée Aristide Maillol à MONTMORENCY

- Madame **AITTOUARES Sophie**
comptable, GMF, LEVALLOIS PERRET
demeurant 2 rue Delacroix à MONTMORENCY

- Madame **ALVES Béatrice**
infirmière, CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD, SAINT DENIS
demeurant 12 rue de la ferme à SOISY SOUS MONTMORENCY

- Madame **AMI Dalila née TABET**
contrôleur de gestion, GEOSERVICES, ROISSY CDG
demeurant 16 rue des aubépines à GARGES LES GONESSE

- Madame **AUGER Claudine née SORIANO**
contrôleur de gestion, SOCIETE GENERAL, PARIS
demeurant 29 chemin des plâtriers à VILLIERS LE BEL

- Madame **BAUDIER Christine**
contrôleur de gestion, KLESIA, PARIS
demeurant 4 rue Jean Moulin à GOUSSAINVILLE

- Monsieur **BAUDOT Jean- Marie**
échafaudeur, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES
demeurant 15 allée Eric Satie à SARCELLES

- Madame **BAUDRON Sandrine née WINTER**
opérateur de production, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES
demeurant 32 allée du moulin des bois à VEMARS

- Monsieur **BEDERT Alain**
cadre technique, IMMOBILIÈRE 3F, PARIS
demeurant 45 parc des Tournelles à FONTENAY EN PARISIS

- Monsieur **BELBEY Oihide**
employeur préparation armement, SERVAIR, ROISSY CDG
demeurant 6, boulevard des Frères Montgolfier à GOUSSAINVILLE

- Monsieur **BELFAKIR Mohamed**
tôlier, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY
demeurant 25 rue Massenet à GOUSSAINVILLE

- Monsieur **BELLILI Méziane**
directeur de magasin, ERAM, ST PIERRE MONTLIMART
demeurant 10 clos des villas Saint Martin à BELLOY EN FRANCE

- Madame **BELLILI Zakia née ALIDJRA**
responsable adjointe, ERAM, ST PIERRE MONTLIMART
demeurant 10 clos des villas Saint Martin à BELLOY EN FRANCE

- Madame **BEN SALEM Lydia**
chargé de clientèle, L'ORÉAL CENTRÉAL, MITRY MORY
demeurant 11 square Gérard Philippe à GONESSE

- Madame **BENAZZA Dalila née BERREHAIL**
responsable de site, OSICA, PARIS
demeurant 11 bis allée Nungesser et Coli à SARCELLES

- Madame **BENECHÉ** Miloune
hôtesse de caisse, SIMPLY MARKET, PARIS
demeurant 19 rue Saint Just à ARNOUVILLE

- Monsieur **BENKEMOUN** Bruno
manager, SAINT GODIN ABRASIF, CONFLANS STE HONORINE
demeurant 22 route de Boran à ASNIERES SUR OISE

- Madame **BENYAHIA** Nathalie née **BIGOT**
assistante clientèle, CALBERSON PARIS EUROPE, BONNEUIL EN FRANCE
demeurant 1 allée des fontenelles à SAINT MARTIN DU TERTRE

- Monsieur **BERNARDEAU** Jacques
retraité
demeurant 6 av Frédéric Joliot Curie à GARGES LES GONESSE

- Madame **BERNARDO** Maria
aide à domicile, CROIX ROUGE FRANCAISE, CERGY PONTOISE
demeurant 17 avenue Descartes à SOISY SOUS MONTMORENCY

- Madame **BERRAUD** Karine
responsables des opérations aériennes, VOYAGES KUONI, SAINT OUEN
demeurant 8 rue Jean Giono à BAILLET EN FRANCE

- Madame **BIASOLI** Angélique
chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 32 rue Jean Monnet à FONTENAY EN PARISIS

- Madame **BIELICKI** Anne
chargée d'étude, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS
demeurant 17 rue Marcelin à SAINT GRATIEN

- Monsieur **BIELSKI** Zygmunt
ingénieur en électronique, NEOPOST, NANTERRE.
demeurant 39 rue Cauchoix à DEUIL LA BARRE

- Monsieur **BILL** Vincent
chef de projet, SPIE COMMUNICATIONS, MALAKOFF
demeurant 49 rue du Moutier à MOISSELLES

- Madame **BLANDIN** Françoise
ouvrière, LES ATELIERS DU MOULIN, SANNOIS
demeurant 9 boulevard Georgette Agutte à SAINT GRATIEN

- Monsieur **BLIN** Patrick
applicateur hygiéniste, TECHMO-HYGIENE, BLANC MESNIL
demeurant 2 rue Gambetta à VILLIERS LE BEL

- Monsieur **BO** Alain
électricien, OPERA BASTILLE, PARIS
demeurant 3 rue Victor Hugo à SAINT BRICE SOUS FORET

- Monsieur **BOILLEAU** Patrice
préparateur de commande, DELSEY, ROISSY CDG
demeurant 15 hameau de la sucrerie de VILLERON à MARLY LA VILLE

- **Monsieur BONNEVIE Emmanuel**
agent de planning, TRAPIL, PARIS.
demeurant 2 avenue des huit arpents à ANDILLY
- **Monsieur BORDIN William**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 25 rue Mozart à ECOUEN
- **Madame BORN Karine née GUILLOT**
administrateur des ventes, GIVAUDAN FRANCE SA, ARGENTEUIL.
demeurant 15 allée du cottage du haut à FOSSES
- **Monsieur BOSSON Olivier**
chauffeur, VEOLIA OTALIA, LA PLAINE SAINT DENIS
demeurant 153, boulevard Roger Salengro à GOUSSAINVILLE
- **Madame BOUCHEROL Séverine née BELUSSI**
chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 16 rue du vieux Lavoir à SAINT WITZ
- **Madame BOUGES Valérie née RONDELLE**
chef cuisinier, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 15 rue de la butte aux bergers à SAINT WITZ
- **Monsieur BOURGEOIS Alain**
contrôleur, EADS SECA, GONESSE.
demeurant 4 avenue de Bruxelles à LOUVRES
- **Madame BOURNIQUEL Laurence**
gestionnaire, AREVA, COURBEVOIE
demeurant 20 rue de la République à ECOUEN
- **Monsieur BUZZI Olivier**
cuisinier, SODEXO ENTREPRISES, GUYANCOURT
demeurant 3 rue Théophile Hingre à ECOUEN
- **Monsieur CALMELS Bruno**
chargé de clientèle, CREDIPAR, LEVALLOIS PERRET
demeurant 10 allée des pervenches à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur CANTIN Christophe**
moniteur, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY
demeurant 14 hameau des champs à MARLY LA VILLE
- **Monsieur CAUDRON Sylvain**
responsable préparateur et logistique, BSH ELECTROMENAGER, SAINT OUEN
demeurant 12 chemin du grand chat à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame CAVARD Lydia**
opérateur d'assurance, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 1 rue des passerots à SARCELLES
- **Madame CERCOT Muriel**
gardien, OGIF, LEVALLOIS-PERRET
demeurant 9 rue Abel Fauveau à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur CERQUEIRA DE ARAUJO Alindo**
chauffeur, TRANSDEV ILE DE FRANCE, CONFLANS SAINTE HONORINE
demeurant 49 rue du onze novembre à LOUVRES
- **Monsieur CHARLEMAGNE Georges**
chef cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 47 rue Claret à GONESSE
- **Madame CHARPAK Stéphanie née AUBUGEAU**
contrôleur des dépenses, FONDS DE SOLIDARITE VEILLESSE, PARIS
demeurant 33 rue des bûcherons à DOMONT
- **Monsieur CHEVRIER Alain**
cadre fonctionnel, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS ,PARIS
demeurant 26 avenue du Général de Gaulle à EZANVILLE
- **Madame CHOUCOUTOU Tania**
aide médico-psychogique, RESIDENCE LE BOISQUILLON, SOISY SOUS
MONTMORENCY
demeurant 2 place des Richebeurs à SARCELLES
- **Monsieur CICUTO Jean- Marc**
vendeur, LEROY MERLIN, LIVRY GARGAN.
demeurant 22 rue Philippe Dartis à SAINT GRATIEN
- **Monsieur CIREDERF Gervais**
agent, LA POSTE DE CERGY PONTOISE
demeurant 3 place de la Chevée à ARNOUVILLE
- **Madame CONFIAC Reine née GENEVIEVE**
chef de zone, DELSEY, ROISSY CDG
demeurant 24 rue d'Heivaux à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur CONQUET Laurent**
réfèrent technique, CRAMIF SERVICE MÉDICAL, PARIS
demeurant 10 rue de Paris à SAINT LEU LA FORET
- **Madame COTTIN Anne née SCHEIRLINLK**
chargé administration du personnel, CAISSE D'EPARGNE, PARIS
demeurant 10 av des tilleuls à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame CUNHA Anne née LE BRIS**
responsable d'agence, CA INDOSUEZ PRIVATE BANKING, PARIS
demeurant 7 rue Pilloy à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur D ARTAGNAN Enrico**
comptable, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 1 rue des érables à MOISSELLES
- **Monsieur DA COSTA BARBOSA PEREIRA Manuel**
technicien, AIR FRANCE CARGO, ROISSY CDG
demeurant 11 bis avenue George Sand à GOUSSAINVILLE
- **Madame DAHAN Laurence**
responsable logistique, NATIXIS, PARIS
demeurant 10 allée des pervenches à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur DALAYAU Freddy**
informaticien, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 1 allée de Chantilly à MONTMORENCY

- **Madame DALUZ Adèle née DE BARROS**
analyste, BOURSORAMA, BOULOGNE-BILLANCOURT
demeurant 31 boulevard Général de Gaulle à SARCELLES

- **Monsieur DANTIN Frédéric**
cadre informatique, BNP PARIBAS, SEVRES
demeurant 30 allée des lilas à ECOUEN

- **Monsieur DE BASTOS MARQUES Liberto**
Responsable achat, THALES GLOBAL SERVICES, MEUDON LA FORET
demeurant 8 avenue Lafontaine à ARNOUVILLE

- **Monsieur DEBRIE Sébastien**
forgeron, SNECMA, COLOMBES
demeurant 10 ruelle de la chaumette à VIARMES

- **Monsieur DELVAL Bruno**
monteur électricien, INEO, MALAKOFF
demeurant 4 rue Pierre Semard à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur DEVAUX Hervé**
chef d'équipe, SWISSPORT CARGO SERVICES, ROISSY CDG
demeurant 24 rue de la fontaine à MAREIL EN FRANCE

- **Monsieur DEVINE Philippe**
artiste, RADIO FRANCE, PARIS
demeurant 2 rue du Temple à ENGHEN LES BAINS

- **Madame DHONNEUR Sonia née COSSARD**
opérateur de production, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES
demeurant 22 rue de Bonn à LOUVRES

- **Monsieur DIAS CARDOSO Calos**
agent logistique, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 27 chemin des Tourrelles à ROISSY EN FRANCE

- **Monsieur DJOUADI Djamel**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 7 rue Mozart à ECOUEN

- **Madame DOMY Katia**
Chargé d'assistance, MONDIALE ASSISTANCE, SAINT OUEN
demeurant 43 allée des hirondelles à DEUIL LA BARRE

- **Madame DOS SANTOS TOME Nathalie**
comptable, CABINET MAS ROCHER, PARIS
demeurant 10 avenue Mathieu Chazotte à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur DUFEAL David**
agent d'escala, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 14 rue de Périclès à PUISEUX EN FRANCE

- Madame **DUFFEAL Véronique née ABELEDO**
assistante d'étude dimensionneuse, AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 14 rue des Périclès à PUISEUX EN FRANCE
- Monsieur **DUFRENNE Alain**
directeur de production, PIC 92, GARGES LES GONESSE
demeurant 18 rue Necker à DOMONT
- Madame **DUPUIS Carole**
employée, CAISSE D'EPARGNE, PARIS
demeurant 2 bis place Stalingrad à FONTENAY EN PARISIS
- Monsieur **DUPUIS Patrick**
employé, CABINET BETTI, SANNOIS
demeurant 63 rue du chemin vert à EZANVILLE
- Madame **DUTRAY Emmanuelle**
employée, SOCIETE GENERALE, NANTERRE
demeurant 2 rue Conde à MONTMORENCY
- Monsieur **DUVERNOY Hervé**
chauffeur, TAIS - VEOLIA PROPRETÉ, VILLETANEUSE
demeurant 9 rue Parmentier à VIARMES
- Madame **EDOUARD Odile née LOUIS-MONDESIR**
analyste, AMERICAN EXPRESS CARTE-FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 43 rue Raymond Lapchin à GOUSSAINVILLE
- Monsieur **EL BAZIS Dan**
Cadre informatique, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 52 allée des écoles à ENGHEN LES BAINS
- Madame **ESTIVAL Karine née SOUDEMANT**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 1 boulevard Maurice Berteaux à MONTMORENCY
- Monsieur **FABRE Paul-Ewin**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 6 allée de Fontenelle à SAINT MARTIN DU TERTRE
- Madame **FAUSTINO Florence née GIONNONI**
comptable, CREDIT AGRICOLE CORPORATE ET INVESTMENT BANK, PARIS LA
DEFENSE
demeurant 5 rue Georges Dessailly à DEUIL LA BARRE
- Monsieur **FERMIN Pascal**
responsable, MEDICIS, PARIS
demeurant 26 allée du fief Bequet à DEUIL LA BARRE
- Madame **FORCEAU Prazeres née DE OLIVEIRA ROCHA**
agent de maîtrise, TRANSDEXIS, LOUVRES
demeurant 16 rue des Chardoniers à DOMONT
- Monsieur **FORGET Thierry**
agent, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 37 rue du Général Leclerc à GONESSE

- **Monsieur FOURNET Stéphane**
ingénieur, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIERES SUR SEINE
demeurant 7 rue Alibert à ENGHEN LES BAINS

- **Madame FREMONT Valérie née BOYER**
comptable, RELAY, LEVALLOIS PERRET
demeurant 12 avenue de la haute Grève à FOSSES

- **Madame FUMEX Claudine**
assistante de direction, AG2R LA MONDIALE, PARIS
demeurant 2 allée des bouleaux à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur GABAGLIO Jean François**
responsable de magasin, SAS BRICE, ROUBAIX
demeurant 12 rue Henri Jeanson à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame GERSON Carole**
médecin, MACSF, PUTEAUX
demeurant 29 ter rue Félix Faure à ENGHEN LES BAINS

- **Monsieur GHEMOUGUI Nabil**
opérateur, DIGNOSTICA STAGO, ASNIERES
demeurant 12 square du Lauragars à FOSSES

- **Monsieur GIULINI Emmanuel**
employé, AREAS DOMMAGES, PARIS
demeurant 37 rue de Paris à LE MESNIL AUBRY

- **Madame GOUDOU Véronique née CERVEAU**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS DE SEINE,
NANTERRE
demeurant 4 rue Cauchoix à DEUIL LA BARRE

- **Madame GUILBERT Bérangère**
assistante service paie, IGR, EAUBONNE
demeurant 4 rue des pommiers à DOMONT

- **Madame GUILDOUX Nathalie**
informaticien, GMF, LEVALLOIS PERRET
demeurant 17 hameau du buisson morlu à MARLY LA VILLE

- **Madame HENNION Karine née PEREZ**
personnel naviguant, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 3 avenue Charles de Gaulle à ROISSY EN FRANCE

- **Monsieur HENRIET Olivier**
Responsable d'équipe, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND
demeurant 5 bis impasse Carrières à CHAUMONTEL

- **Madame HIOUNE Hayette**
secrétaire, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 27 rue Romy Schneider à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur HIVELIN Laurent**
cadre, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 15 rue du Moulin à MARLY LA VILLE

- **Madame HOANG Catherine née EMERY**
administrateur réseau, FONDATION SANTÉ DES ÉTUDIANTS DE FRANCE, PARIS
demeurant 32 rue de la Franche Comte à BOUFFEMONT
- **Madame IMBERT Patricia**
aide soignante, CLINIQUE DES ORCHIDÉES, ANDILLY
demeurant 5 place des cerisiers à MONTMORENCY
- **Monsieur JOLIVET Stéphane**
canalisateur, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE
demeurant 3 bis hameau du beau Jay à BELLOY EN FRANCE
- **Madame JOLY Catherine**
responsable, CAVP, PARIS
demeurant 19 ter rue Chef de Ville à JAGNY SOUS BOIS
- **Monsieur JUGE Joel**
chauffeur, SITA ILE DE FRANCE, GENNEVILLIERS
demeurant 49 rue des coutures à GROSLAY
- **Monsieur LA RUSSA Antonio**
agent de distribution, SANOFI WINTHROP INDUSTRIES, MARLY LA VILLE
demeurant 6 place de la liberté à FOSSES
- **Madame LACOMBE Séverine née PIETREQUIN**
réfèrent technique, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 37 rue des Thioux à GROSLAY
- **Madame LAILLIER Béatrice née MONTUIRE**
acheteur, AREVA NP, PARIS LA DÉFENSE
demeurant 3 rue Jean Monnet à ENGHEN LES BAINS
- **Madame LALLEMANT Isabelle née LENGLET**
responsable, SOCIETE DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE, PUTEAUX
demeurant 4 sente de l'Hermitage à SAINT LEU LA FORET
- **Madame LAMBAY Brigitte SOLANGE née TARRY**
aide comptable, CARENE ASSURANCES, PARIS
demeurant 22 rue de la fontaine à MAREIL EN FRANCE
- **Monsieur LAMBERT Laurent**
contrôleur, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 59 rue de la fontaine à SEUGY
- **Madame LAMOUR Estelle**
chargé d'étude, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 14 rue des Mitelles à VEMARS
- **Monsieur LARUEE Florent**
moniteur électricien, ETDE, CRETEIL
demeurant 2 D boulevard Carnot à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur LE BRETON Yves**
réfèrent technique, GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE, PUTEAUX
demeurant 6 rue de l'église à ANDILLY

- **Madame LE CAM Lydia née BIETRIX**
comptable, SECAN SA, GENNEVILLIERS
demeurant 16 bis rue Gambetta à MONTMORENCY
- **Monsieur LE DORE Roland**
professeur de restauration, A.P.H.R.L CFA MEDERIC, PARIS
demeurant 3 ruelle du moulin à MONTSOULT
- **Monsieur LE GALL GRANSART Jean-Marc**
logisticien, TRANSDEXIS, LOUVRES
demeurant 7 avenue Rodin à BELLOY EN FRANCE
- **Madame LE TREUT Karine née FRETAY**
cadre, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS
demeurant 28 rue le laboureur à MONTMORENCY
- **Monsieur LEBEL Pascal**
ingénieur, ROCHE DIAGNOSTICS FRANCE, MEYLAN
demeurant 8 square la chapelle à SURVILLIERS
- **Monsieur LEGE Laurent**
contrôleur, C.R.A.M.I.F, PARIS
demeurant 11 rue du fosse bossu à BELLOY EN FRANCE
- **Madame LEPOUTERE Virginie née PRASLON**
responsable clientèle, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 14 rue de la source à BELLEFONTAINE
- **Madame LOUMAID Salima née KERBACHI**
conseiller, GIE AGIRC-ARRCO, PARIS
demeurant 31 allée du Professeur Dubos à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur LUBELO WA Luposono**
plombier, UTB, PANTIN
demeurant 6 place Emile Zola à GARGES LES GONESSE
- **Madame MALLO Marie-Jeanne née MORICE**
agent de maîtrise, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 13 avenue de Royaumont à VIARMES
- **Monsieur MAMERI Nasser**
conducteur d'engin, TAIS, BONEUIL SUR MARNE
demeurant 59 square du nord à GONESSE
- **Monsieur MAMPOUYA François**
technicien, VINCI PARK, PUTEAUX LA DEFENSE
demeurant 2 avenue des noyers à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur MANOKARAN Vallipuram**
cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 1 rue Honoré de Balzac à GARGES LES GONESSE
- **Madame MANZANO Céline née OLMOS**
gestionnaire, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 27 rue Jean Moulin à MARGENCY

- Madame **MARGUERITE Catherine née PORHEL**
assistante de direction, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 28 rue des piquettes à MARGENCY
- Madame **MARINHO Maria née DOS SANTOS**
gardien, VAL D'OISE HABITAT, CERGY PONTOISE
demeurant 1 rue Jean Cocteau à VILLIERS LE BEL
- Monsieur **MAROUANE Mourad**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 7 allée Modeste Debrixe à GONESSE
- Monsieur **MARTEL Stéphane**
ingénieur, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 13 rue Villebois Mareuil à ENGHEN LES BAINS
- Monsieur **MASSON Stéphane**
steward, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 21 rue Honoré de Balzac à FOSSES
- Monsieur **MAURY Franck**
ingénieur, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 8 rue de la ferme à CHAUMONTEL
- Madame **MAVUA MANZA Mulori née KAFWAMUTI**
vendeur, JP MENDY SERVICES, EPINAY
demeurant 35 rue du Professeur Esclangon à ARNOUVILLE
- Monsieur **MELIS Bruno**
chauffeur, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 6 rue Vincent Scotto à GOUSSAINVILLE
- Madame **MENDES SEIXAS Susana**
employé administratif, BOLLORE LOGISTIQUE, ROISSY CDG
demeurant 18 rue de Paris à LE THILLAY
- Madame **MENNESSON Christelle**
comptable, XEROX, LA PLAINE ST DENIS
demeurant 5 C rue Edith Piaf à GARGES LES GONESSE
- Monsieur **MIGDAL Richard**
steward, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 13 rue Charles de Gaulle à MARGENCY
- Madame **MIGUEL Sylvia**
secrétaire, MACSF, PUTEAUX
demeurant 55 allée Paul Verlaine à SAINT BRICE SOUS FORET
- Madame **MOHIDEEN Sandra née TRAN**
ouvrier, ALCOA HOWMET, GENNEVILLIERS
demeurant 1 rue de Paris à EZANVILLE
- Madame **MONTIGNY Isabelle**
employé, PROMOTRANS, PARIS
demeurant 9 rue Jean Baptiste Clément à MARLY LA VILLE

- **Monsieur MORTZ Bruno**
comptable, GRAS SAVOYE, PUTEAUX
demeurant 12 avenue terre à SAINT GRATIEN

- **Monsieur MSIKA Didier**
ingénieur, BULL SAS, LES CLAYES SOUS BOIS
demeurant 31 rue du bois CATINAT à SAINT GRATIEN

- **Madame NAHMED Jamila née DAKECH**
gardien, VAL D'OISE HABITAT, CERGY PONTOISE
demeurant 10 avenue du 8 mai 1945 à ARNOUVILLE

- **Monsieur NGUYEN Damien**
agent de piste, CHRONOPOST SA, ROISSY CDG
demeurant 4 allée Jean Gabin à GONESSE

- **Monsieur NORMAND Joel**
agent d'escale, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 15 rue Montfleury à SARCELLES

- **Madame OFLAS Sema née ALBAYRAK**
conseillère de clientèle, LA HALLE, PARIS
demeurant 10 hameau de la quodon à MARLY LA VILLE

- **Monsieur OLIVIER Thierry**
informaticien, SOCIETE GENERAL, PARIS
demeurant 4 rue du 11 novembre à MONTMORENCY

- **Monsieur OUARRALI Abderrahim**
conducteur d'engin, OTUS VEOLIA, GENNEVILLIERS.=
demeurant 21 bis route de Garges à SARCELLES

- **Monsieur OZTOPAL Alain**
auxiliaire de nuit, RESIDENCE LE BOISQUILLON, SOISY SOUS MONTMORENCY
demeurant 8 allée de la Chénée à MONTMORENCY

- **Monsieur PASTOR Frédéric**
steward, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 32 rue Jean Monnet à FONTENAY EN PARISIS

- **Monsieur PAULO Tony**
conseiller clientèle, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE
demeurant 6 rue Eugène Delacroix à EZANVILLE

- **Monsieur PENEON Sébastien**
cadre technique, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS
demeurant 11 rue d'Athènes à LOUVRES

- **Madame PERDU Linda née BOIZUMEAU**
assistante relation humaines, ARGEDIS, NANTERRE
demeurant 1 place Auguste Renoir à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur PERYKASZA Jean François**
forgeron, SNECMA, COLOMBES
demeurant 7 rue Albert Denoyelle à MOISSELLES

- **Monsieur PHIMMASONE Alain**
mécanicien, SAINT GODIN ABRASIF, CONFLANS STE HONORINE
demeurant 5 allée Jacqueline Auriol à MONTMAGNY
- **Monsieur PIRES José**
magasinier cariste, BWT FRANCE, SAINT-DENIS
demeurant 18 rue Marcellin Berthelot à SAINT GRATIEN
- **Monsieur PODEVIN Richard**
responsable export, PANALPINA, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 59 le parc de Baillet à BAILLET EN FRANCE
- **Madame POUIT Sylvie**
assistante facturation, ISS SERVICES, PARIS
demeurant 256 grande rue à EZANVILLE
- **Monsieur PRONIER Philippe**
directeur de production, SAINT GODIN ABRASIF, CONFLANS STE HONORINE
demeurant 24 rue des Cornouillers à MONTMORENCY
- **Madame QUESNEL Muriel**
employée, SEETE, ENGHIEEN LES BAINS
demeurant 5 allée des griottes à MONTMORENCY
- **Monsieur QUETHEY Thierry**
employé, SEETE, ENGHIEEN LES BAINS
demeurant 30 rue Berthie Albrech à SAINT GRATIEN
- **Madame RACELMA Nathalie**
aide à domicile, AFAD, PARIS
demeurant 12 route de Chantilly à ASNIERES SUR OISE
- **Monsieur RAULET Philippe**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 9 rue neuve à MAREIL EN FRANCE
- **Madame RAVIART Fabienne**
employée, SEETE, ENGHIEEN LES BAINS
demeurant 5 rue Robert Foulon à MONTMAGNY
- **Monsieur RENARD Patrice**
employé, MONOPRIX CHAMPS ELYSEES, PARIS
demeurant 1 rue de Verdun à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur REYNAUD Bernard**
directeur informatique, INAPA FRANCE, CORBEIL ESSONNES
demeurant 81 rue de Verdun à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur RICATTE David**
mécanicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 18 rue Louis de Saint Just à CHAUMONTEL
- **Madame RIEU Ratdavan née NHANXANA**
femme de chambre, LE MEURICE, PARIS
demeurant 29 rue Dr Jean Gaston ROUSSEAU à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur RISOLA Nicolas**
ingénieur, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES
demeurant 6 allée des jardins à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame RIVOIRE Anne**
comptable, NEXITY LAMY, CLICHY
demeurant 19 rue du Vexin à LUZARCHES

- **Monsieur RODRIGUES Luis**
technicien, BWT FRANCE, SAINT-DENIS
demeurant 28 rue de Richebourg à MAFFLIERS

- **Monsieur ROGER DALBERT Patrick**
commercial, IFF, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 13 avenue Général Clémenceau à MONTMORENCY

- **Madame ROHR Corentine née FLORENCE**
technicien, COFELY RESEAUX, PUTEAUX
demeurant 31 rue des glycines à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur RUSSELO Antonio**
tourneur, GTSI, TAVERNY
demeurant 56 square des sports à GONESSE

- **Monsieur SAGTNI Riad**
agent d'accueil, MUTUELLE DU TRÉSOR, PARIS
demeurant 24 rue Léon Jouhaux à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur SAISI Abdelkader**
technicien, ISS HYGIÈNE SERVICES, PARIS
demeurant 13 avenue César Franck à SARCELLES

- **Madame SALLES Anne née HAUGUEL**
commercial, VISKASE, PARIS
demeurant 97 rue de Verdun à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur SAMUEL Marie**
cadre informatique, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 40 rue Bernard Buffet à DOMONT

- **Monsieur SANVOISIN Patrick**
architecte, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS
demeurant 6 allée du Castel à MARGENCY

- **Madame SARRAZIN Blandine née DUHEM**
responsable laboratoires, SAGEM DEFENSE SECURITÉ, ERAGNY SUR OISE
demeurant 14 rue de l'Yser à EZANVILLE

- **Monsieur SAUBABER Rémi**
comptable, JULES BECHET EMTREPRISES, CLICHY
demeurant 16 chemin de Geneste à SAINT GRATIEN

- **Monsieur SELVANATHAN Sivagurunathan**
cuisinier, MACARONS CAFE, PARIS
demeurant 6 rue des Louvres à GARGES LES GONESSE

- Madame **SINGH Valérie née OUANAS**
gestionnaire de santé, CENTRE DE SANTE JACK SENET, PARIS
demeurant 37 rue des lévriers à MONTMAGNY
- Madame **SYMBRAGOS Fatima née CHENNOUF**
adjointe de production, FRANCE TELEVISIONS, PARIS
demeurant 6 rue du Try à MONTMORENCY
- Monsieur **SZPAK Olivier**
opérateur de production, A.N.R.H., LA PLAINE SAINT DENIS
demeurant 21 rue des Gosserots à SARCELLES
- Monsieur **TAGUET François**
technicien, AIR FRANCE CARGO, ROISSY CDG
demeurant 128 boulevard Paul Vaillant Couturier à GOUSSAINVILLE
- Madame **TALACCI Nathalie**
AMDE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 24 avenue Gaugnot à SOISY SOUS MONTMORENCY
- Madame **TAMURA OHTSUKA Yaeko née TAMURA**
hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 12 villa Saint Eloi à ROISSY EN FRANCE
- Monsieur **TARAMELLI Patrick**
menuisier, SEDIB, IVRY SUR SEINE
demeurant 18 rue des coutures à GROSLAY
- Monsieur **TAVERNE Michel**
chef de chantier, SPAC, CLICHY
demeurant 20 rue de la Goulette à LUZARCHES
- Madame **TCHILINGUIRIAN Sandrine**
comptable, MAISON DE RETRAITE ARMÉNIENNE, MONTMORENCY
demeurant 50 avenue de Domont à MONTMORENCY
- Madame **TEXIER Isabelle née LAMPREIA**
comptable, E.R.A, PARIS.
demeurant 4 bis rue de l'église à EZANVILLE
- Madame **THIBAUT Marjorie née PALLATIN**
conseiller de clientèle, CREDIT AGRICOLE, PARIS
demeurant 13 rue du puit Grenet à SOISY SOUS MONTMORENCY
- Madame **THIERRY-LEUFROY Elisabeth**
agent administratif, B.H.V RIVOLI, PARIS
demeurant 3 rue Jean Monnet à GONESSE
- Madame **TOSCANO Delphine née BIDEAU**
agent administratif, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 9 rue Charles Baudelaire à GOUSSAINVILLE
- Madame **TRAN THI Hanh**
contrôleur, ALCOA HOWMET, GENNEVILLIERS
demeurant 1 rue Jean Moulin à EZANVILLE

- **Madame ULRICH Céline**
assistant en management, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 183 avenue de la division Leclerc à ENGHIEEN LES BAINS
- **Madame VIGNERON Sandrine**
responsable projet, BPCE, PARIS
demeurant 37 rue du lavoir Philibert à DOMONT
- **Madame VILAY Sophie**
agent administratif, XP FRANCE, LA COURNEUVE
demeurant 14 rue de l'union à GOUSSAINVILLE
- **Madame VISSAUX Lina née DY**
comptable, UJCD, PARIS
demeurant 13 rue Arthur Rimbaud à MONTMAGNY
- **Madame VO THI HONG Loan née NGUYEN**
ouvrière , BALT EXTRUSIONS SAS, MONTMORENCY
demeurant 6 rue des 9 arpents à VILLIERS LE BEL
- **Madame WIATROWSKI Christine**
gestionnaire, AIR FRANCE, ORLY AEROGARES
demeurant 15 rue du Clos Bouchard à FONTENAY EN PARISIS
- **Monsieur XAVIER Jacques**
manutentionnaire, XP FRANCE, LA COURNEUVE
demeurant 4 rue Stephan Hessel à GARGES LES GONESSE
- **Madame YESLI Yasmina née AYADEN**
hôtesse de caisse, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 35 rue de l'égalité à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur YILDIZ Hayati**
peintre, BÉCHET, CLICHY
demeurant 42 A boulevard de la Muette à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur ZAGLIA Franck**
magasinier cariste, ELECTROLUX LOGISTICS, MARLY LA VILLE
demeurant 5 rue aux blés à LOUVRES
- **Monsieur ZAMMOU Mohamed**
chauffeur, TAIS - VEOLIA PROPRETÉ, VILLETANEUSE
demeurant 41 avenue Frédéric Joliot Curie à GARGES LES GONESSE
- **Madame ZOBA DIA SAMBI Augustine née DIABAKANA**
employé, SACRINA NOVOTEL PARIS BERCY
demeurant 14 avenue du Maréchal Pierre Koenig à SARCELLES

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Madame ALLOUIS Christine née LE GUILLERM**
secrétaire, SMAC, SARCELLES
demeurant 24 rue de la liberté à PUISEUX EN FRANCE

- **Madame ASCOET Agnès**
comptable, ACOSS, MONTREUIL
demeurant 24 bis rue des fleurs à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame BACHELET Chantal née REMANGEON**
cadre commercial, COSMETIQUE ACTIVE FRANCE, ASNIERES
demeurant 9 allée des pivoines à BAILLET EN FRANCE
- **Madame BALDE FATOUMATA Binta née BALDE**
femme de chambre, HOTEL MALTE OPERA, PARIS
demeurant 2 rue des ormes à MONTMAGNY
- **Monsieur BEGUE Rico**
magasinier cariste, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG
demeurant 22 allée Pierre Corneille à VILLIERS LE BEL
- **Madame BENARD Françoise née CORMIER GAUDREAU**
cadre technique, SOCIETE GENERAL, PARIS
demeurant 36 rue des meuniers à MONTSOULT
- **Monsieur BENSAGA Eric**
mécanicien ajusteur, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY
demeurant 19 square Kon Tiki à FOSSES
- **Monsieur BERKIOUA Mohamed**
commis de cuisine, R2C, PARIS
demeurant 6 square Georges Agutte à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BERTRAND Nicolas**
ingénieur, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 35 rue du haut de Senlis à SAINT WITZ
- **Monsieur BIDELOGNE Emile**
magasinier, ONET, MARSEILLE
demeurant 3 A rue des mûriers à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur BIELSKI Zygmunt**
ingénieur, NEOPOST, NANTERRE
demeurant 39 rue Cauchoix à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur BILL Vincent**
chef de projet, SPIE COMMUNICATIONS, MALAKOFF
demeurant 49 rue du Moutier à MOISSELLES
- **Madame BLANDIN Françoise**
employé, LES ATELIERS DU MOULIN, SANNOIS
demeurant 9 boulevard Georgette Augutte à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BLIN Patrick**
technicien, TECHMO-HYGIENE, BLANC MESNIL
demeurant 2 rue Gambetta à VILLIERS LE BEL
- **Madame BOCAUD Corinne née BERTOLI**
assistante de direction, OBERTHUR, PARIS
demeurant 2 rue Elouard à BAILLET EN FRANCE

- **Monsieur BORG Georges**
employé, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 13 rue de Cocagne à MARLY LA VILLE

- **Monsieur BOUKOUIREN Mustapha**
conducteur de travaux, SMAC, SARCELLES
demeurant 31 rue Maurice Grandcoing à EZANVILLE

- **Monsieur BOURGEOIS Fabrice**
banquier, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS
demeurant 25 rue des bucherons à DOMONT

- **Madame BOUVELOT Sylvie**
responsable de formation, C.E OPERATIONS AERIENNE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 11 B rue du vieux lavoir à SAINT WITZ

- **Madame BOYER Christiane née MARIE**
chargée de diffusion, APGIS, VINCENNES
demeurant 29 rue du Faubourg à MARLY LA VILLE

- **Madame BROS Brigitte**
agent de maîtrise, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 6 rue de la Picardie à LUZARCHES

- **Monsieur BURY Pascal**
chef d'équipe, SAVELYS, SAINT DENIS LA PLAINE
demeurant 1 bis rue Serret à SEUGY

- **Madame CARDOSO Dolorosa**
comptable, CAVP, PARIS
demeurant 114 boulevard de Montmorency à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur CAREJE Philippe**
ingénieur, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 40 rue Henry Dunant à MARGENCY

- **Madame CARLIER Marie-Louise née CAMPANA**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 22 rue Claude de Mesmes à ROISSY EN FRANCE

- **Madame CARMOUSE Nicole née DOUVAZ**
inspecteur de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL
demeurant 10 rue des réservoirs à VIARMES

- **Monsieur CARNEC Patrick**
analyste programmeur, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS
demeurant 21 bis rue des Fauvettes à DEUIL LA BARRE

- **Madame CARPENTIER Nathalie**
chargée de formation, EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE, SAINT DENIS
demeurant 4 allée Germain Petitou à SAINT GRATIEN

- **Monsieur CARRIE Jean Marie**
ingénieur, SOCIETE GENERAL, PARIS
demeurant 14 rue Peligot à ENGHEN LES BAINS

- **Monsieur CASCA Eric**
agent d'entretien, CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS
demeurant 9 allée du muguet à EZANVILLE
- **Monsieur CHANCELIER Thierry**
ingénieur, CHASSIS BRAKES INTERNATIONAL, DRANCY
demeurant 3 rue Anatole France à GROSLAY
- **Madame CHEVALIER Claudine née COTTE TISSANDIER**
infographiste, ARTELIA, LA PLAINE ST DENIS
demeurant 12 rue des Molleons à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur CHEVRIER Michel**
magasinier, TELMA SA, SAINT OUEN L'AUMÔNE
demeurant 5 rue Marivaux à MONTMORENCY
- **Madame CHICHER Hélène née AUDOLI**
cadre commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 5 rue des sillons de boulanger à SAINT WITZ
- **Monsieur CHOQUE Olivier**
électrotechnicien, T.T ELECTRIC, PERSAN
demeurant 24 rue Juliette Recamier à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame COLLAND Catherine née BARLET**
assistante de gestion, CABINET ANGELI, PARIS
demeurant 9 avenue Alfred de Vigny à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur CORNILLLOT Pascal**
cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 6 hameau des vergers à MARLY LA VILLE
- **Monsieur CORNU Thierry**
conseiller à l'emploi, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND
demeurant 33 allée Julien Manceau à MARGENCY
- **Madame CORVISIER Nadine**
directeur financier, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS
demeurant 39 rue des Sablons à MONTMAGNY
- **Monsieur COSTES Michel**
conducteur de travaux, BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE HABITAT SOCIAL, ST
QUENTIN EN YVELINES
demeurant 21 avenue du Général Leclerc à LOUVRES
- **Madame DALUZ Adèle née DE BARROS**
analyste, BOURSORAMA, BOULOGNE-BILLANCOURT
demeurant 31 boulevard Général de Gaulle à SARCELLES
- **Madame DAUDE Sylvie**
agent d'exploitation, GRANDS MOULINS DE PARIS, IVRY SUR SEINE
demeurant 41 rue de la Marne à EZANVILLE
- **Madame DAVIOT THI Lang née ABDOULLAZIDOU**
employé, MA FRANCE, AULNAY SOUS BOIS
demeurant 21 rue Armand Carrel à GOUSSAINVILLE

- Madame **DELGADO** Corinne née **TONNELIER**
comptable, DEMECO, VINCENNES
demeurant 6 rue Louise Michel à BOUFFEMONT

- Madame **DEMAREST** Pascale
financier, NATIXIS, PARIS
demeurant 55 avenue de la gare à DEUIL LA BARRE

- Monsieur **DEPIETS** Christophe
ingénieur, SAGEM DEFENSE SECURITÉ, ERAGNY SUR OISE
demeurant 23 rue des fosseaux à SOISY SOUS MONTMORENCY

- Madame **DESCHAMPS** Chantal née **DORE**
conseillère à l'emploi, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND
demeurant 8 rue du bouteiller à LOUVRES

- Monsieur **DEVINE** Phillpe
artiste, RADIO FRANCE, PARIS
demeurant 2 rue du Temple à ENGHEN LES BAINS

- Madame **DEVIS** Michèle née **BAUDOIN**
Technicien, AFAD, PARIS
demeurant 7 hameau des épineaux à MARLY LA VILLE

- Madame **DOLLEY** Fabienne
employée, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant 41 rue Berthie ALBRECHT à SAINT GRATIEN

- Madame **DOMER** Martine née **BEELEN**
technicien, APRIA RSA, MONTREUIL
demeurant 5 résidence Belle Hélène à SAINT BRICE SOUS FORET

- Madame **DOSSOU YOVO** Christine
chargée de clientèle, OSICA, PARIS
demeurant 3 le clos du village à MAREIL EN FRANCE

- Madame **DUBRISAY** Sylvie née **LAPEYRE**
conseiller en économie sociale, AG2R LA MONDIALE, PARIS
demeurant 17 allée Julien Manceau à MARGENCY

- Monsieur **DUFRENNE** Alain
directeur de production, PIC 92, GARGES LES GONESSE
demeurant 18 rue Necker à DOMONT

- Madame **DULTHEO** Marie née **FLEURY**
employée, CARTONNAGE GUILLAUME, PIERREFITTE
demeurant 16 avenue Frédérique Joliot Curie à GARGES LES GONESSE

- Monsieur **DUPUIS** Patrick
employé, CABINET BETTI, SANNOIS
demeurant 63 rue du chemin vert à EZANVILLE

- Monsieur **FAUGERAS** Jean Christophe
cadre commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 13 rue de la charbonnière à CHAUMONTEL

- **Madame FEKAR Josiane née PERMACAOUNDIN**
employée, C.S.F FRANCE SAS, PARIS
demeurant 4 allée de l'archet à ARNOUVILLE
- **Madame FIORAVANTI Christine née VINAUGER**
cadre commercial, AIR FRANCE, ROISSY
demeurant 12 rue Paul Bert à NOISY SUR OISE
- **Monsieur FIORETTI Fabio**
directeur, IMS FRANCE, BRUYERES SUR OISE
demeurant 16 rue des Montcient à GONESSE
- **Monsieur FOURNET Pascal**
employé, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 32 rue de Montmorency à GROSLAY
- **Monsieur GALOT François**
technicien, XEROX, LA PLAINE ST DENIS
demeurant 7 ter rue des tournelles à FONTENAY EN PARISIS
- **Monsieur GAYOSO José**
technicien, DALKIA FRANCE, SAINT ANDRÉ
demeurant 15 rue de Belloy à VILLAINES SOUS BOIS
- **Monsieur GODALASINGHAM Kandiah**
chef d'équipe, SAMSIC SAS, BUSSY
demeurant 7 allée des Platanes à MONTMAGNY
- **Madame GONCALVES FRASCO Fernanda née MARQUES DOS SANTOS**
responsable de comptes, FUJITSU, ASNIERE SUR SEINE
demeurant 1 square du Gallion à FOSSES
- **Monsieur GRAFTE Laurent**
cadre technique, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 5 rue du Général de Nerval à VIARMES
- **Madame GUEGUEN Sandrine née LEFEBVRE**
secrétaire de direction, KPMG AUDIT, PARIS LA DEFENSE
demeurant 4 allée de l'épine Vinais à GROSLAY
- **Madame GUILLAUME Pascale née PAUPETTE**
employée, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 2 rue du trou Normand à DOMONT
- **Monsieur GUILLOUCHE Daniel**
gestionnaire, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 29 boulevard Roger Salengro à GOUSSAINVILLE
- **Madame HENRI Nicole née DENAUD**
cadre commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 54 rue de Montmorency à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur HIGEL Christophe**
standardiste, SIEMENS HEALTHCARE, ST DENIS
demeurant 6 allée de la musique à SAINT GRATIEN

- **Monsieur HILLION Gilles**
technicien, RENAULT, ERAGNY
demeurant 10 rue de Conti à BAILLET EN FRANCE

- **Madame HOUDIER Ghislaine**
assistante de direction, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 67 rue du Général Leclerc à GROSLAY

- **Monsieur JAMET Philippe**
ingénieur, THALES, CERGY PONTOISE
demeurant 1 allée de l'orangerie à MONTMORENCY

- **Madame JASMIN Véronique**
conseiller de clientèle, NATEXIS PAIEMENT, PARIS
demeurant 7 chemin plaisant à MONTMORENCY

- **Madame JEAN BAPTISTE Lydia**
agent d'entretien, SODEXO SANTÉ MÉDICO SOCIAL, GUYANCOURT
demeurant 2 rue du Dr Albert Schweitzer à ANDILLY

- **Monsieur JODAR Alain**
contrôleur de gestion, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 75 avenue Maréchal Bechere à LE THILLAY

- **Monsieur JOSSO Didier**
agent de maîtrise, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 6 rue Paul Seignac à ECOUEN

- **Monsieur KRAJENSKA Thierry**
formateur, SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE, VILLEPINTE
demeurant 6 bis rue l'union à EZANVILLE

- **Madame LAHUTTE Marie-Christine née GLACHANT**
chargée de mission, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET
demeurant résidence Fontaine st Martin du Tertre à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur LALOTTE Paul**
ingénieur, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 56 rue des tilleuls à LE THILLAY

- **Monsieur LANDRY Christophe**
électricien, ETDE, CRETEIL
demeurant 4 hameaux des champs à MARLY LA VILLE

- **Madame LANGER Elisabeth DE JESUS née AGUILLARD**
secrétaire administrative, CLINIQUE DES ORCHIDÉES, ANDILLY
demeurant 59 rue Marcel Berteaux à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame LARIGNON Lorraine née ANSON**
employée, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 12 allée Marie Louise à MONTSOULT

- **Monsieur LAUWERIER Bruno**
cadre technique, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 10 rue mon repos à FOSSES

- **Monsieur LAVERNHE Michel**
agent, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 6 allée du jardin de la cure à SAINT WITZ
- **Monsieur LE BIGOT Didier**
responsable technique, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 6 clos des certiers à DOMONT
- **Monsieur LE DORE Roland**
professeur de restaurant, A.P.H.R.L CFA MEDERIC, PARIS
demeurant 3 ruelle du moulin à MONTSOULT
- **Monsieur LEBRETON Claude**
ingénieur, CETIM, SENLIS
demeurant 8 rue de la croix alouette à CHAUMONTEL
- **Madame LEFEUVRE Patricia née MAGALHAES**
responsable commercial, GAN ASSURANCES IARD, PARIS LA DEFENSE
demeurant 12 rue de l'indépendance à DOMONT
- **Monsieur LEIX Bertrand**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 25 rue du vieux pavé à MAFFLIERS
- **Madame LIBERGE Claire née FRANCASSETTI**
contrôleur administratif, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE
demeurant 19 rue du docteur Benasson à GROSLAY
- **Monsieur LOZACH Sylvain**
responsable technique, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 36 rue Victor Hugo à FOSSES
- **Monsieur LUTZ Jean Marc**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 20 avenue des pâquerettes à LOUVRES
- **Madame LUU THI NGOC Dung née MAI**
comptable, SMCP, PARIS
demeurant 8 avenue Georges Bizet à ARNOUVILLE
- **Monsieur MAILLARD Bruno**
gestionnaire, ALLIANZ, PARIS
demeurant 36 avenue Paul Fleury à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur MAMPOUYA François**
technicien, VINCI PARK, PUTEAUX LA DEFENSE
demeurant 2 avenue des noyers à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame MARCASSIN Marie Claude**
financier, STATE STREET BANQUE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 7 rue de la sourde à DEUIL LA BARRE
- **Madame MARTEL Sylvie née GUILLOT**
assistante exécution, BWT FRANCE, SAINT-DENIS
demeurant 33 avenue Ferdinand Fourcade à MONTSOULT

- **Monsieur MARTIN Lionnel**
boucher, MONOPRIX LE RAINCY, CLICHY.
demeurant 17 rue André Chenier à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur MARTINS TEIXEIRA DE MOURA Antonio**
maçon, SICRA ILE DE FRANCE, CHEVILLY LA RUE
demeurant 9 ter rue Roger Sallengro à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame MASSALA Sylvie**
cadre pharmaceutique, SANOFI AVENTIS, PARIS
demeurant 138 rue Jean Mermoz à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur MEIMOUN Gilles**
superviseur, PANALPINA, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 4 allée de l'Orme à ATTAINVILLE
- **Madame MEZIANE Smina née MEDJEBEUR**
assistante commercial, HYGECO INTERNATIONAL PRODUITS, GARGES LES GONESSE
demeurant 63 avenue des Chardonniers à ATTAINVILLE
- **Madame MILLOT Sylvie née LEHOUX**
assistante commercial, IDEAL STANDARD FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 5 allée Edouard Manet à EZANVILLE
- **Monsieur MONTARON Yves**
ingénieur, ETF, BEAUCHAMP
demeurant 13 rue du Clos à ANDILLY
- **Monsieur MOSTAFA Mohamed**
chef d'équipe, SAMSIC, MONTREUIL.
demeurant 11 allée du 19 mars 1962 à SARCELLES
- **Madame MOTISI MARIE Laure née AVIGNON**
employée de banque, LCL, VILLEJUIF
demeurant 15 rue Elsa Triolet à DOMONT
- **Madame MULLER Malika née LAAMRI**
employée commercial, MONOPRIX CHAMPS ELYSEES, PARIS
demeurant 53 allée Paul Verlaine à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame NAMANE Naima**
hôtesse d'accueil et téléphonique, HOTEL HYATT REGENCY, PARIS
demeurant 13 allée de l'orangerie à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame NAZLI Janet née CICEKEKER**
employé de banque, LCL, VILLEJUIF
demeurant 14 rue Jules Massenet à GONESSE
- **Monsieur NIRONI François**
Responsable Maintenance, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant 4 ter rue Charles de Gaulle à ANDILLY
- **Monsieur NOCERA Alexandre**
chef de chantier, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE
demeurant 24 rue Maxime Névard à DOMONT

- **Madame OUCHEN Khadija née EL BARROUDI**
assistante de formation, ASFOREF, PARIS
demeurant 7 rue Jean Monnet à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur PANOSSIAN Philippe**
agent, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 42 avenue de Genève à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur PEIXEIRO RITO José**
chef d'équipe, SPAC, CLICHY
demeurant 15 rue de Chernevieres à LOUVRES
- **Madame PERDU Linda née BOIZUMEAU**
assistante ressources humaines, ARGEDIS, NANTERRE
demeurant 1 place Auguste Renoir à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur PHAN Alain**
technicien, SNECMA, COLOMBES
demeurant 34 allée de la ferme à queux à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur PHIMMASONE Alain**
mécanicien, SAINT GODIN ABRASIF, CONFLANS STE HONORINE
demeurant 5 allée Jacqueline Auriol à MONTMAGNY
- **Madame POINSENOT Caroline**
infirmière, CENTRE MÉDICAL ET PÉDAGOGIQUE JACQUES ARNAUD,
BOUFFEMONT
demeurant 23 rue de l'orme à ATTAINVILLE
- **Monsieur PONTOIZEAU Gildas**
cadre technique, BANQUE PRIVÉE EUROPÉENNE, PARIS
demeurant 8 rue de L'Ysieux à CHAUMONTEL
- **Monsieur PRONIER Philippe**
directeur de production, SAINT GODIN ABRASIF, CONFLANS STE HONORINE
demeurant 24 rue des Cornouillers à MONTMORENCY
- **Monsieur REBOUR Jérôme**
chef de groupe, HISPANO-SUIZA, COLOMBES
demeurant 25 rue des Morissiers à DEUIL LA BARRE
- **Madame RIOU Evelyne née LHERY**
agent de maîtrise, KLESIA, PARIS
demeurant 5 allée des serres à ANDILLY
- **Monsieur ROGE Gilbert**
ingénieur, DASSAULT AVIATION, SAINT CLOUD
demeurant 85 A rue de la barre à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur ROGER DALBERT Patrick**
commercial, IFF, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 13 avenue Général Clémenceau à MONTMORENCY
- **Madame ROGO Annie**
comptable, ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT OUEN
demeurant 10 bis allée normande à DOMONT

- **Madame ROUX Catherine**
chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 77 rue des grands prés à SURVILLIERS
- **Monsieur RUSSELO Antonio**
tourneur, GTSI, TAVERNY
demeurant 56 square des sports à GONESSE
- **Monsieur SAEZ Bruno**
opérateur logistique, L'OREAL, FOSSES
demeurant 39 allée Beethoven à FOSSES
- **Madame SAVALLE Florence née ROUX**
chef de réception, HOTEL ASTORIA, PARIS
demeurant 5 rue de l'église à SARCELLES
- **Madame SIEU Sophea**
employée commercial, CASINO, DEUIL LA BARRE
demeurant 13 rue Carnot à MONTMAGNY
- **Monsieur STELCHER Jacques**
ingénieur, ISS SERVICES, PARIS
demeurant 26 rue Jean Laugère à ARNOUVILLE
- **Monsieur TAHAR Thierry**
opérateur, LISI AUTOMOTIVE RAPID SAS, PUISEUX EN FRANCE
demeurant 11 allée des promeneurs à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur TARAMELLI Patrick**
menuisier, SEDIB, IVRY SUR SEINE
demeurant 18 rue des coutures à GROSLAY
- **Madame TESSE Sylvie**
gestionnaire, GIE AG2R REUNICA, PARIS
demeurant 5 rue d'Aquitaine à BOUFFEMONT
- **Madame TIMON Maria née CORREAS**
lingère, RLD, LES MUREAUX
demeurant 6 allée de Nesles à ARNOUVILLE
- **Monsieur URAI Thanouvieng**
gestionnaire, NATIXIS, PARIS
demeurant 24 rue des Mystères de Paris à VILLIERS LE BEL
- **Madame VAILLANT Béatrice**
chargée de clientèle, CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL IDF, PARIS
demeurant 2 avenue Georges Pompidou à MARGENCY
- **Madame VALEYRE Véronique née NGUYEN VAN PHU**
assistante gestion de carrières, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE
demeurant 52 rue de la gare à BAILLET EN FRANCE
- **Madame VELDSTRA Marion**
chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 14 rue des Vignes Beauvoisin à VILLERON

- **Madame VILM Laurence**
comptable, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG
demeurant 1 impasse René Demars à VEMARS
- **Monsieur VILOUAR Martin**
agent d'entretien, FONDATION SANTÉ DES ÉTUDIANTS DE FRANCE, PARIS
demeurant 2 impasse Louis le Vau à GARGES LES GONESSE
- **Madame VISSAUX Lina née DY**
chef comptable, UJCD, PARIS
demeurant 13 rue Arthur Rimbaud à MONTMAGNY
- **Madame VUITTENEZ Sylvie**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 62 rue André Nouet à DOMONT
- **Madame WIECZOREK Laurence née MAISSE**
employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 15 avenue Maréchal Foch à EZANVILLE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ALCARAZ Patrick**
cuisinier, GIE GAM RESTAURANT, PARIS
demeurant 2 rue Blanche à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame AVANZINI Annie née DUPONT**
responsable offre de service, RSI ILE DE FRANCE, DAMMARIÉ LES LYS
demeurant 16 rue du lavoir à GROSLAY
- **Madame BALLAND Sabine**
ingénieur, CREDIT AGRICOLE, PARIS
demeurant 5 rue Jules Roubault à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BARADJI Saidou**
conducteur d'engin, OTUS VEOLIA, GENNEVILLIERS
demeurant 23 avenue César Franck à SARCELLES
- **Madame BARET Dominique née OPDEBECK**
secrétaire, SCP GREMONT-LARDIERE, MESUREUR, LEIMACHER, PARIS
demeurant 2 allée de la prairie du chemin de Paris à LUZARCHES
- **Madame BASILE Christiane née MERCIER**
responsable comptable – administration du personnel, ORPHEOPOLIS, FONTENAY SOUS
BOIS
demeurant 80 allée des chênes à MARLY LA VILLE
- **Monsieur BAUDELLOT Claude**
dessinateur projeteur, ALSTOM GRID SAS, LA DEFENSE
demeurant 19 rue Faubert à BELLOY EN FRANCE
- **Monsieur BILL Vincent**
Chef de projet, SPIE COMMUNICATIONS, MALAKOFF
demeurant 49 rue du Moutier à MOISSELLES

- **Madame BLAES Nadège**
chargée de clientèle, COLGATE PALMOLIVE, COLOMBES
demeurant 79 rue des Gallerands à MONTMORENCY

- **Madame BLANDIN Françoise**
employée, LES ATELIERS DU MOULIN, SANNOIS
demeurant 9 boulevard Georgette Agutte à SAINT GRATIEN

- **Monsieur BOIZOT Patrick**
ingénieur, BNP PARIBAS, MONTREUIL
demeurant 6 allée des Roitelets à BAILLET EN FRANCE

- **Monsieur BOSCH Christian**
technicien logistique, DASSAULT FALCON SERVICE, LE BOURGET
demeurant 25 avenue des jonquilles à ATTAINVILLE

- **Monsieur BOURCIER Yves**
agent polyvalent, COMITE D'ETABLISSEMENT BANQUE DE FRANCE, PARIS
demeurant 4 rue des bleuets à BONNEUIL EN FRANCE

- **Madame BRIGNOLI Martine née GAUNARD**
responsable d'équipe, GMC GESTION, PARIS
demeurant 8 rue des bonnets à CHAUMONTEL

- **Monsieur BROQUIN Pascal**
chauffeur, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE
demeurant 18 ruelle Saint Laore à VIARMES

- **Monsieur BRUNAU Thierry**
vendeur, CASTORAMA, ROISSY CDG
demeurant 18 allée Jules Valles à DOMONT

- **Madame BRUNEAU Edwidge**
employée de bureau, ALLIANZ, LA DEFENSE
demeurant 80 rue Maurice Berteaux à MONTMAGNY

- **Madame BUISSART Betty**
assistante des ressources humaines, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 1 impasse George Sand à VEMARS

- **Monsieur CARDOSO Guy**
technicien, SOCIETE GENERAL, PARIS
demeurant 9 avenue Paul Herbe à SARCELLES

- **Monsieur CAREJE Philippe**
ingénieur, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 40 rue Henri Dunant à MARGENCY

- **Madame CHALLES Nicole née HERVEY**
conseiller clientèle, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE
demeurant 2 rue du four à ASNIERES SUR OISE

- **Monsieur CHEVALLIER Laurent**
cadre technique, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 30 avenue du muguet à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame CHEVANCE Sylvie née LE BRUN**
cadre technique, GROUPE MALAKOFF MEDERIC, PARIS
demeurant 26 rue Philibert Delorme à MAFFLIERS
- **Monsieur CHILLON Patrick**
agent de planning, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 10 square de Normandie à FOSSES
- **Madame CHRETIEN Corinne**
comptable, MACSF ASSURANCES, PUTEAUX
demeurant 12 rue Roger Dehasque à ARNOUVILLE
- **Monsieur COGNERAS Thierry**
pilote, SNECMA, COLOMBES
demeurant 3 bis rue du 11 novembre à MONTMORENCY
- **Monsieur CORNILLON Pascal**
cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 6 hameau des vergers à MARLY LA VILLE
- **Monsieur CORNU Thierry**
conseiller à l'emploi, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND
demeurant 33 allée Julien Manceau à MARGENCY
- **Monsieur CORREIA DA SILVA Carlos**
conducteur de travaux, COCHERY ILE DE FRANCE, PIERRELAYE
demeurant 21 avenue Hoche à GOUSSAINVILLE
- **Madame COTIGNY Régine**
comptable, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG
demeurant 7 rue Charles Peguy à LOUVRES
- **Madame DALLOZ Corinne**
responsable agence, THALES GEODIS, MALAKOFF
demeurant 33 rue des grands prés à SURVILLIERS
- **Madame DALUZ Adèle née DE BARROS**
analyste, BOURSORAMA, BOULOGNE-BILLANCOURT
demeurant 31 boulevard Général de Gaulle à SARCELLES
- **Monsieur DARDILLAC Dominique**
responsable atelier, EADS SECA, GONESSE
demeurant 27 rue Jules Fossier à LOUVRES
- **Madame DARTUS Martine née PARDON**
employée, ARGUS DE LA PRESSE, PARIS
demeurant 4 rue Anna de Nouilles à VIARMES
- **Madame DELAISSE Sylvie née CHAYRIGUES**
comptable, OLIVIER BERTRAND DISTRIBUTION, VILLENEUVE LA GARENNE
demeurant 6 rue de la maisonneraie à LE MESNIL AUBRY
- **Madame DELCOUR MARIE José née FIERENS**
responsable des politiques sociales, GROUPE ICF, PARIS
demeurant 97 allée des genets à DOMONT

- **Monsieur DELORD François**
ingénieur, AXA, NANTERRE
demeurant 88 rue Eugène Varlin à GOUSSAINVILLE

- **Madame DEVAUX Florence**
chargée de mission, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG
demeurant 13 avenue Michel Ange à BELLOY EN FRANCE

- **Monsieur DEVINE Philippe**
artiste, RADIO FRANCE, PARIS
demeurant 2 rue de Temple à ENGHIEEN LES BAINS

- **Madame DEVIS Michèle née BAUDOIN**
technicien, AFAD, PARIS
demeurant 7 hameau des épineaux à MARLY LA VILLE

- **Monsieur DOAN MANH Hien**
comptable, VALMON SA, PARIS
demeurant 1 allée Stendal à SAINT GRATIEN

- **Madame DOS SANTOS Maria**
gestionnaire, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 4 rue Louis de Saint Just à CHAUMONTEL

- **Madame DOYEN Nadia née AZZOUZ**
coordinatrice, STILL, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 12 rue René Fonck à SURVILLIERS

- **Monsieur DUFRENNE Alain**
directeur de production, PIC 92, GARGES LES GONESSE
demeurant 18 rue Necker à DOMONT

- **Monsieur DUPRE Bruno**
agent, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 18 impasse des bergers à MARLY LA VILLE

- **Monsieur ENJOLRAS Francis**
directeur commercial, VANDEMOORTELE, NANTERRE
demeurant 8 allée des vergers à ANDILLY

- **Madame FALCY Elisabeth née PETIT**
responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant 3 square Georgette Agutte à SAINT GRATIEN

- **Madame FAMIN Roberte née BICHEREL**
contrôleur prestations, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE
demeurant 31 ter rue du poirier aux chats à LUZARCHES

- **Madame FEKAR Josiane née PERMACAOUNDIN**
employée, C.S.F FRANCE SAS, PARIS
demeurant 4 allée de l'archet à ARNOUVILLE

- **Monsieur FLOTTE Régis**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 23 rue de l'orme à ATTAINVILLE

- **Madame FREDERIC Marylène**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 2 rue Racine à MONTMORENCY
- **Madame GACEM Hatika**
hôtesse d'accueil standardiste, KLESIA, PARIS
demeurant 6 impasse Cormeille à MONTMORENCY
- **Monsieur GALEOTTI Pascal**
monteur, SAFRAN, DOMONT
demeurant 41 allée des frondaisons à SAINT MARTIN DU TERTRE
- **Madame GALLON Claude née GALAND**
employée, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 126 bis rue Gabriel Péri à SARCELLES
- **Madame GAMINETTE Elza née SAINT MARC**
agent administratif, SANOFI AVENTIS GROUPE, PARIS
demeurant 1 clos de la Franette à MONTMAGNY
- **Monsieur GILLET Luc**
commercial, SAFRAN, DOMONT
demeurant 15 bis rue de l'indépendance à DOMONT
- **Monsieur GOULINET Bruno**
responsable de région, RICOH FRANCE, RUNGIS
demeurant 21 rue Montbrouard à DEUIL LA BARRE
- **Madame GOUSSET Marie Hélène née MONTAGNON**
secrétaire, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE
demeurant 2 chemin de Champlatreux à VIARMES
- **Madame GRAND Véronique**
technicien, LCL, VILLEJUIF
demeurant 22 rue de l'indépendance à DOMONT
- **Monsieur GROS Jean François**
directeur des jeux de table, SEETE, ENGHIEU LES BAINS
demeurant 18 allée Clos des Basses à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame GUEBHART Véronique née CHARRIERE**
responsable comptable, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 2 sentiers des lévriers à MONTMAGNY
- **Monsieur GUIBON Jérôme**
électricien, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT
demeurant 4 rue de la bergère à SAINT GRATIEN
- **Madame GURTNER Caroline**
chargée d'étude, SOCIETE CENTRALE CANINE, AUBERVILLIERS
demeurant 8 villa Alexandre Dumas à SAINT GRATIEN
- **Madame HENRI Nicole née DENAUD**
cadre, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 54 rue de Montmorency à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame HERLAUT Claudine née LELIEVRE**
gestionnaire liquidation, KLESIA, PARIS
demeurant 3 allée Alfred de Musset à MARGENCY
- **Monsieur HESSEL POIRIEZ Gerry**
employé de bureau, ALLIANZ, PARIS
demeurant 80 rue Maurice Berteaux à MONTMAGNY
- **Monsieur HILLION Gilles**
technicien, RENAULT, ERAGNY
demeurant 10 rue de Conti à BAILLET EN FRANCE
- **Madame HOCTIN Isabelle**
adjointe responsable magasin, ÉDITIONS GALLIMARD, PARIS
demeurant 7 impasse Germain Chatenay à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur JACQUES Thierry**
technicien, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE
demeurant 8 rue Antonio Gramsci à ARNOUVILLE
- **Monsieur JEANNIN Thierry**
employé de banque, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 35 rue Bourgeois à DEUIL LA BARRE
- **Madame JOLLY Corinne née ETCHECHOURY**
cadre technique, BARCLAYS BANK, PARIS
demeurant 34 rue de l'Aubette de Magny à GONESSE
- **Madame JOURNO Nadia née WEBER**
cadre technique, LCL, VILLEJUIF
demeurant 7 rue Madame de Stael à MAFFLIERS
- **Monsieur KILGUS Thierry**
cadre technique, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 12 rue des roses à VILLIERS LE BEL
- **Madame KIRK Martine**
assistante de direction, POLE EMPLOI, PARIS
demeurant 28 rue Pierre Corneille à GONESSE
- **Monsieur KOPIEJWSKI Daniel**
ingénieur, SAGEM DEFENSE SECURITÉ, ERAGNY SUR OISE
demeurant 49 bis boulevard Cotte à ENGHIEEN LES BAINS
- **Madame KREMMER Sylvia née PINTURIER**
coordinatrice, ESSO S.A.F., COURBEVOIE
demeurant 27 bis avenue Terre à SAINT GRATIEN
- **Madame LACHENEE Marie Pierre née HURTEAU**
responsable, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS
demeurant 3 rue de Verdun à NOISY SUR OISE
- **Madame LANGER Elisabeth DE JESUS née AGUILLARD**
secrétaire, CLINIQUE DES ORCHIDÉES, ANDILLY
demeurant 59 rue Maurice Berteaux à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur LE BARZE Didier**
RAQF, SNECMA, COLOMBES
demeurant 2 ruelle du douaire à VIARMES
- **Monsieur LE DORE Roland**
professeur de restauration, A.P.H.R.L CFA MEDERIC, PARIS
demeurant 3 ruelle du moulin à MONTSOULT
- **Madame LE SAUX Marie Thérèse**
rédacteur, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 7 rue Louis Choix à GARGES LES GONESSE
- **Madame LEGOUT Corinne**
comptable, ASSURANCE MALADIE, BOBIGNY
demeurant 15 rue de Paris à EZANVILLE
- **Monsieur LENFANT Jean**
directeur agence, LCL, VILLEJUIF
demeurant 13 avenue de la République à GROSLAY
- **Monsieur LEREDDE Patrice**
chargé d'étude et de projets, DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET
ADMINISTRATIVE, PARIS
demeurant 65 rue Philippe Darts à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur LOPES Odilio**
maîtrise d'encadrement, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 43 parc de Baillet à BAILLET EN FRANCE
- **Madame LUBET Gisèle**
chef d'équipe, ELECTROLUX LOGISTICS, MARLY LA VILLE
demeurant 3 square de Chambord à LOUVRES
- **Monsieur LUTZ Jean Marc**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 20 avenue des pâquerettes à LOUVRES
- **Madame MARTIN Maria AMPARO née RODRIGUES**
comptable, VOYAGES KUONI, SAINT OUEN
demeurant 253 rue d'Eplnay à MONTMAGNY
- **Monsieur MEAS Thy**
électricien, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY
demeurant 17 rue Hector Berlioz à ECOUEN
- **Monsieur MEHIBIK Mohamed**
employé commercial, FRANPRIX, PARIS.
demeurant 4 avenue Pierre Koenig à SARCELLES
- **Madame MESSIAEN Béatrice née NAMBRUIDE**
agent administratif, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, CREPY EN VALOIS
demeurant 20 avenue Charles de Gaulle à ROISSY EN FRANCE
- **Monsieur MEYBLUME Philippe**
contrôleur aide forgeron, SNECMA, COLOMBES
demeurant 53 rue des carrières à GROSLAY

- **Monsieur MEZIERE Alain**
responsable de patrimoine, ICADE PROPERTY MANAGEMENT, AUBERVILLIERS
demeurant 3 impasse de la vallée à MARGENCY
- **Madame MIGNOT Isabelle**
cadre technique, BANQUE PALATINE, PARIS
demeurant 57 square du Nord à GONESSE
- **Madame MLYMEK Maryse née TESSIER**
directeur adjoint agence, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND
demeurant 108 bis avenue de ceinture à SAINT GRATIEN
- **Madame MOREAU LEGRAND Laurence née MOREAU**
infirmière, HOPITAL D'ENFANTS, MARGENCY
demeurant 4 bis rue du cimetière à ASNIERES SUR OISE
- **Madame MORENO Bernadette née DALLONGEVILLE**
informaticien, CHUBB, CERGY PONTOISE
demeurant 23 rue du Montcel à VIARMES
- **Monsieur MORVAN Jean Yves**
monteur électricien, COVELEC, CERGY PONTOISE
demeurant 29 rue Jean Henri Fabre à MONTSOULT
- **Madame NAPCHAN Chantal née TAIEB**
chargée d'étude, CONSEIL SUPERIEUR DE L ORDRE, PARIS
demeurant 12 avenue de Fontenelle à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame NITIGA Françoise née CATALOT**
secrétaire, UIMM, PARIS
demeurant 2 av du connétable à ECOUEN
- **Madame NODARI Marie Hélène née FERNANDEZ**
agent administratif, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS
demeurant 21 rue André Grunig à SARCELLES
- **Madame NUNC Sabine née YOUNA**
comptable, TF1, BOULOGNE
demeurant 3 allée de Saint Blin à ARNOUVILLE
- **Monsieur PANOSSIAN Philippe**
agent, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 42 avenue Geneve à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur PARISI PATRIZIO**
assistant gestion ressources humaines, ACOSS, MONTREUIL
demeurant 1 allée de Thalie à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame PARRA Geneviève née GARCIA**
conseiller, HUMANIS FG, MONTREUIL
demeurant 20 rue Louise Michel à BOUFFEMONT
- **Monsieur PAYET Victor**
ouvrier animateur de production, ALCOA HOWMET, GENNEVILLIERS
demeurant 40 rue Marcel Baudrat à ARNOUVILLE

- **Madame PEGURRI Catherine**
employée de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 37 bis rue Auguste et André Rougée à DOMONT
- **Madame PERDU Linda née BOIZUMEAU**
assistante ressources humaines, ARGEDIS, NANTERRE
demeurant 1 place Auguste Renoir à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur PERRIER Thierry**
responsable secteur commercial, AUTODISTRIBUTION BASSIN PARISIEN NORD, LUCE
demeurant 6 rue Cauchoix à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur PHIMMASONE Alain**
mécanicien, SAINT GODIN ABRASIF, CONFLANS STE HONORINE
demeurant 5 allée Jacqueline Auriol à MONTMAGNY
- **Monsieur PHOSINE Christian**
cadre maintenance, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 3 allée des Cerisiers à SARCELLES
- **Monsieur PIETON Didier**
responsable opération de piste, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 95 bis avenue de la division Leclerc à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur PILLET Christian**
technicien, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY
demeurant 5 rue de la butte d'amour à VEMARS
- **Monsieur PINEIRO Gilles**
commercial, AIR LIQUIDE WELDING, SAINT OUEN L'AUMONE
demeurant 8 rue Maurice Berteaux à MONTMAGNY
- **Madame POINSENOT Caroline**
responsable infirmière, CENTRE MÉDICAL ET PÉDAGOGIQUE JACQUES ARNAUD,
BOUFFEMONT
demeurant 23 rue de l'orme à ATTAINVILLE
- **Madame POMPIDOU Nadine née CHEKLI**
superviseur, CALBERSON PARIS BERCY, PARIS
demeurant 138 avenue Charles de Gaulle à MONTMORENCY
- **Madame PORLON Huberte née DESTRAC**
conseiller technique, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 32 avenue du Docteur Broquet à GONESSE
- **Monsieur POSTIC Alain**
ingénieur, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES
demeurant 10 rue des charmes à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur POUDEROUS Phillippe**
technicien, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 103 hameau du fournil à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame PRETO MARQUES Evelyne née QUEYREL**
coordinateur, IDEAL STANDARD FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 3 rue du beau site à MONTMAGNY

- **Monsieur PRONIER Philippe**
directeur de production, SAINT GODIN ABRASIF, CONFLANS STE HONORINE
demeurant 24 rue des cornouillers à MONTMORENCY
- **Madame QUENTIN Brigitte née BAUDE**
responsable budget -comptabilité, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL
D'ILE -DE -FRANCE, PARIS.
demeurant 1 rue des oeillets à LUZARCHES
- **Monsieur REBOUR Jérôme**
chef de groupe, HISPANO-SUIZA, COLOMBES
demeurant 25 rue Morisset à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur RENARD Alain**
technicien, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT
demeurant 21 rue de la Révolution Française à BOUFFEMONT
- **Monsieur RENARD Pierre**
chef d'agence, OGF, PARIS
demeurant 4 rue Henri Wallon à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur REVEILLERE Dominique**
cadre commercial, LESCOT, VAIRES SUR MARNE
demeurant 6 allée de Castel à MARGENCY
- **Madame SANTINI Sylvie**
employée d'assurances, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 4 rue Roger Dolle à LOUVRES
- **Madame SAR Joëlle née COUTAR REPLAN**
gestionnaire du patrimoine immobilier, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT
DENIS, BOBIGNY
demeurant 11 rue Pablo Picasso à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur SARDENT Eric**
technicien, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 2 allée des Tourterelles à SARCELLES
- **Monsieur SAVIGNY Didier**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 9 rue du Professeur Picard à DEUIL LA BARRE
- **Madame SILVA Crémilda née DA COSTA PINTO**
agent administratif, STEF LOGISTIQUE, MONTSOULT
demeurant 41 avenue du Docteur Broquet à GOUSSAINVILLE
- **Madame SOUFACHE Murielle née OLLIVO**
secrétaire, CAF DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE
demeurant 2 square du Roussillon à FOSSES
- **Monsieur SULTAN Gilles**
informaticien, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS COLOMBES
demeurant 1 bis rue des Alouettes à GARGES LES GONESSE
- **Madame SZLOSEK Martine née SERRE**
analyste, XEROX, LA PLAINE ST DENIS
demeurant 8 impasse des bergers à MARLY LA VILLE

- **Madame TATO Marylène née GIRARD**
assistante de direction, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 10 avenue Mathieu Chazotte à DEUIL LA BARRE

- **Madame TAVASSO Anne-Marie**
référente technique secrétariat, CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE, PARIS
demeurant 5 allée du muguet à EZANVILLE

- **Monsieur TESSE Pascal**
préparateur de commandes, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, CERGY
SAINT CHRISTOPHE
demeurant 1 avenue Le Corbusier à BOUFFEMONT

- **Monsieur TETARD Claude**
réceptionniste cariste, OOSHOP, VILLENEUVE LA GARENNE
demeurant 17 rue Honoré de Balzac à FOSSES

- **Madame THIODAT Mauricette**
comptable, SECAN SA, GENNEVILLIERS
demeurant 2 rue de l'Isle à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame THIPHASE Nicole née LALEVE**
technicien , ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE
demeurant 6 rue Massenet à SAINT GRATIEN

- **Madame TIMON Maria née CORREAS**
lingère, RLD, LES MUREAUX
demeurant 6 allée Nesle à ARNOUVILLE

- **Madame TOUSSAINT Isabelle**
journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS
demeurant 10 rue de la fraternité à EZANVILLE

- **Monsieur VAUDRON Eric**
cadre commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 18 rue de Groslay à MONTMORENCY

- **Monsieur VELASQUES Georges**
opérateur polyvalent, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY
demeurant 97 rue de Bonn à LOUVRES

- **Monsieur VILOUAR Martin**
agent d'entretien, FONDATION SANTÉ DES ÉTUDIANTS DE FRANCE, PARIS
demeurant 2 impasse Louis Le Vau à GARGES LES GONESSE

- **Madame VOILLET Mauricette née OUIN**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 2 allée Maurice Utrillo à DEUIL LA BARRE

- **Madame VOLPATI Evelyne née SCUILLO**
commercial, STILL, MARNE LA VALLEE
demeurant 14 hameau de la Garenne à MARLY LA VILLE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALCARAZ Patrick**
cuisinier, GIE GAM RESTAURANT, PARIS
demeurant 2 rue blanche à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame ANDRADE DA COSTA Elsa**
chargée de clientèle, OSICA, PARIS
demeurant 46 rue d'Argenteuil à SAINT GRATIEN
- **Monsieur ANDRE Pierre**
ajusteur monteur, ALSTOM POWER SERVICE - ETS TPS, LA COURNEUVE
demeurant 1 allée Jules Ferry à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur ANDRIEU Jean François**
référent technique, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE
demeurant 1 rue Bruneau à MONTMAGNY
- **Madame ANDRO Christine née PELLETIER**
comptable, ISS SERVICES, PARIS
demeurant 2 square du Galion à FOSSES
- **Madame ARBANT Muriel née SEMCZYSZYN**
référent technique, COMITE D'ENTREPRISE CPAM 93, BOBIGNY
demeurant 2 rue des fileuses à BOUFFEMONT
- **Monsieur AYAZ Ihsan**
opérateur polyvalent, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY
demeurant 16 rue Pierre Semard à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur BABBUCCI Gérard**
employé, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE
Demeurant 6 square Van Gogh à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur BALCERZAK Olivier**
déclarant en douane, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG
demeurant 7 rue de la cartoucherie à SURVILLIERS
- **Madame BARDOT Anissa née DJERBI**
cadre technique, LCL, VILLEJUIF
demeurant 9 rue du Thaveau à MARLY LA VILLE
- **Madame BEAUFORT Bernadette née AGUILAR**
secrétaire, GROUPAMA SA, PARIS
demeurant 9 allée des meuniers à MONTSOULT
- **Madame BEAUMIER Martine née MATTMULLER**
secrétaire, INSTITUE HOSPITALIER FRANCO-BRITANIQUE, LEVALLOIS PERRET
demeurant 12 place Charles de Gaulle à SAINT GRATIEN
- **Madame BELBEN Martine née CATTIER**
technicien, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 14 rue Ronsard à FOSSES

- **Monsieur BEN HAYOUN Gérard**
directeur commercial, KDI EXPORT, CERGY PONTOISE
demeurant 34 rue des 13 saules à SAINT WITZ

- **Madame BERTIN Christine**
chargée d'étude, GIE GROUPE SOLENDI, SAINT OUEN
demeurant 4 rue des Louvres à GARGES LES GONESSE

- **Madame BERTRAND Ghislaine née OLLIVIER**
conseiller clientèle, CREDIT FONCIER, CHARENTON LE PONT
demeurant 33 rue de la fidélité à EZANVILLE

- **Monsieur BEZARD Philippe**
ingénieur, NATIXIS, PARIS
demeurant 2 impasse de la Pompelle à ARNOUVILLE

- **Madame BIALEK Marie-Hélène**
chargée de clientèle, VEOLIA EAU, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 24 rue de Gonesse à BONNEUIL EN FRANCE

- **Monsieur BIWER Jean Marc**
responsable de service, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 49 avenue de la Renaissance à GOUSSAINVILLE

- **Madame BLANDIN Françoise**
ouvrière, LES ATELIERS DU MOULIN, SANNOIS
demeurant 9 boulevard Georgette Agutte à SAINT GRATIEN

- **Madame BLEMAND Christiane née ZELIER**
technicien, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS
demeurant 35 A route de Garges à SARCELLES

- **Monsieur BLONDEAU Bernard**
technicien, PSA PEUGEOT CITROËN, CHARTRES DE BRETAGNE
demeurant 19 rue Henri Dunant à GONESSE

- **Madame BOIL Geneviève née BOGARD**
responsable réseaux, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 1 allée des Tourterelles à SARCELLES

- **Monsieur BOUTILLIER Guy**
technicien, DASSAULT AVIATION, SAINT CLOUD
demeurant 4 bis rue Emmanuel Rain à GONESSE

- **Monsieur BOUTON Patrick**
juriste conseil, NATIXIS, PARIS
demeurant 140 rue d Epinay à MONTMAGNY

- **Madame BREHERET Claude née VANQUELEF**
chargée de recouvrement, SOCIETE GENERAL, PARIS
demeurant 2 rue Désiré Martin à BELLEFONTAINE

- **Madame BUTTOIA Claudine**
inspecteur de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL
demeurant 4 rue du Moutier à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur CAMINADE Patrick**
conducteur de travaux, E.T.S PRUNELLIER S.A, SAINT DENIS
demeurant 1 allée de Clichy à DOMONT

- **Monsieur CAND Thierry**
serrurier, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE
demeurant 17 grande rue à LASSY

- **Madame CHAMPION Patricia née VANROY**
employée, LCL, VILLEJUIF
demeurant 31 avenue Thiers à GOUSSAINVILLE

- **Madame CHAPPUY Catherine née GORION**
employée, CREDIT AGRICOLE, PARIS
demeurant 30 rue du lavoir à GROSLAY

- **Madame CHARCONNET Annick née DELJGNY**
secrétaire médico-sociale, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS,
BOBIGNY
demeurant 23 bis avenue de la source à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur CHOKBENGBOUN Serge**
technicien en radiologie, SNECMA, COLOMBES
demeurant 2 bis rue Pierre Brossolette à ARNOUVILLE

- **Madame CLERET MARIE Laure née BOULLEY**
responsable de département, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 6 sentier du sentier du pont de Grosly à DEUIL LA BARRE

- **Madame COLIN Elisabeth née MISSIAM**
conseiller contrôle prestations, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 202 rue d'Epinay à MONTMAGNY

- **Monsieur CONCHON Georges**
technicien, ERAMET RESEARCH, TRAPPES
demeurant 49 rue de Sannois à SAINT GRATIEN

- **Monsieur CORNILLLOT Pascal**
cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 6 hameau des vergers à MARLY LA VILLE

- **Monsieur CUNCHE Christian**
technicien, XEROX, LA PLAINE ST DENIS
demeurant 35 avenue de la chambrelanne à VEMARS

- **Monsieur DE BERNY Fabrice**
chargé d'assistance comptable, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS
demeurant 42 ter grande rue à ASNIERES SUR OISE

- **Madame DE BERNY Maria née PAULINO FERNANDES**
Souscripteur, CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE, PARIS
demeurant 42 ter grande rue à ASNIERES SUR OISE

- **Monsieur DEPOORTERE Jean-Luc**
cariste, FEILO SYLVANIA, LE PLESSIS BELLEVILLE
demeurant 20 parc de Miravelle à SARCELLES

- **Monsieur DEVARENNE Jean-Jacques**
technicien, SAFRAN, DOMONT
demeurant 3 place des citoyens à BOUFFEMONT
- **Monsieur DEVINE Philippe**
artiste, RADIO FRANCE, PARIS
demeurant 2 rue du Temple à ENGHEN LES BAINS
- **Madame DORDONNE Jocelyne née AUSTER**
technicien, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE
demeurant 10 parc d'Orgemont à GONESSE
- **Monsieur DUFRENNE Alain**
directeur de production, PIC 92, GARGES LES GONESSE
demeurant 18 rue Necker à DOMONT
- **Madame DUMONTIER Sylvie**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 1 rue Jean François Riviere à DEUIL LA BARRE
- **Madame DUNEZ Martine née FERNANDEZ**
employée, GROUPE MUTUELLE DES SPORTIFS, PARIS
demeurant 13 rue Raymond Lapchin à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur DUPONT Yves**
ingénieur, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES
demeurant 9 rue Maxime Menard à DOMONT
- **Monsieur EYRARD Gilles**
directeur des activités stockage, SUBZ RV NORD EST, SCHIKTIGHEIM
demeurant 4 allée des fauvettes à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur FARDAO Jean-Luc**
responsable distribution , CEG, GOUSSAINVILLE
demeurant 45 chemin des prieurs à LE THILLAY
- **Madame FERRIER Françoise**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 100 avenue Charles de Gaulle à MONTMORENCY
- **Madame GELISSEN Marie née PEREIRA**
conseiller clientèle, LCL, VILLEJUIF
demeurant 13 rue Jules Guesde à GOUSSAINVILLE
- **Madame GERBER Marie FRANCE**
attachée de direction, FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE, PARIS
demeurant 7 rue de la borne blanche à BAILLET EN FRANCE
- **Monsieur GESLIN Philippe**
contremaître, PANZANI, GENNEVILLIERS
demeurant 8 allée du neuf moulin à ECOUEN
- **Madame GODEFROY Joëlle née GALLE**
employée, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 10 résidence André Malraux à LOUVRES

- **Monsieur GOUETTA Edmond**
employé, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant 7 rue Claude Monet à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur GROSSART Marc**
forgeron, SNECMA, COLOMBES
demeurant 25 rue du tiers pot à GARGES LES GONESSE

- **Madame HEQUET Patricia née PONTHEU**
technicien, ASSURANCE MALADIE, BOBIGNY
demeurant 12 avenue des tilleuls à LOUVRES

- **Madame HOUWAER Eliane née CHOICHILLON**
contrôleur de gestion, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, CREPY EN VALOIS
demeurant 11 rue prairie de Rocourt à FOSSES

- **Madame ILONGO Jacqueline née PIERRE**
lingère, LE RENOUVEAU, MONTMORENCY
demeurant 16 allée Pablo Picasso à EZANVILLE

- **Madame JORIOZ Sylvie née CAZAU**
coordinateur, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CRETEIL
demeurant 13rue Parmentier à SAINT GRATIEN

- **Monsieur JUILLET Thierry**
cadre technique d'entretien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 12 clos du bois à LUZARCHES

- **Monsieur KERVIEL Patrice**
technicien, ONERA, CHATILLON
demeurant 12 rue de l'Egalité à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur KESTEMAN Roger**
cadre technique, NATIXIS, PARIS
demeurant 6 rue du Général Leclerc à SAINT GRATIEN

- **Madame KONIG Chantal née LABARERE**
employée, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant 13 allée Berlioz à FOSSES

- **Madame LAMARQUE Michelle née ORENGA**
assistante commerciale, MONTUPET SA, CLICHY
demeurant 19 rue Maurice Grandcoing à EZANVILLE

- **Madame LAMBIN Claudine**
conditionneuse colleuse, A.F.A, PARIS
demeurant 25 rue Henri Fabre à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur LARDIER Alain**
cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 50 rue de Hamm à ROISSY EN FRANCE

- **Madame LASSAGHE Evelyne née THOMET**
technicien, RSI ILE DE FRANCE CENTRE, PARIS
demeurant 43 b chemin de Saint Denis à LE THILLAY

- Madame **LE CARPENTIER Muriel née PAQUEREAU**
référente conseil allocataires, CAF DU VAL D OISE, CERGY PONTOISE
demeurant 7 allée des alouettes à SARCELLES

- Madame **LECANU DESCHAMPS Sylvie**
technicien, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND
demeurant 13 rue Jean Bonal à BOUFFEMONT

- Monsieur **LEFEVRE Thierry**
contrôleur , DASSAULT AVIATION, SAINT CLOUD
demeurant 48 chemin des Lactières à SOISY SOUS MONTMORENCY

- Monsieur **LELONG Francis**
agent de maîtrise, SCHERDEL HERCKELBOUT-DAWSON, BEAUVAIS
demeurant 5 rue Maurice Berteaux à MONTMAGNY

- Monsieur **LELUX Didier**
électrotechnicien, ANSALDO STS, COURTABOEUF
demeurant 11 rue Paul Seignac à ECOUEN

- Monsieur **LEPAGE Dominique**
employé, CALYON, PARIS LA DEFENSE
demeurant 18 rue des tilleuls à DEUIL LA BARRE

- Madame **LIPARI MARIE Paule née SEVILLA**
technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
demeurant 4 avenue du Rosne à SARCELLES

- Monsieur **LOUSTAN Jean**
fondeur de pouvoir, CAVIMAC, MONTREUIL
demeurant 1 boulevard Maurice Berteaux à MONTMORENCY

- Madame **LUBET Gisèle**
chef d'équipe, ELECTROLUX LOGISTICS, MARLY LA VILLE
demeurant 3 square de Chambord à LOUVRES

- Madame **MAHDINE Ouza née DJOUZI**
cadre technique, FRANCE MEDIAS MONDE, ISSY LES MOULINEAUX
demeurant 44 rue Victor HUGO à LOUVRES

- Monsieur **MAIGNAN Jean François**
prototypiste, SCHERDEL HERCKELBOUT-DAWSON, BEAUVAIS
demeurant 14 rue des forestiers à DOMONT

- Madame **MARTIN Maria AMPARO née RODRIGUES**
comptable, VOYAGES KUONI, SAINT OUEN
demeurant 253 rue d'Epinay à MONTMAGNY

- Madame **MATHE Nathalie**
employée, LCL, VILLEJUIF
demeurant 81 rue haute à DEUIL LA BARRE

- Madame **MATTIODA Catherine née WEISS**
comptable, SCP JOASSIN, DOMONT
demeurant 7 rue Danton à EZANVILLE

- Madame MAUCLER Elisabeth née GERARDEAUX
assistante de direction, CAF DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE
demeurant 4 allée des poiriers à VILLERON

- Madame MEZAC Claire
employée, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant 10 impasse Augustin à DEUIL LA BARRE

- Monsieur MEZIERE Alain
responsable de patrimoine, ICADE PROPERTY MANAGEMENT, AUBERVILLIERS
demeurant 3 impasse de la vallée à MARGENCY

- Madame MONACHON Claire née LEWANDOWSKI
secrétaire, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 10 d rue Albert Molinier à GROSLAY

- Madame NAKACHE Liliane
chef de département, LILNAT, LA PLAINE ST DENIS
demeurant 4 rue Jules Vincent à GROSLAY

- Monsieur NGUYEN MINH TUAN Robert
informaticien, FAURECIA, NANTERRE
demeurant 13 avenue du 8 mai 1945 à MONTMAGNY

- Madame NOURI Yasmina
comptable, THALES A.E.S, MERU
demeurant 51 rue du lac Marchais à GROSLAY

- Monsieur ODONNET Gilles
employé, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 10 allée du Président Kennedy à EZANVILLE

- Madame ORMES Florence née CIMIA
opérateur de production, ELIS, HERBLAY
demeurant 25 allée du jeu de paume à GOUSSAINVILLE

- Madame PARRA Geneviève née GARCIA
conseiller, HUMANIS FG, MONTREUIL
demeurant 20 rue Louise Michel à BOUFFEMONT

- Madame PERDU Linda née BOIZUMEAU
assistante ressources humaines, ARGEDIS, NANTERRE
demeurant 1 place Auguste Renoir à SOISY SOUS MONTMORENCY

- Monsieur PERRIN Hervé
technicien, NATEXIS PAIEMENT, PARIS
demeurant 8 rue des marronniers à DEUIL LA BARRE

- Madame PHILIPPART Jocelyne
préparateur de commande, COOKSON CLAL, PARIS
demeurant 19 rue de la paix à GARGES LES GONESSE

- Monsieur PHOSINE Christlan
cadre maintenance, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 3 allée des cerisiers à SARCELLES

- **Monsieur PICART Xavier**
responsable contrôle, ALSTOM POWER SERVICE - ETS TPS, LA COURNEUVE
demeurant 2 allée Saint Paul à ROISSY EN FRANCE

- **Monsieur PORON Christian**
chargé de travaux, DALKIA, NANTERRE
demeurant 8 allée des mésanges à BAILLET EN FRANCE

- **Madame POTIN Sylvie née BRIANCHON**
chargée gestion administrative, FRANÇAISE DES JEUX, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 16 clos des gattines à LUZARCHES

- **Madame QUILLE Murielle née CHARBINAT**
technicien, CAF DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE
demeurant 104 route de Moisselles à ATTAINVILLE

- **Madame RENZO Stella née GRECK**
assistante de direction, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 3 bis ruelle Lefèvre à LUZARCHES

- **Monsieur ROSSIGNON Georges**
tourneur, ALSTOM POWER SERVICE - ETS TPS, LA COURNEUVE
demeurant 25 boulevard Maurice Ravel à SARCELLES

- **Monsieur SEBBE Denis**
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 25 rue Paul Poinlevé à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur SEGUIN Edouard**
informaticien, CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, PARIS
demeurant 10 rue des coquelicots à ATTAINVILLE

- **Monsieur SEJOR Simon**
magasinier cariste, BOLLORE, ROISSY CDG
demeurant 3 d rue Hélène Boucher à GOUSSAINVILLE

- **Madame SUCCORD Françoise née SARRAZIN**
technicien, LCL, VILLEJUIF
demeurant 10 bis rue Léopold Bellan à SAINT MARTIN DU TERTRE

- **Monsieur SZLOSEK Pierre**
inspecteur, AEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE
demeurant 8 impasse des bergers à MARLY LA VILLE

- **Monsieur TETARD Claude**
réceptionniste cariste, OOSHOP, VILLENEUVE LA GARENNE
demeurant 17 rue Honoré de Balzac à FOSSES

- **Madame THERAUD Jocelyne**
assistante sociale, CAF DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE
demeurant 1 rue de la fontaine Saint Pierre à VIARMES

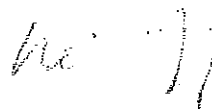
- **Madame THERON Claudine**
responsable administratif, KDI, BEAUCHAMP
demeurant 20 b rue du Mont d'Eaubonne à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame THOMAS Ginette**
Conseiller clientèle, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 36 rue du Galion à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame THOMAS Martine née COBAC**
responsable de service, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL
demeurant 22 rue des frères Montgolfier à GOUSSAINVILLE
- **Madame TIRATAY Josiane née BAUDIN**
technicien risques professionnels, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS,
BOBIGNY
demeurant 20 bis rue Marcellin Berthelot à MARGENCY
- **Monsieur TUPIN Christian**
chauffeur, OTUS, SARCELLES
demeurant 30 avenue Kennedy à VIARMES
- **Madame TURREL Chantal née THOMAS**
technicien chimiste, SANOFI, ANTONY
demeurant 18 rue de Clermont à ARNOUVILLE
- **Madame VAILLANT Catherine née DELIT**
animateur concepteur de formation, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 30 rue de la Croix à MONTSOULT
- **Monsieur VALERY Jean-Charles**
livreur vendeur, CAFÉS RICHARD, GENNEVILLIERS
demeurant 2 avenue de la division Leclerc à DEUIL LA BARRE
- **Madame VASSEUR Marie Christine**
cadre technique, LCL, VILLEJUIF
demeurant 32 rue du docteur Goldstein à GROSLAY
- **Madame VILLETARD Francine**
employée des services généraux, AG2R LA MONDIALE, PARIS
demeurant 248 rue d'Epinay à MONTMAGNY
- **Madame VRIGNAUD Dominique née GOURINAL**
technicien, MALAKOFF MEDERIC, PARIS
demeurant 15 rue Grâce Kelly à GOUSSAINVILLE
- **Madame YAGAPAH Marie-Annick**
secrétaire, CAF DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE
demeurant 9 C, avenue Gabriel Péri à GONESSE
- **Monsieur ZARANSKI Dominique**
agent, AIR FRANCE, ROISSY CDG
demeurant 54 hameau des 4 vents à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame ZOLONDKONSKI Sylvie née DUPONT**
assistante statistique, CNAMTS, PARIS
demeurant 11 impasse du champ des oiseaux à LOUVRES

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Sarcelles, le 26 décembre 2016
Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Sarcelles



Denis DOBO-SCHOENENBERG



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETÉ n°222 accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 01 janvier 2017;

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles

ARRETE

Article 1: La médaille d'ARGENT d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

- **Monsieur AFFANE Omar**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
Demeurant 4 allée Jules Ferry à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur AKHTARI MASSOUD**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 39 boulevard Cotte à ENGHEN LES BAINS
- **Madame ALLA Jamila née MEZROUI**
adjoint d'animation principal 2^e classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 4 rue des écoles à LE THILLAY
- **Madame AMAIEUR Sylvie née LEDINGER**
adjoint d'animation 2^e classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 13 av des jasmins à GONESSE
- **Madame AMICHE Zineb**
adjoint d'animation de 2^e classe, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
demeurant 14 rue Pierre Semard à GOUSSAINVILLE
- **Madame ANDENAS Sophia née TAILLEFOND**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE BOUFFEMONT
demeurant 22 rue de la Révolution Française à BOUFFEMONT

- **Monsieur ANDONISAMY Edissane**
adjoint technique 2° classe, MAIRIE de SARCELLES
demeurant 3 allée Paul Claudel à SARCELLES
- **Madame AUVRE Fabienne née CASTEIX**
assistante socio-éducatif principal, MAIRIE DE SAINT GRATIEN
demeurant 94 rue du Général Leclerc à SAINT GRATIEN
- **Madame AZALA Myriam**
rédacteur, MAIRIE de GONESSE
demeurant 23 rue du petit Rosnes à GONESSE
- **Madame BAOUADI Nacira**
agent principal ATSEM de 2° classe, MAIRIE DE BOBIGNY
demeurant 2 chemin des postes à BONNEUIL EN FRANCE
- **Monsieur BARLAGNE Richard**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE D EAUBONNE
demeurant 11 rue du chemin de fer à EZANVILLE
- **Madame BART Claire née JOLY**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE de MONTMORENCY
demeurant 14 rue des blots à GROSLAY
- **Madame BAUDELLOT Nathalie née FLIEGAUFF**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE DE MONTMAGNY
demeurant 19 rue Faubert à BELLOY EN FRANCE
- **Monsieur BEGARD Franck**
attaché, MAIRIE D EAUBONNE
demeurant 5 allée des marais à MONTSOULT
- **Madame BERONI Pascale née BLASSIEUX**
masseur kinésithérapeute, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 14 rue du buisson flocourt à SAINT WITZ
- **Madame BETTENS Joelle**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE D ENGHIEEN LES BAINS
demeurant 15 rue Peligot à ENGHIEEN LES BAINS
- **Monsieur BINDEWALD Karl**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 8 rue de la frégate à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame BOCQUILLON Sylvie**
agent principal des écoles maternelles, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 61 av Pierre Koenig à SARCELLES
- **Madame BOILLEAU Béatrice**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de MARLY LA VILLE
demeurant 37 rue du Colonel Fabien à MARLY LA VILLE
- **Monsieur BOIREAU Frédéric**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE DE STAINS
demeurant 35 chemin des menées à GARGES LES GONESSE

- Madame **BOISSE Patricia née FRAUD**
médecin, MAIRIE de LEVALLOIS-PERRET
demeurant 17 ter rue Salvador Allendé à SAINT GRATIEN
- Monsieur **BOKOBZA Thierry**
technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DU KREMLIN-BICETRE
demeurant 17 rue des ménestrels à SAINT BRICE SOUS FORET
- Madame **BONA Séverine**
auxiliaire de puériculture, MAIRIE d'AUBERVILLIERS
demeurant 13 résidence la linsonne à GARGES LES GONESSE
- Madame **BONNETTAZ Carole**
manipulateur médical, HOPITAL BEAUJON de COLOMBES
demeurant 45 rue des coutures à GROSLAY
- Madame **BOUALI Naima née ALALGA**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant Complexe sportif Raoul Vaux à GONESSE
- Madame **BOUCHER Sylvie née DESTOUCHES**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
demeurant 7 rue Victor Basch à GOUSSAINVILLE
- Madame **BOUFFORT Angélique**
éducateur, MAIRIE DE ROISSY EN FRANCE
demeurant 7 rue Cagnot à FOSSES
- Madame **BOULKHOUKH Habiba**
animateur, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 32 av Joliot Curie à GARGES LES GONESSE
- Madame **BOULLETIER-NELSON Valérie née NELSON**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 21 rue de Paris à LOUVRES
- Madame **BOURDIN Martine née CHRETIEN**
adjoint administratif de 2° classe, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 4 rue Bertrand Russel à VILLIERS LE BEL
- Madame **BOURREAU Danielle née FRENOT**
adjoint technique, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 26 rue Pierre Sarrazin à GOUSSAINVILLE
- Monsieur **BOUSSALEM Kamal**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE D ERMONT
demeurant 92boulevard Maréchal Foch à SAINT GRATIEN
- Monsieur **BRYCHE Vincent**
DDGAS, MAIRIE de GONESSE
demeurant 23 rue de la gare à BAILLET EN FRANCE
- Monsieur **CARRETTE Didier**
brigadier de police municipale, MAIRIE DE ROISSY EN FRANCE
demeurant 16 rue Jean Jaurès à GOUSSAINVILLE

- Madame **CASELLINO Valérie**
 rédacteur, MAIRIE de GONESSE
 demeurant Impasse Saint Félix à MONTMORENCY

- Monsieur **CASSEUS Canes**
 agent de maîtrise, MAIRIE de GONESSE
 demeurant 18 rue de la famille Salomon à GOUSSAINVILLE

- Madame **CEDELLE Nathalie née DUBREUIL**
 rédacteur, MAIRIE de VIARMES
 demeurant 14 rue de la fontaine d'amour à VIARMES

- Madame **CELIN Christine née MARLIN**
 éducateur, MAIRIE de SANNOIS
 demeurant 7 allée de l'orangerie à SOISY SOUS MONTMORENCY

- Madame **CHARDIN Debaa**
 assistante maternelle, MAIRIE de SARCELLES
 demeurant 13 rue des Gosserots à SARCELLES

- Madame **CHATRY Annonck**
 rédacteur, MAIRIE D'ECOUEN
 demeurant 51 rue de la libération à ECOUEN

- Madame **CHEVASSUS Sylviane née RESSEGUIER**
 adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
 demeurant 6 boulevard Jacques Copeau à SARCELLES

- Monsieur **CHOURAKI Hassan**
 animateur, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
 demeurant 1 allée des mûriers à GARGES LES GONESSE

- Madame **CLAUDE Isabelle née ROBIN**
 rédacteur, MAIRIE DE SARCELLES
 demeurant 18 rue Parmentier à SARCELLES

- Monsieur **CLAUDE Jean- Luc**
 adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
 demeurant 18 rue Parmentier à SARCELLES

- Madame **CLODY Valérie**
 adjoint administratif de 1^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
 demeurant 18 av de Verdun à EZANVILLE

- Madame **COUDRAY Nathalie née CAILLETEAU**
 adjoint administratif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
 demeurant 11 rue Jean-Baptiste Clément à BOUFFEMONT

- Madame **DAILLERE Ghyslaine**
 adjoint du patrimoine, MAIRIE de ROISSY EN FRANCE
 demeurant 4 rue du Général Archinard à VILLIERS LE BEL

- Monsieur **DAUBARD Joël**
 adjoint administratif de 1^e classe, MAIRIE de GONESSE
 demeurant 1 rue Galande à GONESSE

- **Monsieur DE MASURE Denis**
chef de police municipale, MAIRIE DE ROISSY EN FRANCE
demeurant 42 rue Haudart à ROISSY EN FRANCE
- **Madame DEMAY Sandrine née BLONDIN**
animateur, MAIRIE D'ARNOUVILLE
demeurant 5 rue Jean Jaurès à GOUSSAINVILLE
- **Madame DEROCHE Scholastique**
adjoint administratif, MAIRIE DE SARCELLES de SARCELLES
demeurant 24 av César Franck à SARCELLES
- **Madame DESTRAC Stanislas née FALBAIRE**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 19 av Henri Proust à SARCELLES
- **Madame DETRE Stéphanie**
animateur, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
demeurant 9 rue des violettes à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur DHONT Jacques**
adjoint technique de 2° classe, EPT PLAINE COMMUNE de SAINT DENIS
demeurant 3 rue de la Saussage à GROSLAY
- **Madame DIABAIRE Dionconda**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 15 rue Marius Delpech à SARCELLES
- **Madame DONNIO Isabelle née LERABLE**
auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
demeurant 35 rue du donjon à FOSSES
- **Madame DOSSO Mariam née KONE**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 95 bis av division Leclerc à GARGES LES GONESSE
- **Madame DOVEZE Delphine**
assistant socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 40 rue noire à VIARMES
- **Madame DROPSY Sophie**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 46 rue Albert Lefebvre à ARNOUVILLE
- **Monsieur DUFAIT Darlus**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 1 allée André Ampère à SARCELLES
- **Monsieur DUJE Stéphane**
infirmier, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 1 rue de la gaîté à VILLIERS LE BEL
- **Madame DURAND Jocelyne née GRUNARD**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 2 rue des 2 piliers à SAINT BRICE SOUS FORET

- Madame **EL MOJAHIC Florence**
éducateur, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 20 rue des sauvagines à SARCELLES
- Madame **ELIAZORD Evelyne née BARRIER**
réducteur, MAIRIE de ROISSY EN FRANCE
demeurant 42 rue du Chateau d'eau à PUISEUX EN FRANCE
- Monsieur **ERMONT David**
adjoint technique de 2° classe, EPT PLAINE COMMUNE DE SAINT DENIS
demeurant 1 rue de l'espérance à GOUSSAINVILLE
- Madame **FAIDI Patricia née RABIGOT**
agent social de 2° classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 19 rue Jacques Decour à GARGES LES GONESSE
- Madame **FERNANDES Ana née GOMES DA ROCHAS**
assistante maternelle, MAIRIE DE SAINT GRATIEN
demeurant 17 rue Berthie Albrech à SAINT GRATIEN
- Monsieur **FOURE Christophe**
surveillant de voirie, MAIRIE de BOIS COLOMBES
demeurant 21 rue Hector Berlioz à MONTMORENCY
- Monsieur **FROIDURE Damien**
rédacteur, MAIRIE D ERMONT
demeurant 11 rue du Gue à DEUIL LA BARRE
- Monsieur **GAOUI Karim**
attaché, MAIRIE DE SOISY SOUS MONTMORENCY
demeurant 20 bis boulevard des Briffaults à MONTMORENCY
- Madame **GARDIES Françoise née BOUGARD**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE de SAINT BRICE SOUS FORET
demeurant 25 bis rue du chemin vert à EZANVILLE
- Madame **GARREAU Sabrina née CHALOT**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 16 rue du vieux pavé à MAFFLIERS
- Monsieur **GERMANY Thierry**
adjoint technique, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 1 allée Jacques Rivière à SARCELLES
- Madame **GESTEIRO FERNANDES Valérie née BOUVIER**
assistant socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 11 rue Parmentier à MONTSOULT
- Madame **GIRBEAU Cécile**
rédacteur, EPT PLAINE COMMUNE de SAINT DENIS
demeurant 21 rue Gaston Israël à ENGHEN LES BAINS
- Madame **GOULAM BADORO Hadidja née M FOIHAYA**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE EPINAY SUR SEINE
demeurant 71 av Pierre Koenig à SARCELLES

- Madame **GRZELEZAK Muriel** née **HAZARD**
adjoint administratif de 2^e classe, C.C.A.S DE DUGNY
demeurant 5 clos de l'Egypte à VILLERON
- Madame **GUIRIABOYE Catherine**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER BICHAT- CLAUDE BERNARD de PARIS
demeurant 8 sentier du poteau à MONTMAGNY
- Madame **HAGEN Sylvie**
infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 2 place Jean Jaurès à GONESSE
- Madame **HAGUIN Viviane**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 8 bis rue Philibert Delorme à GARGES LES GONESSE
- Monsieur **HAMBLI Karim**
brigadier chef de police municipale, MAIRIE DE ROISSY EN FRANCE
demeurant 13 square de Briançon à LOUVRES
- Madame **HATTINGUAIS Katia**
médecin, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 38 rue de la Coussaye à ENGHEN LES BAINS
- Madame **HECQUET Cécile**
assistante de conservateur, MAIRIE de MARLY LA VILLE
demeurant 23 rue Victor Basch à GOUSSAINVILLE
- Monsieur **HINGUE Christophe**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 9 allée du meunier à SARCELLES
- Monsieur **HOUZELLE Stéphane**
rédacteur, MAIRIE de GONESSE
demeurant 1 Résidence Beethoven à GONESSE
- Madame **HUEL Valérie** née **SCHUEHMACHER**
auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 40 boulevard d'Antilly à SOISY SOUS MONTMORENCY
- Monsieur **HUGUES Laurent**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 4 rue Georges Bizet à ECOUEN
- Monsieur **IMPENS Cyrille**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant 4 rue Vincent Van Gogh à GONESSE
- Madame **JUGON Nathalie** née **CANDIOLO**
médecin, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 8 allée des serres à ST GRATIEN
- Madame **JUILLOT Stéphanie**
infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
Demeurant 47 rue du Général Leclerc à GONESSE

- **Madame LE COUR Anne**
assistant d'enseignement artistique, MAIRIE D EAUBONNE
demeurant 4 bis av Rey de Foresta à MONTMORENCY
- **Monsieur LEDER Fabrice**
assistant d'enseignement artistique, MAIRIE LE THILLAY
demeurant 82 av de la gare à MONTMAGNY
- **Monsieur LEFEBVRE Jérémie**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
demeurant 12 boulevard des Buttes Chaumont à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur LEFEBVRE Jérôme**
chef de service de police municipale, MAIRIE DE ROISSY EN FRANCE
demeurant 66 av Charles de Gaulle à MONTMORENCY
- **Madame LEGAY Chantal née POURREY**
rédacteur, MAIRIE EPINAY SUR SEINE
demeurant 70 rue du bel air à MONTMAGNY
- **Monsieur LEMAIRE René**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de MONTMORENCY
demeurant 3 boulevard de la gare à ST GRATIEN
- **Madame LETELLIER Liliane**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE de MONTMORENCY
demeurant 2 av Foch à MONTMORENCY
- **Madame LEVENEUR Catherine LECOCQ**
adjoint administratif, MAIRIE de SAINT DENIS
demeurant 14 rue Broceliande à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame LEZIN Mélanie**
animateur, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 49 rue des doucettes à GARGES LES GONESSE
- **Madame LOF MARIE-Alice**
infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 59 square des sports à GONESSE
- **Monsieur LOUISY LOUIS Joseph Alain**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant 49 rue de la prairie à GONESSE
- **Madame LUCAS Carole née COLLAYE**
animateur, MAIRIE de MONTMORENCY
demeurant 4 rue Saint Jean à MONTMORENCY
- **Madame MAHTOUT Barbara née JEANTET**
infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 5 Résidence Croix des Ormes à GONESSE
- **Monsieur MALEKANI Miguel**
animateur, MAIRIE de GONESSE
Demeurant 24 rue Claret à GONESSE

- **Monsieur MARIGNALE Frantz**
adjoint technique de 1e classe, ETABLISSEMENT DES MUSEES de PARIS
demeurant 49 rue Victor Hugo à SARCELLES
- **Monsieur MAZARI Jean-Michel**
adjoint technique de 1e classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 6 rue Pierre Curie à SAINT GRATIEN
- **Madame MELE Chantal née MSIHIDI**
cadres hospitaliers, HOPITAL AVICENNE de BOBIGNY
demeurant 7 route des bruyeres à LUZARCHES
- **Madame MELYON Marie-Jeanne**
animateur, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 25 av Auguste Perret à SARCELLES
- **Madame MERKACHE Khalida**
anesthésiste, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE - F. WIDAL de PARIS
Demeurant 13 impasse Messire Jean l'Ermite à MARLY LA VILLE
- **Madame MEUNIER Nadia née BRIK**
agent d'entretien, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 66 av Charles de Gaulle à ROISSY EN FRANCE
- **Madame MIATTI Acenette née RECLARD**
adjoint administratif de 1e classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 2 rue de l'Argentiere à GARGES LES GONESSE
- **Madame MKATIBOU Maoulida née MLINDE**
adjoint technique de 2e classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant 4 rue Guy Moquet à GONESSE
- **Madame MOISE Aurore née CASCA**
adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DU KREMLIN-BICETRE
demeurant 9 rue Jean Vilar à GOUSSAINVILLE
- **Madame MOREL Patricia née DAILLY**
ATSEM, MAIRIE de PARMAN
demeurant 3 rue Berthelot à BOUFFEMONT
- **Madame MORGADO Branca née TEXEIRA**
agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de GROSLAY
Demeurant 20 rue Henri Dunant à GROSLAY
- **Monsieur MOUCHEL Philippe**
administrateur, EPT PLAINE COMMUNE de SAINT DENIS
demeurant 8F Résidence Domont Village à DOMONT
- **Madame MOULY Carmen née DACUNHA**
aide soignante, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
demeurant 13 rue Brocellande à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame NAIT SALEM Fariza**
adjoint technique de 2e classe, MAIRIE de SARCELLES
demeurant 21 boulevard Henri Bergson à SARCELLES

- **Madame NGUYEN KIM Thuy née TRAN**
agent d'accueil, ETABLISSEMENT DES MUSEES de PARIS
demeurant 18 av de la commune de Paris à GONESSE
- **Madame OIGNET Martine née MENDILLI**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 64 rue Balzac à DEUIL LA BARRE
- **Madame OLIVIER Katia**
aide soignante, HOPITAL BICHAT de PARIS
demeurant 12 rue de la République à CHAUMONTEL
- **Madame OLIVIER Sandrine**
Aide soignante auxiliaire de puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 9 chemin de Saint Blin à GONESSE
- **Madame OUADELLI Aïcha née ABOULAID**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE de FOSSES
demeurant 109 av de la haute Grève à FOSSES
- **Madame PAILLARD Sylvie née BROSSARD**
gardien, MAIRIE de LIVRY GARGAN
demeurant 2 allée des tourelles à LE THILLAY
- **Madame PASSE-COUTRIN Nadine née SOREL**
puéricultrice directrice de crèche, MAIRIE de SANNOIS
demeurant 3 rue des Cormailles à ANDILLY
- **Madame PEDROSA Susana**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 3 av Hélène Boucher à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur PELE Frédéric**
auxiliaire puériculture, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 9 place des cailloux à MONTSOULT
- **Madame PEREIRA Fatima**
agent social, MAIRIE DE SARCELLES de SARCELLES
demeurant 7 rue Thevenin à SARCELLES
- **Madame PERREIRA Nathalie née BUSSAT**
adjoint administratif de 1^e classe, MAIRIE de ROISSY EN FRANCE
demeurant 5 rue Claude de Mesmes à ROISSY EN FRANCE
- **Monsieur PETE Gil**
assistant d'enseignement artistique, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
demeurant 5 rue Anatole France à GOUSSAINVILLE
- **Madame PIRES DA COSTA Elisabeth**
AMA, MAIRIE VILLE EVRARD
demeurant 36 rue Roger Dehasque à ARNOUVILLE
- **Madame POUNGA Francette née PAROT**
adjoint technique des collèges, DEPARTEMENT DE PARIS
demeurant 4 rue Emile Zola à FOSSES

- Madame **POYER Véronique**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 14 rue de Hôtel de Dieu à GONESSE

- Monsieur **PRETRE Bruno**
agent de maîtrise, MAIRIE DE CORMEILLE EN PARISIS
Demeurant 6 av de Normandie à SOISY SOUS MONTMORENCY

- Monsieur **RAHAOUI Abess**
agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 11 impasse Fessou à GARGES LES GONESSE

- Madame **REBAINE Fadla née AINOUZ**
animateur, MAIRIE EPINAY SUR SEINE
demeurant 2 allée des glycines à SAINT BRICE SOUS FORET

- Monsieur **REGNIER Patrice**
éducateur, MAIRIE DE ROISSY EN FRANCE
demeurant 16 impasse des bergers à MARLY LA VILLE

- Madame **RENARD Alexia**
auxiliaire de puériculture, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 16 rue Frédéric Masson à ASNIERES SUR OISE

- Madame **RICHEZ Chantal née MERTENS**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE de FOSSES
demeurant 76 grande rue à FOSSES

- Madame **RIQUIER Laurence**
adjoint du patrimoine, MAIRIE de ROISSY EN FRANCE
demeurant 13 parc d'Orgemont à GONESSE

- Madame **ROUDIER Frédérique née ISSAAD**
aide soignante, HOPITAL BEAUJON de COLOMBES
demeurant 3 rue des Fauvettes à DEUIL LA BARRE

- Monsieur **ROULLIER Franck**
chef de service de police municipale, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant Résidence la grange Dimiere à SURVILLIERS

- Monsieur **ROUSSIN Franck**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant 3 allée Diane à ECOUEN

- Madame **SAJOVIC Nadine née ZERBIB**
auxiliaire de puériculture, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 6 rue de Montcient à GONESSE

- Madame **SAUVAGE Nadège née LEFEVRE**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE d' ARNOUVILLE
demeurant 118 rue Jean Jaurès à ARNOUVILLE

- Madame **SCHWAEDERLE Pascale**
éducatrice, MAIRIE DE ROISSY EN FRANCE
demeurant 12 av de la Haute Grève à FOSSES

- **Madame SEBAN Muriel née NEDJAR**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 30 rue de champs de Chartres à SARCELLES
- **Monsieur SEMKOWICZ Patrice**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant 2 rue du Vignois à GONESSE
- **Madame SERVIUS Amélie**
agent social, MAIRIE DES LILAS
demeurant Allée des Meuniers à SARCELLES
- **Madame SINOQUET Nadine née PEZET**
éducateur, MAIRIE D' ECOUEN
demeurant 2 chemin des Platières à ECOUEN
- **Madame SMALL Noela**
adjoint animateur, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 21 rue Jacques Decour à GARGES LES GONESSE
- **Madame SOLIMON Marie**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 1 route de Refuzniks à SARCELLES
- **Monsieur SURINACH Xavier**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 35 rue Camille Flammarion à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur TALL Moussa**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 10 allée François Rude à SARCELLES
- **Monsieur TANGHE Didier**
agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT GRATIEN
demeurant 3 allée Maurice Ravel à SAINT GRATIEN
- **Madame THIBOUT Christelle**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 47 av du Général Leclerc à GONESSE
- **Monsieur TURBELIN William**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 21 av Schaeffer à DEUIL LA BARRE
- **Madame VALEMBOIS Karine née ARNOTT**
adjoint administratif de 2° classe, SIVOM DE STAINS-PIERREFITTE
demeurant 6 rue du verger à LE MESNIL AUBRY
- **Madame VALETTE Virginie**
diététicienne, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 12 rue Jules Ferry à ENGHEN LES BAINS
- **Madame VALMORIN Huguette**
adjoint technique des collèges, DEPARTEMENT DE PARIS
demeurant 10 allée Paul Painlevé à SARCELLES

- **Monsieur VANDENBERGHE Philippe**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 2 place du gros caillou à VILLIERS LE BEL
- **Madame VINCENT Sandrine née LEVEAU**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE DE SURVILLIERS
demeurant 4 chemin des essarts à SURVILLIERS
- **Monsieur YEBKA Makhoul**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant 29 rue Alfred de Musset à GONESSE
- **Madame YOUNSI Farida née KORTA**
infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant Hameau de Gascourt à LUZARCHES
- **Madame ZERBIB Sandrine née HAYAT**
attachée d'administration hospitalière, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE.
demeurant 9 rue Marcel Peyralbe à GONESSE
- **Madame ZITO Laurence née RIOLET**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE DE MONTMAGNY
demeurant 4 av Maurice Utrillo à MONTMAGNY

Article 2: La médaille VERMEIL d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

- **Madame ABADIE-BOONE Josette née ABADIE**
aide soignante auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 8 résidence de l'Île de France à LUZARCHES
- **Madame ALARCON Annie née RONGERAS**
aide soignante, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 9 rue de la fidélité à EZANVILLE
- **Madame AUGUSTIN Marie-Josée**
agent principal des écoles, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 27 av Auguste Perret à SARCELLES
- **Monsieur BEGEL Pierre-Luc**
adjoint technique de 1e classe, C.C.A.S de ENGHEN LES BAINS
demeurant 14 rue de la Hayette à JOUY LE MOUTIER
- **Monsieur BENMOHAMED Hafide**
brigadier chef de police municipale, MAIRIE D ENGHEN LES BAINS
demeurant 1 ruelle de la sourde à DEUIL LA BARRE
- **Madame BOUCLY Brigitte née DEGRYSE**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
Demeurant 34 hameau de grand champ à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame BOURESCHE Valérie**
 auxiliaire de soins, C.C.A.S de ENGHEN LES BAINS
 demeurant 36 rue Louis Delamarre à ENGHEN LES BAINS

- **Monsieur BRETER Eddi**
 agent de maîtrise, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES PARC DES SPORTS de
 BOBIGNY
 demeurant 21 hameaux des 4 vents à PUISEUX EN FRANCE

- **Monsieur BUBEL Michel**
 agent technique, MAIRIE DE MONTLIGNON
 demeurant 7 rue de la gare à DEUIL LA BARRE

- **Madame BURDETT Marie-Françoise née BILLON**
 auxiliaire de soins, SIVOM DE STAINS-PIERREFITTE
 demeurant 13 bis rue des chasseurs à GARGES LES GONESSE

- **Madame CARLIER Martine**
 attachée, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE VALLEE de SOISY SOUS
 MONTMORENCY
 demeurant 7 rue du peuplier à MOISSELLES

- **Madame CARRE Valérie**
 adjoint animation, MAIRIE DE SARCELLES
 demeurant 39 av Aristide Briand à DOMONT

- **Madame CASSEUS Yvonne née SOUFFRANT**
 adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
 demeurant Cité Victor Hugo à SARCELLES

- **Madame CHARQUET Sylvie née LACROIX**
 auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
 demeurant 25 rue Camille Blanc à GOUSSAINVILLE

- **Madame CLAUDE Dany née SOUFFLET**
 rédacteur, MAIRIE de ROISSY EN FRANCE
 demeurant 41 av Charles de Gaulle à ROISSY EN FRANCE

- **Madame COEFFARD Chantal**
 adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
 demeurant 5 allée Marivaux à SARCELLES

- **Madame COMPAGNIE Christine née ROYER**
 animateur, MAIRIE DE SARCELLES
 demeurant 8 rue de la République à SARCELLES

- **Monsieur CORNET Patrick**
 adjoint technique, EPT PLAINE COMMUNE de SAINT DENIS
 demeurant 16 rue Ravel à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur CORRE Jean**
 maître ouvrier, CENTRE DE GERONTOLOGIE de BOULOGNE
 demeurant 14 av Marx Dormoy à SARCELLES

- **Madame DA COSTA Cidalia née DA SILVA SOUSA**
 aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
 demeurant 11 rue Corot à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur DARLY Fred**
agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 12 ter rue de Paris à GONESSE

- **Madame DAVOUST Marie-Louise née BASQUIN**
préparateur en pharmacie, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 11 allée Jean Moulin à VILLIERS LE BEL

- **Madame DE SOUSA Maria née OLIVEIRA**
auxiliaire de puériculture, MAIRIE de SAINT DENIS
demeurant 30 rue du Maréchal Leclerc à ECOUEN

- **Madame DELEPINE Gisèle**
adjoint d'animation, MAIRIE de ANDILY
demeurant 12 rue du Président Paul Doumer à ANDILLY

- **Madame DUCATEAU Antonia née CORREAS DIAZ**
agent principal des écoles maternelles, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 7 rue Auguste Renoir à GARGES LES GONESSE

- **Madame DUVENT Chantal**
adjoint administratif de 1e classe, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 9 parc d'Orgemont à GONESSE

- **Monsieur FRIQUE Maurice**
attaché, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 15 allée Camille Saint Saens à GARGES LES GONESSE

- **Madame GANDAIS Ange**
adjoint administratif de 2e classe, MAIRIE de MARLY LA VILLE
demeurant 21 square Dalibard à MARLY LA VILLE

- **Madame GARRIN Aline**
adjoint technique de 2e classe, MAIRIE de MONTMORENCY
demeurant 10 rue Corneille à MONTMORENCY

- **Madame GERNO Véronique**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 1 place Albert Camus à ECOUEN

- **Monsieur GIRBE David**
adjoint technique de 2e classe, EPT PLAINE COMMUNE de SAINT DENIS
demeurant 1 rue l'espérance à GOUSSAINVILLE

- **Madame GIROD Pascale**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE de ROISSY EN FRANCE
demeurant 11 ter rue Georges Joyeux à ECOUEN

- **Madame GLANDOR Corinne**
infirmière, HOPITAL BICHAT de PARIS
demeurant 10 chemin des plâtrières à VILLIERS LE BEL

- **Madame GRARE Fabienne née KARPINSKI**
adjoint administratif de 1e classe, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 10 av de la Renaissance à GOUSSAINVILLE

- Madame **GROSVALLLET Dominique**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 1 allée Emmanuel Pontremoli à SARCELLES
- Monsieur **GUILLOUX Dominique**
directeur de police municipale, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE VALLEE
de SOISY SOUS MONTMORENCY
demeurant 13 rue des fosseaux à SOISY SOUS MONTMORENCY
- Madame **HACHEZ Claudine**
assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 8 rue des beaux jardins à FOSSES
- Madame **HAICAGUER Anne née LARGUIER**
AMA, MAIRIE VILLE EVRARD de NEUILLY SUR MARNE
demeurant 10 A rue des aubépines à DEUIL LA BARRE
- Madame **HARDUIN Françoise**
technicien, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 1 rue Maréchal de Lattre de Tassigny à GOUSSAINVILLE
- Madame **HAUDRY Marie-Christine née PAQUET**
assistante d'enseignement artistique, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 28 rue Montbrouard à DEUIL LA BARRE
- Madame **HENNEFENT Corinne née FAVIER**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DU KREMLIN-BICETRE
demeurant 26 square de Nimes à LOUVRES
- Monsieur **HIJJI Hashem**
médecin, DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 8 place Albert Camus à ECOUEN
- Madame **JACQUEMOD Patricia née HERAULT**
infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 28 B rue Boivin à SARCELLES
- Madame **JOURNO Sylvie**
adjoint technique de 2e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 29 boulevard Maurice Ravel à SARCELLES
- Madame **KALLOU Isabelle née RICHY**
manipulateur en électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 19 rue de la source à GONESSE
- Madame **LACOMBE Lydie**
auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 51 boulevard de Montmore à DEUIL LA BARRE
- Madame **LACULLE Claudie née GRAUMANN**
rédacteur, MAIRIE D ENGHEN LES BAINS
demeurant 10 allée des lilas à MONTMAGNY
- Madame **LAROCHE Patricia née SABOURIN**
infirmière, HOPITAL BICHAT de PARIS
demeurant 12 clos Boussellin à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur LE ROUX Alain**
ingénieur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS de BOBIGNY
Demeurant 4 allée de la prairie du chemin de Pairs à LUZARCHES
- **Madame LEMORIN Carole née THEOTISTE**
aide soignante, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE - F. WIDAL de PARIS
Demeurant 37 rue Abel Fauveau à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur LEMOYNE Hugues**
aide soignante, HOPITAL BICHAT de PARIS
demeurant 1 allée des érables à VILLIERS LE BEL
- **Madame LENOURY Pierrette née VINCONNEAU**
ATSEM, MAIRIE D ENGHEN LES BAINS
demeurant 30 rue Louis Delamarre à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur LITOR Guy**
adjoint technique, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant rue Marcel Petit Collège Franco à MARLY LA VILLE
- **Monsieur LOMBAUD Marc**
adjoint technique, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
Demeurant 3 rue Claret à GONESSE
- **Madame LORGNET Marie-Laure née ANDRE**
adjoint administratif, MAIRIE de GONESSE
demeurant 1 résidence Mozart à GONESSE
- **Monsieur LOSTE Bernard**
éducateur, MAIRIE de ROISSY EN FRANCE
demeurant 4 rue de la Mardelle à VIARMES
- **Madame LOTAIRE Laurence née MANCLE**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 1 rue des Flandres à SARCELLES
- **Monsieur MANCHE Félix**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant 36 rue Pablo Picasso à GOUSSAINVILLE
- **Madame MARIETTE Noelle née RONJON**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE DE SAINT GRATIEN
Demeurant 32 rue de la liberté à SAINT GRATIEN
- **Madame MARTIN Josette née LE BLANC**
infirmière, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 16 rue Raymond Radiguet à SARCELLES
- **Monsieur MARTIN Pascal**
attaché, MAIRIE D ENGHEN LES BAINS
demeurant 18 rue Kleinpeter à VIARMES
- **Monsieur MARTINAZZO Alain**
infirmier, HOPITAL SAINT-LOUIS de PARIS
Demeurant 3 boulevard de la gare à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur MENDIA Gérard**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE de VILLEPINTE
demeurant 36 rue du Colonel Fabien à GARGES LES GONESSE
- **Madame MENETRIER Danielle**
cadre socio-éducatif, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 23 rue Galande à GONESSE
- **Madame MONNIER Nicole née VERGET**
ATSEM, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 1 rue Jean-Philippe Rameau à SARCELLES
- **Madame MORSA Hélène née GUERAUX**
directeur adjoint, MAIRIE de LIVRY-GARGAN
demeurant 15 rue de la source à GONESSE
- **Madame MOUTHINO Catherine née THIERRY**
ATSEM, MAIRIE DE MONTMAGNY
Demeurant 58 rue d'Epinay à MONTMAGNY
- **Madame NICOISE Lucienne**
infirmière, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 1 rue Gounod à VILLIERS LE BEL-
- **Madame NOCENTE Patricia née BOSQUET**
animateur, MAIRIE DE SARCELLES
Demeurant 10 allée derrière les murs à VILLIERS LE BEL
- **Madame NOE Nicole**
adjoint technique de 1^e classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant 14 rue Alfred de Musset à GONESSE
- **Madame PINSON Nelly**
adjoint technique de 1^e classe, MAIRIE D ENGHIEEN LES BAINS
demeurant 66 av Charles de Gaulle à MONTMORENCY
- **Madame PRUDHOMME Florence née BARRAS**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE de MONTMORENCY
demeurant 25 rue Albert Denoyelle à MOISSELLES
- **Madame RADUTA Valérie née BORDI**
animateur, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 8 allée des Princes à ECOUEN
- **Madame RAHAOUI Fatima**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant 6 parc d'Orgemont à GONESSE
- **Madame RAZAFIMANDRANTO Dominique**
adjoint administratif de 2^e classe, HOPITAL BEAUJON de COLOMBES
demeurant 13 rue de la gare à DEUIL LA BARRE
- **Madame RICHOL Marie Andrée**
aide soignante, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
demeurant 11 rue d'Algérie à SARCELLES

- **Monsieur RIOU Alain**
adjoint technique de 1e classe, DEPARTEMENT DE PARIS
demeurant 16 rue du Château d'eau à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame ROMEIRO Gilberte née GRIGNON**
aide soignante, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 6 rue Désiré Martin à BELLEFONTAINE
- **Madame ROUSSEL Victoria née CANO MORALE**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 28 rue Camille Flammarion à DEUIL LA BARRE
- **Madame ROY Corinne née FORTIER**
auxiliaire puériculture, MAIRIE de MONTMORENCY.
demeurant 33 bis av Marchand à MONTMORENCY
- **Madame SOUFFLARD Marielle**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
demeurant 24 boulevard de Verdun à GOUSSAINVILLE
- **Madame TAGUET Françoise**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 18 rue Auguste Renoir à GARGES LES GONESSE
- **Madame TREMOUILLE Régine née NIESS**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 8 rue Henri Dunant à DEUIL LA BARRE
- **Madame VERBIST Pascale**
adjoint administratif de 1e classe, MAIRIE DE SAINT BRICE SOUS FORET
demeurant Résidence la Fontaine à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur VERHELST Pascal**
rédacteur, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 4 rue Albert Jerouville au LE PLESSIS BOUCHARD
- **Madame VERNIZEAU Sylvie**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 10 rue du merisier au PUISEUX EN FRANCE
- **Madame VERRES Marthe**
infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 71 av Pierre Koenig à SARCELLES
- **Madame VILNA Julie**
adjoint technique de 1e classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 10 av du connétable à ECOUEN
- **Monsieur VINCONNEAU Thierry**
adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE D ENGHEN LES BAINS
demeurant 30 rue Louis Delamarre à ENGHEN LES BAINS
- **Madame VOELTZEL Michelle née BAILLY**
animateur, MAIRIE BOUFFEMONT
demeurant 6 allée de la fraternité à BOUFFEMONT

- Madame **VUAROQUEAUX Elisabeth née GIRARD**
adjoint technique de 1^e classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 4 chemin des prieurs au THILLAY
- Madame **WUILQUE Danielle née ALEXIS**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE SAINT GRATIEN
demeurant 10 rue du clos Saint Paul à SAINT GRATIEN

Article 3: La médaille d'OR d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

- Monsieur **ABDOUL Kadar**
agent de maîtrise, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 28 rue des berces à SARCELLES
- Madame **ABGRALL Annie**
attaché, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 10 rue Jean-Baptiste Légrandre à SAINT GRATIEN
- Madame **ADJEDJ Brigitte née GUEDJ**
aide soignante, HOPITAL HAUTVAL ADELAIDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 1 rue Claude Monnet à GARGES LES GONESSE
- Monsieur **APPAOO Athanase**
ACH, CENTRE.HOSPITALIER DU KREMLIN BICETRE
demeurant 29 rue Saint Charles à GOUSSAINVILLE
- Monsieur **ARRAR Saïd**
agent de maîtrise, MAIRIE D AULNAY SOUS BOIS
demeurant 52 allée du milieu à MARLY LA VILLE
- Madame **ATTIA Ghislaine née FAURE**
manipulateur médical, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 11 rue Paul Elouard à PARMAIN
- Madame **AVRAULT Christine née SOULEILLE**
technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 5 impasse du petit Morin à GONESSE
- Madame **BARBE-BUFFIERE Christine née BARBE**
adjoint administratif de 1^e classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant 9 rue Louis Choix à GARGES LES GONESSE
- Monsieur **BELMOULOU Chouki**
adjoint technique de 1^e classe, MAIRIE de GONESSE
demeurant 40 rue Marat à ARNOUVILLE

- **Monsieur BENESTY Jacques**
aide soignante, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 11 rue des fossettes à DOMONT

- **Monsieur BENSALÈM Serge**
agent de maîtrise, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE
demeurant 16 rue Lazare Carnot à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur BENSSE Jacques**
agent de maîtrise, MAIRIE DE SOISY SOUS MONTMORENCY
demeurant 35 rue du Docteur Schweitzer à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame BIGNOTTI Brigitte**
conservateur territorial des bibliothèques en chef, MAIRIE DE BOBIGNY
demeurant 12 rue Roger Dehasque à ARNOUVILLE

- **Monsieur BLARD Henry**
maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 11 parc d'Orgement à GONESSE

- **Madame BOURGEOIS Célestine**
infirmière, HOPITAL HAUTVAL ADELAÏDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 5 rue Jean Cocteau à VILLIERS LE BEL

- **Madame BOURGOIN Françoise**
auxiliaire puériculture, CENTRE HOSPITALIER DU KREMLIN-BICÊTRE
demeurant 12 av de la haute grève à FOSSES

- **Monsieur BRION Laurent**
agent de maîtrise, MAIRIE DE SURVILLIERS
demeurant 15 rue du gué à SURVILLIERS

- **Madame BROTONNE Chantal née CHATON**
aide soignante, HOPITAL HAUTVAL ADELAÏDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 2 rue de l'avenir au LE MESNIL AUBRY

- **Madame CAGNIET Martine née ROZYCKI**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 26 route départementale 922 à BELLEFONTAINE

- **Madame CAQUELARD Christine**
maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE.
Demeurant 62 square de la Garenne à GONESSE

- **Madame CHAUVEAU Sylvie**
adjoint administratif de 2^e classe, MAIRIE DE BAGNOLET
demeurant 37 rue d'Antilly à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur CLEF Patrick**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 2 place de Richebourg à SARCELLES

- **Monsieur CORDIER Jean-Jacques**
agent de maîtrise, MAIRIE de GROSLAY
demeurant 96 rue des carrières à GROSLAY

- **Monsieur COTTEREAU Jean- Louis**
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE DE DEUIL LA BARRE
demeurant 31 allée Paul Verlaine à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame COURTOIS Francette**
auxiliaire de puériculture, MAIRIE de SAINT DENIS
demeurant Rue des 3 noyers Chardonnerettes à SARCELLES

- **Madame DAUTIER Michelle née HEDOUX**
rédacteur, EPT PLAINE COMMUNE de SAINT DENIS.
demeurant 6 rue Jules Vernes à LUZARCHES

- **Monsieur DAVID Philippe**
professeur d'enseignement artistique, COMMUNAUTE D AGLOMERATION PARIS
SACLAY
demeurant 55 rue de la cailleà SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame DAYA Jarina**
manipulatrice en radiologie, HOPITAL SAINT-LOUIS de PARIS
demeurant 5 rue des acacias GARGES LES GONESSE

- **Madame DE MAREZ Murielle**
secrétaire administrative médical, HOPITAL SAINT-LOUIS de PARIS
Demeurant 4 rue des poiriers à DOMONT

- **Monsieur DESIREE José**
aide soignante, HOPITAL HAUTVAL ADELAIDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 24 rue du chemin vert à SARCELLES

- **Monsieur DOMINGUEZ Marc**
rédacteur, MAIRIE de GONESSE
demeurant 8 av Danton à ARNOUVILLE

- **Madame DRUART Jeannine née AISSANI**
rédacteur, MAIRIE de FOSSES
demeurant 26 av Henri Dunant à FOSSES

- **Madame DUBOIS-ORANGER Dominique née DUBOIS**
ATSEM, MAIRIE DE SARCELLES
Demeurant 12 rue Claude Delvincourt à SARCELLES

- **Madame DURIVAU Maryvonne née CHRISTINE**
infirmière, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
Demeurant 51 rue de Bonn à LOUVRES

- **Madame DUTREY Agnès née ZANN**
infirmière, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE - F. WIDAL de PARIS
demeurant 5 rue Auguste Rodin à ECOUEN

- **Monsieur FALAIZEAU Benoit**
agent de maîtrise, MAIRIE de MONTMORENCY
demeurant 4 impasse l'Orme aux roses à MAFFLIERS

- **Madame FLOUQUET Claudine**
adjoint administratif, HOPITAL TENON de PARIS
demeurant 1 allée Charles Garnier à BOUFFEMONT

- **Madame FORDANT Marie-Thérèse**
ASHQ, HOPITAL BICHAT de PARIS
demeurant 23 rue des Raguenets à ST GRATIEN
- **Monsieur GABELUS Laurent**
aide soignant, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE-F. WIDAL de PARIS
demeurant 5 place du bois joli à VILLIERS LE BEL
-
- **Monsieur GANDEGA Diade**
adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 2 rue Chauvrat à GONESSE
- **Monsieur GAUDIN Pascal**
agent de maîtrise, MAIRIE de PERSAN
demeurant 62bis av Raspail à DOMONT
- **Monsieur GENET-BARRIAUX Pascal**
technicien, MAIRIE de MONTMORENCY
demeurant 2 rue Renaud à MONTMORENCY
- **Madame GHOUNARIS Malika née ISSAAD**
adjoint administratif de 2^e classe, MAIRIE D'ARNOUVILLE
demeurant 29 rue de Bordeaux à ARNOUVILLE
- **Madame GRENIER VASSEL Martine née GRENIER**
cadre, HOPITAL SAINT-LOUIS de PARIS
demeurant 11 av de la Paix à SARCELLES
- **Monsieur GUEY Pascal**
technicien de 2^e classe, MAIRIE DE SOISY SOUS MONTMORENCY
demeurant 3 av Victor à MARGENCY
- **Madame GUILBERT Dominique**
médecin, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 11 rue Jean- Jacques Rousseau à MONTMORENCY
- **Monsieur HACHEM Mohamed**
technicien de 1^e classe, MAIRIE DE GARGES LES GONESSE
demeurant Av Frédéric Joliot Curie à GARGES LES GONESSE
- **Madame HOANG-VAN Claudine**
adjoint administratif de 2^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 73 av Pierre Koenig à SARCELLES
- **Madame HOLLEVILLE Sylvie**
attaché, MAIRIE EPINAY SUR SEINE
demeurant 5 rue des poiriers à DOMONT
- **Monsieur KADDOUR Djamel**
agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT GRATIEN
demeurant 14 rue des Cressonnières à SAINT GRATIEN
- **Madame LAURENT Cyrellienne**
ASHQ, HOPITAL HAUTVAL ADELAIDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 6 rue Ambroise Paré à GARGES LES GONESSE

- **Madame LEGRAND Catherine née GODARD**
infirmière, HOPITAL SIMONE VEIL D'EAUBONNE
demeurant 5 rue du champ Barbier à GROSLAY
- **Monsieur LESQUIER Thierry**
maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 36 av Pierre Koenig à SARCELLES
- **Madame LEVANNIER Eliane née EMROT**
aide soignante, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 3 rue Jean Cocteau à VILLIERS LE BEL
- **Madame LEYDER Catherine**
auxiliaire de puériculture, MAIRIE D'ARNOUVILLE
demeurant 25 rue Guynemer à LE THILLAY
- **Monsieur LOVIGNY Guy**
adjoint technique de 2° classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 14 rue Henri Dunant à DEUIL LA BARRE
- **Madame MADDALON Anna née MISTRETTA**
attaché, MAIRIE de ROISSY EN FRANCE
demeurant 2 place Sainte Thérèse à MONTMAGNY
- **Madame MARIE Michele née CABANOT**
manipulateur médical, ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS
demeurant 20 rue Charles Gabel à SURVILLIERS
- **Monsieur MARQUET Jean-Claude**
technicien de 1e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 13 allée du 19 mars 1962 à SARCELLES
- **Madame MILLOUR Reine née RIVIERE**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 28 square de Cherbourg à LOUVRES
- **Monsieur MIRANNE Simon**
aide soignant, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 3 rue Fernando Pessoa à GONESSE
- **Monsieur MUSSARD Joseph**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE DE SOISY SOUS MONTMORENCY
demeurant 13 allée des cèdres à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame OURAMTANE Isabelle**
assistante spécialisée des bibliothèques et musées, MAIRIE de PARIS
demeurant 46 boulevard Montaigne à SARCELLES
- **Madame PAJAK Véronique**
attaché, MAIRIE D'AULNAY SOUS BOIS
demeurant 42 rue des brûlis à CHAUMONTEL
- **Monsieur PETER Max**
adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de PARIS
demeurant 10 rue des carrières à MONTMAGNY

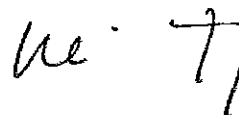
- Madame **PHOUDIAH Aline née GOAS**
aide soignante, HOPITAL HAUTVALADELAIDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 60 av du 8 mai 1945 à VILLIERS LE BEL
- Monsieur **PIETTON Dominique**
aide soignant, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 26 rue du chateau à GROSLAY
- Madame **PROSPERIN Roseline née MERRIFIELD**
aide soignante, HOPITAL BICHAT de PARIS
demeurant 4 av du foyer à SARCELLES
- Madame **PRYSTOJ Christine**
adjoint administratif de 1e classe, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 2 rue Pasteur à GONESSE
- Madame **RAZAFIMANDRANTO Dominique**
adjoint administratif de 2e classe, HOPITAL BEAUJON de COLOMBES
demeurant 13 rue de la gare à DEUIL LA BARRE
- Monsieur **REGAERT Bruno**
agent de maîtrise, MAIRIE LE THILLAY
Demeurant 7 bis rue de Paris à VAUDHERLAND
- Madame **REMONDIN Bernadette née BOURNON**
assistant socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 2 place Auguste Renoir à SOISY SOUS MONTMORENCY
- Monsieur **RILCY Crépin**
aide soignante, HOPITAL HAUTVALADELAIDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 3 av du 8 mai 1945 à VILLIERS LE BEL
- Madame **RIO Brigitte née DESHAIES**
éducateur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 9 rue de Verdun à BELLOY EN FRANCE
- Madame **RIVET Sylvie née SOUDAIN**
adjoint administratif, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F. WIDAL de PARIS
demeurant 3 résidence les longues à DOMONT
- Monsieur **ROMAC Vincent**
technicien de 1e classe, HOPITAL HAUTVALADELAIDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 6 rue de la Viosne à GONESSE
- Madame **RUDENT Claudine**
technicien de 1e classe, MAIRIE D'EZANVILLE
demeurant 3 allée du muguet à EZANVILLE
- Madame **SANCHO Marie-Christine**
aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 30 av du 8 mai 1945 à GARGES LES GONESSE
- Monsieur **SERCIEU André**
infirmier, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 4 rue Pomponn à VILLIERS LE BEL

- Madame SEVESTRE Béatrice née MAGNIEN
adjoint administratif de 1e classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS
demeurant 103 av des 10 arpents à VEMARS
- Monsieur SOULAIN Yves
adjoint technique de 1e classe, MAIRIE DE SOISY SOUS MONTMORENCY
demeurant 2 rue Blériot à SOISY SOUS MONTMORENCY
- Monsieur SULTY Roger
infirmier, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 2 place du gros caillou à VILLIERS LE BEL
- Madame TELUSSON Marie Danielle née JULENON
ASHQ, HOPITAL HAUTVAL ADELAIDE DE VILLIERS LE BEL
demeurant 21 rue Romy Schneider à GOUSSAINVILLE
- Madame TENKORANG Annie née LUDON
infirmière, HOPITAL HAUTVAL ADELAIDE DE VILLIERS LE BEL
demeurant 38 rue de Paris à MOISSELLES
- Monsieur TRICOT Serge
maître ouvrier, HOPITAL HAUTVAL ADELAIDE de VILLIERS LE BEL
demeurant 21 rue du Chef de Ville à JAGNY SOUS BOIS
- Monsieur TROGNON Alain
adjoint technicien de 2^e classe, MAIRIE de BOUFFEMONT
demeurant 6 allée des bleuets à BOUFFEMONT
- Monsieur TUHEILLE Bruno
adjoint technique de 1e classe, ETABLISSEMENT DES MUSEES de PARIS
demeurant 128 rue d'Emont à SAINT GRATIEN
- Madame VERDU Huguette
technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 63 av Pierre Semard à VILLIERS LE BEL
- Madame VERON Brigitte née BLANCHET
infirmière, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
demeurant 1 rue Jules Vincent à GROSLAY
- Madame VIRALDE Marie-Rose née BARONCE
maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE
demeurant 28 av de la commune de Paris à GARGES LES GONESSE
- Madame WAKSBERG Jocelyne
adjoint administratif de 2^e classe, MAIRIE DE SARCELLES
demeurant 1 square Paul Elouard à SAINT BRICE SOUS FORET
- Madame WETTLING Anne-Claire née GAUVRIT
assistante d'enseignement artistique, MAIRIE de SAINT BRICE SOUS FORET
demeurant 7 bis av marchand à MONTMORENCY

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Sarcelles, le 26 décembre 2016

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Sarcelles



Denis DOBO-SCHOENENBERG



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE n°223 accordant la Médaille d'Honneur Agricole

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la Médaille d'Honneur Agricole ;

VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole ;

VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU le Décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole ;

A l'occasion de la promotion du **01 janvier 2017** ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles,

ARRETE

Article 1 : La Médaille d'Honneur Agricole VERMEIL est décernée à :

- Madame **BARBE** Isabelle née **RISSOLIN**
employée de Banque, CREDIT AGRICOLE
demeurant 12 rue du Bel Air à GROSLAY
- Monsieur **BLONDEL** Jean-Pierre
expert conseil immobilier, CREDIT AGRICOLE
demeurant 12 rue Charles Baudelaire à MONTMAGNY

Article 2 : La Médaille d'Honneur Agricole OR est décernée à :

- Madame **BARRAU** Fabienne née **POLLIN**
chargée d'études, CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALISATION SOCIALE AGRICOLE
demeurant 48 rue Victor Hugo à ECOUEN
- Monsieur **BLONDEL** Jean-Pierre
expert conseil immobilier, CREDIT AGRICOLE
demeurant 12 rue Charles Baudelaire à MONTMAGNY

- Monsieur **BLONDEL Jean-Pierre**
expert conseil immobilier, CREDIT AGRICOLE
demeurant 12 rue Charles Baudelaire à MONTMAGNY

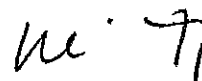
Article 3 : La Médaille d'Honneur Agricole GRAND OR est décernée à :

- Madame **BURLOT Annick née TROUSSU**
assistante , GROUPAMA
demeurant 66 rue de Paris à CHAUMONTEL

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Sarcelles, le 26 décembre 2016

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Sarcelles



Denis DOBO-SCHOENENBERG



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction

Bureau de direction

ARRETE n°13857 donnant subdélégation de signature de gestion globale aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise,

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 26 janvier 2015 portant nomination de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 1er mars 2015 ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 31 juillet 2015 portant nomination de Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directrice départementale adjointe des territoires du Val-d'Oise à compter du 1er septembre 2015

VU l'arrêté n°2010-095 du 30 juin 2010 modifié, portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°16075 du 28 juillet 2016 donnant délégation de signature à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise pour la gestion globale.

ARRETE

Article 1 : En application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, subdélègue sa signature à :

Mme Sylvie PIERRARD, directrice départementale des territoires adjointe, à l'effet de signer l'ensemble des actes, documents et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Mme Dominique PETIGAS-HUET, adjointe au directeur départemental des territoires, à l'effet de signer l'ensemble des actes, documents et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de délégation de signature conférée à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions pour les domaines visés à l'article 1 qui relèvent de leurs compétences, aux agents et fonctionnaires chefs de service désignés ci-après :

- ✓ **Mme Élisabeth VANINI**, secrétaire générale pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1./ 1.1.2 / 1.2 / 1.3

- ✓ **Mme Françoise SUTRA**, responsable du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement durable pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 1.1.1. - pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant, l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps, l'octroi des autorisations d'absence (à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical), les ordres de mission et état de frais produits
 - ✓ 1.1.2.4
 - ✓ 5.1 et 5.2 et 5.3.2
 - ✓ 5.4
 - ✓ 5.5.
 - ✓ 5.7.4
 - ✓ 5.8
 - ✓ 8

- ✓ **Mme Myriam BOMPAIS ABDREBBI**, responsable du Service d'Aménagement Territorial pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 1.1.1. - pour l'octroi des congés annuels et garde d'enfant, l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps, l'octroi des autorisations d'absence (à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical), les ordres de mission et état de frais produits
 - ✓ 1.1.2.4
 - ✓ 2.2
 - ✓ 4.1.8.6
 - ✓ 5.1 et 5.2
 - ✓ 5.4.1
 - ✓ 15.6

- ✓ **M. Alain CLEMENT**, responsable du Service de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1. - pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant, l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps, l'octroi des autorisations d'absence (à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical), les ordres de mission et état de frais produits
 - ✓ 1.1.2.4
 - ✓ 10
 - ✓ 11
 - ✓ 12.2/ ; 12/3 ; 12./4
 - ✓ 13
 - ✓ 14
 - ✓ 15
 - ✓ 16.1 ; 16.2

✓ **Mme Josette DEROUX**, responsable du Service de l'Habitat de la Rénovation Urbaine et du Bâtiment pour ce qui concerne les domaines

✓ 1.1.1. - pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant, l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps, l'octroi des autorisations d'absence (à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical), les ordres de mission et état de frais produits

✓ 1.1.2.4

✓ 4

✓ 8

En cas d'absence ou d'empêchement des agents ou de l'un des chefs de service susmentionnés, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par son adjoint (Céline LEMAIRE, Sandrine SAINT-DENIS, Régis BERTRAND, Michel POLI, Christophe MALGLAIVE, Olivier GAUDRON, Clément POINT, Stéphane BAUDEMONT) ou indifféremment par l'un des autres chefs de service de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise.

Article 3 : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de délégation de signature conférée à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions pour les domaines visés à l'article 1 qui relèvent de leurs compétences, aux agents et fonctionnaires chefs de bureaux, de pôle ou de missions désignés ci-après :

✓ **Mme Isabelle DAZY**, responsable du Pôle Moyens et Comptabilité au SG pour ce qui concerne le domaine :

✓ 1.3

✓ **M. Bernard DELTRUC**, responsable du Pôle Autorisation d'Urbanisme au SAT pour ce qui concerne les domaines :

✓ 5.1/5.2/

✓ 15.6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DELTRUC, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par, M. Didier MOREAU ou M. Jean COURBARIAUX

✓ **Mme Marlène LEROY**, chargée de mission publicité pour ce qui concerne le domaine :

✓ 15.6

✓ **Mme Nathalie BEQUET**, responsable du Pôle Parc Social pour ce qui concerne les domaines :

✓ 4.1.7

Signature des conventions.

✓ 4.1.8.2/

Autorisation de transformation et de changement d'affectation de locaux : article L631-7 du CCH.

✓ 4.1.8.3/

Accord préalable et décisions définitives pour l'attribution du label Haute Isolation et de label confort acoustique (arrêtés du 4 novembre 1980 et du 10 février 1972).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BEQUET, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par Mme Valérie TOUREILLE.

✓ **M. Nicolas GERARD**, responsable du Pôle Parc Privé pour ce qui concerne les domaines :

✓ 4.1.6 / PAH

✓ 4.1.8.2/

Autorisation de transformation et de changement d'affectation de locaux : article L 631-7 du CCH.

✓ 4.1.8.4/

Liquidation et mandatement des primes de déménagement et de réinstallation : (article L631-6 à L631-11 du code de la construction et de l'habitation).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas GERARD, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par Mme Christine DELTRUC

✓ **M. Alain DEZELUT**, responsable du Pôle Accessibilité et Qualité de la Construction, pour ce qui concerne les domaines :

✓ 4.1.8.2/

Autorisation de transformation et de changement d'affectation de locaux : article L 631-7 du CCH.

✓ 4.3.1 Dérogation - Article L. 111-7-3 du CCH

Signature des arrêtés de dérogation (articles R 111-18-3 , R 111-18-7, R 11-18-10, R 111-19-6 et R 11-19-10 du code de la construction et de l'habitation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEZELUT, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par M. Didier GILLE.

✓ **M. Régis BERTRAND**, responsable du Pôle Études et Aménagement durable pour ce qui concerne les domaines :

✓ 1.1.1 pour les personnels de catégorie A de son pôle uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant

✓ 4.1.8.6

✓ 5.5

✓ 5.7.4

✓ **Mme Annick ALLICO**, responsable du Pôle Urbanisme pour ce qui concerne les domaines :

✓ 5.1/5.2

✓ 5.3.2

✓ 5.8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick ALLICO, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par Mme Martine PREVAUTEL, responsable de la mission application du droit des sol, Mme Emmanuelle GIROUX, responsable de la mission fiscalité et Mme Sandrine SOARES, responsable de la mission plans locaux d'urbanisme.

✓ **M. Alain L'HARIDON**, responsable du pôle Risques, Énergie et Bruit pour ce qui concerne le domaine

✓ 5.4

✓ **Mme Frédérique JOSON**, responsable de la Mission Immobilier Foncier et Procédures au Pôle Études et Aménagement Durable pour ce qui concerne le domaine :

- ✓ 5.5
- ✓ 5.7.4

✓ **Mme Sophie LEDOUX**, responsable du Pôle Économie Agricole, Forêt et Chasse pour ce qui concerne les domaines :

- ✓ 10
- ✓ 11
- ✓ 14

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LEDOUX, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par son adjointe, Mme Anaïs SEBBAH.

✓ **Mme Marie-Laure LE GALL**, adjointe au responsable du Pôle Environnement pour ce qui concerne les domaines :

- ✓ 15.1.5
- ✓ 15.1.6
- ✓ 15.1.7
- ✓ 15.2 à 15.5
- ✓ 15.6.1
- ✓ 15.6.2
- ✓ 15.6.3

✓ **Mme Catherine MENNETRIER-VALETTE**, adjointe au responsable du pôle Eau et responsable de l'unité police de l'eau, des milieux aquatiques et pêche pour ce qui concerne les domaines :

- ✓ 13.1 à 13.3
- ✓ 13.5 à 13.11

Article 4 : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de délégation de signature conférée à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, subdélégation est donnée, aux chefs de pôles, de bureaux, de projets ou de subdivisions désignés ci-après pour ce qui concerne l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant, l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps, l'octroi des autorisations d'absence (à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical), les ordres de mission et état de frais produits des agents titulaires et non titulaires, placés sous leur autorité :

- ✓ M. Eric PETCHINIOUCK, responsable du Bureau de Direction,
- ✓ Mme Sylvie GERBER, responsable du Bureau de la Valorisation de l'Action Territoriale,
- ✓ M. Fabrice HERVAN, responsable du Pôle Géomatique, Bureau de Valorisation de l'Action Territoriale,
- ✓ M. Éric LECLERC, adjoint au responsable du Pôle Géomatique Bureau de Valorisation de l'Action Territoriale,
- ✓ M. Olivier GAUDRON, adjoint au chef de Service de l'Habitat, de la Rénovation Urbaine et du Bâtiment, en charge de la Rénovation Urbaine,

- ✓ Mme Nadia GOMONT, responsable du Pôle des Politiques de l'Habitat,
 - ✓ M. Clément POINT, responsable du Pôle Rénovation Urbaine
 - ✓ M. Nicolas GERARD, responsable du Pôle Parc Privé
 - ✓ Mme Christine DELTRUC, adjointe au responsable du Pôle Parc Privé
 - ✓ Mme Nathalie BEQUET, responsable du Pôle Parc Social
 - ✓ Mme Valérie TOUREILLE, adjointe à la responsable du Pôle Parc Social
 - ✓ M. Alain DEZELUT chargé du Pôle Accessibilité et Qualité de la Construction,
 - ✓ M. Didier GILLE, adjoint au responsable du Pôle Accessibilité et Qualité de la construction
 - ✓ Mme Isabelle DAZY, responsable du Pôle Moyens et Comptabilité,
-
- ✓ M. Régis BERTRAND, responsable du Pôle Études et Aménagement durable
 - ✓ M. Alain L'HARIDON, responsable du Pôle Risques et Bruit,
 - ✓ M. Emmanuel FEREY, adjoint au responsable du Pôle Risques et Bruit
 - ✓ Mme Annick ALLICO, responsable du Pôle Urbanisme,
 - ✓ Mme Emmanuelle GIROUX, responsable de la Mission Fiscalité,
 - ✓ Mme Tamara MARTINEL, adjointe à la responsable de la Mission Fiscalité
 - ✓ Mme Martine PREVAUTEL, responsable de la Mission Application du Droit des Sols (ADS),
 - ✓ Mme Sandrine SOARES, responsable de la Mission Plans Locaux d'Urbanisme,
 - ✓ M. Sébastien LY VAN TU, responsable de la Mission Évaluation Environnementale et Paysage,
 - ✓ Mme Nathalie COQUILLON, responsable de la Mission Analyse Territoriale et Schémas Directeurs,
 - ✓ Mme Frédérique JOSON, responsable de la Mission Immobilier, Foncier et Procédures,
 - ✓ Mme Géraldine FRAMERY-BOURSE, adjointe à la responsable de la Mission de l'Immobilier, Foncier et Procédures,
 - ✓ M. Alexis LEPINAY, responsable de la Mission Aménagement Economie et Déplacements,
 - ✓ M. Dominique GONÇALVES, Adjoint au responsable de la Mission Aménagement Economie et Déplacements,
-
- ✓ Mme Sophie LEDOUX, responsable du pôle Economie Agricole, Forêt et Chasse,
 - ✓ Mme Anaïs SEBBAH, adjointe au responsable du Pôle Economie Agricole, Forêt et Chasse
 - ✓ Mme Marie-Laure LE GALL, adjointe au responsable du pôle Environnement,
 - ✓ Mme Catherine MENNETRIER-VALETTE, adjointe au responsable du Pôle Eau,
-
- ✓ M. Mimoun EL MEDIONI, responsable du Bureau de l'Education Routière,
-
- ✓ M. Jean COURBARIAUX, chargé de mission dédié plaine de Pierrelaye
 - ✓ M. Djafar BEDRANE, chargé de conseil aux territoires,
 - ✓ M. Michel CIVINO, chef de projets Aménagement et Planification,
 - ✓ M. Didier MOREAU, chargé de conseil aux territoires,
 - ✓ M. Fabien NOYE, chargé de mission territoriale
 - ✓ Mme Fanny HERAUDEAU, chargée de mission territoriale,
 - ✓ M. Jean-François BAUFILS, chargé de mission territoriale
 - ✓ M. Eric SAUDRAIX, chargé de mission territoriale
 - ✓ Mme Marlène LEROY, chargée de mission publicité
 - ✓ M. Bernard DELTRUC, responsable du Pôle Autorisations d'urbanisme,
 - ✓ Mme Inès PLUSTACHE, adjointe au responsable du pôle Autorisations d'urbanisme,

Article 5 : M. le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Le directeur départemental des territoires
du Val-d'Oise,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Eric CAMBON de LAVALETTE

Fait à Cergy Pontoise, le - 9 FEV. 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction

Bureau de direction

ARRÊTÉ n° 13858 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué en matière de comptabilité aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise,

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics et notamment son article 5 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 26 janvier 2015 portant nomination de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 1^{er} mars 2015 ;

VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 1990 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité du ministère de l'environnement pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 modifié, portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés des 18 juin et 25 octobre 2005 ;

VU la circulaire n° CD 0415 du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 28 janvier 1983,

VU l'arrêté préfectoral n°2010-095 du 30 juin 2010 modifié, portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°16036 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire des budgets des ministères.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, subdélègue sa signature à :

Mme Sylvie PIERRARD, directrice départementale des territoires adjointe,

Mme Dominique PETIGAS-HUET, adjointe au directeur départemental des territoires,

pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses, imputées sur les programmes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°16036 du 2 mai 2016.

Article 2 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- * les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,
- * les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,

aux fonctionnaires désignés ci-dessous :

Mme Françoise SUTRA, responsable du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable,
Mme Sandrine SAINT-DENIS, adjointe à la responsable du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable,
M. Régis BERTRAND, adjoint à la responsable du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable,

M. Alain CLEMENT, chef du Service Agriculture, Forêt et Environnement,

M. Michel POLI, adjoint au chef du Service Agriculture, Forêt et Environnement,
Mme Josette DEROUX, responsable du Service de l'Habitat, de la Rénovation Urbaine et du Bâtiment,
M. Olivier GAUDRON, adjoint au responsable du Service de l'Habitat, de la Rénovation Urbaine et du Bâtiment, chargé de la rénovation urbaine
M. Clément POINT, responsable du Pôle Parc Privé du Service de l'Habitat, de la Rénovation Urbaine et du Bâtiment,

Mme Élisabeth VANINI, Secrétaire Générale,
Mme Céline LEMAIRE, Adjointe à la Secrétaire Générale,

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des fonctionnaires sus-mentionnés, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée indifféremment par l'un des autres chefs de service ou adjoints aux chefs de service de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les pièces justificatives qui accompagnent les propositions d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré,
 - * les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 10 000 euros HT,
 - * les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,
- aux fonctionnaires désignés ci-dessous :

M. Eric PETCHINIOUCK, responsable du Bureau de Direction,
Mme Nathalie BEQUET, responsable du Pôle Parc Social,
Mme Valérie TOUREILLE, adjointe à la responsable du Pôle Parc Social
M. Mimoun EL MEDIONI, responsable du Bureau de l'Education Routière,
Mme Isabelle DAZY, responsable du Pôle Moyens et Comptabilité

Article 4 : sur proposition des subdélégataires visés à l'article 1, sous le contrôle et la responsabilité des subdélégataires mentionnés aux articles 1 ou 2 ou 4, et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des marchés à procédure adaptée. La liste des titulaires de ces habilitations est tenue à jour par le secrétariat général de la DDT du Val-d'Oise.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée à :

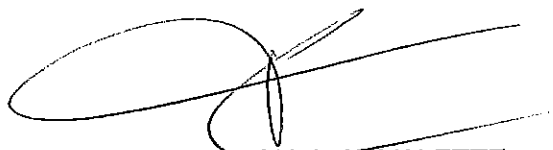
Mme Élisabeth VANINI, Secrétaire Générale,
Mme Céline LEMAIRE, Adjointe à la Secrétaire Générale,
Mme Isabelle DAZY, responsable du Pôle Moyens et Comptabilité
Mme Nathalie BEQUET, responsable du Pôle Parc Social,
Mme Valérie TOUREILLE, adjointe à la responsable du Pôle Parc Social
Mme Maud CAROUGE, Chargée de la Mission GPEC et de la Formation Professionnelle (*Chorus DT*),
Mme Delphine LE CARS, Gestionnaire missions et déplacements (*Chorus DT*),
Mme Eveline VEGA, Gestionnaire budgétaire au Pôle Moyens et Comptabilité, (*Chorus DT*),
Mme Virginie FOSSE, Gestionnaire budgétaire au Pôle Moyens et Comptabilité, (*Chorus DT*),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les fiches événement CHORUS liées aux opérations comptables auprès du contrôleur financier déconcentré,
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 6 : M. le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Le directeur départemental des territoires,
du Val-d'Oise,



Eric CAMBON de LAVALETTE

Fait à Cergy Pontoise, le **- 9 FEV. 2017**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction

Bureau de direction

ARRÊTÉ n° 13859 donnant subdélégation de signature pour mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés et signer les marchés aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions de services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 26 janvier 2015 portant nomination de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 1er mars 2015 ;

VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 1990 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010-095 du 30 juin 2010 modifié, portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16037 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, pour mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés et signer les marchés ;

VU l'arrêté préfectoral n°16036 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire des budgets des ministères ;

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Eric CAMBON de LAVALETTE directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, subdélègue sa signature dans la limite de leurs attributions et des plafonds fixés par la réglementation et des arrêtés préfectoraux susvisés, à Mme Sylvie PIERRARD, directrice départementale des territoires adjointe, Mme Dominique PETIGAS-HUET, adjointe au directeur départemental des territoires en ce qui concerne :

- a) la passation de tous contrats relatifs à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier, ainsi que des matériels des services de l'État,
- b) l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses sur les crédits des ministères concernés, et leurs pièces justificatives, ainsi que toutes les pièces relatives aux recettes,
- c) tous les actes, documents, correspondances, décisions administratives relatives à la passation des marchés, dans la limite du visa préalable prévu aux arrêtés préfectoraux susvisés,
- d) tous les documents de liaison individuels et collectifs précisant le mandatement des rémunérations et de leurs accessoires sans ordonnancement préalable servis aux fonctionnaires et agents civils de l'État en fonction dans la DDT,

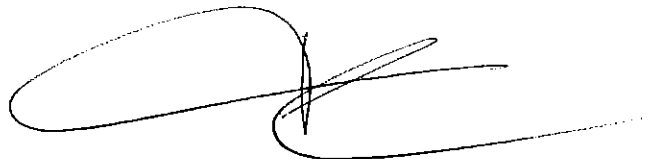
et à ses collaborateurs, dans les limites de leurs attributions et des plafonds fixés par la réglementation aux fonctionnaires désignés ci-après :

- Mme Élisabeth VANINI, Secrétaire Générale, en ce qui concerne les points a,b,c,d
- Mme Céline LEMAIRE, Adjointe à la secrétaire générale, en ce qui concerne les points a,b,c,d
- Mme Isabelle DAZY, Responsable du Pôle Moyens et Comptabilité, en ce qui concerne les points a,b,c,d

S'il est lui-même absent ou empêché, à l'effet de signer les documents visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral 16037 du 2 mai 2016.

Article 2 : M. le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Le directeur départemental des territoires
du Val-d'Oise,



Eric CAMBON de LAVALETTE

Fait à Cergy Pontoise, le - 9 FEV. 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction

Bureau de direction

ARRETE n° 13860 donnant subdélégation de signature pour les conventions relatives aux prêts destinés aux formations à la conduite de véhicules et à la sécurité routière aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise,

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 26 janvier 2015 portant nomination de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 1er mars 2015 ;

VU l'arrêté n° 2010-095 en date du 30 juin 2010 modifié, portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°16033 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, pour les conventions relatives aux prêts destinés aux formations à la conduite de véhicules et à la sécurité routière.

ARRETE

Article 1 : En application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires, subdélègue sa signature à Mme Sylvie PIERRARD, directrice départementale des territoires adjointe et à Mme Dominique PETIGAS-HUET, adjointe au directeur départemental des territoires, s'il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral 16033 du 2 mai 2016.

Article 2 : M. le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Le directeur départemental des territoires du
Val-d'Oise,

Eric CAMBON de LAVALETTE



Fait à Cergy-Pontoise, le - 9 FEV. 2017



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction

Bureau de direction

**ARRÊTÉ 13861 donnant subdélégation de signature
pour la gestion globale du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)
aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE,
directeur départemental des territoires du Val-d'Oise,**

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 26 janvier 2015 portant nomination de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 1er mars 2015 ;

VU l'arrêté n°2010-095 du 30 juin 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°16034 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, pour la gestion globale du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

ARRETE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, subdélègue sa signature :

pour tous les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°15-099 du 2 mars 2015 à :

- ✓ Mme Sylvie PIERRARD, directrice départementale des territoires adjointe,
- ✓ Mme Dominique PETIGAS-HUET, adjointe au directeur départemental des territoires,

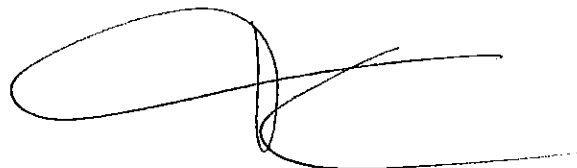
pour tous les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°16034 du 2 mai 2016 sauf l'arrêté attributif de la subvention à :

- ✓ Mme Françoise SUTRA, chef du service de l'urbanisme et de l'aménagement durable,
- ✓ Mme Sandrine SAINT-DENIS, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de l'aménagement durable,
- ✓ M. Régis BERTRAND, adjoint au chef du service de l'urbanisme et de l'aménagement durable
- ✓ M. Alain L'HARIDON, responsable du Pôle Risques et Bruit,
- ✓ M. Emmanuel FERÉY, adjoint au responsable du Pôle Risques et Bruit

si, il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 16034 du 2 mai 2016.

Article 2 : M. le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Le directeur départemental des territoires
du Val-d'Oise,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Eric CAMBON de LAVALETTE

Fait à Cergy Pontoise, le - 9 FEV. 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

09 FEV. 2017

Direction

Bureau de direction

ARRETE n°13863 donnant subdélégation de signature de la Présidente du Conseil régional dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France aux collaborateurs de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le règlement (CE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

VU le règlement (CE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune ;

VU le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP et Fonds de cohésion) ;

VU le règlement (CE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4151-1 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 78 ;

VU le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le décret n° 2015-229 du 27 février 2015 relatif à la mise en œuvre des Programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;

VU l'arrêté n° 13-73 du 13 juin 2013 fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région Île-de-France ;

VU le Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015 ;

VU le Cadre national approuvé par la Commission européenne pour validation le 2 juillet 2015 ;

VU l'arrêté n°16-318 du 31 octobre 2016 de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France portant délégation de signature au Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France ;

VU la délibération n°CR 08-14 du 14 février 2014 approuvant la convention établie entre la Région Île-de-France, l'Agence de services et de paiement et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n° 1310/2013 concernant la politique de développement rural dans la région Île-de-France pour la programmation 2014-2020 ;

VU la délibération n°CR 08-14 du 13 février 2014 demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération n° CP 15-117 du 29 janvier 2015 approuvant la convention établie entre la Région Île-de-France, l'Agence de services et de paiement et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 concernant la politique de développement rural dans la région Île-de-France pour la programmation 2014-2020 ;

VU la délibération n° CP 15-117 du 29 janvier 2015 approuvant la convention établie entre la Région Île-de-France et la Préfecture du Val-d'Oise relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise pour la période de programmation 2014-2020 ;

VU la convention du 13 mars 2015 établie entre la Région Île-de-France, et la Préfecture du Val-d'Oise relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise pour la période de programmation 2014-2020 ;

VU l'arrêté 2010-095 du 30 juin 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Abrogation

le présent arrêté abroge l'arrêté n° 13635 du 8 novembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à ses collaborateurs.

Article 2 : Désignation des délégués

M. Eric CAMBON de LAVALETTE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, subdélègue sa signature, par ordre hiérarchique, à :

Mme Sylvie PIERRARD, directrice départementale des territoires adjointe,
Mme Dominique PETIGAS-HUET, adjointe au directeur départemental des territoires,
M. Alain CLEMENT, chef du service agriculture, forêt et environnement,
M. Michel POLI, adjoint au chef du service agriculture, forêt et environnement,
Mme Sophie LEDOUX, responsable du pôle économie agricole, forêt, chasse

à l'effet de signer l'ensemble des actes, documents et décisions visés au 3 de l'arrêté de la Présidente du Conseil régional susvisé.

Article 3 : Exécution du présent arrêté

M. le Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires, transmis à la Région d'Île-de-France et à l'Agence de services et de paiement et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Le Directeur départemental des territoires
du Val-d'Oise,



Eric CAMBON de LAVALETTE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction

Bureau de direction

DÉCISION n°13864

**donnant délégation de signature aux agents de la DDT du Val-d'Oise en matière de
fiscalité de l'urbanisme**

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Ile-de-France ;

VU les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

VU notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental de l'équipement à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 26 janvier 2015 portant nomination de M. Eric CAMBON de LAVALETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 1er mars 2015 ;

DÉCIDE

Article 1 : Dans le cadre du fonctionnement normal du service, délégation de signature est consentie aux agents de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise désignés dans le tableau ci-après pour signer certains actes relevant de leurs fonctions :

DESIGNATION	Pour les montants :
Mme Sylvie PIERRARD, Directrice départementale des territoires adjointe,	Sans limite de montant
Mme Dominique PETIGAS-HUET, adjointe au Directeur départemental des territoires, en charge de l'Aménagement et du Logement	Sans limite de montant
Mme Françoise SUTRA, Chef du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable	Jusqu'à 150 000, 00 euros
Mme Sandrine SAINT-DENIS, Adjointe à la Chef du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable	Jusqu'à 150 000, 00 euros
Mme Annick ALLICO, Responsable du Pôle Urbanisme	Jusqu'à 50 000, 00 euros
Mme Emmanuelle GIROUX, Responsable de la Mission Fiscalité	Jusqu'à 30 000, 00 euros
Mme Tamara MARTINEL, Adjointe à la Responsable de la Mission Fiscalité	Jusqu'à 30 000, 00 euros
Mme Martine PREVAUTEL, Responsable de la Mission Application du Droit des Sols	Jusqu'à 30 000, 00 euros
Mme Martine BEIL, Expert et Conseil en ADS	Jusqu'à 15 000, 00 euros

À effet de valider et de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation.

- de la taxe locale d'équipement,
- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Ile-de-France,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

Et sans limite de montant pour les états récapitulatifs et les bordereaux valant titre de recettes.

Article 2 : Les délégations accordées au titre de la présente décision sont également valables en cas de suppléance ou d'intérim exercée par le délégataire désigné par le supérieur hiérarchique.

Article 3 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, le **13 FEV. 2017**

Le directeur départemental des
territoires du Val d'Oise



Eric CAMBON de LAVALETTE



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Préfet délégué pour la sécurité et la sûreté
des plates-formes aéroportuaires
de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Direction départementale des territoires

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la réglementation et de
l'environnement

PRÉFET DE LA SEINE-ET-MARNE
Direction départementale des territoires

**Arrêté interpréfectoral n° 2017-0305 du 6 février 2017
portant approbation du plan d'exposition au bruit
de l'aérodrome de Paris-Le Bourget**

**Les préfets des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise,
des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L. 571-11 et suivants, R. 123-2 et suivants et R. 571-58 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 112-3 et suivants et R. 112-1 et suivants ;

Vu l'avis rendu le 7 juin 2011 par la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget sur les valeurs de l'indice de bruit L_{den} à prendre en compte pour déterminer la limite extérieure des zones B et C du plan d'exposition au bruit ;

Vu la demande d'accord exprès adressée le 7 mars 2012 par le préfet de la région d'Ile-de-France au ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu l'accord exprès à l'établissement du plan d'exposition au bruit du ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche en date du 6 septembre 2012 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2014-0861 des préfets des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne en date du 15 avril 2014 prescrivant l'établissement du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu les avis des dix-sept communes et cinq établissements publics de coopération intercommunale concernés consultés ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget en date du 14 janvier 2015, transmis par le président de la commission au président de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires le 20 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires en date du 20 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2016-07-18-001 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget en date du 18 juillet 2016 ;

Vu le dossier soumis à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions motivées favorables de la commission d'enquête en date du 10 novembre 2016 ;

Vu l'accord exprès à l'approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 14 décembre 2016 ;

Considérant que l'aérodrome de Paris-Le Bourget, aérodrome destiné aux services à grande distance assurés normalement en toutes circonstances et donc classé selon le code de l'aviation civile en catégorie A, doit, en vertu des dispositions de l'article L. 112-5 du code de l'urbanisme, être doté d'un plan d'exposition au bruit ;

Considérant qu'il convient de limiter la construction et l'urbanisation autour de l'aérodrome de Paris-Le Bourget lorsqu'elles pourraient conduire à exposer de nouvelles populations aux nuisances générées par l'activité aérienne ;

Considérant que le choix, effectué dans le cadre fixé par les dispositions de l'article R. 112-3 du code de l'urbanisme, des courbes d'indice L_{den} 62 et L_{den} 57 comme limites extérieures respectives de la zone B et de la zone C du plan d'exposition au bruit permet de concilier la limitation de l'exposition aux nuisances sonores aériennes de nouvelles populations et la préservation de perspectives de développement urbain pour les communes concernées ;

Considérant que les deux réserves dont la commission d'enquête a assorti son avis favorable ont été levées par la modification du rapport de présentation du plan d'exposition au bruit, d'une part, en retirant le rapport de présentation du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, non encore adopté, et, d'autre part, en complétant le point I.1.1. pour rappeler qu'en zones A et B du plan d'exposition au bruit les équipements publics ou collectifs sont admis s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes ;

Sur la proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne,

ARRÊTENT:

Article 1^{er}

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2

L'indice L_{den} définissant la limite extérieure de chaque zone du plan d'exposition au bruit est fixé à :

- 70 dB(A) pour la zone A ;
- 62 dB(A) pour la zone B ;
- 57 dB(A) pour la zone C ;
- 50 dB(A) pour la zone D.

Article 3

Le plan d'exposition au bruit concerne le territoire des communes suivantes :

Département de la Seine-Saint-Denis :

Aulnay-Sous-Bois, La Courneuve, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Tremblay-en-France, Villepinte, Villetaneuse ;

Département du Val-d'Oise :

Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Gonesse ;

Département des Hauts-de-Seine :

Gennevilliers, Villeneuve-La-Garenne ;

Département de la Seine-et-Marne :

Mitry-Mory.

Article 4

Le plan d'exposition au bruit comprend :

- un rapport de présentation,
- un plan à l'échelle 1 : 25 000^{ème}.

Article 5

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne.

Article 6

Le présent arrêté ainsi que le plan d'exposition au bruit approuvé seront notifiés par le préfet de département territorialement compétent aux maires des communes concernées mentionnées à l'article 3 et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents listés ci-dessous :

Département de la Seine-Saint-Denis :

Etablissement public territorial Plaine Commune, Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol ;

Départements du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne :

Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France ;

Département des Hauts de Seine :

Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 7

Le présent arrêté et le plan d'exposition au bruit seront tenus à la disposition du public à la mairie de chacune des communes concernées mentionnées à l'article 3, aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale compétents mentionnés à l'article 6 ainsi que dans les préfectures des quatre départements concernés.

Article 8

Un avis mentionnant les lieux où les documents peuvent être consultés sera inséré dans deux journaux à diffusion régionale ou locale dans chaque département.

Article 9

Cet avis devra également, dès sa réception, faire l'objet d'un affichage dans chacune des mairies des communes ainsi qu'aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés aux articles 3 et 6. Les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale attesteront de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage adressé au préfet de leur département.

Article 10

Les secrétaires généraux des préfectures des quatre départements concernés, les maires des communes concernées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 6 Février 2017

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Pour le préfet et par délégation,
Le préfet délégué pour la sécurité
et la sûreté des plates-formes aéroportuaires
de Roissy-Charles de Gaulle et du Bourget


Philippe RIFFAUT

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Thierry BONNIER

Le Préfet du Val-d'Oise


Jean-Yves LATOURNERIE

Le Préfet de la Seine-et-Marne


Jean-Luc MARX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article 9 du présent arrêté, devant le tribunal administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93 100 MONTREUIL.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU VAL-D'OISE
(CDAC95)

RÉUNION DU MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

- ORDRE DU JOUR -

N° 27 14h30 OSNY

Extension de 9750 m² de l'ensemble commercial de l'Oseraie par création de 8 magasins de détail spécialisés dans l'équipement de la personne, de la maison et de la culture-loisirs, situé sur le territoire de la commune d'Osny.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

Affaire suivie par Yolaine DUGOUSSET
Tél. : 01.34.25.26.09
yolaine.dugousset@val-doise.gouv.fr
ref : SUAD/PEAD/YD/2017-

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU VAL-D'OISE
- STATUANT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE -**

COMMUNE D'ARGENTEUIL (VAL-D'OISE)

**CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE
SOUS L'ENSEIGNE « ÉTOILE CINÉMAS »
COMPOSÉ DE 9 SALLES DE PROJECTION ET DE 1700 PLACES,**

SITUÉ Bd HÉLOÏSE, SUR LA COMMUNE D'ARGENTEUIL

DECISION N° 26/2017

VU le code du cinéma & de l'image animée,

VU le code de justice administrative ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5219-1 ;

VU le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret n°2015-268 du 10 mars 2015 modifiant la partie réglementaire du code du cinéma et de l'image animée et relatif à l'aménagement cinématographique ;

VU l'arrêté préfectoral n°10 907 du 2 février 2016, instituant la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise -statuant en matière d'aménagement cinématographique- ;

VU l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France du 30 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements du département du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13747 du 21 décembre 2016 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise chargée de statuer sur la demande identifiée ci-après ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 13796 du 13 janvier 2017 portant sur la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise -statuant en matière d'aménagement cinématographique- chargée de statuer sur la demande identifiée ci-après ;

VU la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique déposée par la SAS FIMINCO et enregistrée le 1^{er} décembre 2016 sous le numéro 26, relative à la création d'un établissement cinématographique sous l'enseigne « *Étoile cinémas* », composé de 9 salles de projection et de 1700 places, situé Bd Héloïse sur le territoire de la commune d'Argenteuil ;

VU le rapport de la direction régionale des affaires culturelles du 20 janvier 2017 ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission le 26 janvier 2017,

CONSIDÉRANT que ce complexe cinématographique renforce l'offre généraliste et semble bien adapté en nombre de salles pour une commune qui dépasse les 100 000 habitants.

CONSIDÉRANT que ce multiplexe s'intègre dans un projet d'aménagement mixte développé au sein de la commune et qui proposera à termes, 145 logements, 13 300 m² de commerces en pied d'immeubles, une salle de spectacle de 1400 places, diverses activités de loisirs et plusieurs restaurants.

CONSIDÉRANT que l'emplacement et le caractère résolument urbain de ce projet cinématographique lui permettent de créer des relations intéressantes entre le marché « Héloïse » et les rues commerçantes du centre-ville, mais également des synergies avec le conservatoire et la maison des jeunes et de la culture. Néanmoins, la commission a estimé que des précisions devront être apportées sur l'accès au projet par la RD 311, la circulation piétonne en bords de Seine et le recours aux énergies renouvelables.

CONSIDÉRANT que l'architecture verticale de cet équipement le positionne comme un élément majeur du renouveau du centre-ville mais également de l'entrée de ville. L'organisation des salles qui est basée sur un principe de promenade à l'intérieur du site permet d'y accéder facilement tout en bénéficiant au cours de cette progression de nombreux points de vue sur la ville et la vallée de la Seine.

CONSIDÉRANT que les conditions d'une complémentarité de programmation entre les cinémas « *Figulier Blanc* » et « *Jean Gabin* » et le futur multiplexe -telles qu'elles ressortent du dossier- ne sont pas suffisantes et doivent faire l'objet d'une entente de programmation formelle afin de garantir une offre cinématographique diversifiée.

CONSIDÉRANT qu'ainsi, ce projet cinématographique répond aux critères énoncés à l'article L. 212-9 du code du cinéma & de l'image animée.

DÉCIDE de donner son accord à la demande d'autorisation d'exploitation cinématographique, déposée par la SAS FIMINCO pour la réalisation d'un établissement cinématographique sous l'enseigne « *Étoile cinémas* » composé de 9 salles de projection et de 1700 places, situé Bd Héloïse sur le territoire de la commune d'Argenteuil.

Ont voté favorablement :


- Georges MOTHRON, maire d'Argenteuil,
- Gilles SAVRY, représentant la métropole du Grand Paris,
- Charles SOUJED, représentant la commune de Franconville,
- Véronique PELISSIER, conseillère départementale,
- Ivan ITZKOVITCH, représentant la métropole du Grand Paris au titre de sa compétence sur le SCoT,
- Francis SEVIN, représentant la commune de Sartrouville (Yvelines),
- Rachid TAYEB, représentant la commune de Nanterre (Hauts de Seine),
- Danièle LE GLOANEC, représentant la commune d'Epina y sur Seine (Seine Saint-Denis),
- Gautier BICHERON, membre qualifié du collège de l'aménagement du territoire
- Gérard MESGUICH, membre qualifié du collège distribution et exploitation cinématographiques,
- Bernard VITTRANT, membre qualifié du collège de l'aménagement du territoire des Yvelines,

A voté défavorablement :

- Bernard LOUP, membre qualifié du collège du développement durable,

Pour le Préfet,
Président de la commission départementale
d'aménagement commercial du Val-d'Oise,

La Sous-Préfète



Martine CLAVEL

CODE DU CINÉMA & DE L'IMAGE ANIMÉE - RECOURS CONTRE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE	
Art. 1212-10-2	L'autorisation d'aménagement cinématographique est délivrée préalablement à la délivrance du permis de construire s'il y a lieu, ou avant la réalisation du projet si le permis de construire n'est pas exigé. L'autorisation est accordée pour un nombre déterminé de salles et de places de spectateur. Une nouvelle demande d'autorisation est nécessaire lorsque le projet, en cours d'instruction ou de réalisation, subit des modifications substantielles concernant le nombre de salles et de places de spectateur. Il en est de même en cas de modification de la ou des enseignes désignées par le pétitionnaire. L'autorisation d'aménagement cinématographique n'est ni cessible, ni transmissible tant que la mise en exploitation de l'établissement de spectacles cinématographiques n'est pas intervenue.
Art. 1212-10-R	En cas de rejet pour un motif de fond de la demande d'autorisation par la commission nationale d'aménagement cinématographique, il ne peut être déposé de nouvelle demande par le même pétitionnaire, pour un même projet et sur le même terrain, pendant une période d'un an à compter de la date de la décision de la commission nationale.
Art. R. 212-7-24	A peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier. S'il n'en est pas l'auteur, le préfet du département de la commune d'implantation est informé du dépôt du recours par le secrétariat de la commission nationale. Le délai de recours d'un mois prévu à l'article L. 212-10-3 du code du cinéma et de l'image animée court : 1° Pour le demandeur, à compter de la date de notification de la décision de la commission départementale d'aménagement cinématographique, 2° Pour le préfet et les membres de la commission départementale d'aménagement cinématographique, à compter de la date de la réunion de la commission ou de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée, 3° Pour le médiateur du cinéma, à compter de la date de notification de la décision de la commission départementale d'aménagement cinématographique ou de la date de notification de l'attestation du préfet lorsque l'autorisation est réputée accordée, 4° Pour toute autre personne ayant intérêt à agir, a) Si le recours est exercé contre une décision de refus, à compter du premier jour de la période d'affichage en mairie ; b) Si le recours est exercé contre une décision d'autorisation, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux articles R. 212-7-18 et R. 212-7-19.

CODE DU CINÉMA & DE L'IMAGE ANIMÉE - PROCÉDURE D'AUTORISATION

Art. L 212-10-1

La commission départementale d'aménagement cinématographique autorise les projets par un vote à la majorité absolue des membres présents. La commission départementale d'aménagement cinématographique se prononce dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. Passé ce délai, la décision est réputée favorable.

La décision est notifiée dans les dix jours au maire et au pétitionnaire. Elle est également notifiée au médiateur du cinéma.

Art. R 212-7-17

La commission départementale d'aménagement cinématographique se prononce par un vote à bulletins nominatifs. Sa décision motivée, signée par le président, indique le sens du vote émis par chacun des membres.

La décision décrit le projet autorisé et mentionne le nombre de salles et de places autorisées.

Art. R 212-7-18

La décision de la commission départementale d'aménagement cinématographique est :

1° Notifiée au demandeur dans le délai de dix jours à compter de la date de la réunion de la commission.

2° Affichée, à l'initiative du préfet, pendant un mois à la porte de la mairie de la commune d'implantation. En cas d'autorisation tacite, une attestation du préfet est affichée dans les mêmes conditions.

L'exécution de la formalité prévue au 2° fait l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La décision de la commission, ou le cas échéant l'attestation mentionnée au 2°, est notifiée par le préfet au médiateur du cinéma dans le délai de dix jours.

Art. R 212-7-20

Lorsque la réalisation d'un projet autorisé ne nécessite pas de permis de construire, l'autorisation est périmée pour les salles et pour les places de spectateurs qui n'ont pas été mises en exploitation dans un délai de trois ans à compter de la notification prévue à l'article R. 212-7-18 ou de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée en vertu de l'article L. 212-10-1. Lorsque la réalisation d'un projet autorisé est subordonnée à l'obtention d'un permis de construire, l'autorisation est périmée si un dossier de demande de permis de construire considéré comme complet au regard des articles R. 423-19 à R. 423-22 du code de l'urbanisme n'est pas déposé dans un délai de deux ans à compter de la date fixée au premier alinéa. Si la faculté de recours prévue à l'article L. 212-10-3 a été exercée, ces délais courent à compter de la date de la notification de la décision de la Commission nationale d'aménagement cinématographique.

Lorsqu'une demande de permis de construire a été déposée dans le délai et les conditions prévus au deuxième alinéa, l'autorisation est périmée pour les salles et pour les places de spectateurs qui n'ont pas été mises en exploitation dans un délai de trois ans à compter de la date à laquelle le permis de construire est devenu définitif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE

DECISION

La Commission nationale d'aménagement cinématographique,

- VU Le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 212-6 à L. 212-13 et R. 212-6 à R. 212-8 ;
- VU La décision de la Cour administrative d'appel de Versailles en date du 30 juin 2016 relative à l'annulation de la décision de la Commission nationale en date du 21 mars 2014 relative au projet de créer un multiplexe de 8 écrans et 1 099 places à Corneilles-en-Parisis, au motif que la Commission nationale avait délimité une nouvelle zone d'influence cinématographique sans mettre à même la société KINEPOLIS IMMO THIONVILLE de présenter des observations écrites sur cette nouvelle délimitation, privant ainsi la société demanderesse d'une garantie au sens de l'article 24 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;
- VU la demande, formulée le 2 septembre 2016, de la société KINEPOLIS IMMO THIONVILLE tendant à ce que la Commission nationale d'aménagement cinématographique réexamine sa demande tendant à la création d'un établissement de spectacles cinématographiques de 8 salles et 1 099 fauteuils sur la commune de Corneilles-en-Parisis ;
- VU l'actualisation, fournie par la société KINEPOLIS IMMO THIONVILLE le 7 octobre 2016, du dossier de demande de création d'un établissement de spectacles cinématographiques de 8 salles et 1 099 fauteuils sur la commune de Corneilles-en-Parisis ;
- VU la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise, siégeant en matière cinématographique, en date du 22 octobre 2013, autorisant la SA KINEPOLIS IMMO THIONVILLE à créer un établissement de spectacles cinématographiques, à l'enseigne « KINÉPOLIS », regroupant 8 salles et 1 099 places, à Corneilles-en-Parisis (Val-d'Oise) ;
- VU le recours exercé par la Commune d'Argenteuil, le 22 octobre 2013 (Recours n°218-A) ;
- VU le recours exercé par la gérante de l'établissement de spectacles cinématographiques « ABC » à Sartrouville (3 salles, 621 places) (recours n°218-B) ;
- VU le recours exercé par l'Association Ecrans Val d'Oise (Écrans VO) représentant 20 cinémas du Val d'Oise, représentée par son président (recours n°218-C) ;
- VU le recours exercé par le Médiateur du cinéma (recours n°218-D) ;

Après avoir entendu le 15 décembre 2016 :

- M. BOUVERET, Délégué Général d'Ecrans Val d'Oise ; MME LONQUEU, Directrice du cinéma Utopia à Pontoise, MME BALBO, Coordinatrice du cinéma L'Ysieux à Fosses, M. SPIRE, Président du GNCR (Groupement national des cinémas de recherche)
- M. MOTHRON, Maire d'Argenteuil, M. SEGURAN, Directeur de cabinet, M. DOUCET, Député de la 5^{ème} circonscription du Val d'Oise et Conseiller municipal

- d'opposition à Argenteuil, MM. HENOCHSBERG et LOMBARD-PLATET, Etoiles cinémas, porteurs d'un projet de multiplexe à Argenteuil ;
- MME COUDERC, groupe C2L, exploitante à Sartrouville ;
- M. BOËDEC, Maire de Corneilles-en-Parisis ; M. ELLOY, Directeur du cabinet ; M. SIMARD, Directeur général des services de la ville ;
- M. HALHOUTE, Kinépolis France (Porteur de projet) ; MME D'ALBERT DES ESSARTS, Cabinet Wilhelm ; MME AUDOUY, Directrice de projets à Grand Paris Aménagement (aménageur de la zone) ; Me PENDRED, Cabinet DS Avocats ;

Ainsi que M. TARDIEU, Commissaire du Gouvernement, exprimant notamment l'avis de la ministre de la Culture et de la communication, et M. BERTINET, Secrétaire de la Commission nationale d'aménagement cinématographique, rapporteur.

Considérant que la zone d'influence cinématographique du projet de création de l'établissement « *KINEPOLIS* » à Corneilles-en-Parisis, regroupe plus de 380 000 habitants ; que cette zone d'influence a enregistré une croissance démographique de 3,4 % entre 2006 et 2013 ; que la sous-zone primaire (plus de 102 000 habitants) a progressé sur cette période de 2,7 %, progression exclusivement portée par le dynamisme démographique de Corneilles-en-Parisis et que la sous-zone secondaire (plus de 277 000 habitants) a progressé de 3,7 %, portée principalement par la progression démographique des communes de Montigny-lès-Corneilles, Herblay, Houilles et Argenteuil ;

Considérant que la zone d'influence cinématographique comprend actuellement 7 établissements de spectacles cinématographiques dont un établissement de spectacles cinématographiques à programmation généraliste situé à proximité (4 kilomètres et 10 minutes en voiture) à l'ouest du projet de Corneilles-en-Parisis ; qu'un autre multiplexe de 8 écrans à Montigny-lès-Corneilles à la programmation également de type généraliste, distant de 7 kilomètres et de 14 minutes en voiture à l'est du projet, a été autorisé en commission nationale le 21 mars 2014 et doit ouvrir en 2017 ;

Considérant donc que l'offre, en termes de diversité de films proposés, ne sera pas améliorée par le projet car la programmation envisagée est essentiellement généraliste et donc déjà exposée, à titre principal, par le cinéma de Sartrouville et par le futur multiplexe de Montigny-lès-Corneilles ;

Considérant au surplus que l'offre quantitative de films en sortie nationale est actuellement plus importante en sous-zone primaire (offre portée par le cinéma de Sartrouville) que dans la sous-zone secondaire où se trouve pourtant une commune aussi importante qu'Argenteuil (107 000 habitants) ; que la création du cinéma « *KINEPOLIS* » à Corneilles-en-Parisis captera un nombre accru de copies de films porteurs en sortie nationale et renforcera les difficultés d'accès à ces films du cinéma de Sartrouville, cinéma de cinq écrans ayant bénéficié d'une restructuration de son offre de salles, accompagnée financièrement et récemment par les pouvoirs publics ;

Considérant que l'implantation du projet et son rayonnement envisagé, allant au-delà de la population de Corneilles-en-Parisis, favorisent toujours l'usage de la voiture et ne traduisent pas un équilibre à rechercher entre les différentes communes de la zone d'influence cinématographique ;

Considérant enfin que le projet présenté n'est pas de nature à assurer une insertion satisfaisante dans son environnement ;

Considérant donc que ce projet ne répond pas aux exigences combinées de diversité de l'offre cinématographique et d'aménagement culturel du territoire ; qu'il est donc incompatible avec les exigences de l'article L. 212-9 du code du cinéma et de l'image animée ;

DECIDE :

Les recours exercés par la Commune d'Argenteuil, l'établissement de spectacles cinématographiques « ABC » à Sartrouville, l'Association Ecrans Val d'Oise, le Médiateur du cinéma sont admis.

En conséquence, est refusée, à la SA KINEPOLIS IMMO THIONVILLE, l'autorisation préalable requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques de 8 salles et 1 099 places, à l'enseigne « KINEPOLIS » à Corneilles-en-Parisis (Val d'Oise).

Le Président de la Commission nationale d'aménagement cinématographique



Pierre-Etienne BISCH

11 JAN 2017

ARRIVEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE

DECISION

La Commission nationale d'aménagement cinématographique,

- VU Le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 212-6 à L. 212-13 et R. 212-6 à R. 212-8 ;
- VU la décision de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Val-d'Oise, en date du 23 juin 2016, refusant à la SCCV BEZONS CŒUR DE VILLE l'autorisation de créer un établissement de spectacles cinématographiques, à l'enseigne « C2L », regroupant 8 salles et 1 190 places, à Bezons (Val-d'Oise) ;
- VU le recours exercé par la SCCV BEZONS CŒUR DE VILLE, le 25 juillet 2016 (Recours n°266) ;

Après avoir entendu le 15 décembre 2016 :

- M. BOUVERET, Délégué Général d'Ecrans Val d'Oise ; MME LONQUEU, Directrice du cinéma Utopia à Pontoise, MME BALBO, Coordinatrice du cinéma L'Ysieux à Fosses, M. SPIRE, Président du GNCR (Groupement national des cinémas de recherche)
- M. MOTHRON, Maire d'Argenteuil, M. SEGURAN, Directeur de cabinet, M. DOUCET, Député de la 5^{ème} circonscription du Val d'Oise et Conseiller municipal d'opposition à Argenteuil, MM. HENOCHSBERG et LOMBARD-PLATET, Etoiles cinémas, porteurs d'un projet de multiplexe à Argenteuil ;
- M. BROUILLER et M. BAISEZ, Exploitant et Directeur du cinéma de Colombes ;
- M. LESPARRE, Maire de Bezons (commune d'implantation) ;
- MME COUDERC, groupe C2L (future exploitante de l'établissement) ; M. BRINON, Directeur général Cogedim Grandes affaires ; MME DELGOVE, Directrice du développement ; M. MESNIER, SCCV Bezons Cœur de Ville lots A1 et A2 (porteur de projet et auteur du recours) ;

Ainsi que M. TARDIEU, Commissaire du Gouvernement, exprimant notamment l'avis de la ministre de la Culture et de la communication, et M. BERTINET, Secrétaire de la Commission nationale d'aménagement cinématographique, rapporteur.

Considérant que la zone d'influence cinématographique du projet de création de l'établissement « C2L » à Bezons, regroupe plus de 238 000 habitants ;

Considérant que la zone d'influence cinématographique comprend actuellement sept établissements, dont trois établissements privés, deux de type généraliste dont un appartenant au groupe C2L, à Sartrouville, et un de type art et essai situés tous deux en sous-zone tertiaire

et trois cinémas publics situés à Bezons et sur Argenteuil, ainsi qu'un cinéma associatif en sous-zone secondaire ; qu'en plus du complexe généraliste de 5 écrans de Sartrouville, un multiplexe de 10 écrans à la programmation généraliste, autorisé en commission nationale le 17 décembre 2015, devrait ouvrir sous l'enseigne CAP CINEMA à Nanterre, à 6 kilomètres et à 15 minutes au sud-ouest du projet de Bezons ;

Considérant qu'ainsi la programmation envisagée par le projet de Bezons, de type généraliste, ne permettra pas d'améliorer la diversité de l'offre de films sur la zone car déjà proposée, à titre principal, par le cinéma de Sartrouville et par le futur multiplexe de Nanterre ;

Considérant également que les conditions d'une complémentarité de programmation entre le cinéma actuel de Bezons, cinéma public, et le futur multiplexe, telles qu'elles ressortent du dossier soumis à la commission nationale, ne sont pas suffisantes et devraient en tout état de cause faire l'objet d'une entente de programmation, qui pourrait être agréée par le Centre national du cinéma et de l'image animée ; qu'une simple convention de partenariat entre la commune de Bezons et l'opérateur ne peut suffire à s'assurer du maintien du cinéma art et essai de Bezons et à garantir ainsi une offre cinématographique diversifiée ; que la création d'un cinéma de type multiplexe à Bezons captera un nombre accru de copies de films en sortie nationale et renforcera les difficultés d'accès à ces films du cinéma actuel de Bezons, cinéma de deux écrans ayant bénéficié de récents travaux de rénovation ;

Considérant enfin que le rayonnement envisagé du projet, allant bien au-delà du territoire de la commune de Bezons, ne contribue pas à l'équilibre à rechercher entre les différentes communes de la zone d'influence cinématographique ;

Considérant donc que ce projet ne répond pas aux exigences combinées de diversité de l'offre cinématographique et d'aménagement culturel du territoire ; qu'il est donc incompatible avec les exigences de l'article L. 212-9 du code du cinéma et de l'image animée ;

DECIDE :

Le recours exercé par la SCCV BEZONS CŒUR DE VILLE est rejeté.

En conséquence, est refusée, à la SCCV BEZONS CŒUR DE VILLE, l'autorisation préalable requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques de 8 salles et 1 190 places, à l'enseigne « C2L » à Bezons (Val d'Oise).

Le Président de la Commission nationale d'aménagement cinématographique

Pierre-Etienne BISCH



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme, de l'aménagement
et du développement durable

Pôle études et aménagement durable

ARRETE n° 2017- 13802
autorisant l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
à pénétrer dans les propriétés privées
sur les communes du département du Val-d'Oise

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment les articles L.322-1, L.323-3 et L.433-11 ;

Vu le code forestier, notamment les articles L.151-1 à L.151-3 et R.151-1 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, modifiée et validée par la loi du 28 mars 1957 ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2016 relatif aux missions de l'IGN en matière d'information forestière, notamment les articles 2 et 3 ;

Vu la lettre en date du 10 novembre 2016 du directeur général de l'IGN, sollicitant l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur les communes du département et concernant les mesures à prendre pour faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national effectués par l'IGN sur le territoire des communes du département du Val-d'Oise,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Les agents de l'IGN chargés des opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levée des données, de révision des cartes, de l'installation de repères et bornes, et de l'inventaire forestier national, les opérateurs privés opérant pour le compte de l'IGN et le personnel qui les aide dans ces travaux, sont autorisés à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du Val-d'Oise et à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation.

Concernant les opérations de l'inventaire forestier national, les agents pourront pratiquer au besoin dans les parcelles boisées, les haies, les alignements, les terres plantées d'arbres épars ou à l'état de landes ou de broussailles, des coulées pour effectuer des visées ou chainages de distances, planter des piquets, effectuer des mensurations ou des sondages à la tarière sur les arbres, apposer des marques de repère sur les arbres ou les objets fixes du voisinage.

Article 2 : L'introduction des agents et personnes mentionnés à l'article 1 ne pourra avoir lieu qu'après accomplissement des formalités prescrites par la loi du 29 septembre 1892 modifiée, dont les principales dispositions sont reproduites en annexe au présent arrêté. Les personnels en cause seront munis d'une copie du présent arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

Article 3 : Les maires des communes traversées sont invités à prêter au besoin leur concours et l'appui de leur autorité aux personnels désignés à l'article 1.

Ils prendront les dispositions nécessaires pour que les personnels susmentionnés chargés des travaux puissent, sans perte de temps, consulter les documents cadastraux et accéder à la salle où ils sont déposés.

Article 4 : Conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1943 susvisée, l'implantation à titre permanent de certains signaux, bornes et repères sur une propriété privée, ainsi que la désignation d'un édifice en tant que point géodésique permanent feront l'objet d'une décision du directeur général de l'IGN notifiée au propriétaire concerné et instituant une servitude de droit public dans les conditions définies par les articles 3 à 5 de ladite loi.

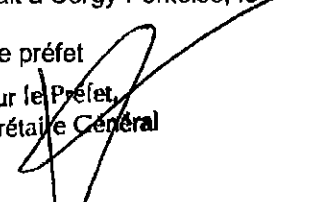
Article 5 : En vertu de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1943 susvisée, la destruction, la détérioration ou le déplacement des bornes et repères signaux donne lieu à l'application des dispositions de l'article L.322-2 du code pénal et au paiement des dommages-intérêts éventuellement dus à l'IGN.

Chargés d'assurer la surveillance des bornes, piquets, repères, signaux et points géodésiques, les forces de l'ordre de la circonscription, dresseront procès-verbaux des infractions constatées et les maires des communes concernées signaleront immédiatement les détériorations à l'IGN – Service géodésie nivellement – 73, avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDE CEDEX ou à l'adresse : sgn@ign.fr.

Article 6 : La présente autorisation est délivrée pour une période de cinq ans à compter de l'accomplissement des formalités de notification et d'affichage susvisées.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, la sous-préfète d'Argenteuil, le sous-préfet de Sarcelles, les maires des communes du Val-d'Oise, le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Val-d'Oise, la directrice départementale de la sécurité publique du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies du département et publié au recueil des actes administratifs de l'État.

P.J. Annexe

Fait à Cergy-Pontoise, le **7 FEV. 2017**
Le préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

ANNEXE

RAPPEL DES TEXTES RELATIFS A L'EXECUTION DES TRAVAUX GEODESIQUES DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE ET A LA CONSERVATION DES SIGNAUX, BORNES ET REPERES

Loi n° 374 du 6 juillet 1943
modifiée et validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957

Article premier - Nul ne peut s'opposer à l'exécution, sur son terrain, des travaux de triangulation, d'arpentage ou de nivellement entrepris pour le compte de l'État, des départements ou des communes, ni à l'installation de bornes, repères et balises, ou à l'établissement d'infrastructures et de signaux élevés sous réserve de l'application des dispositions du premier paragraphe de l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 et du paiement ultérieur d'une indemnité pour dommages, s'il y a lieu.

Article 2 - Tout dommage causé aux propriétés, champs et récoltes par les travaux désignés à l'article précédent est réglé, à défaut d'accord amiable entre l'intéressé et l'administration, par le tribunal administratif dans les formes indiquées par la loi du 22 juillet 1889.

Article 3 - Lorsque l'administration entend donner un caractère permanent à certains des signaux, bornes et repères implantés au cours des travaux visés à l'article 1^{er}, elle notifie sa décision aux propriétaires intéressés. A partir de cette notification, la servitude de droit public qui résulte de la présence des signaux, bornes et repères ne peut prendre fin qu'en vertu d'une décision de l'administration.

La constitution de cette servitude peut donner lieu, indépendamment de la réparation des dommages causés par les travaux visés à l'article 1^{er}, au versement d'une indemnité en capital.

Article 4 - Les ouvrages auxquels l'administration entend donner un caractère permanent et qui comportent une emprise qui dépasse un mètre carré ne peuvent être maintenus sur les propriétés bâties ainsi que dans les cours et jardins y attenants qu'en vertu d'un accord avec le propriétaire.

Dans les autres immeubles, le propriétaire peut requérir de l'administration l'acquisition de la propriété du terrain soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

Dans ce cas l'utilité publique est déclarée par un arrêté du secrétaire d'État intéressé, à condition, toutefois, que la surface expropriée n'excède pas cent mètres carrés.

Article 5 - Lorsque l'administration décide qu'un édifice ou qu'une partie d'un édifice tels qu'un clocher, une tour, une cheminée, constituera un point de triangulation permanent, elle le notifie au propriétaire ou à la personne ayant la charge de l'édifice, lesquels ne peuvent en modifier l'état qu'après en avoir averti l'administration un mois à l'avance par lettre recommandée, sous peine de sanctions prévues à l'article 6. Cette disposition s'applique également aux repères qui auraient été scellés dans les murs des propriétés bâties.

Toutefois, en cas de péril imminent, les modifications peuvent être effectuées aussitôt après l'envoi de l'avertissement.

Article 6 - La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donne lieu à l'application des dispositions de l'article L.322-2 du Code pénal.

En outre, les dommages-intérêts pouvant être dus éventuellement à l'État et aux collectivités prévues à l'article 1^{er} de la présente loi pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstitution des éléments de signalisation y compris celles afférentes aux opérations de géodésie, d'arpentage ou de nivellement qu'entraîne cette reconstitution.

Les agents des services publics intéressés dûment assermentés ainsi que les officiers de police judiciaire et les gendarmes sont chargés de rechercher les délits prévus au présent article ; ils dresseront procès-verbaux des infractions constatées.

Article 7 - Les maires assurent, dans la limite de leur commune, la surveillance des éléments de signalisation : bornes, repères, signaux et points de triangulation dont la liste et les emplacements leur ont été notifiés par les administrations intéressées.

Code pénal

Article L.322-2 : La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Article L.322-3 : L'infraction définie au 1^{er} alinéa de l'article 322-1 est punie de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende...

...8° : Lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est destiné à l'utilité ou à la décoration publique et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public.

Article L.433-11 : Le fait de s'opposer, par voies de fait ou violences, à l'exécution de travaux publics ou d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics

Article 1^{er} (§ 1^{er}) : Les agents de l'administration ou les personnes auxquelles elle délègue ses droits ne peuvent pénétrer dans les propriétés privées pour y exécuter les opérations nécessaires à l'étude des projets de travaux publics, civils et militaires, exécutés pour le compte de l'État, des départements et des communes qu'en vertu d'un arrêté préfectoral indiquant les communes sur le territoire desquelles les études doivent être faites. L'arrêté est affiché à la mairie des communes au moins 10 jours avant, et doit être représenté à toute réquisition.



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

ARRETE n° 2017-13804 déclarant cessibles, au profit et sur le territoire de la commune de Nerville-la-Forêt, les terrains nécessaires à la création d'une station d'épuration au lieudit « Les Coutumes » ;

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-10314 du 23 mai 2011 déclarant d'utilité publique, sur la commune de Nerville-la-Forêt et au profit de celle-ci, l'acquisition et l'aménagement des terrains nécessaires à la création d'une station d'épuration au lieudit « Les Coutumes » ;

VU l'arrêté n° 2016-13133 du 4 avril 2016 prorogeant l'arrêté n° 11-10314 du 23 mai 2011 déclarant d'utilité publique, sur la commune de Nerville-la-Forêt et au profit de celle-ci, l'acquisition et l'aménagement des terrains nécessaires à la création d'une station d'épuration au lieudit « Les Coutumes » ;

VU la délibération du 25 février 2016 par laquelle le conseil municipal de Nerville-la-Forêt autorise M. le maire à demander au préfet du Val-d'Oise, l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire simplifiée permettant à la commune de se rendre propriétaire des parcelles de terrain utiles à la construction de sa future station d'épuration ;

VU la lettre du 12 mars 2016 par laquelle M. le maire sollicite le lancement de cette enquête parcellaire complémentaire simplifiée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-13220 du 10 mai 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire simplifiée, au profit et sur le territoire de la commune de Nerville-la-Forêt, en vue de l'acquisition et l'aménagement de parcelles nécessaires à la création d'une station d'épuration au lieudit « les Coutumes » ;

VU le dossier parcellaire soumis à enquête ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 12 juillet 2016 ;

VU la demande de cessibilité de M. le maire de Nerville-la-Forêt du 14 octobre 2016 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1^{er}: Sont déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit et sur le territoire de la commune de Nerville-la-Forêt les terrains désignés au tableau ci-annexé, nécessaires à la création d'une station d'épuration écologique et environnementale.

Article 2 : Seules les personnes directement concernées peuvent contester la légalité de l'arrêté de cessibilité et saisir le Tribunal Administratif de Cergy d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de cet arrêté.

Elles peuvent également au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de 2 mois le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, M. le Maire de Nerville-la-Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

27 JAN. 2017

Cergy, le

Pour Le préfet
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

COMMUNE DE NERVILLE LA FORET - STATION D'URBANISATION																		
N° Plan	Sect.	N°	Commence m2	Lieu dit ou rue	Nat	EMPRISE EXPROPRIÉE		MORS EMPRISE		Propriétaires inscrits à la Propriétés rattachés optés renseignements recueillis (Indivision)	Date de naissance	lieu de naissance	Domicile		Profession	situation familiale	nom du conjoint	
						Dont n°	Sect.	N°	Sect.				N°	Cont. n°				Sect.
	A	195	366	"Les Couronnes"	T	385	A	195		Gregory CLAUDI	1909/1871	Louviers (27)	les Couronnes	85550 Nerville-la-Forêt	non renseigné	non renseigné	non renseigné	
										Gregory CLAUDI								non renseigné

Mu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
Cergy-Pontoise, le **27 JANV. 2017**

COMMUNE DE NEVILLE LA FORÊT - STATION D'EPURATION

N° Plan	Sect	N°	Contenance m ²	Lieux ou ruis	Nat	EMPRISE EXPLOITEE		HORS EMPRISE		Propriétaires réels après renseignements recueillis	Propriétaires en indivision	Date de naissance	lieu de naissance	Domicile		Profession	situation familiale	nom de conjoint
						Cont. n°	Sect	N°	Cont. n°					Sect	adresse			
	A	199	240	les Coulumes	T	240	A	199		Georges WINTERSTEIN Claire DHONT	Georges WINTERSTEIN Claire DHONT	10/4/1931	Surgères (17)	les Coulumes	55500 Neville-la-forêt	non renseigné	non renseigné	non renseigné
										Georges WINTERSTEIN Claire DHONT	Georges WINTERSTEIN Claire DHONT	10/2/1931	Nantes (42)	les Coulumes	55500 Neville-la-forêt	non renseigné	non renseigné	non renseigné

COMMUNE DE NERVILLE LA FORÊT - STATION D'ÉPURATION

N° Plan	Sect. N°	Contenance m²	Lieu dit ou rue	N°t	EMPRISE EXTÉRIEURE		MARS EMPRISE		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale	Propriétaires restés après renseignements recueillis	Propriétaires en indivision	Date de naissance	Lieu de naissance	Domicile		Profession	situation familiale	nom du conjoint
					Cont. m²	Sect. N°	Cont. m²	Sect. N°						adresse	vile			
	A	9	"les Coulumes"	T	9	A	199		Georges WINTERSTEIN Claire DHONT	Georges WINTERSTEIN Claire DHONT	Georges WINTERSTEIN Claire DHONT	10/4/1951	Sangles (17)	les Coulumes	96590 Nerville-la-Forêt	non renseigné	non renseigné	non renseigné
												10/2/1951	Nantes (92)	les Coulumes	96590 Nerville-la-Forêt	non renseigné	non renseigné	non renseigné

COMMUNE DE NERVILLE LA FORET - STATION D'EPURATION

N° Plan Sect.	Contenance m ²	Lieu dit ou rue	Nat.	EMPRISE PROPRIETAIRES		NOMS EMPRISE		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale	Propriétaires réels après renseignements recueillis	Propriétaires en indivision	Date de naissance	Domicile		Profession	situation familiale	nom du conjoint
				Cent. n°	Sect. n°	Cent. n°	Sect. n°					adresse	ville			
A 1068	1492	"les Coutures"	T	1492	A	1068		Thérèse VAVASSEUR	Thérèse VAVASSEUR		6/1/1900	17, rue de la République	95260 Beaumont	non renseigné	non renseigné	non renseigné

COMMUNE DE NEUVILLE LA FORET - STATION D'EPURATION

N° Plan	Sect.	Contenance m ³	Lieu dit ou rue	Nat	EMPRISE ESPRABOISE		HORS EMPRISE		Propriétaires en recueillement	Propriétaires en individuel	Date de naissance	Domicile		Profession	situation familiale	nom du conjoint
					Cont. m ²	Sect. N°	Cont. m ²	Sect. N°				adresse	vils			
A	1010	1226	Les Coulmuss*	T	1226	A	1010		Thérèse VAVASSEUR	Thérèse VAVASSEUR	6/7/1900	17, rue de la République	92281 Beaumont	non renseigné	non renseigné	non renseigné

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 JANVIER 1978 relative à l'accès à l'information.

COMMUNE DE NEVILLE-LE-FORÊT - STATION D'EPURATION

N° Plan Sect	Contenance m ³	Lieu dit ou rue	Nat.	EMPRISE PROPRIÉTÉ		NOMS EMPRISE		Propriétaires inscrits à la mairie cadastrale	Propriétaires réels après renseignements recueillis	Propriétaires en indivision	Date de naissance	lieu de naissance	Domicile		Profession	situation familiale	nom du conjoint
				Cont. N°	Sect. N°	Cont. N°	Sect. N°						adresse	vill.			
A 1179	873	les Coulumes	T	873	A	1179		Camille DACQUIN Camille BOUTHORS	Camille DACQUIN Camille BOUTHORS		15/07/1929	Frohan le pt (60)	les Coulumes	55580 Neville-la-forêt	non renseigné	non renseigné	non renseigné
								Camille BOUTHORS			14/04/1928	Montataire (69)	les Coulumes	55580 Neville-la-forêt	non renseigné	non renseigné	non renseigné



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

ARRETE n° 2017-13805 déclarant cessibles, au profit et sur le territoire de la commune de Nerville-la-Forêt, les terrains nécessaires à la mise en œuvre d'un espace naturel sensible au lieudit « les Coutumes »

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 10725 du 17 février 2012 déclarant d'utilité publique, sur le territoire et au profit de la commune de Nerville-la-Forêt, l'acquisition et l'aménagement des terrains nécessaires à la mise en œuvre d'un espace naturel sensible au lieudit « les Coutumes », et emportant approbation des nouvelles dispositions d'occupation des sols de la commune de Nerville-la-Forêt ;

VU la délibération du 25 février 2016 par laquelle le conseil municipal de Nerville-la-Forêt autorise M. le maire à demander au préfet du Val-d'Oise, l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire simplifiée afin que la commune puisse se rendre propriétaire de la totalité des parcelles de terrain utiles à la mise en œuvre de l'espace naturel sensible ;

VU la lettre du 12 mars 2016 par laquelle M. le maire sollicite le lancement de cette enquête parcellaire complémentaire simplifiée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1322 du 10 mai 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire simplifiée, au profit et sur le territoire de la commune de Nerville-la-Forêt, en vue de l'acquisition de parcelles nécessaires à la mise en œuvre d'un espace naturel sensible au lieudit « les Coutumes » ;

VU le dossier parcellaire soumis à enquête ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 12 juillet 2016 ;

VU la demande de cessibilité de M. le maire de Nerville-la-Forêt du 14 octobre 2016 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1^{er}: Sont déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit et sur le territoire de la commune de Nerville-la-Forêt les terrains désignés au tableau ci-annexé, nécessaires à la mise en œuvre d'un espace naturel sensible au lieudit « les Coutumes ».

Article 2 : Seules les personnes directement concernées peuvent contester la légalité de l'arrêté de cessibilité et saisir le Tribunal Administratif de Cergy d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de cet arrêté.

Elles peuvent également au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de 2 mois le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, M. le Maire de Nerville-la-Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Cergy, le

27 JAN. 2017

Le préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

COMMUNE DE NERVILLE LA FORET - ESPACE NATUREL SENSIBLE

N° Plan Sect.	Contenance m2	Lieu dit ou rue	N°c	EMPRISE EXPROPRIÉE		HORS EMPRISE		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale	Propriétaires réels après renseignements recueillis	Propriétaires en indivision	Date de naissance	Lieu de naissance	Domicile		Profession	situation familiale	nom du conjoint
				Cont. M²	Sect. N°	Cont. M²	Sect. N°						adresse	ville			
A 1031	497	Les Contumes	T	497	A	1031		Françoise DESPREZ Monique LAFFLEZ Pascal DESPREZ Sylvie DESPREZ	Françoise DESPREZ Monique LAFFLEZ Pascal DESPREZ Sylvie DESPREZ		13/08/1927 12/04/1933 05/08/1971 10/09/1969	Paris 16° Amiens (80) Paris 16° Paris 16°	55, rue de Vaucelles 22, avenue de Verdun 15, avenue la Fontaine 22, avenue de Verdun	95150 TAVERNY 75010 PARIS 75160 MARLY LE ROI 75010 PARIS	non renseigné non renseigné non renseigné non renseigné	non renseigné non renseigné non renseigné non renseigné	non renseigné non renseigné non renseigné non renseigné

Vu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
Cergy-Pontoise, le 27 JAN. 2017

COMMUNE DE NERVILLE LA FORET - ESPACE NATUREL SENSIBLE

N° Plan	Sect. N°	Commencement n°2	Lien dit ou rue	Net.	EMPRISE EXPROPRIÉE		EMPRISE		Propriétaires réels après renseignements recueillis	Propriétaires en indivision	Date de naissance	Lieu de naissance	Domicile		Profession	situation familiale	nom du conjoint
					Cont. M²	Sect. N°	Cont. M²	Sect. N°					adresse	ville			
	A	1150	"Les Coulumes"	T	1150	A	1037		Mathias GOGLY Isabelle ARNT	Mathias GOGLY Isabelle ARNT	21/02/1971	Nanterre (92)	80, rue Lavoisier	92000 NANTERRE	non renseigné	non renseigné	non renseigné
									Isabelle ARNT	Isabelle ARNT	05/08/1972	Nanterre (92)	14, rue Jacques Flévert	44200 COUBERON	non renseigné	non renseigné	non renseigné

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme,
de l'aménagement
et du développement durable

Pôle études et aménagement
durable

ARRÊTÉ N° 13811

**PORTANT SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE
« LOUVRES PARC » SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LOUVRES
SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
DE LA PLAINE DE FRANCE**

Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1, R.311-5 et R.311-12 ;
- VU** la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;
- VU** le décret n°2002-477 du 8 avril 2002 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine de France (EPA) modifié par le décret n°2006-937 du 28 juillet 2006 et par le décret n°2007-780 du 10 mai 2007 ;
- VU** le décret n°2016-1915 du 27 décembre 2016 portant dissolution de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine de France et transfert de ses droits et obligations à l'Établissement Public Grand Paris Aménagement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°09-690 portant création de la ZAC de Louvres Parc sur le territoire de la commune de Louvres, en date du 29 juillet 2009, avec pour maître d'ouvrage l'EPA Plaine de France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°10-397 en date du 30 juin 2010 approuvant le dossier de réalisation et notamment la réalisation des équipements publics de la ZAC ;
- VU** l'attestation de levée de contrainte archéologique par la DRAC d'Île de France en date du 5 avril 2011 ;
- VU** la délibération n° 2013-CA-03 du conseil d'administration de l'EPA Plaine de France en date du 22 mars 2013 décidant d'approuver le dossier de suppression de la ZAC du Parc à Louvres ;

VU la délibération du conseil de communauté d'agglomération de Roissy Porte de France en date du 19 septembre 2013 prenant acte de la présentation du dossier de suppression de la ZAC Louvres Parc à l'initiative de l'EPA Plaine de France ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Louvres en date du 20 septembre 2013 décidant d'approuver le dossier de suppression de la ZAC du Parc à Louvres ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Louvres en date du 24 janvier 2014 ;

VU la lettre de l'EPA Plaine de France du 15 décembre 2016 demandant au Préfet du Val d'Oise de bien vouloir prendre l'arrêté nécessaire à la suppression de la ZAC dite « Louvres Parc » ;

VU le rapport de présentation exposant les motifs de la suppression ;

CONSIDERANT que l'opération d'aménagement de la ZAC du Parc à Louvres est achevée et que l'ensemble des équipements publics a été réalisé ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1er : La ZAC dite « Louvres Parc » située sur le territoire de la commune de Louvres est supprimée ;

Article 2 : L'entrée en vigueur du présent acte a pour effet de faire rentrer le périmètre de la ZAC « Louvres Parc » dans le droit commun. Le secteur demeure soumis aux dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Louvres approuvé le 24 janvier 2014 ;

Article 3 : Le régime de droit commun de la taxe d'aménagement est rétabli de plein droit sur l'assiette foncière correspondante ;

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R.311-5 du code de l'urbanisme pour l'acte de création de la zone.

Il sera affiché pendant un mois au siège de l'Établissement public Grand Paris Aménagement, ainsi qu'à la mairie de Louvres, et fera l'objet d'une mention dans un journal local diffusé dans le département.

Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera dressé par le Président directeur général de Grand Paris Aménagement et le maire de Louvres, et envoyé au Préfet à l'issue de ce délai.

Le présent arrêté et le rapport de présentation de la suppression de la ZAC « Louvres Parc » pourront être consultés au siège de Grand Paris Aménagement, à la mairie de Louvres, en sous-préfecture de Sarcelles ainsi qu'à la préfecture du Val d'Oise.

Il est également mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Val d'Oise pendant une durée d'au moins un an (www.val-doise.gouv.fr).

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Val d'Oise ;

Article 8 : La décision supprimant la ZAC abroge, à compter de la date à laquelle les mesures de publicité ont été prises, les effets de la décision de création.

Article 9 : En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 10 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise, M. le sous-préfet de Sarcelles, M. le président directeur général de Grand Paris Aménagement, M. le maire de Louvres et M. le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le

27 JAN. 2017

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle Eau.

ARRÊTÉ N° 2017/13817
PORTANT DÉFINITION DES COURS D'EAU
DU DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment son article L. 215-7-1 ;

VU l'instruction ministérielle du 3 juin 2015 relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau et leur entretien ;

CONSIDÉRANT que l'instruction ci-dessus prévoit l'établissement, dans chaque département, d'une carte permettant de distinguer les cours d'eau des autres écoulements, comme les fossés ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRETE,

Article 1 : Cartographie des cours d'eau

La carte des cours d'eau, accessible via le lien <http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-nuisances/Milieus-naturels/Eau>, recense les cours d'eau du département définis conformément aux critères de l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement.

Article 2 : Exécution

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie et le Directeur régional de l'agence française pour la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise le,

23 JAN. 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle Eau

guichet unique de l'eau

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2016/13820
RELATIF AU RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION TEMPORAIRE
DE POMPAGE ET DE RABATEMENT DE LA NAPPE ALLUVIALE
DE LA SEINE EN PHASE CHANTIER POUR LA RÉALISATION
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ À BEZONS**

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L214-1 et suivants, R214-1 et suivants ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la demande d'autorisation temporaire déposée le 11 août 2014 au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, présentée par la SCI BEZONS LES RIVES DE SEINE, filiale de la société NEXITY, enregistrée sous le n° 95-2014-00029 et relative au pompage et au rabattement de nappe en phase chantier pour la réalisation d'un ensemble immobilier, situé 128/130 avenue Jean Jaurès, sur la commune de Bezons ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-12765 en date du 23 novembre 2015 autorisant le pompage et le rabattement de nappe en phase chantier pour la réalisation d'un ensemble immobilier situé à Bezons ;

VU la demande de renouvellement de l'autorisation temporaire de pompage et de rabattement de nappe en phase chantier pour la réalisation d'un ensemble immobilier situé à Bezons présentée le 16 décembre 2016 par NEXITY ;

CONSIDÉRANT que l'opération projetée est compatible avec le schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux du bassin Seine-Normandie ;

CONSIDÉRANT que les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement sont garantis par les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2015-12765 du 23 novembre 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Objet

L'autorisation temporaire de pompage et de rabattement de nappe en phase chantier pour la réalisation d'un ensemble immobilier situé à Bezons, encadré par l'arrêté préfectoral N° 2015-12765 en date du 23 novembre 2015 est renouvelée conformément à l'article R.214-23 du code de l'environnement. **Elle prendra fin le 8 juin 2017.**

ARTICLE 2 : Délais et voies de recours

Recours contentieux :

En application de l'article L. 514-6 et R. 514-3-1 du code de l'environnement, le demandeur ou l'exploitant a la possibilité dans un délai de deux (2) mois suivant la notification de la présente décision d'effectuer un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise 2/4, boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 CERGY-PONTOISE Cedex.

Les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, ont la possibilité d'effectuer un recours contre la présente décision devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai d'un (1) an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six (6) mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six (6) mois après cette mise en service.

Recours non contentieux :

Dans le même délai de deux (2) mois, le demandeur a la possibilité d'effectuer :

- soit un recours gracieux devant l'autorité qui a signé la présente décision : Monsieur le Préfet du Val-d'Oise, 5, avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY PONTOISE Cedex.
- soit un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer- 92055 La Défense.

Le silence gardé par l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique pendant plus de deux (2) mois à compter de la date de réception de ce recours fera naître une décision implicite de rejet qu'il sera possible de contester devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 3 : Exécution, publication et notification

Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le bénéficiaire de l'autorisation, le maire de la commune de Bezons, la chef du service de la police de l'eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).

Un extrait de l'arrêté est affiché dans la mairie concernée pendant une durée minimale d'un (1) mois.

Un dossier sur l'opération autorisée est mis à la disposition du public à la préfecture du Val-d'Oise ainsi que dans la mairie concernée pendant deux (2) mois à compter de la publication de l'arrêté d'autorisation.

Un avis relatif à l'arrêté d'autorisation est inséré, par les soins du préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Val-d'Oise ; il indique les lieux où le dossier prévu à l'alinéa précédent peut être consulté.

L'arrêté est notifié au pétitionnaire et affiché par ses soins sur le site du chantier.

A Cergy-Pontoise, le **27 JAN. 2017**

Le Préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'habitat, de la rénovation urbaine,
et du bâtiment

Pôle des politiques locales de l'habitat

ARRETE MODIFICATIF n° 17 - 23868
annulant l'article 3 de l'arrêté n° 14-11992 du 5 août 2014
qui fixait la majoration du prélèvement prononcée lors de la procédure de carence définie
par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation
au titre de la période triennale 2011-2013
pour la commune de LA-FRETTE-SUR-SEINE

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains modifiée par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.210-1, résultant de l'article 39 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

VU le courrier du Préfet en date du 4 avril 2014 informant la commune de LA-FRETTE-SUR-SEINE de son intention d'engager la procédure de constat de carence ;

VU l'avis du Comité régional de l'habitat en date du 26 juin 2014 ;

VU l'examen du respect des obligations par la commission départementale réunie le 30 juin 2014 conformément à l'article L.302-9-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;

CONSIDERANT en application de l'article L.302-8 du code de la construction et de l'habitation, l'objectif de réalisation de logements sociaux pour la période triennale 2011-2013 de 52 logements et l'objectif transitoire pour l'année 2013 de 13 logements ;

CONSIDERANT la réalisation de 35 logements sociaux au titre du bilan triennal 2011-2013, soit un taux de réalisation de 67 %, ainsi que le non-respect de l'objectif transitoire introduit par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 pour l'année 2013 ;

CONSIDERANT le contrat de mixité sociale et la convention de veille foncière signés avec l'État et l'Établissement Public Foncier du Val-d'Oise pour la période triennale 2011-2013 et l'insuffisance de réalisation des opérations recensées dans celui-ci ;

CONSIDERANT l'insuffisance des règles inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA-FRETTE-SUR-SEINE pour permettre la mixité sociale et la densification ;

CONSIDERANT les éléments avancés par la commune lors de la commission départementale réunie le 30 juin 2014 et par courrier en date du 3 juin 2014, jugés insuffisants pour justifier le non-respect de son objectif de réalisation pour la période 2011-2013 ;

CONSIDERANT les recours gracieux et contentieux engagés par la commune de la Frette-sur-Seine à l'encontre de l'arrêté n° 14-11992 du 4 août 2014 ;

CONSIDERANT le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise rendu le 13 décembre 2016 qui annule l'article 3 de l'arrêté n° 14-11992 du 4 août 2014 concernant la majoration du prélèvement ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise

ARRETE

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté du 5 août 2014 fixant à la commune de La Frette-sur-Seine une majoration du prélèvement triplée pour la période 2014-2016 est annulé ;

Article 2 : Les sommes perçues en 2015 et en 2016 au titre de la majoration de carence prononcée en 2014 seront remboursées à la commune de La Frette-sur-Seine ;

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le Directeur départemental des finances publiques et Monsieur le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication, au Recueil des Actes Administratifs de l'État dans le département et sera notifié aux intéressés.

Ce recueil est consultable à la préfecture du Val-d'Oise (5 avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY PONTOISE CEDEX) et dans les deux sous-préfectures (Argenteuil et Sarcelles), ainsi que le sur le site internet de la préfecture www.val-doise.gouv.fr (plan du site, rubrique – Publications et communiqués).

Fait à Cergy-Pontoise, le - 8 FEV. 2017

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy (2 boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivants une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature
du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.

DECISION n° 13854

M. Jean-Yves LATOURNERIE, délégué de l'Anah dans le département du Val d'Oise, en vertu des dispositions de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation.

DECIDE :

Article 1^{er} :

M. Eric CAMBON de LAVALETTE, titulaire du grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts et occupant la fonction de directeur départemental des territoires du Val d'Oise est nommé délégué adjoint.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

Pour l'ensemble du département :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO ;
- toute convention relative au programme habiter mieux ;
- le rapport annuel d'activité ;

- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pour la gestion des aides à l'habitat privé prévues à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les avenants aux conventions en cours.

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux OIR¹, et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions ;

Ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés - FART- (programme « Habiter mieux »).

- le programme d'actions ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pluriannuelles d'opérations programmées [Cette délégation ne s'applique pas aux conventions dites de « portage » visées à l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation.] ;
- les conventions d'OIR.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

Article 3 :

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à M. Eric CAMBON de LAVALETTE, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

¹ Opération importante de réhabilitation au sens de l'article 7 du règlement général de l'agence

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah.
- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation. Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve des compétences relatives au conventionnement sans travaux dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

- 1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.
- 2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Selon le cas, territoire couvert ou non par une convention conclue en application des articles L. 301-5-1 ou L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, choisir le bloc adéquat.

Article 4:

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Eric CAMBON de LAVALETTE**, directeur départemental des territoires
- Madame **Sylvie PIERRARD**, directrice départementale adjointe des territoires,
- Madame **Dominique PETIGAS-HUET**, adjointe au directeur départemental des territoires,
- Madame **Josette DEROUX**, responsable du service habitat, rénovation urbaine et bâtiment (SHRUB),
- Monsieur **Olivier GAUDRON**, adjoint à la responsable du SHRUB,
- Madame **Nadia GOMONT**, responsable du pôle des politiques locales de l'habitat au SHRUB,
- Madame **Nathalie BEQUET**, responsable du pôle du financement du logement social au SHRUB,
- Monsieur **Alain DEZELUT**, responsable du pôle accessibilité et contrôle de la qualité de la construction au SHRUB,

pour me représenter en tant que président de la commission locale d'amélioration de l'habitat du département du Val d'Oise et en tant que membre de la commission locale d'amélioration de l'habitat de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, dont le territoire est couvert par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

Article 5 :

- Madame **Sylvie PIERRARD**, directrice départementale adjointe des territoires,
- Madame **Dominique PETIGAS-HUET**, adjointe au directeur départemental des territoires,
- Madame **Josette DEROUX**, responsable du service habitat, rénovation urbaine et bâtiment (SHRUB),
- Monsieur **Olivier GAUDRON**, adjoint à la responsable du SHRUB,
- Monsieur **Nicolas GERARD**, responsable du pôle parc privé au SHRUB,
- Madame **Christine DELTRUC**, adjointe au responsable du pôle parc privé au SHRUB,

aux fins de signer les actes et documents visés aux articles 2 et 3, à l'exception :

Pour l'ensemble du département :

- de toute convention relative au programme habiter mieux ;
- du rapport annuel d'activité ;
- des conventions pour la gestion des aides à l'habitat privé prévues par l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les avenants aux conventions en cours.

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- du programme d'actions,
- des conventions pluriannuelles d'opérations programmées,
- des conventions

Article 6 :

Délégation est donnée à Monsieur **Chaffik BENNOUR**, et Mesdames **Manuella ABENZOAR-POLIARD**, **Muriel BOUCHOT**, **Caroline MARIE** instructeurs, aux fins de signer :

- en matière de conventionnement, les seuls documents visés aux points 2 et 3 de l'article 3 de la présente décision ;
- les accusés de réception ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

Article 7 :

Délégation est donnée à Mesdames **Geneviève BARDIN** et **Nathalie HENRY**, instructrices, aux fins de signer :

- les accusés de réception des demandes de subvention ,
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

Article 8 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 9 :

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à Monsieur le directeur départemental des Territoires ;

- à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de CERGY-PONTOISE aux termes de la convention de gestion des aides à l'habitat privé signée conformément à l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Madame la directrice générale de l'Anah, à l'attention de Monsieur le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;
- Madame l'agent comptable de l'Anah ;
- aux intéressé(e)s.

Article 10 :

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Cergy, le **13 FEV. 2017**

Le Préfet,
délégué de l'Agence
dans le département du Val d'Oise


Jean-Yves LATOURNERIE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

Services vétérinaires

Service santé, protection animales
et environnement

**Arrêté préfectoral N° 2016-226 portant
MISE EN DEMEURE
l'établissement de 2^{ème} catégorie de « VENTE, TRANSIT »
d'animaux d'espèces non domestiques « GAMM VERT » à Louvres**

Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement en particulier ses articles L. 171-6, L. 171-8, L. 413-5 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 1995 relatif à la mise en œuvre du contrôle des établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1100309 portant autorisation d'ouverture d'un établissement de 2^{ème} catégorie d'un magasin de vente d'animaux d'espèces non domestiques délivré le 30 mars 2011 à l enseigne « GAMM VERT LOUVRES » sur le territoire de la commune de Louvres à l'adresse suivante, lieu dit Le Ronce, RD 317 ;

Vu le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-040 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Madame Élisabeth ROUAULT-HARDOIN, Directrice départementale de la protection des populations du Val d'Oise ;

Vu le rapport de l'inspecteur de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier en date du 23 septembre 2016 conformément aux articles L. 171-6 et L.413-5 ;

Vu les observations de l'exploitant formulées par courrier en date du 19 octobre 2016 ;

Considérant que l'exploitant a été en mesure par le courrier n°2016-4223 de formuler ses observations sur la présente décision dans un délai de 15 jours ;

Considérant que lors de la visite en date du 23 août 2016 l'inspecteur de l'environnement a constaté la présence à la vente de reptiles de certaines espèces malgré l'absence de personne titulaire du certificat de capacité pour ces espèces au sein de l'établissement ;

Considérant que ces constats constituent un manquement aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°1100309 susvisé ;

Considérant que face à ce manquement, il convient de faire application des dispositions de l'article L. 171-6 du code de l'environnement en mettant en demeure l'établissement « GAMM VERT » de respecter les prescriptions dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°1100309 susvisé, afin d'assurer la protection des intérêts protégés par les articles L.413-1 pour les établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques du code de l'environnement ;

Considérant que les observations formulées par l'exploitant dans son courrier du 19 octobre 2016 ne sont pas de nature à remettre en cause la présente décision ;

Sur la proposition de Madame la directrice départementale de la protection des populations du Val-d'Oise,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

L'établissement « GAMM VERT » exploitant une animalerie sise lieu dit Le Ronce, RD 317 sur la commune de Louvres (95300) est mis en demeure de respecter les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°1100309 du 30 mars 2011. En matière d'espèces non domestiques, l'établissement ne doit détenir que des spécimens d'espèces couvertes par un certificat de capacité dont est titulaire l'une des personnes de l'établissement dans un délai de **un mois** à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les mesures de police prévues au II de l'article L. 171-8 et à l'article L.413-5 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : **Recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise, la Directrice départementale de la protection des populations du Val d'Oise, le Chef de Brigade inter-départementale Essonne-Yvelines-Val d'Oise de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Maire de la commune de LOUVRES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la Préfecture du Val d'Oise.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant de l'établissement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Cergy-Pontoise, le 20 décembre 2016

Pour le Préfet,
par délégalion,

La Directrice départementale de la protection des populations,



[Signature]
La Directrice Départementale
Elisabeth ROUAULT-HARDOIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

**Arrêté AD.2017-02 portant renouvellement d'agrément
d'un organisme de services à la personne
sous le numéro : SAP/488916818**

**LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code du travail et notamment les articles L.7232-1 à L.7232-1-2, R.7232-1 à R.7232-24, D.7231-1, D.7231-2 et D.7233-1 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'agrément prévu à l'article R 7232-7 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/12/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

Vu le dossier de demande d'agrément déposé complet le 27/10/2016 par l'Association « Les P'tits Avions » dont le siège social est situé 1 rue de la Croix – 95280 EPIAIS LES LOUVRES ;

Vu la visite effectuée par les services de la Direccte le 25/01/2017 dans les locaux de l'Association « Les P'tits Avions » en présence de Mme Françoise HAINAUX, Directrice Générale et Mme Maria RIBEIRO, Responsable ;

Vu le courrier d'observation envoyé par les services de la Direccte le 26/01/2017 ;

Considérant qu'il appartient à l'association de compléter sa demande de renouvellement d'agrément en ajoutant l'accompagnement garde d'enfant de + et de - de 3 ans ;

Considérant que les coordonnées de l'unité départementale de la Direccte doivent figurer sur le livret d'accueil, conformément à l'article 14 du cahier des charges fixé par l'arrêté du 26/12/2011 ;

Considérant que l'association « Les P'tits Avions » a l'obligation de proposer, en mode mandataire, des candidats ayant des certifications et aptitudes nécessaires pour exercer les emplois proposés conformément aux articles 30 et 53 du cahier des charges ;

Considérant que l'association « Les P'tits Avions » doit informer les familles optant pour le mode mandataire, de leurs obligations en qualité d'employeur (points 58 et 60 du cahier des charges) ;

Considérant que la structure s'engage à respecter les points 32,33 et 34 du cahier des charges relatifs à la formation du personnel ;

Considérant que l'association « Les P'tits Avions » doit s'assurer périodiquement auprès des familles de la qualité des prestations conformément aux articles 47 et 61 du cahier des charges ;

Considérant que l'absence de ces éléments n'affecte pas la demande d'agrément mais que l'Association « Les P'tits Avions » devra fournir les documents demandés dans la lettre d'observation du 26/01/2017.

Sur proposition du responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

A R R E T E

Article 1 :

L'agrément de l'Association « Les P'tits Avions » dont le siège social est situé 1 rue de la Croix- 95280 EPIAIS LES LOUVRES est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 01/03/2017 sous le n° SAP/488916818.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions habituelles fixées par l'article R. 7232-9 du Code du travail, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 :

Cet agrément couvre les activités suivantes sur les départements du Val d'Oise, l'Aisne, l'Oise, Paris, la Seine et Marne, les Yvelines, l'Essonne, les Hauts de Seine, la Seine Saint-Denis et le Val de Marne

- Garde d'enfants à domicile de moins de trois ans ;
- Accompagnement des enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)

Article 3 :

Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de **Mandataire et Prestataire**.

Article 4 :

Sous peine de retrait de cet agrément, si l'organisme envisage de fournir des services ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un territoire autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément. La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'un signalement préalable.

Article 5 :

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du Code du travail ;
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux indiqués dans cet agrément ;
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 :

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du Code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Pontoise, le 31/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val- d'Oise
L'inspectrice du travail
DIRECCTE-UD 95
Services à la Personne
Immeuble ATRIUM
Sorila MAHECS20105
95014 Cergy Pontoise CEDEX

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur de l'unité territoriale du Val d'Oise – DIRECCTE Ile-de-France - Immeuble ATRIUM - 3 Boulevard de l'Oise - 95010 CERGY PONTOISE CEDEX.

- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne – Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss - 75503 PARIS-CEDEX 13.

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, 2 – 4 Boulevard de l'Hautil – BP 322 –95027 CERGY PONTOISE CEDEX.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° DA.2017-02
de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/498633478
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/12/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'association ADMR de Montsoult et ses environs, dont le siège social était 21 rue de la Mairie – 95560 MONTSOULT depuis le 01/04/2007 sous le n° SAP/498633478.

Vu l'information du transfert du siège social de l'association ADMR de Montsoult et ses environs transmise par mail le 16/01/2017 ;

Vu l'avis au répertoire SIRENE indiquant l'adresse du nouveau siège social de l'association ADMR de Montsoult et ses environs au Centre commercial Les Clotins – 95560 Montsoult à compter du 01/10/2015;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une modification du transfert de siège a été déposée le 16/01/2017.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la Maison des Services ADMR MONTSOULT et ses environs, sis(e) Centre commercial Les Clotins – 95560 Montsoult sous le n° SAP/498633478 à compter du 01/10/2015.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Prestations de petit bricolage, dites « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance aux personnes (**hors PA/PH**) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée (**hors PA/PH**) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée à leur domicile (**hors PA/PH**)
- Assistance, dans les actes quotidiens de la vie **aux PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques ou l'aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (incluant garde-malade sauf soins),
- Accompagnement des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 17/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail
Services à la Personne

Immeuble ATR 2011
3 Bd de l'Oise CS 20115
95011 Pontoise Cedex
Sonia MAHE

271



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° DA.2017-03
de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/488916818
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/12/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée le 27/10/2016 auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France par l'Association « Les P'tits Avions » », sis(e) 1 rue de la Croix – 95280 EPIAIS LES LOUVRES.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'Association « Les P'tits Avions » », sis(e) 1 rue de la Croix – 95280 EPIAIS LES LOUVRES sous le n° SAP/488916818 à compter du 01/03/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon :

- le mode **prestataire et mandataire** pour les activités déclarées suivantes, à l'exclusion de toute autre :
 - Garde d'enfants de plus de trois ans ;
 - Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements
 - Garde d'enfants à domicile en dessous de 3 ans
 - Accompagnement d'enfants de moins de 3 ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante) ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R 7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 31/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-06
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/824885982
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 20/01/2017 par Monsieur Thierry PARENT gérant de la SAS CAP SERVICES, sis(e) 2&4 Avenue du 6 Juin 1944- 95190 GOUSSAINVILLE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Monsieur Thierry PARENT gérant de la SAS CAP SERVICES, sis(e) 2&4 Avenue du 6 Juin 1944- 95190 GOUSSAINVILLE sous le n° SAP/824885982 à compter du 20/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;

- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;

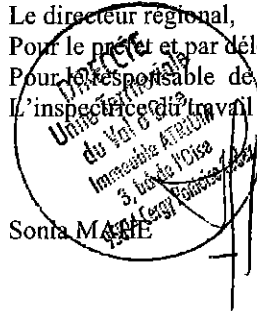
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 23/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
 Le directeur régional,
 Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
 Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
 L'inspectrice du travail



Santa M. G. G. G.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-07
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/824951701
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 21/01/2017 par l'autoentrepreneur Monsieur MONNIER Jérémy, sis(e) 2 Rue Georges Guynemer – 95470 SURVILLIERS.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Monsieur MONNIER Jérémy, sis(e) 02 rue Georges Guynemer – 95470 SURVILLIERS sous le n° SAP/824951701 à compter du 21/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;
- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

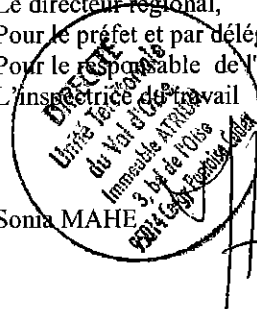
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 23/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice de travail

Sonia MAHE



PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-08
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/824861959
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 24/01/2017 par l'autoentrepreneur Madame GROSBOIS Claire, sis(e) 147 Parc de Cassan les Eroncelles – 95290 L'ISLE ADAM.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Madame GROSBOIS Claire, sis(e) 147 Parc de Cassan les Eroncelles – 95290 L'ISLE ADAM sous le n° SAP/824861959 à compter du 24/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Assistance administrative à domicile ;

- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

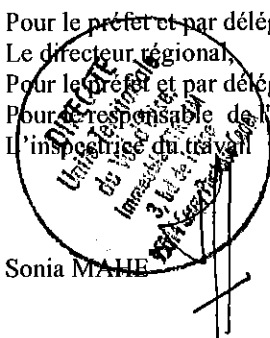
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 26/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-09
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/793888827
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 25/01/2017 par l'autoentrepreneur Mademoiselle GUEPPE Aurélie, sis(e) 17 Rue des Iris – 95100 ARGENTEUIL.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Mademoiselle GUEPPE Aurélie, sis(e) 17 Rue des Iris – 95100 ARGENTEUIL sous le n° SAP/793888827 à compter du 25/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 26/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE





PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-10
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/824857098
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 24/01/2017 par Madame LALLEMENT Anne-Gaëlle, sis(e) 325 Parc de Cassan – 95290 L'ISLE ADAM.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Madame LALLEMENT Anne-Gaëlle, sis(e) 325 Parc de Cassan – 95290 L'ISLE ADAM sous le n° SAP/824857098 à compter du 24/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Assistance administrative à domicile ;
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 26/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé modificatif n° D.2017-11
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/788888717
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration modificative d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 30/01/2017 par, Monsieur TRAORE Aboubakar directeur de la SAS RPR SERVICES sis(e) 6 Rue Paul Appel -95310 ST OUEN L'AUMONE .

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Monsieur TRAORE Aboubakar directeur de la SAS RPR SERVICES, sis(e) 6 Rue Paul Appel -95310 SAINT OUEN L'AUMONE sous le n° SAP/788888717 à compter du 30/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;

- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;
- Livraison de repas à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

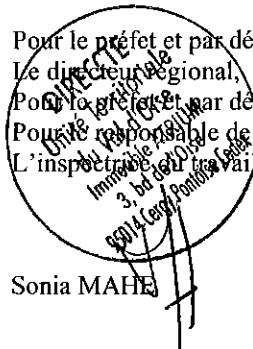
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 31/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
 Le directeur régional,
 Pontoise préfet et par délégation du directeur régional,
 Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
 L'inspectrice du travail

Sonia MAHE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-12
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/502768369
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 23/01/2017 par l'Entrepreneur Individuel Monsieur GILBERT Nicolas nom commercial « KIFAITOUT », sis(e) 34 Rue de l'Ermitage – 95770 SAINT CLAIR SUR EPTE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'Entrepreneur Individuel Monsieur GILBERT Nicolas nom commercial « KIFAITOUT », sis(e) 34 rue de l'Ermitage – 95770 SAINT CLAIR SUR EPTE sous le n° SAP/502768369 à compter du 23/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;

- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;
- Assistance informatique et Internet à domicile (montant des prestations plafonné à 3 000 €) ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 31/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail,

Sonia MAHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-13
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/812221380
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 30/01/2017 par l'Entrepreneur Individuel Madame Mireille RENAUT présidente de MIREILLE SERVICES CHAUFFEURS, sis(e) 2 Résidence Carré Mansart – 95290 L'ISLE ADAM.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'Entrepreneur Individuel Madame Mireille RENAUT Présidente de MIREILLE SERVICES CHAUFFEURS, sis(e) 2 Résidence Carré Mansart – 95290 L'ISLE ADAM sous le n° SAP/812221380 à compter du 30/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;

- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

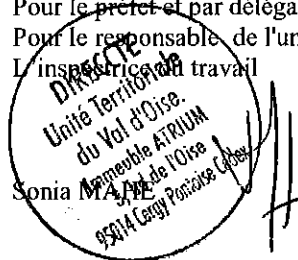
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 31/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
 Le directeur régional,
 Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
 Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
 L'inspectrice du travail



PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-14
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/825198633
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 30/01/2016 par Monsieur Bruno DUBOIS président de la SAS DUBOIS PAYSAGE , sis(e) 50 Rue Charles de Gaulle – 95580 ANDILLY.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Monsieur Bruno DUBOIS président de la SAS DUBOIS PAYSAGE, sis(e) 50 rue Charles de Gaulle – 95580 ANDILLY sous le n° **SAP/825198633** à compter du 30/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;

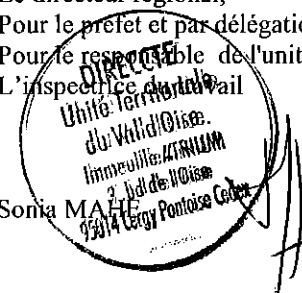
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 31/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail


Sonia MAÏTE



PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-15
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/824976419
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 23/01/2017 par Madame MARQUES MOREIRA Elisabeth Présidente de la SAS MME, sis(e) 9 Rue Georges Pitard Bât.I – 95190 GOUSSAINVILLE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Madame MARQUES MOREIRA Elisabeth Présidente de la SAS MME, sis(e) 9 Rue Georges Pitard Bât.I – 95190 GOUSSAINVILLE sous le n° SAP/824976419 à compter du /07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;

295

- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance aux personnes (hors PA/PH) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (hors PA/PH)

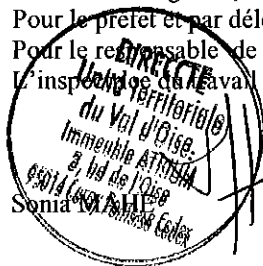
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 31/01/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-16
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/825032121
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 31/01/2017 par l'autoentrepreneur Mademoiselle ADEQUIN Andréa, sis(e) 1 Impasse du Bréon – 95500 GONESSE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Mademoiselle ADEQUIN Andréa, sis(e) 1 Impasse du Bréon – 95500 GONESSE sous le n° SAP/825032121 à compter du 31/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Garde d'enfant de plus de trois ans ;

- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;

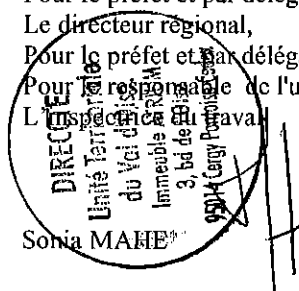
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 01/02/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-17
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/823196704
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 31/01/2017 par l'autoentrepreneur Madame BARADJI Fatomata, sis(e) 1 Square Edgard Degas - 95380 CHENNEVIERES LES LOUVRES.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de TILT Services, sis(e) 53 rue Francis Combe - 95000 Cergy sous le n° SAP/344258892 à compter du 12/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Garde d'enfant de plus de trois ans ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

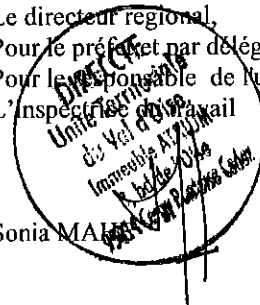
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 01/02/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHMOUD





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2017-18
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/812978468
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23/09/2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0133 du 21/11/2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 30/01/2017 par l'entrepreneur individuel Mademoiselle KOPIEC Lucie, sis(e) 50 Rue de l'Yser – 95390 SAINT PRIX.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entrepreneur individuel Mademoiselle KOPIEC Lucie, sis(e) 50 rue de l'Yser – 95390 SAINT PRIX sous le n° SAP/812978468 à compter du 30/01/2017.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

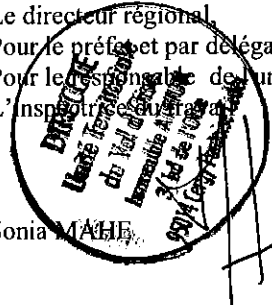
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 01/02/2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspecteur

Sonia MAHE





PRÉFET des Yvelines

PRÉFET des Hauts-de-Seine

PRÉFET du Val d'Oise

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie**

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL n° 2017-DRIEE-004

**Portant dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées, dans le cadre du
projet EOLE de prolongement du RER E à l'ouest entre Paris et Mantes-la-Jolie**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le préfet des Yvelines,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

**Le préfet du Val d'Oise,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 modifié relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu la demande de dérogation au régime de protection des espèces datée du 13 janvier 2016 et les dossiers joints à cette demande (version du 17 juin 2016 pour le dossier flore et du 20 juin 2016 pour le dossier faune) établis par SNCF Réseau représenté par Xavier GRUZ, directeur de projet EOLE ;

Vu les avis du Conseil National de la Protection de la Nature, datés du 21 septembre 2016 et du 14 septembre 2016, portant respectivement sur la flore et la faune protégées ;

Vu les remarques du public lors de la consultation menée du 25 juillet au 16 août 2016 via le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France ;

Vu les éléments de réponse apportés par SNCF réseau dans son mémoire en réponse daté du 4 novembre 2016 ;

Considérant que pour la flore protégée, la demande de dérogation porte sur la destruction de spécimens de Drave des murailles et de Cardamine impatiente ;

Considérant que pour la faune protégée, la demande de dérogation porte d'une part sur la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou aires de repos de 9 espèces de mammifères, 2 espèces d'amphibiens, 3 espèces de reptiles, 36 espèces d'oiseaux, et d'autre part sur la capture, la destruction ou la perturbation de spécimens de 9 espèces de mammifères, 4 espèces d'amphibiens, 3 espèces de reptiles, 1 espèce d'insectes et 36 espèces d'oiseaux ;

Considérant que le projet EOLE a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en date du 31 janvier 2013, et qu'il vise à fluidifier le trafic ferroviaire du RER A et de la gare saint-Lazare, à répondre à la demande croissante de transports en communs et à présenter une alternative à la voiture en renforçant le maillage des transports en communs sur le territoire en développement de la Seine Aval et qu'il relève donc d'une raison d'intérêt public majeur ;

Considérant que SNCF Réseau a retenu un projet qui réutilise les infrastructures existantes pour la grande majorité du tracé et des implantations, et a étudié plusieurs solutions alternatives, pour lesquelles le critère écologique n'est pas déterminant et qu'aucune de ces solutions ne peut être considérée comme satisfaisante au sens de l'article L.411-2 du code de l'environnement ;

Considérant les mesures proposées dans le dossier joint à la demande de dérogation, en particulier l'adaptation des emprises chantier aux contraintes écologiques, le suivi environnemental du chantier, le phasage des travaux en fonction des périodes sensibles des espèces, la restauration de milieux ouverts à Issou à proximité immédiate des impacts, et de milieux boisés à Mousseaux-sur-Seine ;

Considérant que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir que le projet ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable, des populations des espèces protégées concernées par la demande dans leur aire de répartition naturelle ;

Considérant que le Conseil National de la Protection de la Nature a rendu deux avis favorables sous réserve et que les compléments apportés par la suite sont satisfaisants ;

Sur proposition du Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

ARRETENT

Article 1 : Bénéficiaire de la dérogation

SNCF Réseau, sis 92 avenue de Paris, 75648 Paris Cedex 13, et représenté par Monsieur Xavier GRUZ, directeur de projet EOLE, est bénéficiaire de la dérogation définie à l'article 2 ci-dessous et est dénommé ci-après "le bénéficiaire".

Article 2 : Objet de la dérogation

Le bénéficiaire est autorisé à déroger à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées dans le cadre du projet EOLE de prolongement du RER E à l'Ouest entre Paris et Mantes-la-Jolie, au niveau des communes de Nanterre dans les Hauts-de-Seine, Bezons dans le Val d'Oise, Guerville, Mezières-sur-Seine, Gargenville, Issou, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville dans les Yvelines.

La dérogation porte sur les espèces animales protégées et les activités suivantes :

Nom commun de l'espèce	Nom scientifique de l'espèce	Destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction ou aires de repos	Capture ou enlèvement de spécimens	Destruction de spécimens	Perturbation intentionnelle de spécimens
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X		X	X
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X		X	X
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	X			X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X			X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X			X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X			X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X			X
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	X			X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X			X
Grenouille de Lessona	<i>Rana lessonae</i>	X	X	X	X
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>		X	X	X
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	X	X	X	X
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>		X	X	X

Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	X	X	X	X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	X	X	X
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	X	X	X
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>			X	X
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X			X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X			X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	X			X
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X			X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X			X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X			X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X			X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X			X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X			X
Pic vert/Pivert	<i>Picus viridis</i>	X			X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X			X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X			X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X			X
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X			X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X			X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X			X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X			X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X			X
Hypolaïs polyglotte / Petit contrefaisant	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	X			X
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina / Acanthis cannabina</i>	X			X
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	X			X
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X			X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X			X
Tarier pâtre / Traquet pâtre	<i>Saxicola torquatus / Saxicola torquata</i>	X			X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris / Chloris chloris</i>	X			X
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X			X
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	X			X
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X			X
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X			X
Cygne tuberculé / Cygne muet	<i>Cygnus olor</i>	X			X
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	X			X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X			X
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X			X

Hirondelle rustique / Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	X		X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X		X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X		X

La dérogation porte aussi sur la destruction de spécimens d'espèces végétales protégées : Drave des murailles (*Draba muralis*) et Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*).

La dérogation est valable jusqu'à la fin des travaux, prévue en 2024, et uniquement sous réserve de la mise en œuvre par le bénéficiaire des prescriptions définies par le présent arrêté.

Article 3 : Caractéristiques et localisation

Le projet EOLE consiste à prolonger le RER E de 55 km vers l'ouest entre Paris et Mantes-la-Jolie, dont 8 km en tunnel.

Sur la partie en souterrain, aucun impact n'est à prévoir. Sur la partie aérienne, le projet réutilise les voies existantes, et seulement quatre secteurs sont concernés par des nouveaux aménagements qui impactent les espèces protégées :

- à Nanterre et Bezons, le viaduc passant sur l'île Saint-Martin ;
- à Mézières-sur-Seine, Guerville et Mantes-la-Ville, la création d'une troisième voie en bord de Seine ;
- à Gargenville et Issou, l'aménagement de voies de garage ;
- à Mantes-la-Jolie, l'aménagement de voies de garage et d'un atelier de maintenance.

Article 4 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celle relative aux espèces protégées.

Article 5 : Mesures d'évitement :

En plus d'avoir conçu un projet qui réutilise les emprises existantes pour le tracé, les voies de garage et l'atelier de maintenance, les mesures d'évitement concernent l'adaptation fine de l'emprise projet/chantier sur les différents secteurs :

- évitement en grande partie des stations de Cardamine impatiente : secteur du viaduc entre Nanterre et Bezons, secteur de la 3^e voie à Mantes-la-Ville (annexe 1) ;
- évitement des stations d'Orobanche pourpre totalement et d'une partie des stations de Drave des murailles : secteur des voies de garage à Gargenville et Issou (annexe 2) ;
- évitement de l'habitat favorable au Martin-pêcheur d'Europe par un recul de 2 à 10 m au niveau de la ripisylve : secteur de la 3^eme voie à Guerville et secteur de l'île Saint-Martin (annexes 3 et 4) ;
- évitement de la zone favorable au Triton ponctué : au niveau du secteur de la 3^e voie à Mézières-sur-Seine (annexe 5) ;

- évitement de la zone favorable à la Mante religieuse : secteur des voies de garage à Gargenville et Issou (annexe 6) ;

Article 6 : Mesures de réduction des impacts du chantier :

Les mesures de réduction concernent la phase chantier, elles sont détaillées dans le tableau suivant :

N°	Mesure	Calendrier	Secteurs concernés
1	Diagnostics floristiques complémentaires pré-travaux. Prendre en compte les résultats dans les actions d'évitement, réduction et compensation mises en œuvre.	Avant le démarrage des travaux	*voies de garage à Gargenville et Issou *berges de Nanterre *berges de Guerville
2	Les travaux de déboisement et de débroussaillage auront lieu en dehors des périodes sensibles pour les oiseaux et chiroptères, entre début octobre et fin février.	Au début du chantier	*Tous (milieux boisés)
3	Les potentiels arbres-gîtes à chiroptères seront identifiés et marqués par un écologue. Au moment de l'abattage, ils feront l'objet d'une inspection par un chiroptérologue. Si la présence d'un gîte est confirmé, l'arbre sera abattu sous la supervision d'un écologue.	Au début du chantier	Tous (milieux boisés)
4	Les travaux de débroussaillage auront lieu de manière à permettre la fuite des animaux vers des secteurs favorables non perturbés (amphibiens reptiles principalement).	Au début du chantier	tous
5	Limitation des emprises chantier au strict nécessaire et matérialisation de leur limite (clôture)	Pendant toute la durée des travaux	* voies de garage à Gargenville et Issou (annexe 7) * ailleurs, entre le chantier et les milieux boisés, aquatiques, les prairies et les haies.
6	Matérialisation et balisage des stations de flore protégées évitées (annexe 1, annexe 2). A Gargenville et Issou, les stations destinées à être détruites seront protégées temporairement par des ganivelles pour permettre la collecte de semences.	Pendant toute la durée des travaux	* berge de Nanterre, île Saint-Martin * 3 ^e voie à Mantes-la-Ville * voies de garage à Gargenville et Issou
7	Vérification de la nidification de l'Œdicnème criard par un naturaliste confirmé. En cas de nid, balisage adéquat et maintien d'une distance de 20 à 50 m entre le nid et les emprises chantier. Formation du personnel du chantier à ce sujet.	En phase travaux	voies de garage à Gargenville et Issou
8	Les milieux sous emprise, favorables aux reptiles et aux amphibiens, sont rendus impropres à la recolonisation en maintenant une végétation rase.	Pendant toute la durée des travaux	Tous (voir cartographie des milieux favorables en annexe 15)
9	Mise en place d'un dispositif empêchant la nidification du	Pendant toute	* 3 ^e voie (Guerville,

	martin-pêcheur dans les zones en travaux : pose d'une bâche ou de plaques aux endroits définis par l'écologue de chantier, et dispositif d'effarouchement autour des emprises chantier situées dans les zones d'accueil potentielles du Martin-pêcheur.	la durée des travaux	Mézières-sur-Seine, Mantes-la-Ville) * île Saint-Martin
10	Mise en place d'un dispositif empêchant la colonisation du chantier par les amphibiens (bâches semi-enterrées avec un bavolet). Sur l'île Saint-Martin, ce dispositif sera mis en place sur appréciation de l'écologue.	Pendant toute la durée des travaux	* à l'est de la 3 ^e voie (Mezières-sur-Seine) * limite sud du secteur des voies de garage à Gargenville et Issou * île Saint-Martin
11	Des mesures sont mises en place pour lutter contre la pollution lumineuse lors des travaux de nuit : - la piste sur l'île Saint-Martin n'est pas éclairée, - les lampadaires ou projecteurs n'émettent pas au-delà de l'horizontale, - la lumière n'émet pas dans l'ultra-violet.	Pendant toute la durée des travaux de nuit	*viaduc entre Nanterre et Bezons
12	En période de migration, vérification quotidienne de la présence d'amphibiens protégés sur l'emprise chantier, et déplacement le cas échéant des individus, sur des milieux favorables à proximité	Pendant toute la durée des travaux	*voies de garage à Gargenville et Issou *île Saint-Martin
13	Lutte contre les espèces végétales invasives par la conservation puis réutilisation exclusive de la terre végétale pour les secteurs actuellement non envahis. Pour les secteurs envahis, notamment par la Renouée du Japon (île Saint-Martin) : - revégétalisation rapide des surfaces mises à nu et des dépôts de terre végétale - évitement du contact entre les stations et les engins de chantier pour limiter la contamination - éradication des stations dans l'enceinte de l'emprise, et traitement spécifique des déchets et de la terre contaminée.	Pendant toute la durée des travaux	tous
14	Suivi environnemental du chantier par un écologue, avec une présence régulière sur le terrain : - réalisation d'un plan d'action environnemental pour le suivi du chantier ; - sensibilisation continue, et formation des entreprises au respect de la biodiversité ; - audits réguliers du chantier, pour vérifier le respect des prescriptions écologiques par les entreprises ; - conseil au géomètre sur la délimitation fine des emprises ; - vérification du bon état des installations de protection du milieu naturel (bâches anti-amphibiens, clotures, protection de la flore...) ; - recherche des espèces présentes sur les zones de chantier et déplacement des individus de faune sous emprise ; - réalisation du diagnostic floristique pré-travaux ;	Pendant toute la durée des travaux, et à la fin des travaux.	tous

	<ul style="list-style-type: none"> - supervision du protocole d'abattage des potentiels arbres-gîtes à chiroptères ; - prescriptions de la localisation des mesures en faveur du martin-pêcheur lors des travaux sur l'île Saint-Martin ; - suivi de la remise en état du site après les travaux au bénéfice des espèces (cf article 7) ; - reporting 		
15	Système de management environnemental pour garantir la mise en place des mesures prescrites	Pendant toute la durée de travaux	tous

Article 7 : Mesures de remise en état des sites impactés et de réhabilitation à proximité :

Tous les secteurs en emprise temporaire de chantier en milieu boisé, seront replantés dans le respect des essences présentes initialement (sauf les espèces exotiques envahissantes), à l'exception des secteurs se trouvant en deçà de la distance minimale de sécurité entre le couvert arboré et les trains (distance de 2 à 5 m), avant la mise en service.

Tous les secteurs en emprise temporaire de chantier en milieu ouvert seront remis en état sous le contrôle d'un écologue, grâce au remplacement des terres végétales conservées. Un réensemencement léger sera réalisé pour éviter l'implantation d'espèce exotiques envahissantes.

En continuité nord-ouest du secteur de la 3^e voie à Guerville, des aménagements en faveur du Martin-pêcheur d'Europe seront mis en place à partir de l'année suivant les travaux sur ce secteur, prévisionnellement en 2020 (annexe 8) :

- disposer du bois mort ou des pieux dans la Seine, en vue de constituer des perchoirs de chasse pour le Martin-pêcheur ;
- créer un linéaire d'environ 10m de berges abruptes ou micro-falaises, discontinu ou à plusieurs endroits, protégé de l'érosion par des poteaux, et intégrant deux nichoirs à Martin-pêcheur.

Article 8 : Mesures compensatoires :

Les mesures compensatoires consistent en des aménagements écologiques sur deux secteurs.

Le premier secteur de 10,8 ha se situe à Issou, à proximité immédiate du site impacté des voies de garage à Gargenville et Issou, et vise à compenser les impacts sur les amphibiens, les reptiles, les insectes, la flore, les oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts, ainsi que 0,85 ha de boisement et les espèces associées. La gestion du site est assurée par le conseil départemental des Yvelines à partir de 2017 pendant 30 ans, sur la base d'un plan de gestion comprenant les mesures suivantes (cartographiées en annexe 9) :

- Renforcement des haies existantes : plantation de 820 mètres linéaires de haies ;
- Création de quelques mares (4 à 5) ainsi qu'un réseau de dépressions/ornières de 40 cm de profondeur maximum, pour assurer la reproduction in situ des amphibiens ;
- Mise en réserve des boisements mûrs présents pour en faire des îlots de senescence ;
- Création d'au moins 7 hibernacula (gîtes artificiels pour la petite faune, notamment les reptiles et les amphibiens) ;
- Création par plantation de bosquets répartis sur le site et gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Décapage/griffage partiel de certaines zones pour laisser s'exprimer la végétation naturelle ;

- Préservation des stations d'orchidées présentes ;
- Coupe progressive des ligneux arbustifs se développant à proximité des stations de Drave des murailles ;
- Gestion extensive des milieux ouverts par fauche annuelle en septembre avec exportation des produits de fauche pour maintenir un couvert herbacé ras et limiter l'enrichissement du sol ;
- Clôture d'une partie de la parcelle (moitié Est) afin de dissuader des intrusions faciles.

Il est à noter que le Lapin de Garenne, par l'action d'abrutissement, maintient les milieux au stade ouvert, propice notamment à la Drave des murailles.

Le second secteur de 7,1 ha se situe à Mousseaux-sur-Seine, à environ 13 km des parties boisées des secteurs de la 3^e voie, des voies de garages à Gargenville et Issou et à environ 40km de l'île Saint-Martin. La mesure vise à compenser les milieux boisés et les lisières et les espèces de ces milieux. La gestion du site est assurée par l'agence des espaces verts (AEV), à partir de 2017 pendant une durée de 30 ans, sur la base d'un plan de gestion comprenant les mesures suivantes (annexe 10) :

- Conservation des arbres mûres et sénescents ;
- Interventions sylvicoles destinées à faire vieillir le peuplement ;
- Maintien de la stratification verticale ;
- Maintien et augmentation du bois mort au sol et sur pied ;
- Maintien des trouées et des lisières ;
- Mise en place de 5 hibernacula.

Sur ce secteur, le pétitionnaire réalisera un état initial faune-flore afin d'identifier plus précisément les enjeux de conservation et d'élaborer un plan de gestion abouti en 2017. Le plan de gestion sera complété et révisé par l'AEV en 2022, 2027, 2037, 2047.

Article 9 : Mesures d'accompagnement :

Six gîtes artificiels à chiroptères orientés au sud seront installés dès le début des travaux sur l'île Saint-Martin (annexe 4) et dans le boisement du secteur des voies de garage à Gargenville et Issou (annexe 7).

Des nichoirs à oiseaux (17) seront installés dès le début des travaux, sur l'île Saint-Martin (annexe 4) et dans le boisement du secteur des voies de garage à Gargenville et Issou (annexe 7). Ces nichoirs seront de plusieurs types pour être favorables à l'accueil de différentes espèces : mésanges et autres passereaux « Alicante », pics, espèces semi-carvernicoles « Barcelonà », Chouette hulotte.

Des micro-habitats favorables aux amphibiens, reptiles et mammifères, constitués de tas de bois issus des produits de coupe au moment des opérations de déboisement, seront installés en dehors des emprises chantier sur l'île Saint-Martin, sur le secteur des voies de garage à Gargenville et Issou (annexe 7), et sur le secteur de la 3^e voie. Ils sont maintenus de préférence jusqu'à leur décomposition et au plus tôt jusqu'à la fin des travaux prévue en 2024.

Les semences de Drave des murailles, de la Cardamine impatiente et de l'Agripaume cardiaque seront récoltées pour une conservation ex-situ en partenariat avec le conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP).

Les milieux du site de compensation d'Issou (friches sèches et sableuses) ainsi que l'ensemble des actions en faveur de la Drave des murailles (ouverture de milieux, fauche annuelle, étrépage local) seront également favorables à l'Orobanche pourpre, dont les stations sont évitées sur le secteur des

voies de garages, mais dont une partie des habitats potentiels est consommée par les emprises.

Plusieurs mesures relatives aux berges (frayères) ou zones humides sont prévues dans le cadre du projet EOLE et devront être favorables aux espèces protégées (avifaune notamment, mais aussi odonates, batraciens, reptiles, chiroptères...) :

- réaménagement et entretien pendant 10 ans d'environ 200 m de berges à Guerville à partir de l'année suivant la fin des travaux de la 3^e voie à Guerville (prévisionnellement en 2020), en continuité nord-ouest de ce secteur (annexe 8, cercle rouge) : création d'une mosaïque de milieux aquatiques et de prairies de fauche et massifs arbustifs rivulaires, sur le même secteur que la mise en place de perchoirs à martin-pêcheur (cf. article 7) ;
- renaturation et entretien pendant 10 ans d'environ 80 m de berges de l'île de la Jatte à Neuilly-sur-Seine au droit du square Sisley (annexe 11), à partir de 2017 : création et entretien de contre-fossés en eau végétalisés avec des essences locales, derrière la risberme mais connectés à la Seine ;
- valorisation et entretien pendant 10 ans d'environ 80 m de berges à Carrière-sur-Seine (annexe 12), à partir de l'année de la fin des travaux du viaduc (prévisionnellement en 2018) : création d'une mosaïque de milieux aquatiques et rivulaires (prairies) ;
- aménagement d'une zone humide sur l'île de Limay (annexe 13), à partir de 2019, avec le maintien d'une friche existante abritant des espèces patrimoniales.

Pour toutes ces mesures, lorsqu'un abattage d'arbre est nécessaire, il sera réalisé en dehors des périodes favorables aux oiseaux, entre début octobre et fin février. Les potentiels arbres-gîtes à chiroptères seront identifiés et marqués par un écologue. Au moment de l'abattage, ils feront l'objet d'une inspection par un chiroptérologue. Si la présence d'un gîte est confirmé, l'arbre sera abattu sous la supervision d'un écologue.

Article 10 : Mesures de suivi :

La mise en œuvre des prescriptions du présent arrêté fait l'objet d'un suivi écologique et d'une évaluation (fréquence et durée en annexe 14).

Le bénéficiaire transmet à la DRIEE, avant le 31 décembre de chaque année, un bilan des actions mises en œuvre, et le cas échéant une synthèse du suivi des espèces protégées. Ce bilan doit rendre compte de la mise en œuvre des mesures et évaluer leur efficacité.

Par ailleurs, dans le cadre du Système d'Information Nature Paysages, le bénéficiaire participe à l'enrichissement de l'observatoire régional de la biodiversité et de programmes publics de connaissance et de conservation du patrimoine naturel par la saisie ou la transmission de données naturalistes. Il veillera à transmettre à la DRIEE les données d'observation des espèces animales et végétales : données brutes, métadonnées et données de synthèse.

Les données d'observation devront répondre aux exigences du SINP : données géo-référencées au format numérique, avec une liste de champs obligatoires.

Article 11 : Mesures de contrôle et sanctions

La mise en œuvre des dispositions du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement. Ces infractions sont punies de 150 000 euros d'amende au plus ou deux ans d'emprisonnement au plus.

Elle peut faire également l'objet de contrôles administratifs conformément aux articles L.170-1 et

suivants du code de l'environnement. Le non-respect des conditions fixées par le présent arrêté peut conduire à la suspension ou la révocation de celui-ci, dans les conditions de l'article R.411-12 du code de l'environnement.

Article 12 : Formalités de publicité

Le présent arrêté est notifié au bénéficiaire, et publié au registre des actes administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine, Val d'Oise, et Yvelines

Article 13 : Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux aux fins d'annulation devant les tribunaux administratifs compétents dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, dans les conditions de l'article R.421-1 du code de justice administrative. Elle peut également faire l'objet d'un recours administratif, gracieux ou hiérarchique dans le même délai de deux mois. L'absence de réponse au recours administratif, au terme du délai de deux mois, vaut rejet implicite de celui-ci.

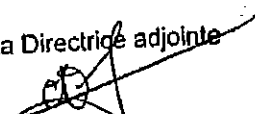
Article 14 : Exécution

Les préfets des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, et des Yvelines ainsi que le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **31 JAN. 2017**

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pour le préfet et par
délégation, le Directeur
régional et
interdépartemental de
l'environnement et de
l'énergie de la région Île-de-
France

La Directrice adjointe

Aurelie VIEILLEFOSSE

Le préfet du Val d'Oise

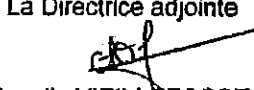
Pour le préfet et par
délégation, le Directeur
régional et
interdépartemental de
l'environnement et de
l'énergie de la région Île-de-
France

La Directrice adjointe

Aurelie VIEILLEFOSSE

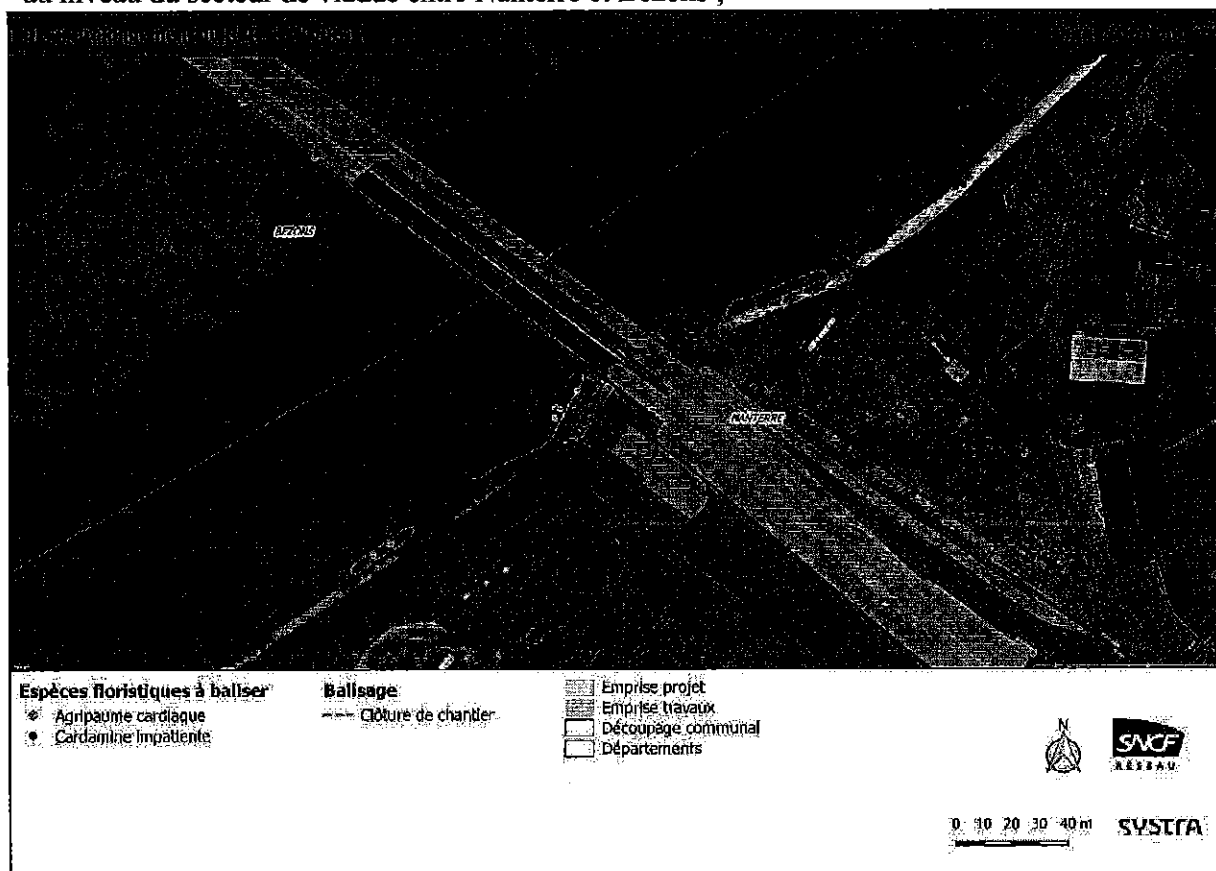
Le préfet des Yvelines

Pour le préfet et par
délégation, le Directeur
régional et
interdépartemental de
l'environnement et de
l'énergie de la région Île-de-
France

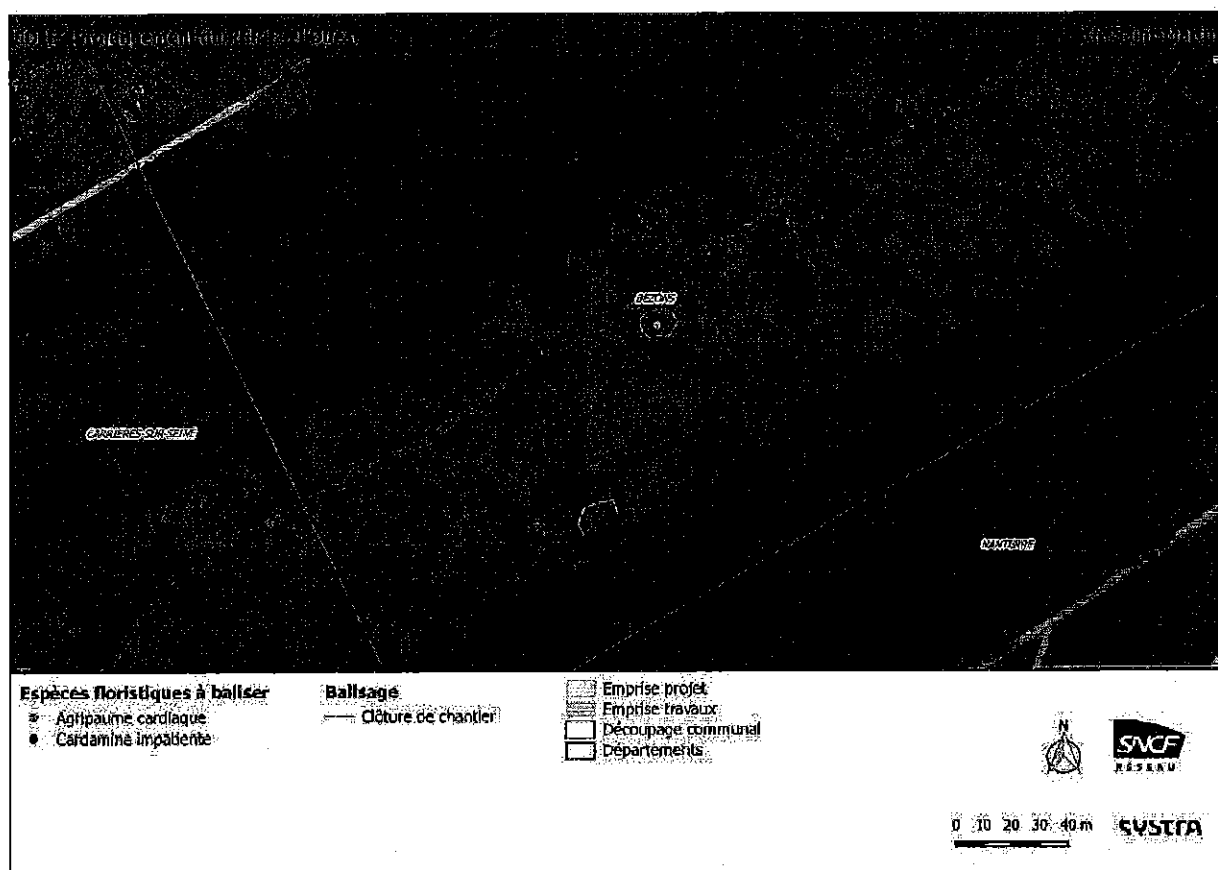
La Directrice adjointe

Aurelie VIEILLEFOSSE

P.J. : annexes

Annexe 1 : Evitement partiel et balisage de la Cardamine impatiente :
 - au niveau du secteur de viaduc entre Nanterre et Bezons ;

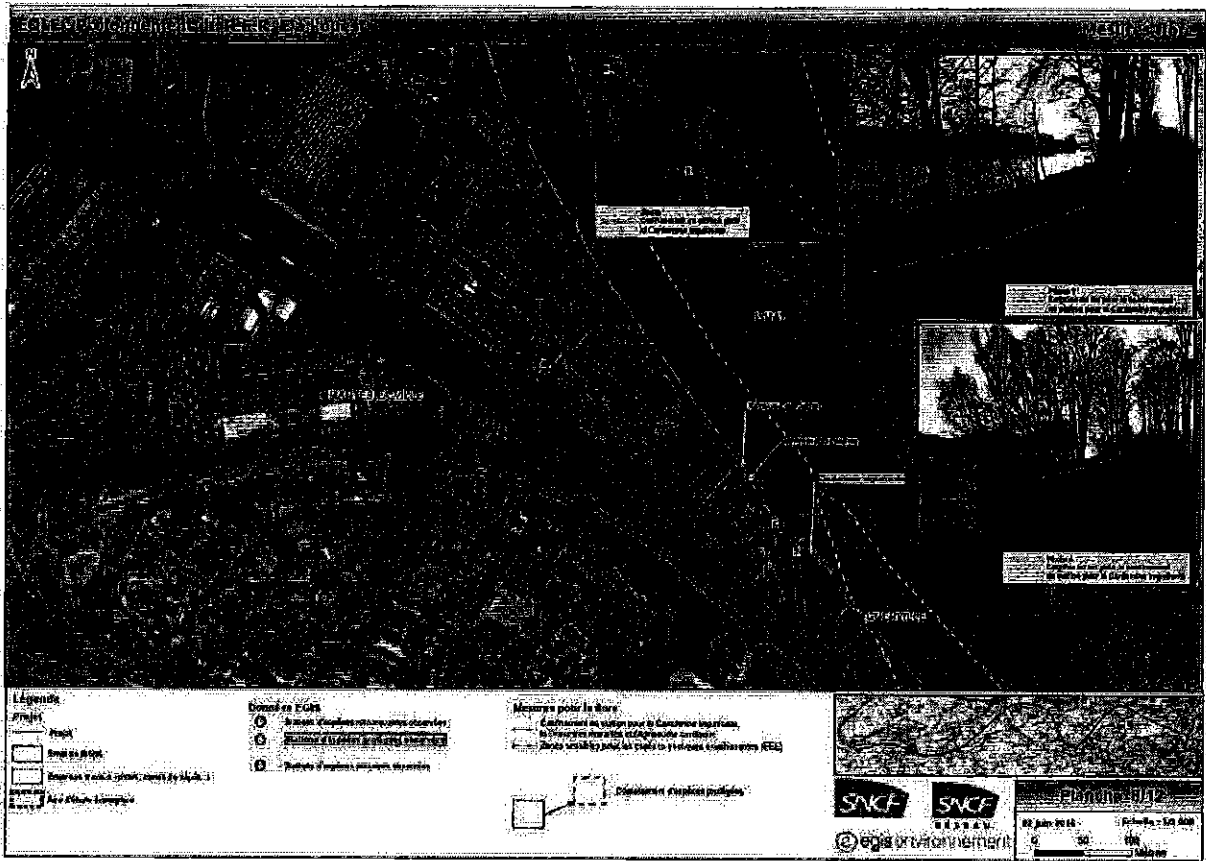


Carte 11. Balisage de la Cardamine impatiente et de l'Agripaume cardiaque sur les berges de Seine à Nanterre.



Carte 12. Balisage de la Cardamine impatiente et de l'Agripaume cardiaque sur l'île Saint-Martin

- au niveau du secteur de la 3eme voie à Mantes-la-Ville.

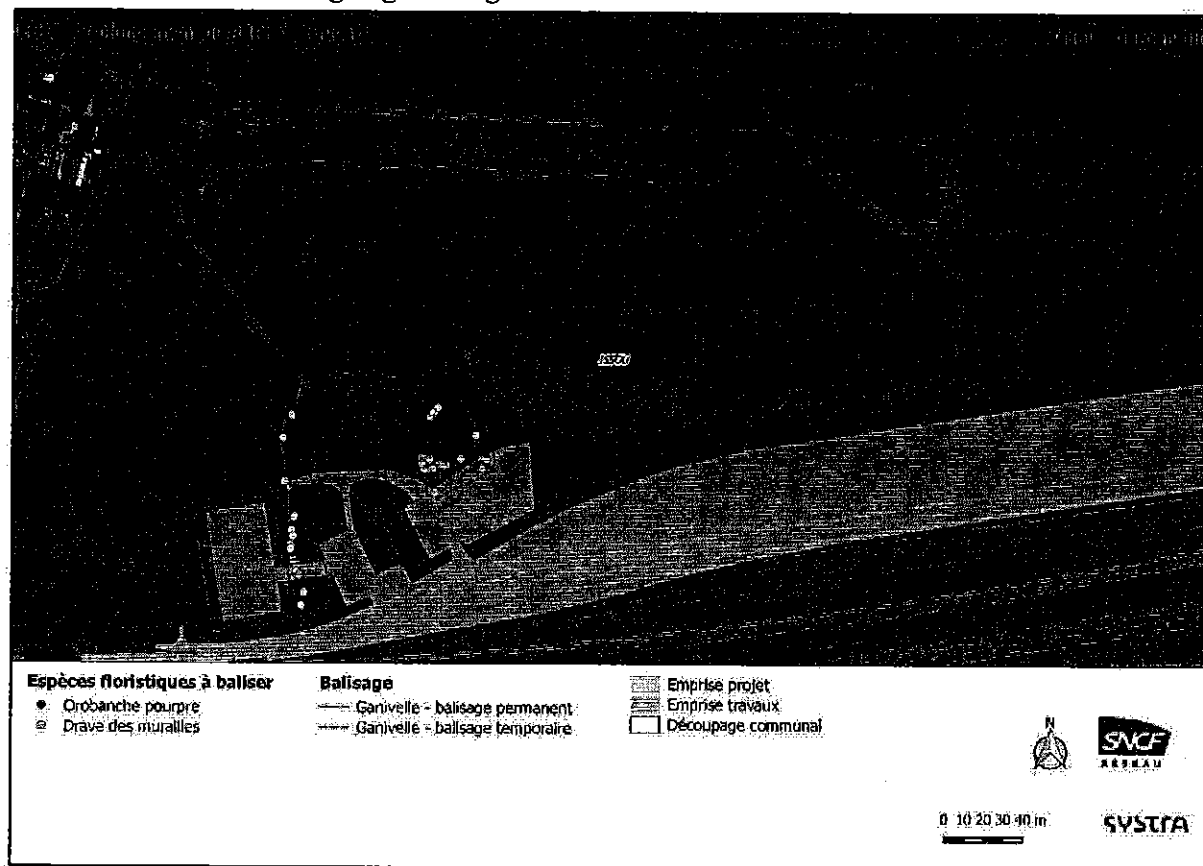


Carte 15 : Mesure d'évitement de la station de Cardamine impatiente sur le secteur de Mantes la Jolie



Carte 13: Balisage de la station de Cardamine impatiente à Guerville

Annexe 2 : Evitement et balisage des stations de l'Orobanche pourpre et de la Drave des Murailles, sur le secteur des voies de garage à Gargenville et Issou.



Carte 9. Mesures d'évitement en faveur des espèces protégées à Issou.

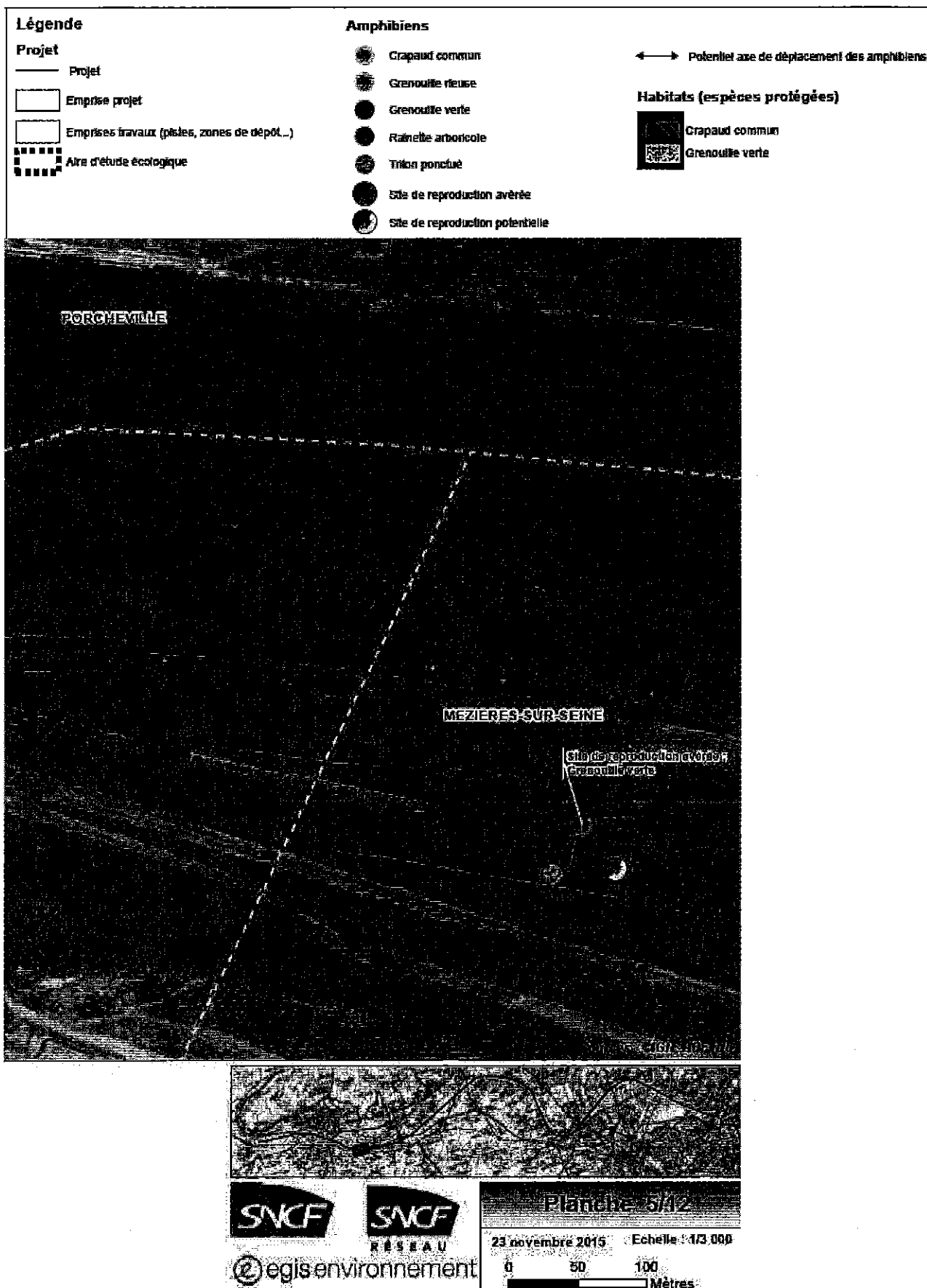
Annexe 3 : Bande boisée préservée d'au moins 2 m pour le Martin-pêcheur sur le secteur de la 3^e voie à Guerville.



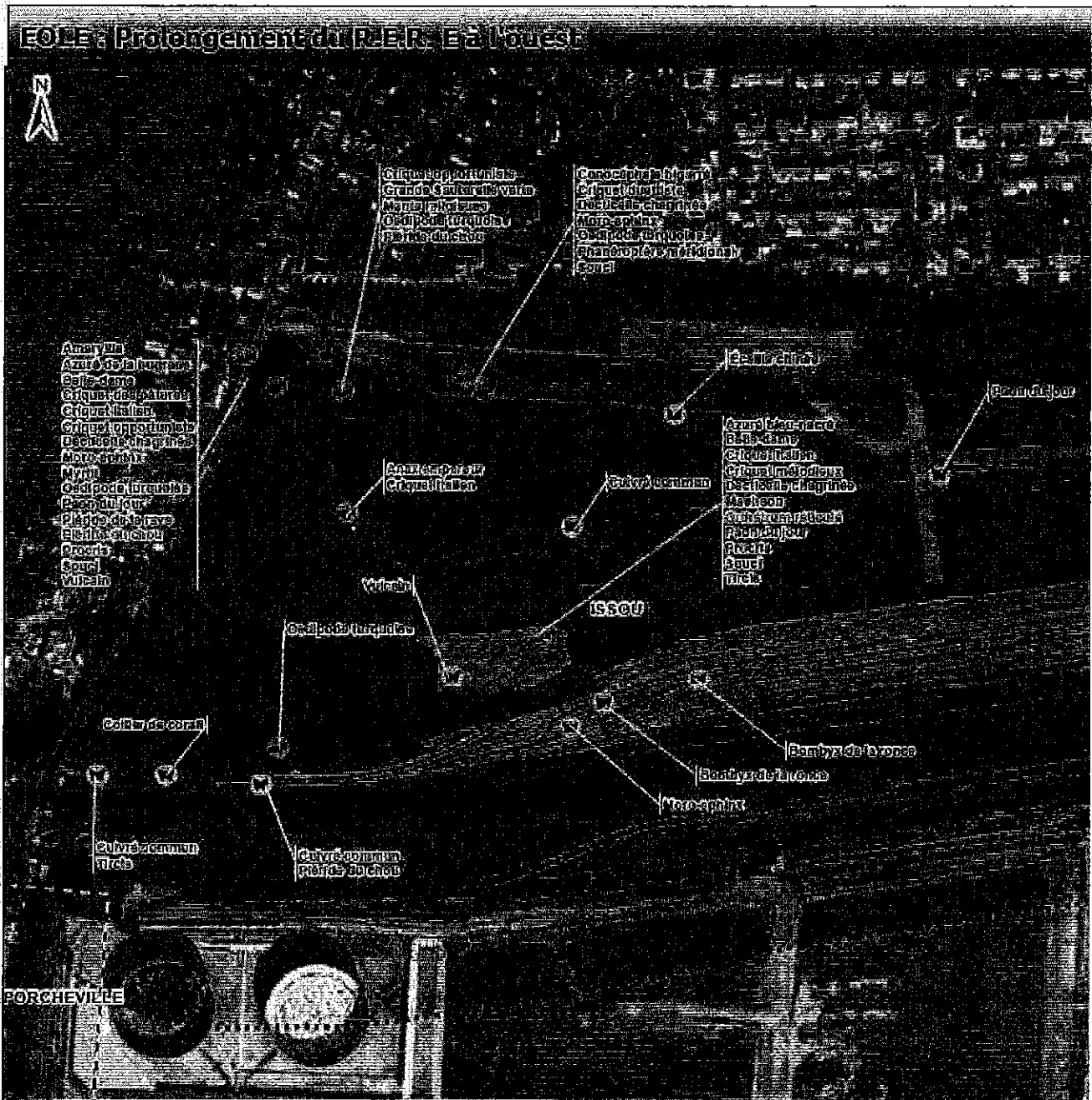
Annexe 4 : Bande boisée préservée d'au moins 2 m pour le Martin-pêcheur sur le secteur du viaduc entre Nanterre et Bezons, et installation de nichoirs à oiseaux et de gîtes à chiroptères.



Annexe 5 : Evitement du site à Triton ponctué sur le secteur de la 3° voie à Mezières-sur-Seine.



Annexe 6 : Evitement du site à Mante religieuse sur le secteur des voies de garage à Gargenville et Issou.



Légende

Projet

- Projet
- Emprise projet
- Emprises travaux (pièces, zones de dépôt...)
- Aire d'étude écologique

Insectes

- Orthoptères
- Odonates
- Lépidoptères
- Mémoptères

Habitats (espèces protégées)

- Océlipède Mirquoise

SNCF

RESEAU

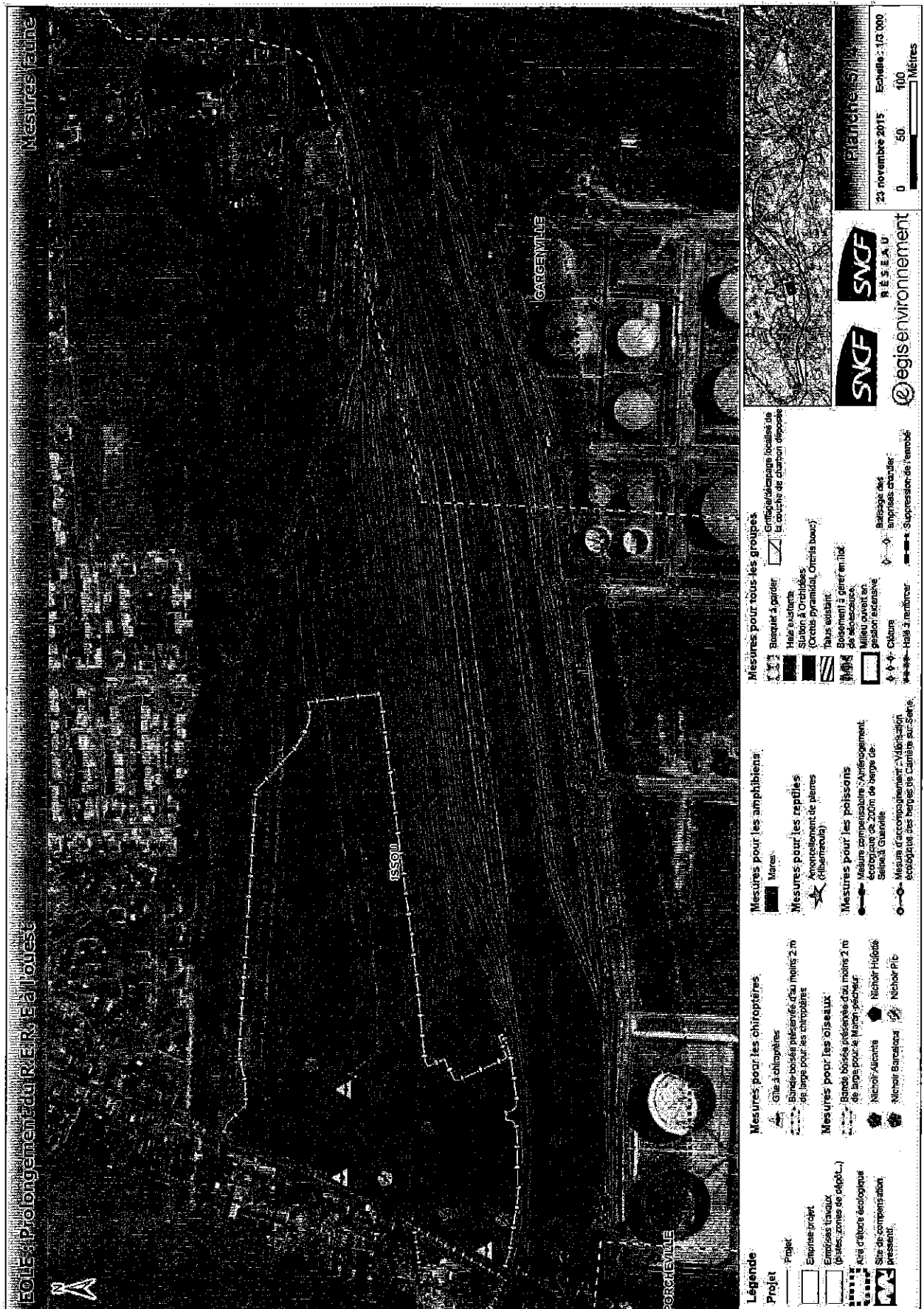
@egis environnement

Planche 4/12

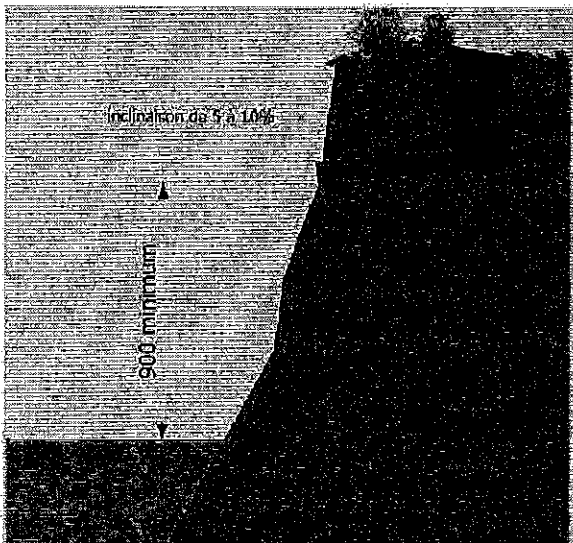
23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres

Annexe 7 : Balisage en phase chantier sur le secteur des voies de garage à Gargenville et Issou ; installation de nichoirs à oiseaux et gîtes à chiroptères ; installation d'hibernacula.

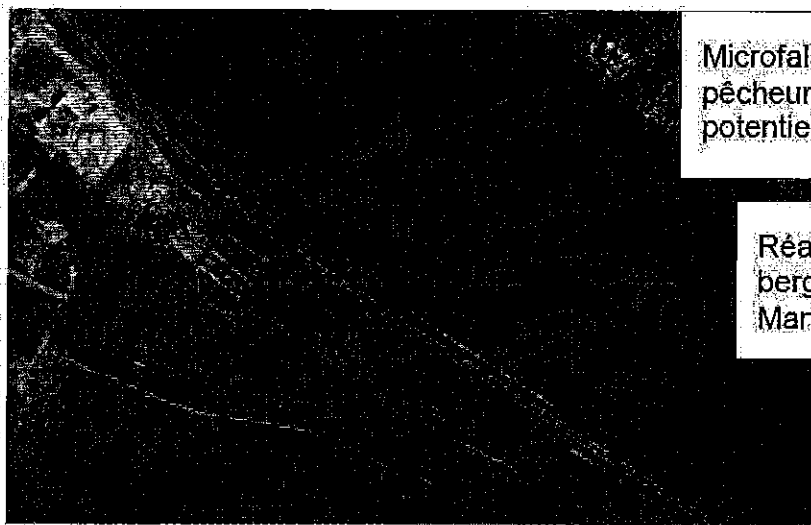


Annexe 8 : Mesure de rehabilitation des berges au profit du Martin-pêcheur d'Europe, à proximité du secteur de la 3^e voie à Guerville.



Installation d'un nichoir à Martin pêcheur sur une berge abrupte.

(Source : www.nichoirs.net)



Microfalaise favorable au Martin-pêcheur avec installation potentielle de nichoirs

Réaménagement de berges et perchoirs à Martin pêcheurs



Carte 75 : Carte des aménagements écologiques proposés sur le site de compensation pressenti d'Issou



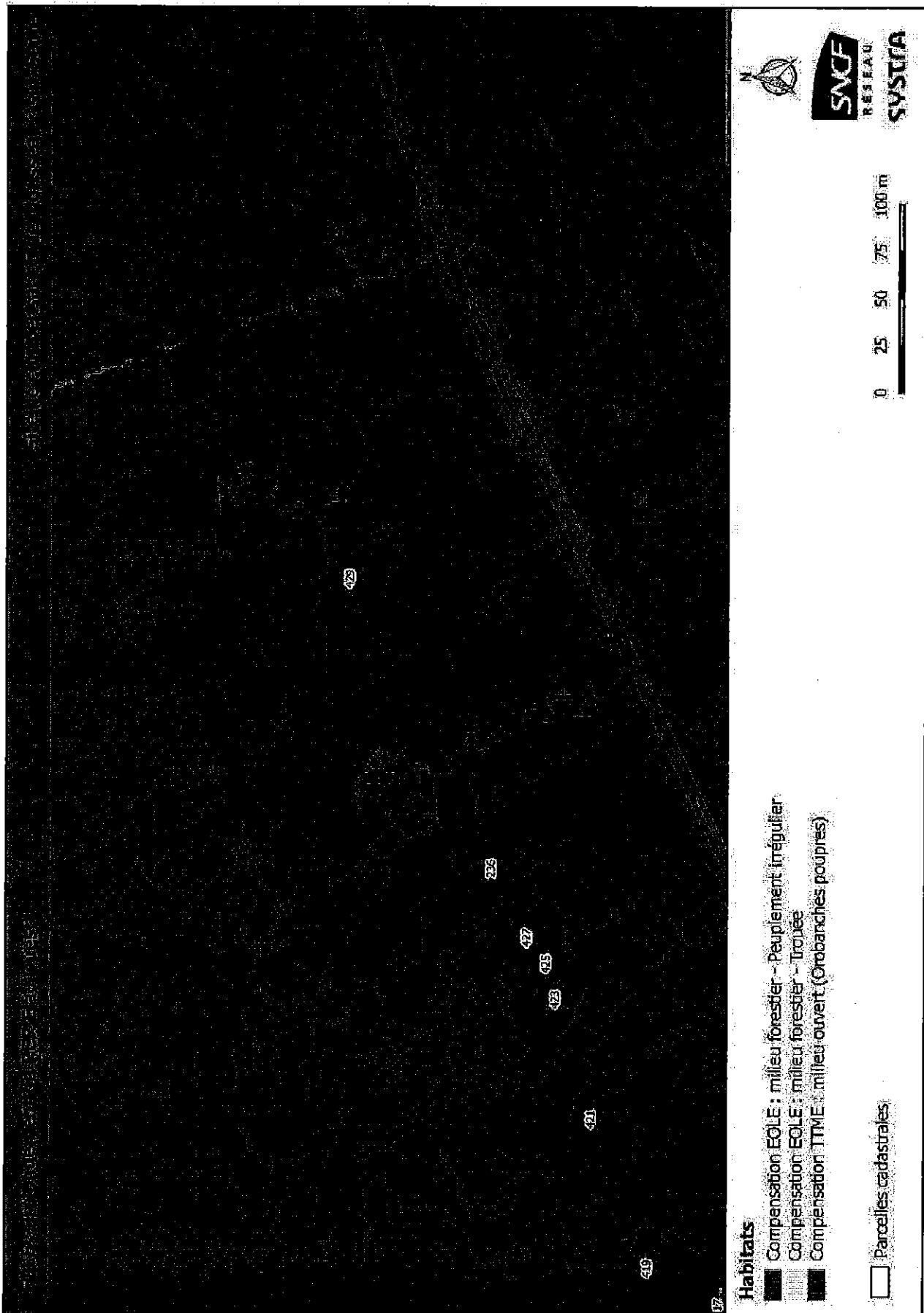
Légende
 Point
 Site de compensation présent

Prospection flore
 Station identifiée
 Zone d'ornières (Croix pyramidale, Croix noire)
 Habitat de compensation de la Drave des murailles

SNCF
SNCF
 Réseau
 Régional
 Agence
 de
 Développement
 Régional
 Agence
 de
 Développement
 Régional
 Agence
 de
 Développement
 Régional

02 juin 2016
 0 : 50 : 100
 Echelle : 1:50 000
 Métrique

Carte 19 : Mise en place des mesures compensatoires pour la drave des murailles sur le site d'Issou (source : Systra 2016)



Carte 4. Parcelles de compensation à Mousseaux-sur-Seine

325

Annexe 11 : Renaturation de l'île de la Jatte à Neuilly-sur-Seine.

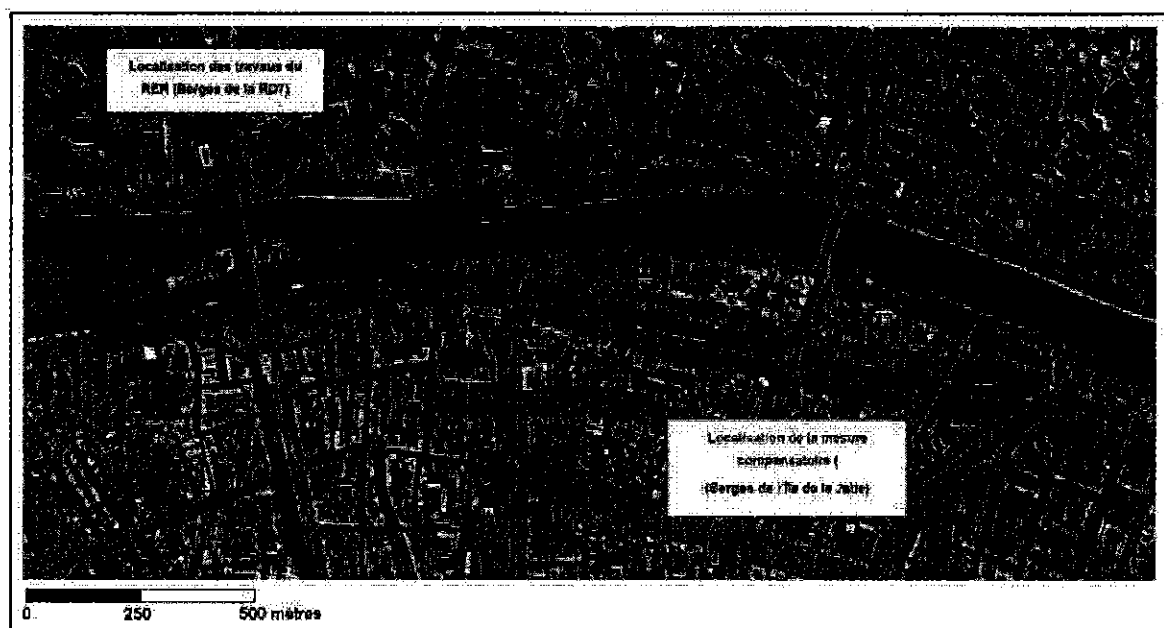


Figure 53 : Localisation des impacts du projet Eole sur les milieux aquatiques et de la mesure compensatoire (source : Hydrosphère, 2015)

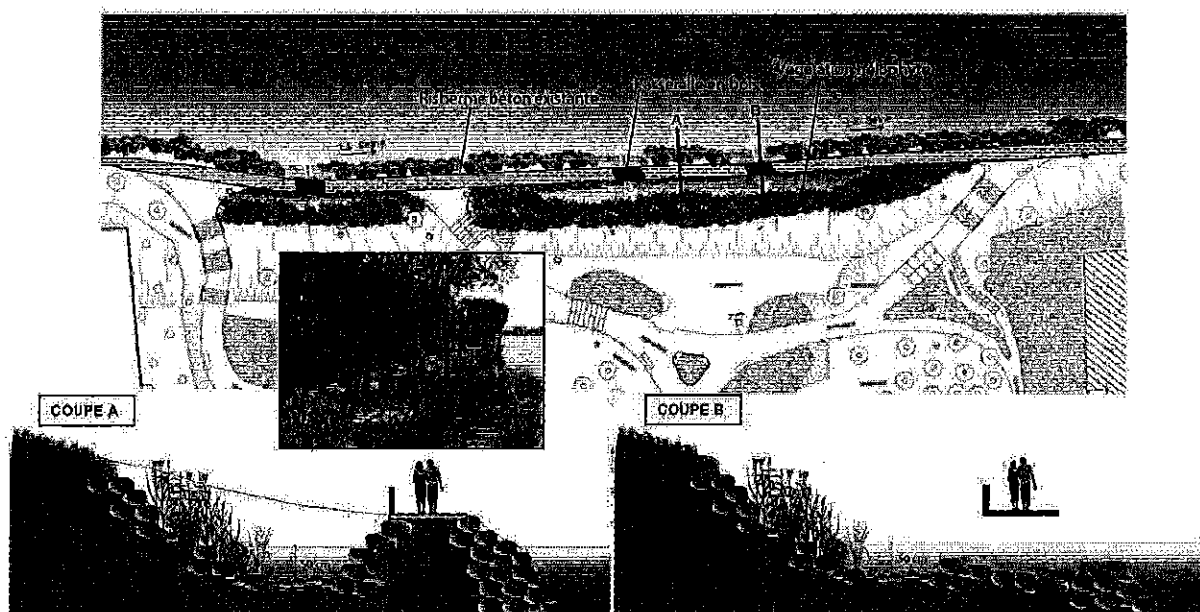


Figure 54 : Perspective d'aménagement de la rive à phytobanques au droit du Square Sisley (source : Hydrosphère, 2015)

Annexe 12 : Valorisation des berges à Carrières-sur-Seine.

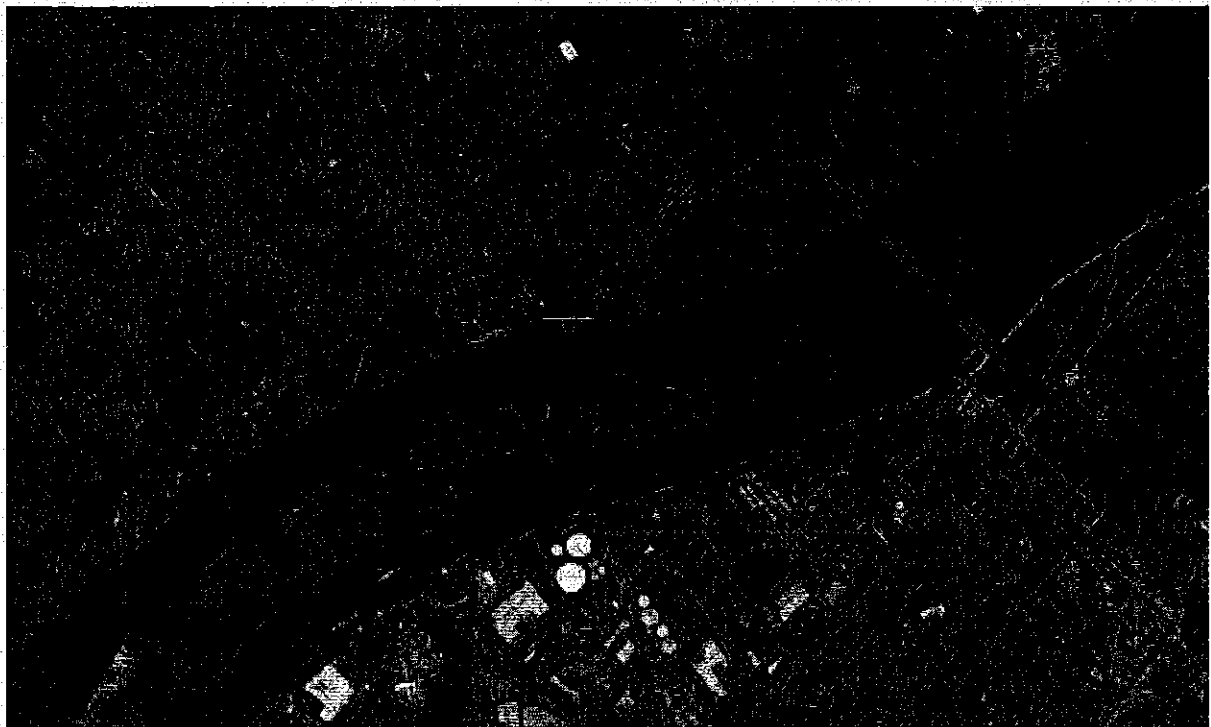


Figure 37 : Localisation du site de Carrières-sur-Seine (source Hydrosphère / fond cartographique Géoportail)

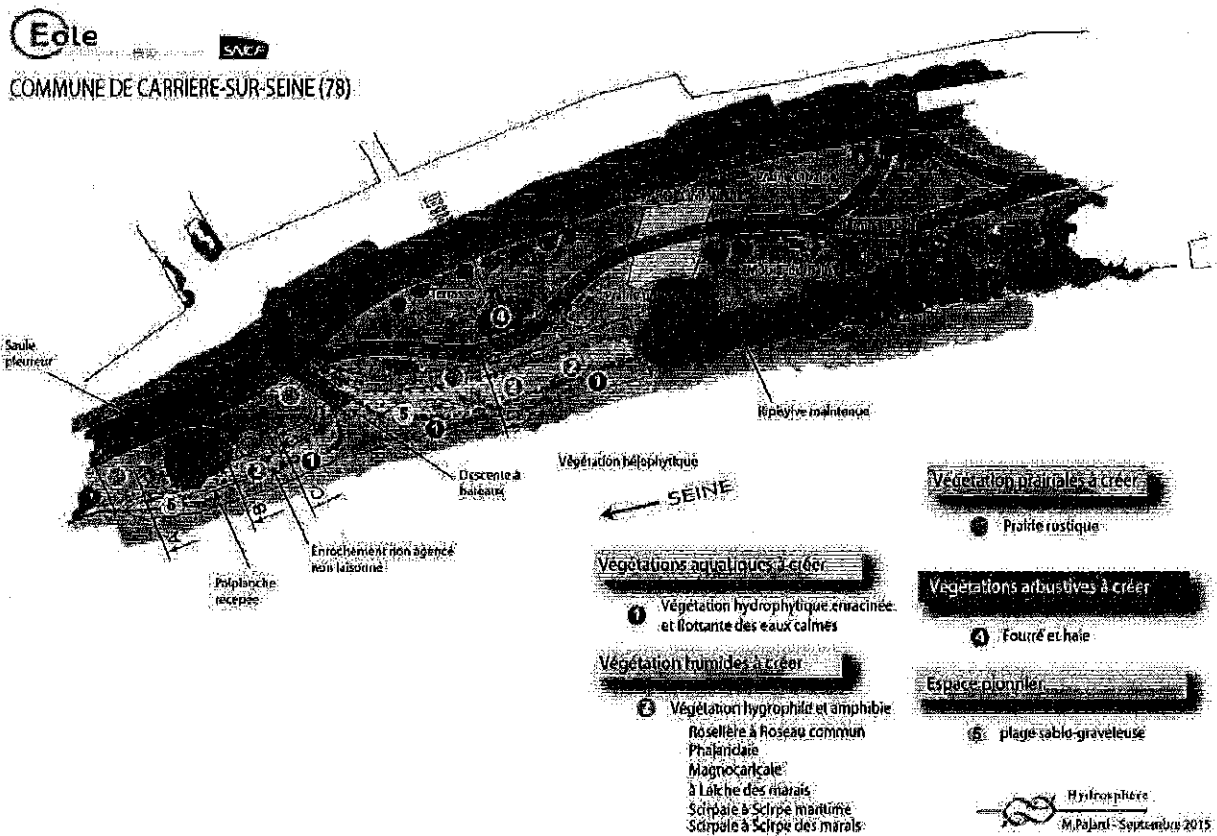
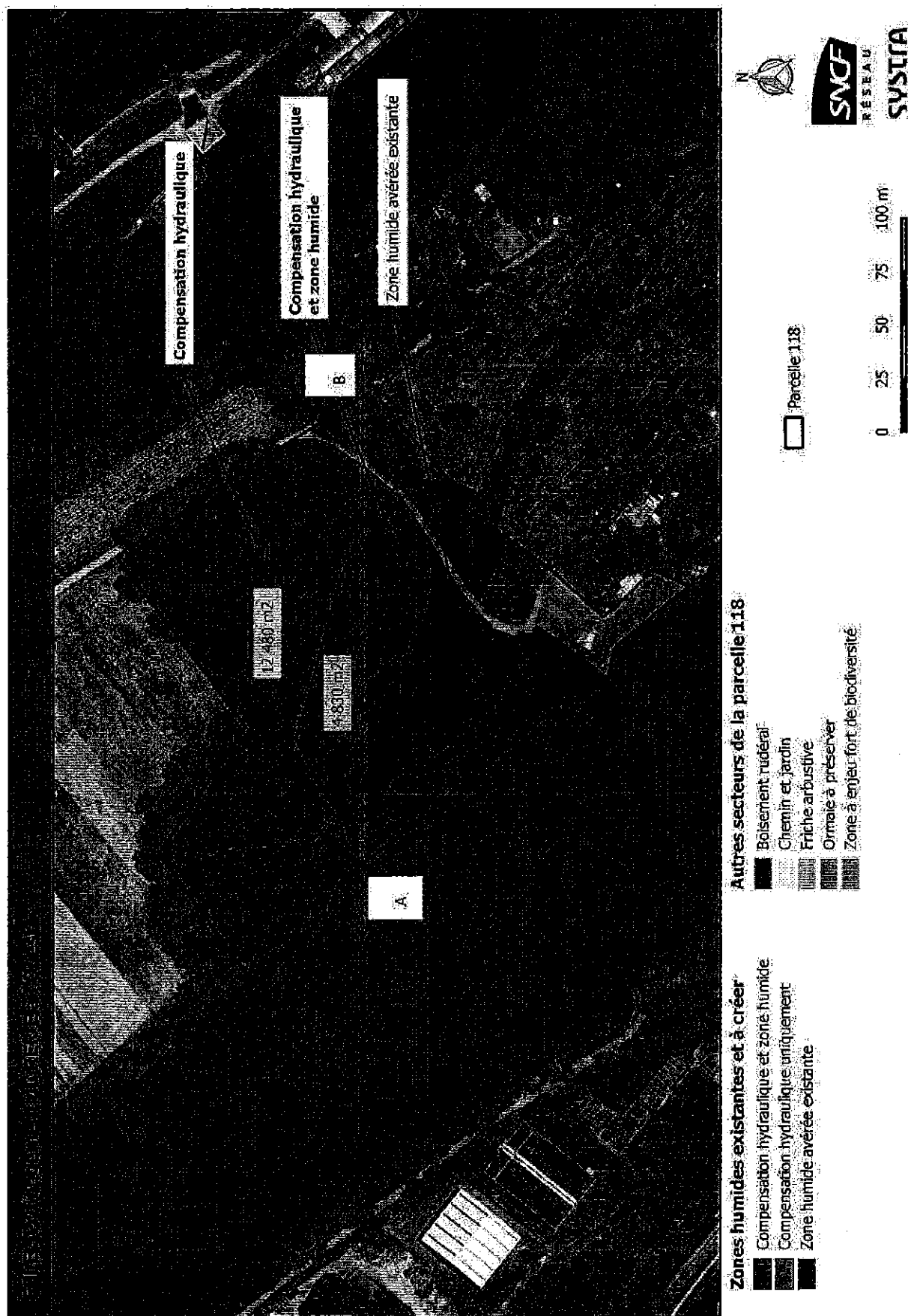


Figure 38 : Schéma d'aménagement du site de Carrières-sur-Seine (source Hydrosphère, 2015)

Annexe 13 : Aménagement prévisionnel de la zone humide de l'île de Limay.
 La friche abritant les espèces patrimoniales est le secteur figuré en rouge.



Carte 7. Répartition des aménagements sur l'île de Limay. Source: SYSTRA.

Annexe 15 : Milieux favorables aux reptiles et aux amphibiens, rendus impropres à la recolonisation en maintenant une végétation rase pendant toute la durée des travaux.

* secteur du viaduc entre Nanterre et Bezons :

- Planche 1/12 de l'état initial : reptiles
- Planche 2/12 de l'état initial : reptiles
- Planche 3/12 de l'état initial : reptiles

*secteur des voies de garage à Gergenville et Issou :

- Planche 4/12 de l'état initial : reptiles
- Planche 4/12 de l'état initial : amphibiens

*secteur de la 3^e voie à Mézières-sur-Seine, Guerville et Mantes-la-Ville :

- Planche 5/12 de l'état initial : reptiles
- Planche 5/12 de l'état initial : amphibiens
- Planche 6/12 de l'état initial : reptiles
- Planche 7/12 de l'état initial : reptiles
- Planche 8/12 de l'état initial : reptiles

*secteur d'aménagement de voies de garage et d'un atelier de maintenance à Mantes-la-Jolie :

- Planche 10/12 de l'état initial : reptiles
- Planche 11/12 de l'état initial : reptiles
- Planche 12/12 de l'état initial : reptiles



- Légende**
- Projet
 - Emprise projet
 - Emprises travaux (pistes, zones de dép-bl...)
 - Allé d'étude écologique

- Reptiles**
- Coronelle lisse
 - Orvet fragile
 - Lézard vert
 - Lézard des murailles
 - Zone de thermorégulation des reptiles

- Habitats (espaces protégés)**
- Coronelle lisse
 - Lézard vert occidental
 - Lézard des murailles

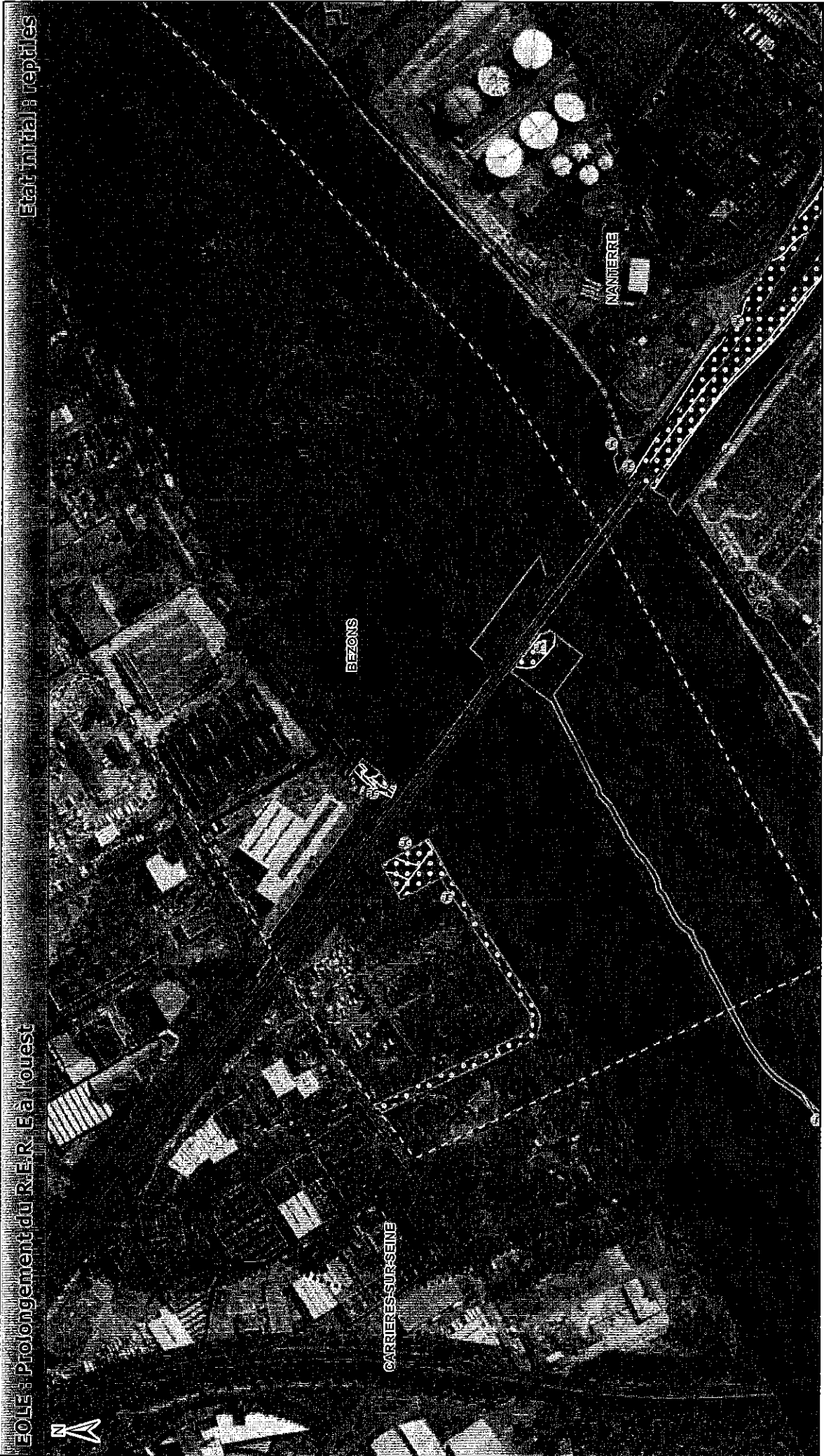


Planche 12

23 novembre 2015

Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres



Légende

Projet

- Projet
- Emprise projet
- Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)
- Aire d'étude écologique

Reptiles

- Coronelle lisse
- Oivet fragile
- Lézard vert
- Lézard des murailles
- Zone de thermorégulation des reptiles

Habitats (espèces protégées)

- Coronelle lisse
- Lézard vert occidental
- Lézard des murailles

SNCF
RÉSEAU
environnement

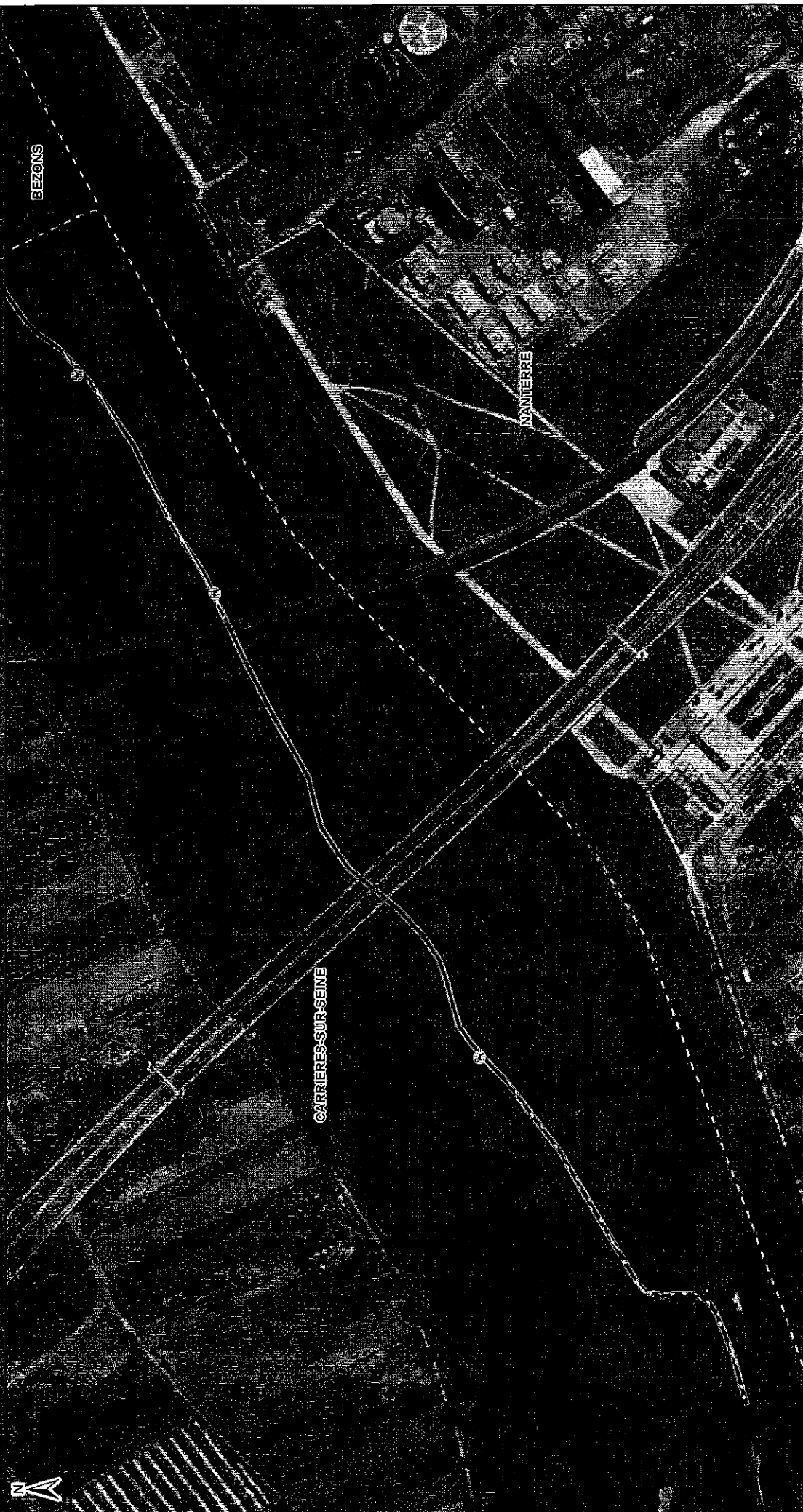
Planche 2/12

23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres

Etat initial : reptiles

EOLE : Prolongement du R.E.R. La Jouest



Légende

- Projet**
- Projet
 - Emprise projet
 - Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)
 - ▤ Aire d'étude écologique

Reptiles

- Coronelle lisse
- Orvet fragile
- Lézard vert
- Lézard des murailles
- Zone de thermorégulation des reptiles

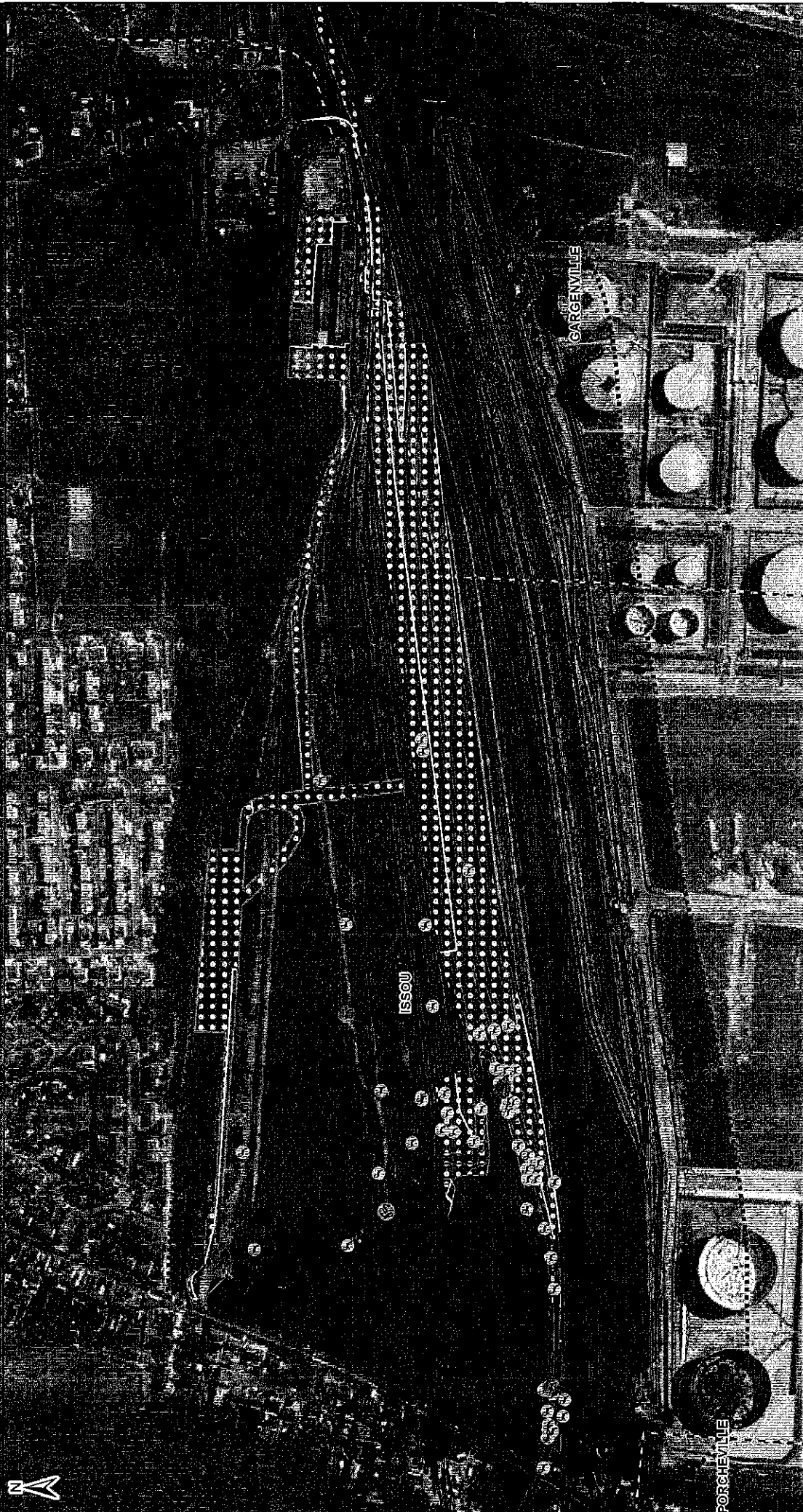
Habitats (espèces protégées)

- ▨ Coronelle lisse
- ▨ Lézard vert occidental
- ▨ Lézard des murailles



Planche 3/12

23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000
0 50 100 Mètres



Légende

- Projet
- Emprise projet
- Empises travaux (pis/ses, zones de dépôt...)
- Alte d'étude écologique

Reptiles

- Coronelle lisse
- Orvet fragile
- Lézard vert
- Lézard des murailles
- Zone de thermorégulation des reptiles

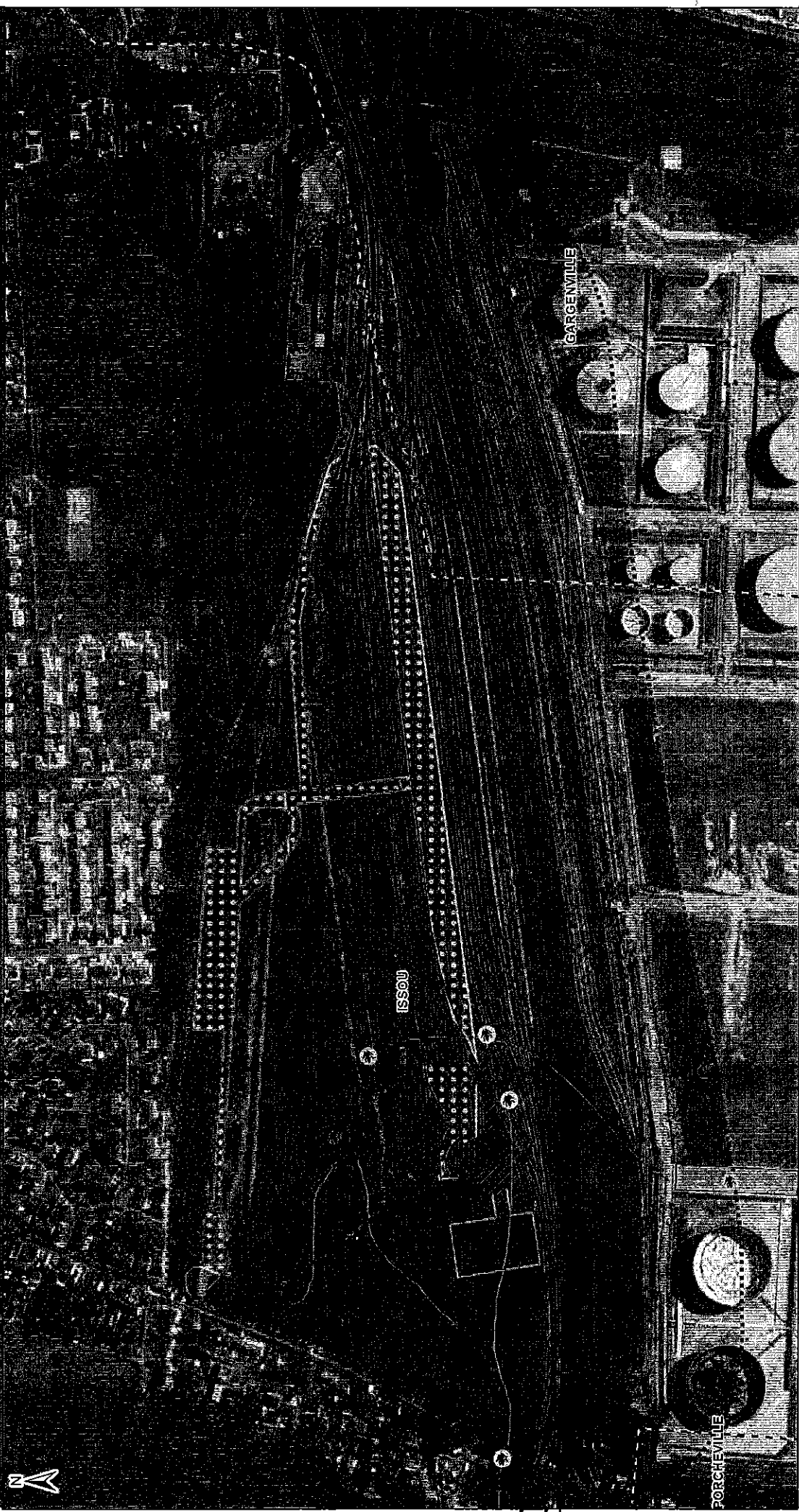
Habitats (espèces protégées)

- Coronelle lisse
- Lézard vert occidental
- Lézard des murailles



SNCF
 RESEAU
 egisenvironnement

Planche 4/12
 23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000
 0 50 100 Mètres



Légende

Projet

- Projet
- Emprise projet
- Emprises travaux (piéces, zones de dépôt...)
- Aire d'étude écologique

Amphibiens

- Crapaud calamite
- Crapaud commun
- Grenouille rieuse
- Grenouille verte
- Rainette arboricole
- Triton ponctué

Site de reproduction avérée

Site de reproduction potentielle

Zone de reproduction

Potentialité avé de déplacement des amphibiens

Habitats terrestres (espèces protégées)

- Crapaud commun
- Grenouille verte
- Crapaud calamite

02 juin 2016

Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres

Planches 4/12



- Légende**
- Projet
 - Emprise projet
 - Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)
 - Aire d'étude écologique

- Reptiles**
- Coronelle lisse
 - Orvet fragile
 - Lézard vert
 - Lézard des murailles
 - Zone de thermorégulation des reptiles

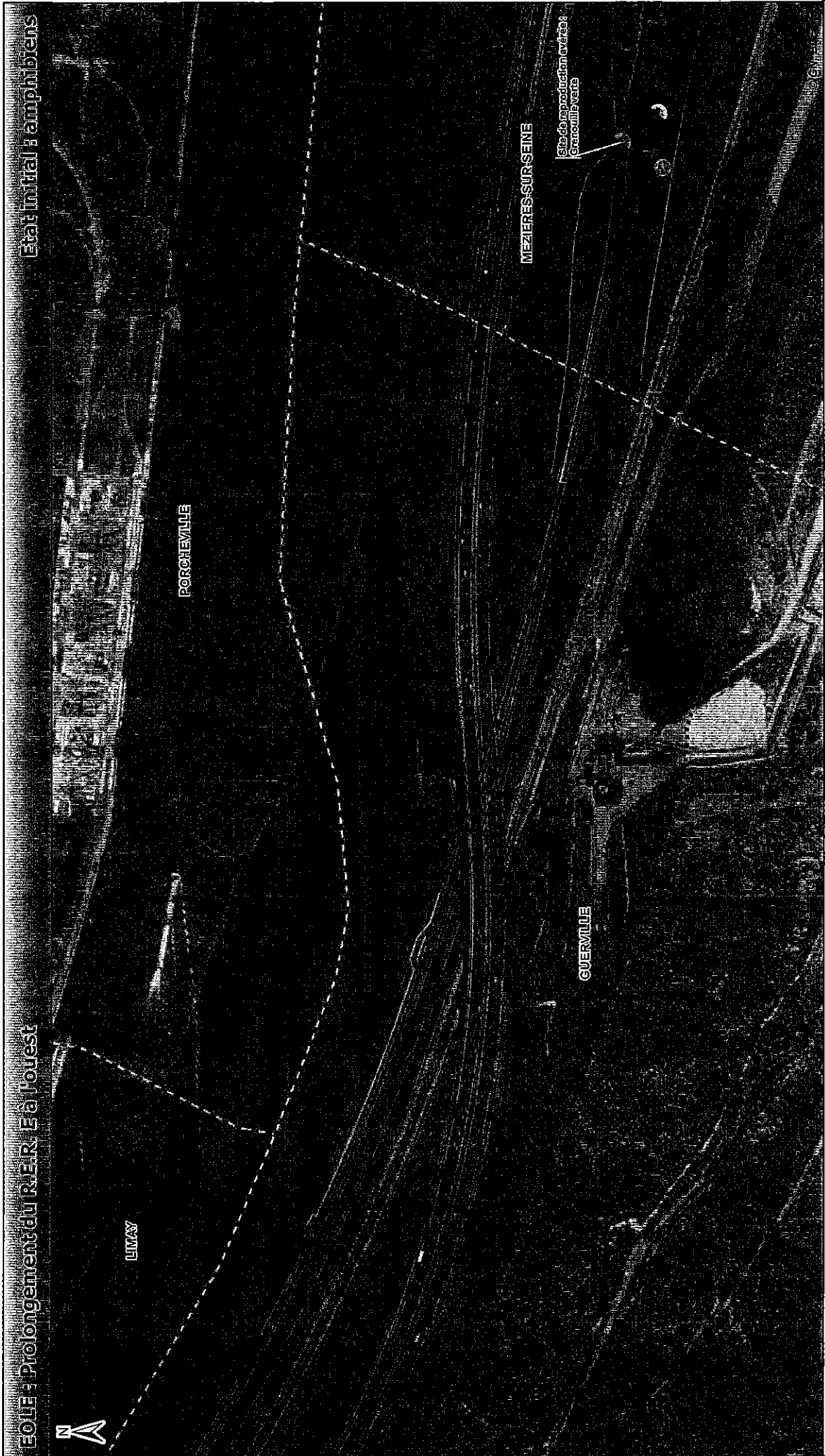
- Habitats (espèces protégées)**
- Coronelle lisse
 - Lézard vert occidental
 - Lézard des murailles



Planche 5/12

23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres



Légende

Projet

- Projet
- Emprise projet
- Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)
- Aile d'étude écologique

Amphibiens

- Crapaud commun
- Grenouille naine
- Grenouille verte
- Rainette arboricole
- Triton ponctué
- Site de reproduction avérée
- Site de reproduction potentielle

← → Potentiel axe de déplacement des amphibiens

Habitats (espèces protégées)

- Crapaud commun
- Grenouille verte

23 novembre 2015

Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres



Légende

Projet

Emprise projet

Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)

Aire d'étude écologique

Reptiles

- Coronelle lisse
- Orvet fragile
- Lézard vert
- Lézard des murailles
- Zone de thermorégulation des reptiles

Habitats (espèces protégées)

- Coronelle lisse
- Lézard vert occidental
- Lézard des murailles



SNCF
BESSEAU
environnement

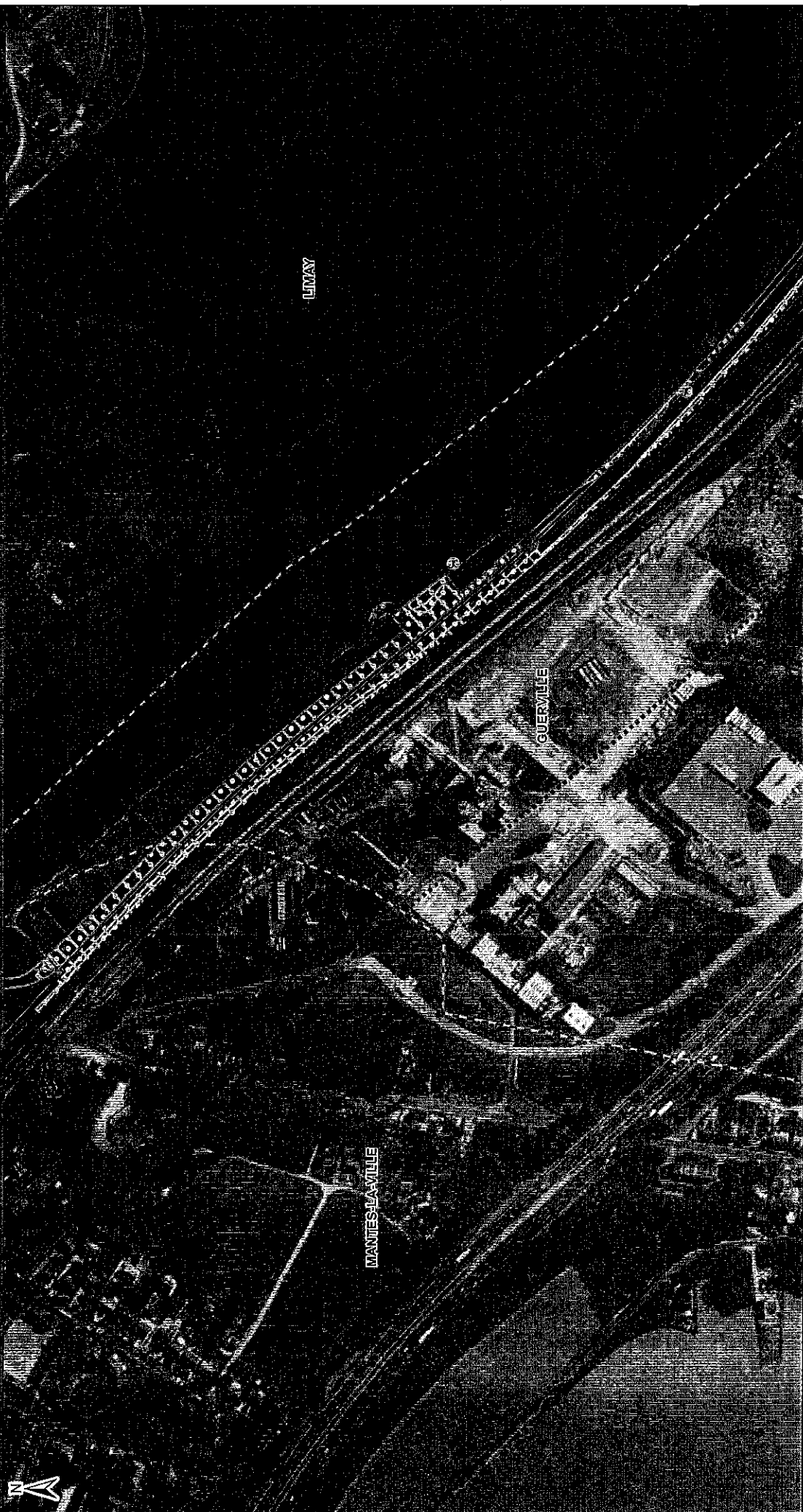
SNCF

Planche 0/12

23 novembre 2015

Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres



Légende

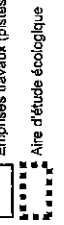
- Projet**
- Projet
 - Emprise projet
 - Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)
 - Aire d'étude écologique

Reptiles

- Coronelle lisse
- Orvet fragile
- Lézard vert
- Lézard des murailles
- Zone de thermorégulation des reptiles

Habitats (espèces protégées)

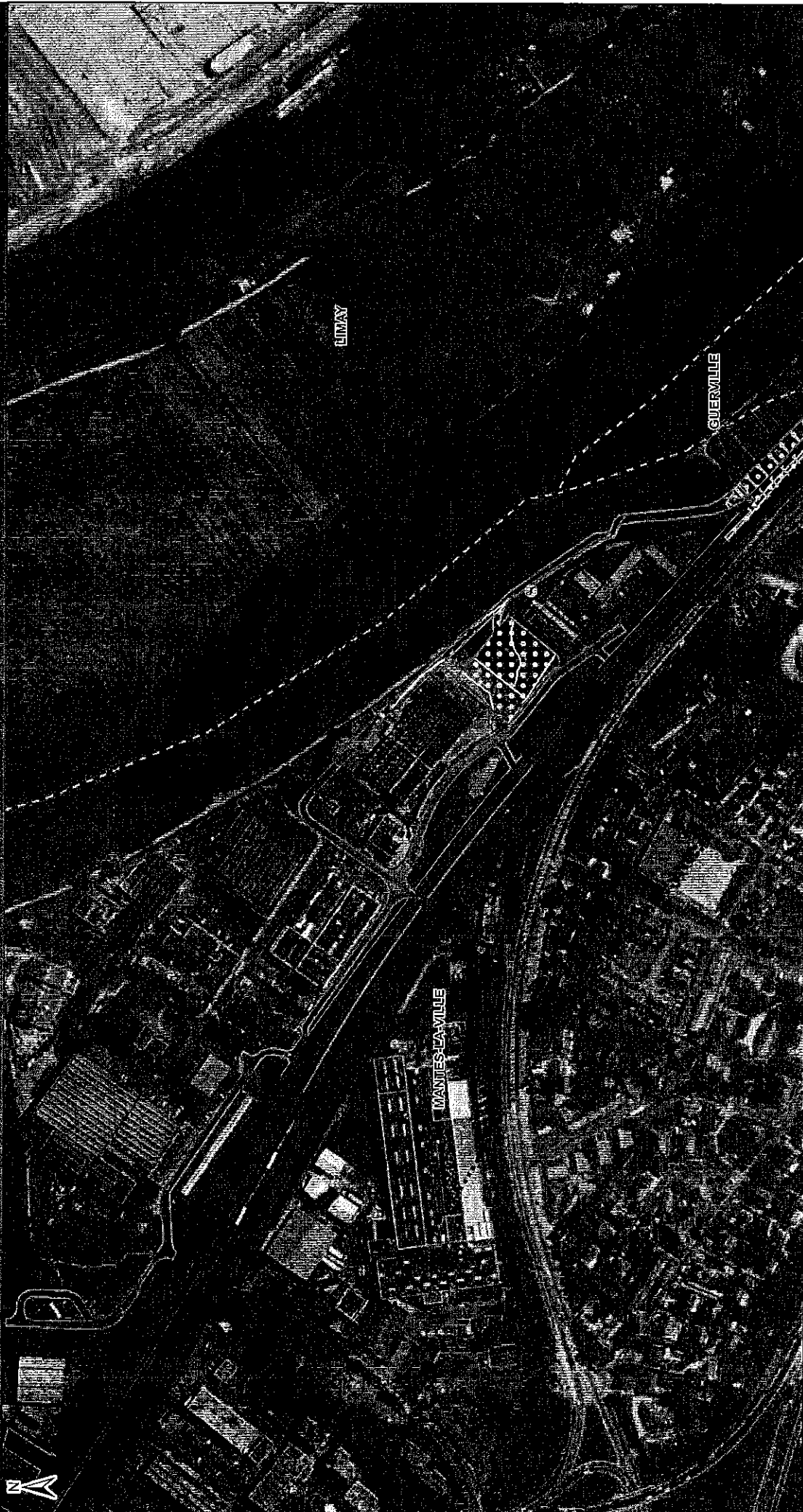
- Coronelle lisse
- Lézard vert occidental
- Lézard des murailles



23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres

Plancher 1/2



Légende

- Projet**
- Projet
 - Emprise projet
 - Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)
 - Aire d'étude écologique

Reptiles

- Coronelle lisse
- Ovet fragile
- Lézard vert
- Lézard des murailles
- Zone de thermorégulation des reptiles

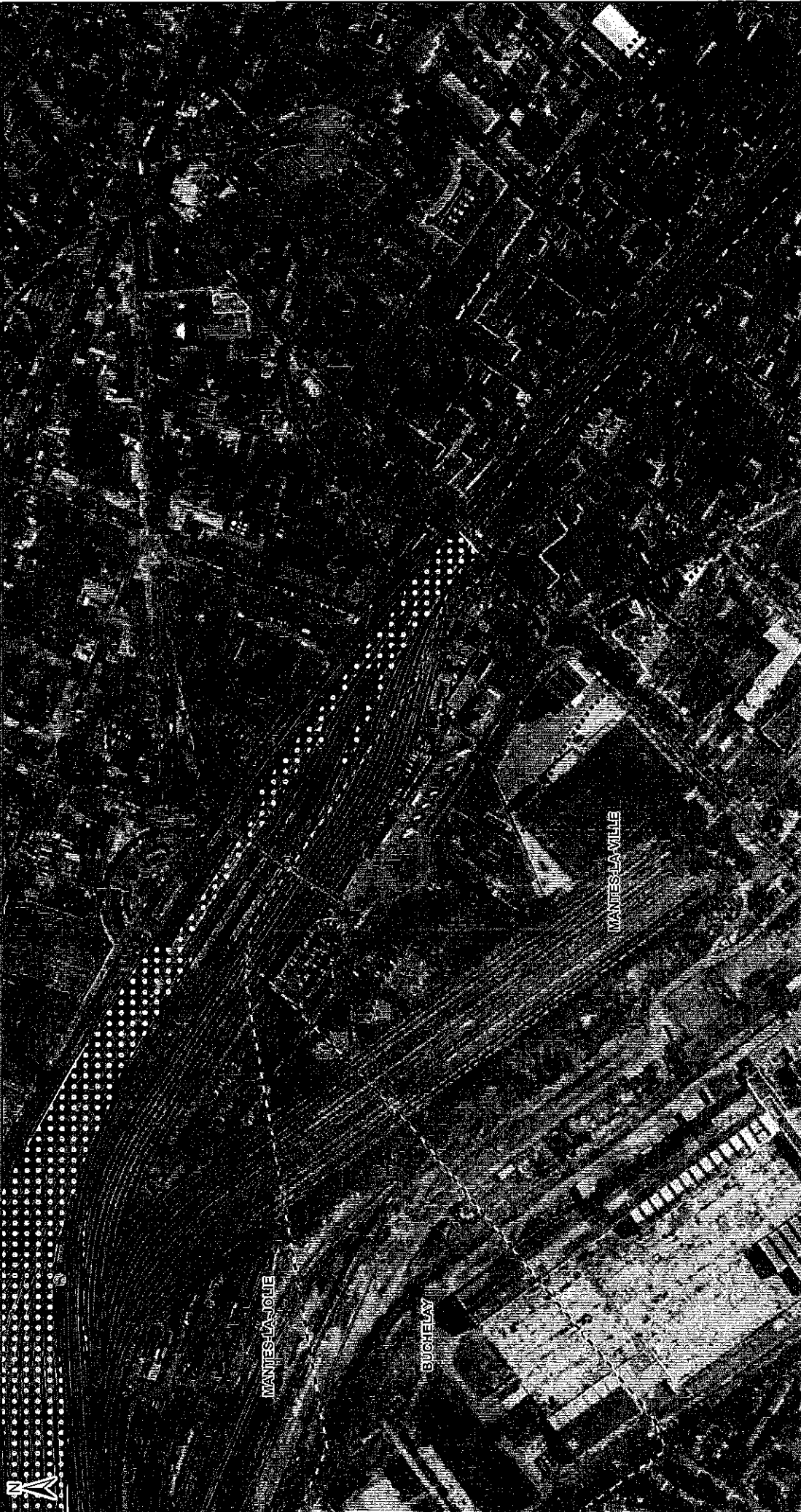
Habitats (espèces protégées)

- Coronelle lisse
- Lézard vert occidental
- Lézard des murailles

SNCF **SNCF**
RESEAU
environnement

23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000
 0 50 100 Mètres

Planches 8/12



Légende

- Projet
- Emprise projet
- Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)
- Aire d'étude écologique

Reptiles

- Coronelle lisse
- Onvet fragile
- Lézard vert
- Lézard des murailles
- Zone de thermorégulation des reptiles

Habitats (espèces protégées)

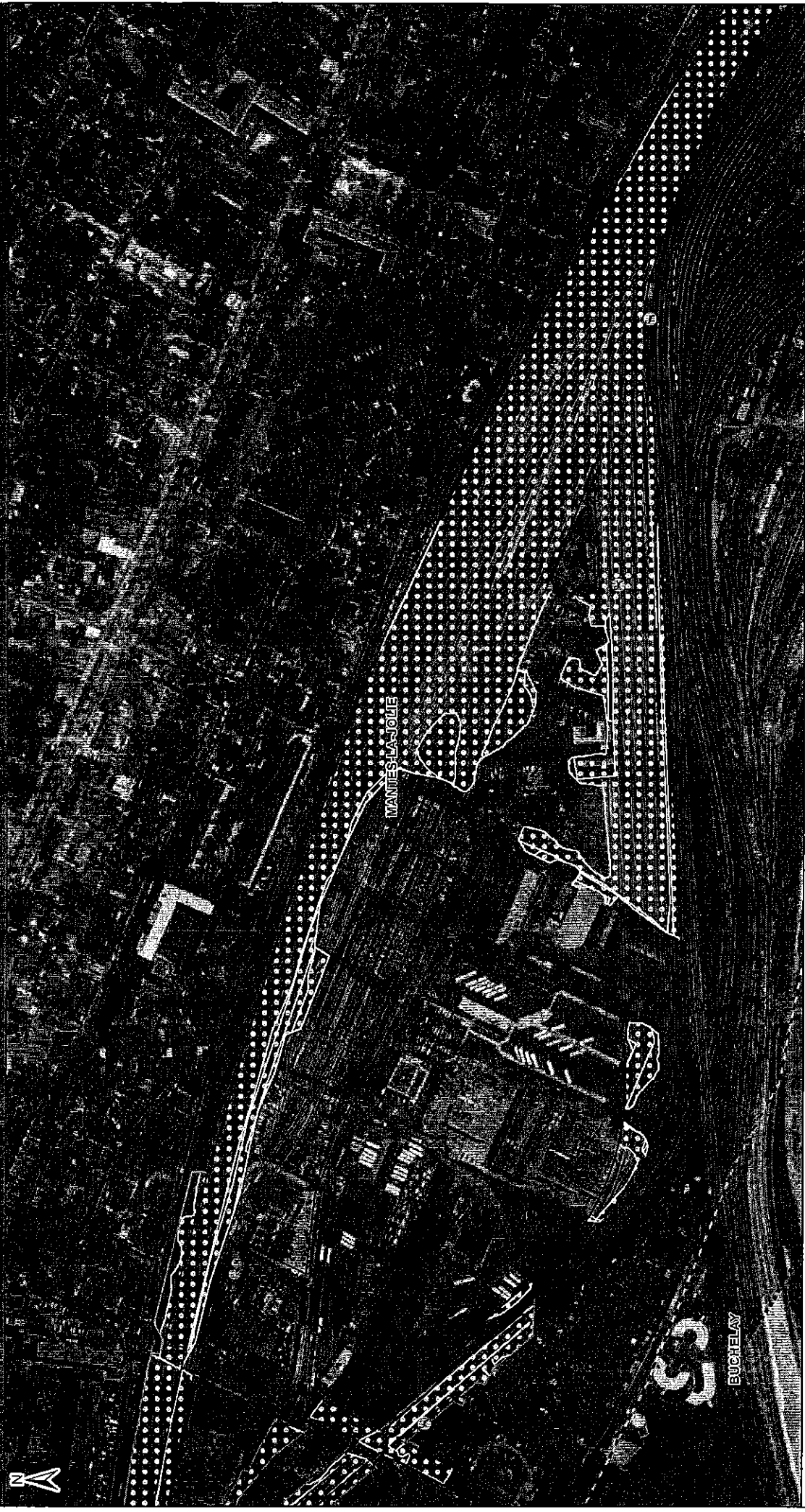
- Coronelle lisse
- Lézard vert occidental
- Lézard des murailles



Planche 10/12

23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000





Légende

- Projet
- Emprise projet
- Emprises travaux (pistes, zones de dépôt...)
- Aire d'étude écologique

Reptiles

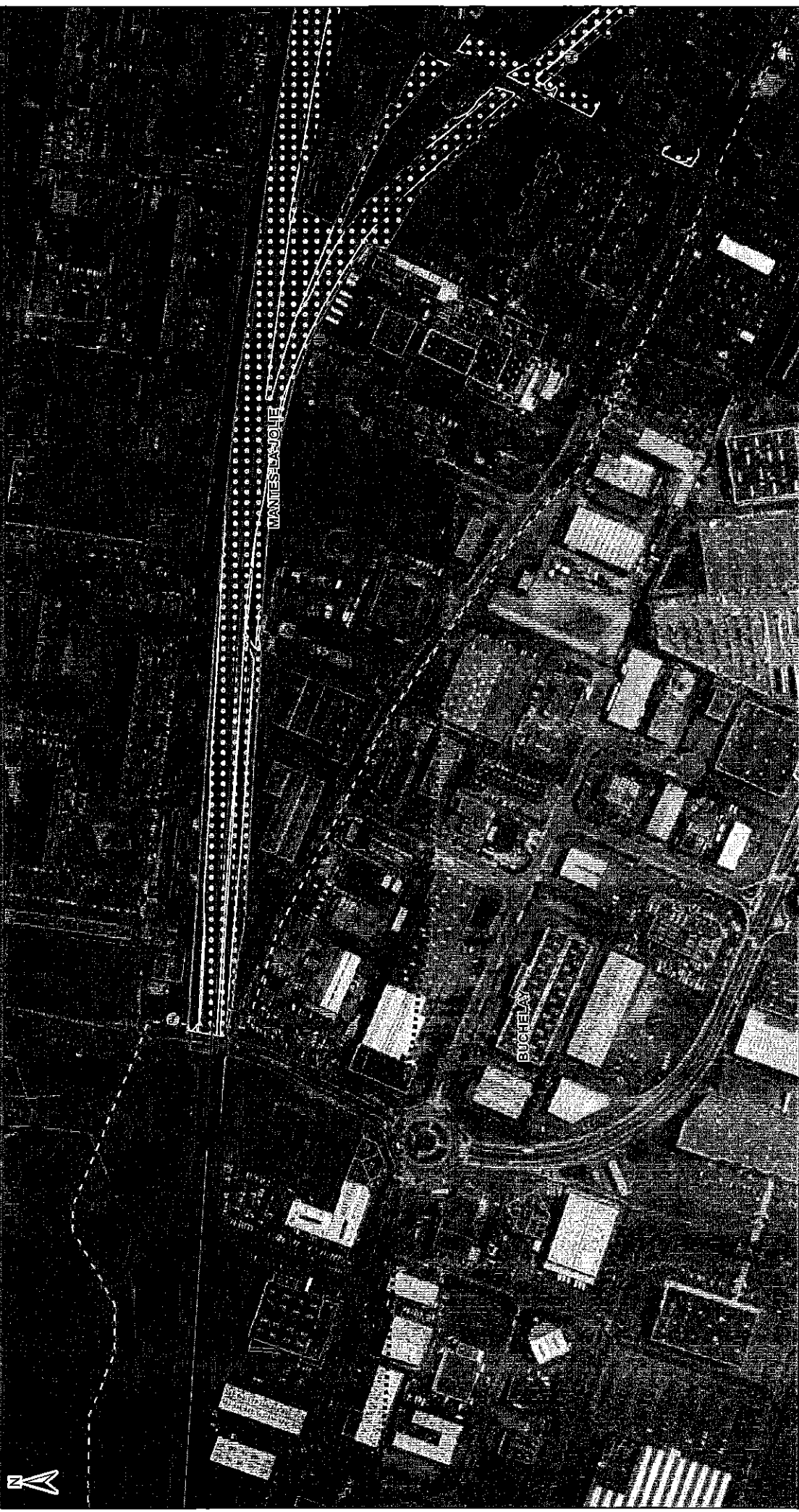
- Coronelle lisse
- Orvet fragile
- Lézard vert
- Lézard des murailles
- Zone de thermorégulation des reptiles

Habitats (espèces protégées)

- Coronelle lisse
- Lézard vert occidental
- Lézard des murailles

23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres



- Légende**
- Projet
 - Emprise projet
 - Emprises travaux (piéces, zones de dépôt...)
 - Alre d'étude écologique

- Reptiles**
- Coronelle lisse
 - Orvet fragile
 - Lézard vert
 - Lézard des murailles
 - Zone de thermorégulation des reptiles

- Habitats (espèces protégées)**
- Coronelle lisse
 - Lézard vert occidental
 - Lézard des murailles



SNCF
RESERVAU
egis environnement

Plancher 12/13

23 novembre 2015 Echelle : 1/3 000

0 50 100 Mètres

Arrêté n° 2017/13

portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour un site de rattachement de la structure dispensatrice

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU le code de santé publique, notamment ses articles L.4211-5, L.5232-3, R.4211-15, D.5232-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° DS-2016/151 du 26 décembre 2016 portant délégation de signature de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST déléguée départementale du Val d'Oise ;

VU la demande reçue le 17 août 2016 et complétée le 11 octobre 2016, présentée par la société IXAIR ASSISTANCE sise au 10 Avenue du Fief – La Mare II – Lot 15 – ZI des Béthunes – BP 70492 - 95005 CERGY PONTOISE CEDEX, en vue d'obtenir l'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 1, Rue de la Guivernone - ZA du Vert Galant - 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE ;

VU le rapport d'enquête en date du 23 janvier 2017 et sa conclusion définitive, en date du 3 février 2017, établis par les pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

CONSIDERANT les engagements pris par la société IXAIR ASSISTANCE suite au rapport d'enquête des pharmaciens inspecteurs de santé publique, notamment :

- la mise en place d'une barrière physique empêchant le passage entre les locaux d'IXAIR ASSISTANCE et les locaux voisins ;
- la prise en charge de patients résidants au-delà de 3 heures de route dans les conditions usuelles de circulation notamment pour les départements de l'Aube (10), Le Cher (18), La Marne (51), Seine Maritime (76) et l'Yonne (89) ;
- l'évolution du temps de travail du pharmacien responsable en fonction du nombre de patients pris en charge conformément au point 2.1.7 des BPDOUM ;
- la mise en conformité aux BPDOUM de stockage réalisé chez le fournisseur de gaz à usage médical (arrimage et marquage au sol) ;
- la sécurisation de la réception de l'oxygène médicinal conformément au point 4.1 des BPDOUM.

ARRETE

ARTICLE 1 : La société IXAIR ASSISTANCE dont le siège social est situé 10, avenue du Fief - La Mare II – Lot 15 – ZI des Béthunes – BP 70492 – 95005 Cergy Pontoise est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté 1, Rue de la Guivernone - ZA du Vert Galant – 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE selon les modalités rappelées dans le présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'aire géographique desservie comprend les départements suivants :

- Ile-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) ;
- Le Cher (18), l'Eure (27), l'Eure-et-Loir (28), Le Loiret (45), la Seine Maritime (76) (partie limitrophe au 27 et 60) ;
- L'Aisne (02), l'Aube (10), La Marne (51), l'Oise (60), l'Yonne (89) et (respectivement dans la limite de Troyes, Bourges, Châlons-en-Champagne et Auxerre)

dans la limite du délai maximum de trois heures de route, en conditions usuelles de circulation, à partir du site de rattachement concerné par la présente autorisation.

ARTICLE 3 : Les locaux du site ont une superficie totale de 734 m² sur 2 niveaux :

- un rez-de-chaussée de 450 m², comprenant notamment un accueil, une zone de bureaux et des zones de stockage, de nettoyage et de contrôle des équipements d'oxygénothérapie ainsi qu'une zone de dépôt,
- un étage de 284 m² uniquement composé de bureaux et locaux pour le personnel.

ARTICLE 4 : Toute modification substantielle des éléments de l'autorisation devra faire l'objet d'une demande préalable de modification de cette autorisation auprès du Directeur général de l'Agence régionale Ile-de-France. Toute autre modification devra faire l'objet d'une déclaration simple préalable.

ARTICLE 5 : Le transfert total ou partiel des activités de dispensation de l'oxygène à usage médical réalisées sur le site de rattachement de la présente autorisation vers d'autres locaux devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 6 : La structure dispensatrice est tenue de déclarer annuellement son activité pour chaque site de rattachement, au plus tard le 31 mars de chaque année, au Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 7 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Ce recours ne suspend pas l'application du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Cergy, le 10 FEV. 2017

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
La Déléguée départementale
du Val d'Oise

Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
La déléguée territoriale
du Val-d'Oise

ARRETE N° 2017 - 40
portant requalification de places de l'Institut Médico-Educatif « La Chamade » à Herblay
géré par l'Association « la Chamade » à Herblay (95)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la sante publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 4 novembre 2016 établissant le PRIAC 2016-2020 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2015-297 du 28 octobre 2015 portant extension de capacité de 60 à 63 places de l'Institut Médico-Educatif « la Chamade » à Herblay et répartition de la manière suivante :
- 40 places pour enfants souffrant de déficiences intellectuelles avec troubles associés en semi-internat
 - 23 places pour enfants souffrant de troubles du spectre autistiques en semi-internat, dont 3 places d'accueil temporaire
- VU** la demande de l'association « La Chamade » en date du 5 décembre 2016 visant d'une part , à requalifier dix places de semi-internat pour enfants, adolescent et jeunes adultes déficients intellectuels en places pour enfants, adolescents et jeunes adultes souffrant de troubles du spectre autistique ; d'autre part à créer un internat au sein de l'établissement par la requalification de six places de semi-internat pour enfants, adolescent et jeunes adultes souffrant de troubles du spectre autistique en places d'internat séquentiel ;

-
-
- CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département ;
- CONSIDERANT** que la mise en place effective de l'internat séquentiel est subordonnée à la construction d'un nouveau bâtiment réservé à l'internat ;
- CONSIDERANT** que le projet s'inscrit dans le cadre des préconisations du troisième plan autisme 2013-2017 et de la déclinaison de la « réponse accompagnée pour tous » ;
- CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale ;
- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDERANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France 2016-2020 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDERANT** que l'Agence régionale de santé dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 396 000 euros au titre de l'autorisation d'engagement (AE) 2012 sur crédits de paiement 2016 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant à requalifier dix places de l'IME « La Chamade », sis 8 Sente de l'Avenir - 95220 Herblay, pour enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels de 5 à 20 ans en places pour enfants, adolescents et jeunes adultes souffrant de troubles du spectre autistique est accordée à l'association « La Chamade » dont le siège social est situé à la même adresse.

ARTICLE 2 :

L'autorisation visant à requalifier six places de l'IME « La Chamade », de semi-internat pour enfants, adolescents et jeunes adultes de 5 à 20 ans souffrant de troubles du spectre autistique, en places d'internat séquentiel, est accordée à l'association « La Chamade ».

ARTICLE 3 :

La capacité de l'IME « la Chamade » de 63 places est ainsi répartie :

Semi-internat :

- 30 places pour enfants, adolescents et jeunes adultes souffrant de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés

- 27 places pour enfants souffrant de troubles du spectre autistique dont 3 places d'accueil temporaire

Internat séquentiel :

- 6 places pour enfants souffrant de troubles du spectre autistique.

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 000 204 8

Code catégorie : 183
Code discipline : 901 - 650
Code fonctionnement (type d'activité) : 13 - 17
Code clientèle : 120 - 437

N° FINESS du gestionnaire : 95 000 195 8
Code statut : 60

ARTICLE 5 :

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 :

Elle est caduque si elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 8 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 9 :

La Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de France, est chargée de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 13 février 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Arrêté N°2017 - 12

**portant nomination des membres du conseil de discipline
de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants Françoise Dolto de l'Hôpital Simone Veil
14 Rue de Saint Prix – 95600 EAUBONNE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île-de-France

Vu le code de santé publique, notamment les articles L 4383-1 à 6 et D 4391-1 relatif à la formation d'aide-soignant;

Vu le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 modifié relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté n° DS 2016-151 du 26 décembre 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France à Madame Anne-Lyse PENNEL PRUVOST, déléguée départementale du Val d'Oise, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

ARRETE

ARTICLE I : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation d'aide-soignant Françoise Dolto de l'hôpital Simone Veil d'Eaubonne est arrêtée comme suit :

Membres de droit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France ou son représentant, Président ;
Le Directeur de l'Institut de Formation d'aide-soignant :

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame CHAPELLE Valérie
Suppléant : /

L'infirmier, formateur permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame DELCLOO Julie

Suppléant : /

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame GUILLEBAUT Martine

Suppléant : /

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame KAMARA Diary

Suppléant : Monsieur MERLIER Jean

ARTICLE 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'aide-soignant Françoise Dolto de l'hôpital Simone Veil d'Eaubonne est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal de grande instance compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication par les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, la Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé et Le Directeur de l'Institut de Formation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le

02 FEV. 2017

Délégation Territoriale du Val d'Oise
Département Ville/Hôpital
Service Ambulatoire et Professionnels de Santé
Chargée de mission

Hagira BENERAHAM



PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise

ARRETE n°: 2017 - 109

Le préfet du Val-d'Oise

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 à L. 1331-31 et L. 1337-4 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-575 en date du 31 mai 2013 déclarant interdits à l'habitation les locaux situés au sous-sol de la construction sise 61 rue Edouard Vaillant à Bezons (95870) ;

VU le rapport motivé de la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise en date du 27 janvier 2017 constatant la démolition de la construction sise 61 rue Edouard Vaillant à Bezons (95870) ;

CONSIDERANT que la totalité de la construction a été démolie ;

SUR proposition de la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral susvisé n° 2013-575 en date du 31 mai 2013 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire de Bezons et affiché en mairie.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil, Madame la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, Monsieur le Maire de Bezons, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 31 JAN. 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU VAL-D'OISE

ARRETE n°: 2017 - *MG*

Le préfet du Val-d'Oise

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles 27.1, 27.2, 33, 40.1, 40.2, 40.3, 40.4, et 51 ;

VU le rapport motivé en date du 30 décembre 2016 établi par la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France concernant les locaux situés au sous-sol de la construction sise 17 avenue du Général Gabriel Delarue à PONTOISE (95300), dont l'accès s'effectue par le jardin à l'arrière du bâtiment, parcelle cadastrée AM n°10, et concluant à la nécessité d'engager la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à l'encontre de madame _____ bailleur, domiciliée 17 avenue du Général Gabriel Delarue à PONTOISE, représentée par _____, domicilié à la même adresse ;

VU le courrier adressé le 13 janvier 2017, en recommandé avec accusé de réception, à madame _____, qui a mis à disposition ces locaux aux fins d'habitation, l'informant des constats réalisés et de l'engagement de la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique, courrier que monsieur _____ a retiré auprès des services de la Poste le 17 janvier 2017 ;

CONSIDERANT que les éléments de réponse apportés par monsieur _____, dans son courrier reçu le 26 janvier 2017, visant le courrier du 13 janvier 2017, ne sont pas de nature à interrompre la procédure engagée ;

CONSIDERANT que l'article L. 1331-22 du code de la santé publique dispose que les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture donnant sur l'extérieur et autres locaux par nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux ; que le préfet met en demeure la personne qui a mis à disposition les locaux de faire cesser la situation ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux situés au sous-sol de la construction sise 17 avenue du Général Gabriel Delarue à PONTOISE (95300), dont l'accès s'effectue par le jardin à l'arrière du bâtiment, présentent un caractère impropre à l'habitation du fait que leur hauteur est inférieure à la hauteur minimale réglementaire de 2,20 m (entre 1,96 m et 1,98 m), que leur enfouissement par rapport au niveau du sol du jardin est supérieur à 75% de leur hauteur, et que l'éclairage naturel y est insuffisant ;

CONSIDERANT que les ventilations des locaux ne sont pas réglementaires et ne permettent pas d'assurer un renouvellement correct et permanent de l'air ambiant ;

CONSIDERANT que l'installation électrique présente des désordres, notamment l'accessibilité de fils électriques sous tension non protégés ;

CONSIDERANT que le logement ne respecte pas les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental ;

CONSIDERANT que les locaux sont mis à disposition aux fins d'habitation par madame [redacted] et que les courriers transmis par monsieur [redacted] le 26 janvier 2017 montrent que monsieur [redacted] assure une gestion locative de ces locaux ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre en demeure madame [redacted] et monsieur [redacted] de faire cesser cette situation ;

SUR proposition de la Déléguée Départementale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 : Madame [redacted] et monsieur [redacted], domiciliés au 17 avenue du Général Gabriel Delarue à PONTOISE (95300), sont mis en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habitation, avant le 31 mars 2017, des locaux situés au sous-sol, accès par le jardin, de la construction sise 17 avenue du Général Gabriel Delarue à PONTOISE (95300), parcelle cadastrée AM n°10.

Article 2 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par l'occupant (y compris les charges) cesse d'être due à compter de la notification du présent arrêté conformément aux dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation, et ce, sans préjudice du respect de leurs droits au titre de leurs baux ou contrats d'occupation.

Article 3 : Les personnes visées à l'article 1, sont tenues d'assurer le relogement de l'occupant actuel dans les conditions prévues aux articles L. 521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe au présent arrêté. A cette fin, elles feront connaître au Préfet, avant le 15 mars 2017 l'offre de relogement proposée. A défaut, il y sera pourvu d'office et à leurs frais, dans les conditions prévues aux articles L. 521-3-2 et L. 521-3-3 du même code. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} ainsi qu'à l'occupant des locaux concernés.

Article 6 : En cas de cession du bien, l'intégralité du présent arrêté devra être portée à la connaissance de l'acquéreur.

Article 7 : Le non respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L. 1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 9 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise, Madame la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, Monsieur le Maire de Pontoise, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le **- 2 FEV. 2017**

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU VAL-D'OISE

ARRETE n°: 2017 - 120

Le préfet du Val-d'Oise

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles 27.1, 27.2, 40.1, 40.2 et 40.4 ;

VU le rapport motivé en date du 7 novembre 2016 établi par la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France concernant les locaux situés au rez-de-jardin de la construction principale sise 6 avenue Balzac à LE THILLAY (95500), parcelle cadastrée section AA n° 277, la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à l'encontre de Monsieur et Madame _____ domiciliés ;

VU le courrier adressé, le 8 Novembre 2016, en recommandé avec accusé de réception, à Monsieur et Madame _____ domiciliés

_____, qui ont mis à disposition ces locaux aux fins d'habitation les informant des constats réalisés et de l'engagement de la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique ;

Vu que les éléments de réponse apportés par Monsieur et Madame _____, dans leur courriel daté du 28 novembre 2016, ne sont pas de nature à interrompre la procédure engagée ;

CONSIDERANT que l'article L. 1331-22 du code de la santé publique dispose que les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture donnant sur l'extérieur et autres locaux par nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux ; que le préfet met en demeure la personne qui a mis à disposition les locaux de faire cesser la situation ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux situés au rez-de-jardin de la construction principale sise 6 avenue Balzac à LE THILLAY (95500), parcelle cadastrée section AA n° 277 présentent un caractère impropre à l'habitation du fait que leur hauteur sous plafond est inférieur au 2,20m réglementaire, du manque d'éclairage naturel dans les pièces de vie du logement, et qu'ils sont mis à disposition aux fins d'habitation par Monsieur et Madame _____ domiciliés

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre en demeure Monsieur et Madame _____ domiciliés de faire cesser cette situation ;

CONSIDERANT que les ventilations des locaux ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 40.1 du règlement sanitaire départemental ;

CONSIDERANT que les pièces de vie du logement ne disposent pas d'un éclairage naturel suffisant pour permettre, par temps clair, l'exercice des activités normales de l'habitation sans recours à la lumière artificielle ;

CONSIDERANT qu'aucune des pièces de vie du logement ne disposent d'une hauteur sous plafond supérieure à 2,20m;

CONSIDERANT qu'aucune pièce des locaux ne peut être considérée comme pièce principale ;

CONSIDERANT que le logement ne respecte pas les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental ;

SUR proposition de la Déléguée Départementale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 : Monsieur et Madame [redacted] domiciliés [redacted] sont mis en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habitation, avant le 31 mars 2017, des locaux situés au rez-de-jardin de la construction principale sise 6 avenue Balzac à LE THILLAY (95500), parcelle cadastrée section AA n° 277.

Article 2 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par les occupants (y compris les charges) cesse d'être due à compter de la notification du présent arrêté conformément aux dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation, et ce, sans préjudice du respect de leurs droits au titre de leurs baux ou contrats d'occupation.

Article 3 : Les personnes visées à l'article 1, sont tenues d'assurer le relogement des occupants actuels dans les conditions prévues aux articles L. 521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe au présent arrêté. A cette fin, elles feront connaître au Préfet, avant le 15 mars 2017 l'offre de relogement proposée. A défaut, il y sera pourvu d'office et à ses frais, dans les conditions prévues aux articles L. 521-3-2 et L. 521-3-3 du même code. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} ainsi qu'aux occupants des locaux concernés.

Article 6 : En cas de cession du bien, l'intégralité du présent arrêté devra être portée à la connaissance de l'acquéreur.

Article 7 : Le non respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L. 1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la

notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 9 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles, Madame la déléguée départementale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, Monsieur le Maire du THILLAY, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le - 2 FEV. 2017

Le préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Départementale du Val-d'Oise

ARRETE N°: 2017 - 123
Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles 40, 40.1, 40.2, 40.4, 47 et 51 ;

VU le rapport motivé en date du 22 décembre 2016 établi par la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le Val-d'Oise concluant à la nécessité d'engager, pour les locaux situés à gauche derrière la construction principale, sis 6 rue de Fleurus à GOUSSAINVILLE (95190), parcelle cadastrée section AL n°268, la procédure prévue à l'article L.1331-22 du code de la santé publique à l'encontre de Monsieur [redacted] domicilié 6 rue de Fleurus à GOUSSAINVILLE (95190) ;

VU le courrier adressé, le 27 décembre 2016, en recommandé avec accusé de réception, à Monsieur [redacted] domicilié 6 rue de Fleurus à GOUSSAINVILLE (95190) ; qui a mis à disposition ces locaux aux fins d'habitation l'informant des constats réalisés et de l'engagement de la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique,

CONSIDERANT que l'article L. 1331-22 du code de la santé publique dispose que les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture donnant sur l'extérieur et autres locaux par nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux ; que le préfet met en demeure la personne qui a mis à disposition les locaux de faire cesser la situation ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux situés à gauche derrière la construction principale, sis 6 rue de Fleurus à GOUSSAINVILLE (95190), parcelle cadastrée section AL n°268, présentent un caractère impropre à l'habitation, du fait que la hauteur sous plafond du logement varie de 1,95 m à 2,04 m est inférieure à 2,20 mètres, minimum réglementaire défini par l'article 40.4 du règlement sanitaire départemental et qu'ils doivent ainsi être qualifiés de locaux impropres à l'habitation au titre de l'article L 1331-22 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux situés à gauche derrière la construction principale, sis 6 rue de Fleurus à GOUSSAINVILLE (95190), parcelle cadastrée section AL n°268, présentent un caractère impropre à l'habitation, du fait qu'aucune pièce ne dispose d'une surface de 9m², sous une hauteur sous plafond supérieure à 2,20m, et qu'ils sont mis à disposition aux fins d'habitation par Monsieur [redacted] domicilié 6 rue de Fleurus à GOUSSAINVILLE (95190) et qu'ils doivent ainsi être qualifiés de locaux impropres à l'habitation au titre de l'article L 1331-22 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre en demeure Monsieur [redacted] de faire cesser cette situation ;

CONSIDERANT que les locaux ne respectent pas les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental ;

CONSIDERANT qu'aucune pièce des locaux ne peut être considérée comme pièce principale ;

CONSIDERANT que l'éclairage naturel de la pièce principale n'est pas suffisant pour permettre l'exercice des activités normales sans le recours à des lumières artificielles et ce en contradiction avec l'article 40.2 du règlement sanitaire départemental ;

CONSIDERANT que les ventilations des locaux ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 40.1 du règlement sanitaire départemental ;

CONSIDERANT que l'absence de moyen de chauffage contribue à la présence d'humidité,

CONSIDERANT que l'installation électrique présente un risque pour la santé des occupants ;

CONSIDERANT qu'un cabinet d'aisances comportant un dispositif de désagrégation et d'évacuation des matières fécales est présent dans le logement, sans qu'une dérogation ait été accordée pour autoriser l'installation d'un tel dispositif ;

SUR proposition de la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

Article 1 : Monsieur domicilié 6 rue de Fleurus à GOUSSAINVILLE (95190) est mis en demeure de faire cesser définitivement la mise à disposition aux fins d'habitation, avant le 30 mars 2017, des locaux situés à gauche derrière la construction principale, sis 6 rue de Fleurus à GOUSSAINVILLE (95190), parcelle cadastrée section AL n°268.

Article 2 : Dès le départ des occupants et de leur relogement dans les conditions visées à l'article 3 du présent arrêté, les personnes mentionnées à l'article 1 sont tenues d'exécuter tous travaux nécessaires pour empêcher toute utilisation des locaux aux fins d'habitation. A défaut, il y sera pourvu par l'autorité administrative aux frais des personnes mentionnées à l'article 1.

Article 3 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par les occupants (y compris les charges) cesse d'être due à compter de la notification du présent arrêté conformément aux dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation, et ce, sans préjudice du respect de leurs droits au titre de leurs baux ou contrats d'occupation.

Article 4 : Les personnes visées à l'article 1, sont tenues d'assurer le relogement des occupants actuels dans les conditions prévues aux articles L. 521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe au présent arrêté. A cette fin, elles feront connaître au Préfet, avant le 15 mars 2017 l'offre de relogement proposée. A défaut, il y sera pourvu d'office et à ses frais, dans les conditions prévues aux articles L. 521-3-2 et L. 521-3-3 du même code. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} ainsi qu'aux occupants des locaux concernés.

Article 6 : En cas de cession du bien, l'intégralité du présent arrêté devra être portée à la connaissance de l'acquéreur.

Article 7 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L. 1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8: La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 9 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de SARCELLES, Madame la déléguée départementale de l'Agence régionale de santé pour le Val-d'Oise, Monsieur le Maire de GOUSSAINVILLE, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le - 2 FEV. 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Le préfet,

Daniel BARNIER



Centre Hospitalier
Victor Dupouy
Argenteuil

DECISION DG/04/2017

Objet : délégation de signature

Le Directeur,

Vu les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°89-998 du 22 décembre 1989 relatif à la gestion et au financement des établissements d'hospitalisation publics,

Vu le décret n°97-1248 du 29 décembre 1997 relatif au régime budgétaire, comptable et financier des établissements publics et privés financés par dotation globale,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret 2009-1765 du 20 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les arrêtés du 12 mai 2010 et du 15 avril 2014 du centre national de gestion nommant Monsieur Bertrand MARTIN Directeur des centres hospitaliers d'Argenteuil et de Taverny à compter du 1^{er} juin 2010 et renouvelé à compter du 1^{er} Juin 2014,

Vu l'organigramme de direction en vigueur à la date de la présente décision,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à **Monsieur Benoît LABRIERE**, Directeur Adjoint chargé des affaires financières, de la contractualisation interne, des admissions et des consultations externes, pour signer tout acte administratif courant, document et correspondance concernant les affaires de cette direction, incluant le service des admissions et des consultations externes, à l'exception des contrats, actes d'engagement de marchés et emprunts.

Dans le domaine budgétaire et financier, cette délégation couvre notamment :

- Les actes relatifs au mandatement de toutes les dépenses de l'établissement,
- Les bordereaux de recettes émis par l'établissement,
- Les décisions relatives aux virements de crédits entre les comptes d'un même groupe fonctionnel,
- Les certificats administratifs.

Article 2 :

Délégation est donnée à **Monsieur Benoît LABRIERE**, Directeur Adjoint, pour signer en lieu et place du Directeur durant les périodes d'astreinte, ou en cas d'empêchement du Directeur ou d'un Directeur Adjoint normalement compétent :

- Tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement, autorisations administratives de transport de corps avant mise en bière d'une personnes décédée, de prélèvement d'organe, les saisies judiciaires de dossiers médicaux,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de la continuité des soins,
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du centre hospitalier d'Argenteuil.

Article 3 :


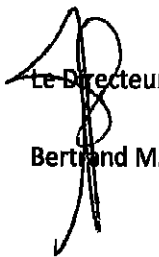
La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} février 2017.

Article 4 :


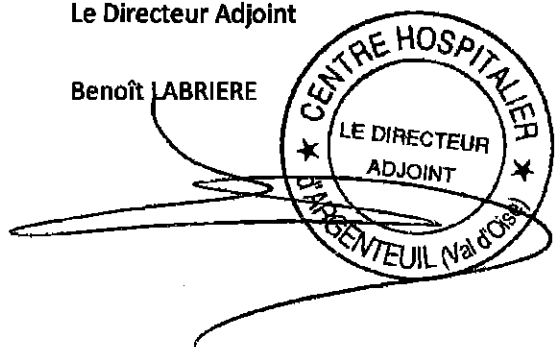
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val d'Oise et transmise au comptable de l'établissement.

Fait à Argenteuil, le 1^{er} février 2017

Le Directeur
Bertrand MARTIN



Le Directeur Adjoint
Benoît LABRIERE



A publier au RAA de la préfecture
De Paris,
Des Hauts de Seine,
Du Val d'Oise,
Au sein des sites et dans tous les sites de l'AP-HP
Du 22 février 2017 au 22 avril 2017 inclus.

*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de
chaque site de l'AP-HP*

AVIS DE RECRUTEMENT
AU SEIN DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE (HUPNVS)
(HOPITAL BEAUJON / BICHAT-CLAUDE-BERNARD / BRETONNEAU /
ADELAÏDE-HAUTVAL / LOUIS MOURIER)

DE 8 POSTES

**D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS DE CLASSE NORMALE
au titre de 2017**

*Application du Décret n°2007-1188 du 3 Août 2007 modifié, portant statut particulier du corps des aides-soignants et des
agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.*

○ **Fonctions assurées**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

○ **Conditions à remplir**

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- ↳ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↳ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↳ Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↳ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- ↳ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Agent des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale - GH HUPNVS - 2017

○ **Formalités à accomplir**

Le dossier de candidature à envoyer en 3 exemplaires. Il doit comporter obligatoirement :

- ✉ Une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- ✉ Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ✉ Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ✉ Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- ✉ Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les noms, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

○ **Date limite de candidature**

Au plus tard le **22 avril 2017** par envoi postal exclusivement (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

**HOPITAL BEAUJON 100 Boulevard du Général Leclerc
Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – Agent des Services Hospitaliers Qualifiés
92 118 CLICHY Cedex**

○ **Sélection des candidats sur dossier**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission ;
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

○ **Calendrier des auditions**

Les auditions se dérouleront **du lundi 29 mai 2017 au vendredi 9 juin 2017 inclus.**

○ **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Agent des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale - GH HUPNVS - 2017

o **Recrutement, nomination et affectation**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Sabine DUPONT
Directrice des Ressources Humaines HUPNVS



A publier au RAA de la Préfecture
De Paris,
Des Hauts de Seine,
Du Val d'Oise,
Au sein des sites et dans tous les sites de l'AP-HP
Du 22 février 2017 au 22 avril 2017 inclus.

Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP

AVIS DE RECRUTEMENT
AU SEIN DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE (HUPNVS)
(HOPITAL BEAUJON / BICHAT-CLAUDE-BERNARD / BRETONNEAU /
ADELAÏDE-HAUTVAL / LOUIS MOURIER)

DE 20 POSTES
D'ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER DE 2EME CLASSE
au titre de 2017

Application du Décret n°2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière

○ **Fonctions assurées**

Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication.

○ **Conditions à remplir**

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- ↳ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↳ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↳ Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↳ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- ↳ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

○ Formalités à accomplir

Le dossier de candidature est à envoyer en 3 exemplaires. Il doit comporter obligatoirement :

- ↳ Une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- ↳ Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↳ Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↳ Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- ↳ Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les noms, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

○ Date limite de candidature

Au plus tard le **22 avril 2017** par envoi postal exclusivement (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

**HOPITAL BEAUJON - 100 Boulevard du Général Leclerc
Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
92 118 CLICHY Cedex**

○ Sélection des candidats sur dossier

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission ;
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

○ Calendrier des auditions

Les auditions se dérouleront **du lundi 29 mai 2017 au vendredi 9 juin 2017 inclus.**

○ Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement

○

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

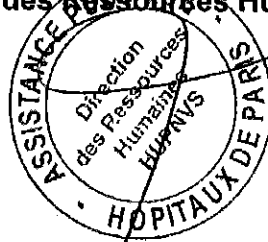
La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

○ **Recrutement, nomination et affectation**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Sabine DUPONT
Directrice des Ressources Humaines HUPNVS



A publier au RAA de la préfecture
De Paris,
Des Hauts de Seine,
Du Val d'Oise,
Au sein des sites et dans tous les sites de l'AP-HP
Du 22 février 2017 au 22 avril 2017 inclus.

Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP

AVIS DE RECRUTEMENT
AU SEIN DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE (HUPNVS)
(HOPITAL BEAUJON / BICHAT-CLAUDE-BERNARD / BRETONNEAU /
ADELAÏDE-HAUTVAL / LOUIS MOURIER)

DE 2 POSTES
D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIÉ au titre de 2017

Application du Décret n°2016 – 1707 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.

○ **Fonctions assurées**

Les agents d'entretien qualifiés sont appelés à exécuter des travaux ouvriers notamment des fonctions en vue d'assurer l'entretien, le nettoyage des locaux communs dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

○ **Conditions à remplir**

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- ↪ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↪ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↪ Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↪ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- ↪ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

○ Formalités à accomplir

Le dossier de candidature est à envoyer en 3 exemplaires. Il doit comporter obligatoirement :

- ↳ Une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- ↳ Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↳ Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↳ Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- ↳ Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les noms, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

○ Date limite de candidature

Au plus tard le **22 avril 2017** par envoi postal exclusivement (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

**HOPITAL BEAUJON - 100 Boulevard du Général Leclerc
Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection – Agent d'Entretien Qualifié
92 118 CLICHY Cedex**

○ Sélection des candidats sur dossier

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission ;
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

○ Calendrier des auditions

Les auditions se dérouleront **du lundi 29 mai 2017 au vendredi 9 juin 2017 inclus.**

○ Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

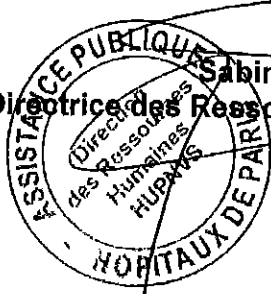
La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

○ **Recrutement, nomination et affectation**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Sabine DUPONT
Directrice des Ressources Humaines HUPNVS





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL D'OISE
5 avenue Bernard Hirsch
Parvis de la Préfecture
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Arrêté n° 2017-31 portant délégation de signature

Le responsable du Pôle d'évaluation des Locaux Professionnels (SDIF Cergy)

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés et dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous :

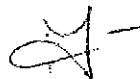
Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions	
		Contentieux	Gracieux
Isabelle DURAND	Contrôleur	10 000 €	0 €
Florence GODARD	Contrôleur	10 000 €	0 €
Patrick PASSE	Contrôleur	10 000 €	0 €
Delcia JEAN-MARIE	Contrôleur	10 000 €	0 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy Pontoise, le 31 janvier 2017

Le responsable du PELP,



Marielle SOULEZ

ARRETE N° 2016-1851/M25

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2004, portant nomination de Monsieur Jean-Yves DELANNOY, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val-d'Oise, à compter du 1^{er} décembre 2004 ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2016-979/M09 du 26 mai 2016, portant maintien en activité jusqu'à octroi de ses droits à la retraite de Monsieur Jean-Yves DELANNOY, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 12 juin 2016 ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2016-980/M10 du 26 mai 2016, portant mise à la retraite de Monsieur Jean-Yves DELANNOY, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2016-1792/M24 du 21 juillet 2016, portant recrutement en qualité de directeur départemental au sein du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise de Monsieur Marc VERMEULEN, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 3 octobre 2016 ;

Vu la demande de Monsieur Jean-Yves DELANNOY, colonel de sapeurs-pompiers professionnels ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

Article 1^{er} - A compter du 3 octobre 2016, il est mis fin aux fonctions de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val-d'Oise de Monsieur Jean-Yves DELANNOY, colonel de sapeurs-pompiers professionnels.

Article 2 - Monsieur Jean-Yves DELANNOY, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, est maintenu en activité au sein du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Pour le président,

Le président délégué
Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise

Luc STREHAIANO



Pour AMPLIATION,
Le Chef de Service Ressources Humaines

Lieutenant-colonel **Luc PIQUER**

Le chef de service adjoint au Directeur
Fait à Paris, le 30 septembre 2016
et de la Gestion des Crises,
Pouvoirs de la Direction
des Sapeurs-pompiers

Jillien MARION

30 SEP. 2016

ARRETE N° 2016-2379/M26

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU VAL-D'OISE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du n° 2012-672/M12 du 9 mai 2012, nommant Monsieur Richard AMORETTI au grade de médecin
commandant de sapeurs-pompiers volontaires, à compter 1^{er} janvier 2012 ;

CONSIDERANT la demande de l'intéressé de cesser son activité à compter du 30 septembre 2016 ;

SUR PROPOSITION du préfet du Val-d'Oise,

ARRETEMENT

Article 1^{er} - Il est mis fin aux activités exercées par Monsieur Richard AMORETTI, médecin commandant de
sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Val-d'Oise, à compter du 30 septembre 2016.

Article 2 - Cette cessation d'activité entraîne la radiation des contrôles de l'intéressé.

Article 3 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif
compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à
compter de sa notification.

Article 4 - Le préfet du Val-d'Oise, et le président du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 27 OCT. 2016

Pour le ministre et par délégation,

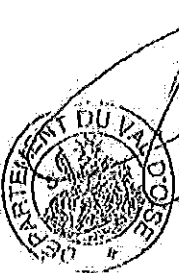
Le chef du Bureau
des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Jean-Luc QUEYLA

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise,

Pour le président du CASDIS
et par délégation, le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,

Colonel Marc VERMEULEN



ARRETE N° 2016-2380/M27

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du n° 2012-672/M12 du 9 mai 2012, nommant Monsieur Richard AMORETTI au grade de médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires, à compter 1^{er} janvier 2012 ;

VU l'arrêté n° 2016-2379/M26, mettant fin aux fonctions de Monsieur Richard AMORETTI, médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires départementaux, à compter du 30 septembre 2016 ;

CONSIDERANT que Monsieur Richard AMORETTI totalise 30 années (hors suspension) en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

SUR PROPOSITION du préfet du Val-d'Oise ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Monsieur Richard AMORETTI, médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaire du corps départemental du Val-d'Oise, né le 19 mars 1960, est nommé médecin lieutenant-colonel honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 30 septembre 2016, date de sa cessation d'activité.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le

27 OCT. 2016

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise

Pour le ministre et par délégation,



Pour le président du CASDIS
et par délégation, le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,

Colonel Marc VERMEULEN

Le chef du Bureau
des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Jean-Luc QUEYLA

ARRETE N° 2016-2533/M28

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAL D'OISE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi
n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 26 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des
sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins
et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté conjoint du 24 février 2010, portant promotion de Madame Sandrine DURANTON en qualité de
médecin de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer Madame Sandrine DURANTON dans le nouveau cadre d'emplois des
médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} octobre 2016 ;

SUR PROPOSITION du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} - Madame Sandrine DURANTON est intégrée dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et
des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au grade de médecin de classe exceptionnelle de
sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} octobre 2016.

ARTICLE 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif
compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à
compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise
Pour le président,
le premier vice-président délégué

Luc STREHAIANO



Fait à Paris, le 25 NOV. 2016

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ressources
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

ARRETE N° 2016-2534/M29

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL D'OISE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 26 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté conjoint n° 2014-261/M3 du 18 février 2014, portant promotion de Monsieur Thierry SCHWETTERLE en qualité de médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 17 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer Monsieur Thierry SCHWETTERLE dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} octobre 2016 ;

SUR PROPOSITION du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} - Monsieur Thierry SCHWETTERLE est intégré dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au grade de médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} octobre 2016.

ARTICLE 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de Justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise,
Pour le président,
le premier vice-président délégué

LUC STREHAIANO



Fait à Paris, le

25 NOV. 2016

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ressources,
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

ARRETE N° 2016-2535/M30

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAL D'OISE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi
n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des
sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins
et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté conjoint n° 2016-273/M4 du 19 février 2015, portant promotion de Monsieur François POREE en
qualité de médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer Monsieur François POREE dans le nouveau cadre d'emplois des
médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} octobre 2016 ;

SUR PROPOSITION du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} - Monsieur François POREE est intégré dans le nouveau cadre d'emplois des médecins et des
pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au grade de médecin hors classe de sapeurs-pompiers
professionnels, à compter du 1^{er} octobre 2016.

ARTICLE 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif
compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à
compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 25 NOV. 2016

Pour le ministre et par délégation,

Directeur des Ressources
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise
Pour le président,
le premier vice-président délégué

Lud STREHAIANO



ARRETE N° 2016-2538/M33

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INGENDIE ET DE
SECOURS DU VAL D'OISE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi
n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des
sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins
et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté conjoint n° 2013-1317/M43 du 5 juillet 2013, portant promotion de Madame Valérie PERARO-
LABARTETTE en qualité de pharmacien hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, à compter
du 1^{er} janvier 2013 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer Madame Valérie PERARO-LABARTETTE dans le nouveau cadre
d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} octobre 2016 ;

SUR PROPOSITION du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} - Madame Valérie PERARO-LABARTETTE est intégrée dans le nouveau cadre d'emplois des
médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au grade de pharmacien hors classe de
sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} octobre 2016.

ARTICLE 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif
compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à
compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 25 NOV. 2016

Pour le ministre et par délégation,

La Sous-Directeur des Ressources
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise
Pour le président,
le premier vice-président délégué

Luca STREHAIANO



ARRÊTE N° 2017-359/P12 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE DE CADRE DE SANTÉ DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS DE 1^{ère} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Le préfet du Val-d'Oise, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite,

Le président du conseil départemental du Val-d'Oise, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et R. 1424-1 et suivants ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-1177 du 30 août 2016, portant statut particulier du cadres d'emplois des cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la liste des officiers ayant obtenu un avis favorable à l'inscription aux tableaux d'avancement au grade de cadre de santé de 1^{ère} classe au titre de l'année 2017 lors de la commission paritaire du 29 novembre 2016 ;

SUR LA PROPOSITION de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er}. - Le tableau d'avancement au grade de cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1^{ère} classe est établi, au titre de l'année 2017, dans l'ordre suivant :

N° 1 - Monsieur Jean-François THIEBAUT

ARTICLE 2. - En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3. - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 31 JAN. 2017

Le président

Le préfet du Val-d'Oise

Pour le président du CASDIS
et par délégation, le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,

Colonel Marc VERMEULEN

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet

Cécile DINDAR



ARRÊTE N° 2017-364/P14 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'INFIRMIERS HORS CLASSE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le préfet du Val-d'Oise, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite,

Le président du conseil départemental du Val-d'Oise, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et R. 1424-1 et suivants ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-1176 du 30 août 2016, portant statut particulier du cadres d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la liste des officiers ayant obtenu un avis favorable à l'inscription aux tableaux d'avancement au grade d'infirmier hors classe au titre de l'année 2017 lors de la commission paritaire du 29 novembre 2016 ;

SUR LA PROPOSITION de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er}. - Le tableau d'avancement au grade d'infirmier hors classe de sapeurs-pompiers professionnels est établi, au titre de l'année 2017, dans l'ordre suivant :

N° 1 - Monsieur Régis LE DUS
N° 2 - Monsieur Nicolas GAILLARD


ARTICLE 2. - En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3. - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 31 JAN. 2017

Le président

Le préfet du Val-d'Oise

Pour le président du CASDIS
et par délégation, le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,

Colonel Marc VERMEULEN

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet


Cécile DINDAR





PREFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
des services d'incendie et de secours

Unité territoriale

**ARRETE PREFECTORAL N° 2017-P-21 du 17 JANVIER 2017
PORTANT CONSTITUTION DE LA LISTE OPERATIONNELLE DEPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES EXPERTS DECLARES APTES OPERATIONNELS
AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

Le préfet du Val-d'Oise, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite,

Le président du conseil départemental du Val d'Oise, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles R 723-6, R723-7 et R 723-90 ;

VU la loi n°96.370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

VU l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 30 mars 2006 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires experts ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val-d'Oise ;

ARRETENT

ARTICLE 1 – La liste des personnels déclarés aptes opérationnels à intervenir dans leur domaine d'expertise respectif, au titre de l'année 2017, est établie comme suit :

- COLSON Thierry, né le 2 juin 1970 – expert image,
- HOUARD Arnaud, né le 6 mai 1975 – expert en risques radiologiques,
- PALMERO Laëticia, née le 22 mars 1980 – expert en psychologie,
- VERDENAL-GAUTEUR Elodie, née le 2 juillet 1975 – expert en psychologie.

ARTICLE 2 - Seuls les spécialistes inscrits sur la présente liste peuvent être engagés en intervention.

ARTICLE 3 - Des additifs à ladite liste experts pourront être établis, en cours d'année, soit pour y inclure de nouveaux personnels qualifiés à l'issue d'un stage ou par équivalence reconnue avec une autre formation ainsi que les spécialistes qui, à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire, auraient recouvré leur aptitude opérationnelle, soit pour retirer des experts inaptes définitivement ou temporairement à la pratique de la spécialité.

ARTICLE 4 - Des additifs à ladite liste experts pourront être établis, en cours d'année, soit pour y inclure de nouveaux personnels qualifiés à l'issue d'un stage ou par équivalence reconnue avec une autre formation ainsi que les spécialistes qui, à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire, auraient recouvré leur aptitude opérationnelle, soit pour retirer des experts inaptes définitivement ou temporairement à la pratique de la spécialité.

ARTICLE 5 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise.

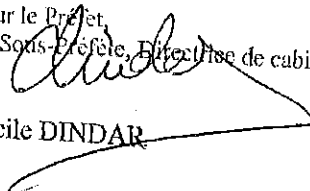
LE PRESIDENT,

LUC STREHAIANO

Fait à CERGY-PONTOISE, le 17 janvier 2017

LE PREFET DU VAL-D'OISE,

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet


Cécile DINDAR

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : 20160243

SNCF Mobilités

Vu le code des transports, notamment son article L. 2141-16;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Société Nationale des Chemins de Fer Français » en « SNCF Mobilités » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret no 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, notamment son article 43,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la délégation de pouvoirs conférée par le Président du Conseil d'Administration de SNCF Mobilités au Directeur Général Gares et Connexions de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015,

Vu l'avis du Conseil Régional de Ile-de-France en date du 10 novembre 2016

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 08 décembre 2016,

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Mobilités Direction des Gares IDF mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai de trois ans

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain de plain-pied sis à MERY-SUR-OISE 95394 tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Surface mesurée : 979 m²

Surface cadastrée : 969 m²

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
MERY-SUR-OISE 95394		B	2965	71
MERY-SUR-OISE 95394		B	2964	843
MERY-SUR-OISE 95394		B	2962	55
			TOTAL	969

ARTICLE 2

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Mobilités mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai de trois ans

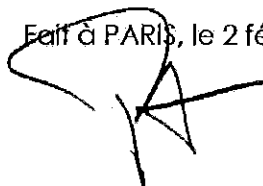
ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet du Département du Val d'Oise.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Val d'Oise.

La présente décision sera publiée au bulletin Officiel de SNCF Mobilités,

Fait à PARIS, le 2 février 2017.

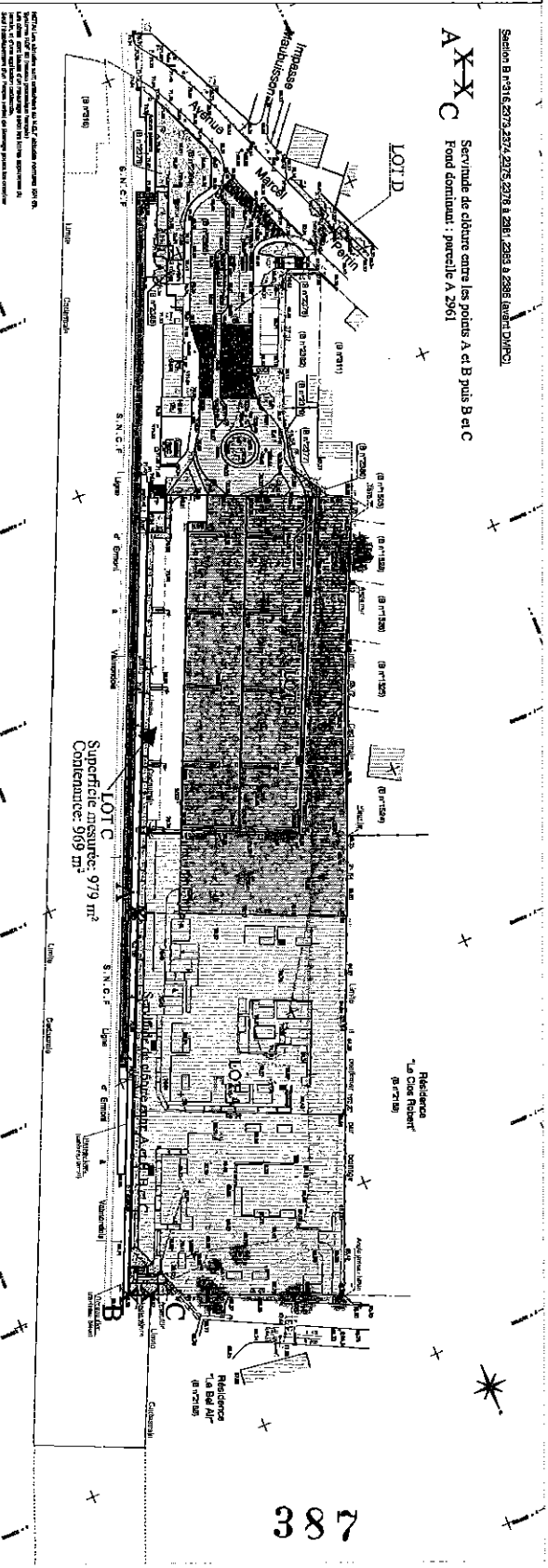


Patrick Ropert
Directeur Général

MERY-SUR-OISE

PLAN DE CESSION

de terrains appartenant à la S.N.C.F.
Avenue Marcel Fernin - Gare de Méry-sur-Oise
Echelle 1/5000
Modèle sur papier S.N.C.F.



Section B n° 116 2373 2374 2375 2376 à 2381 2383 à 2388 (avant D.V.P.C.)

A X X C Servitude de clôture entre les points A et B puis B et C
Fonds dominant : parcelle A 2361

LOT D

LOT C
Superficie mesurée: 979 m²
Contenance: 969 m²

Residence
"Le Clos Robert"
(parcelle)

Residence
"Le Clos Robert"
(parcelle)

Arrêté n° 2017-00094
accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police
qui assurent le service de permanence

Le préfet de police,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° de son article 77 ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 5 mars 2015 par lequel M. Patrice LATRON, préfet hors cadre, haut fonctionnaire de défense adjoint, chef du service du haut fonctionnaire de défense au secrétariat général du ministère de l'intérieur, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet,

Arrête

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LATRON, préfet, directeur de cabinet, délégation est donnée aux conseillers techniques ou chargés de mission dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Taline APRIKIAN, administratrice civile ;
- M. Philippe DALBAVIE, agent contractuel ;
- M. Christophe DELAYE, commissaire de police ;
- Mme Nathalie FAYNEL, commissaire de police ;
- M. Gabriel MORIN, inspecteur de l'administration ;
- M. Mathieu ORSI, administrateur civil ;
- Mme Johanna PRIMEVERT, commissaire divisionnaire ;
- Mme Anne SOUVIRA, commissaire divisionnaire ;
- M. Philippe TIRELOQUE, contrôleur général.

Article 2

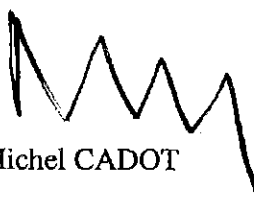
En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller technique qui assure le service de permanence, délégation est donnée aux officiers de police dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Patricia CHADRY, commandant de police ;
- Mme Virginie CROSNIER, commandant de police ;
- M. François FONTAINE, commandant de police ;
- Mme Nathalie LACOSTE, commandant de police ;
- M. Julien LECOQ, commandant de police ;
- M. Jean-Marc SENEGAS, commandant de police.

Article 3

Le préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 01 FEV. 2017



Michel CADOT